

Annexes

Le commun et l'État : l'expérience de Notre-Dame-des-Landes après l'abandon du projet d'aéroport

Mémoire rédigé par Ruxandra Dancea

Sous la direction de Monsieur le Professeur Thomas Perroud

MASTER 2 RECHERCHE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Année universitaire 2024-2025

Table des matières

Annexe I : Entretiens	3
1. Entretien avec Manu, déroulé chez lui le 6 mai 2025 pendant 1 heure	3
2. Entretien avec Marcel Thébault, déroulé chez lui le 6 mai 2025 pendant 2 heures et 15 minutes ..	17
3. Entretien avec Julien Durand, en présence de sa femme Bernadette, déroulé chez eux le 7 mai 2025 pendant 3 heures.....	44
4. Entretien avec Greg, en présence de deux autres personnes participant à son exploitation, déroulé chez lui le 7 mai 2025 pendant 1 heure et 15 minutes	80
5. Entretien avec C. et LL., déroulé dans un champ cultivé par un groupement dont ils font partie, le 7 mai 2025 pendant 2 heures et 30 minutes	95
6. Entretien avec J & G, déroulé devant un bâtiment utilisé par le collectif Sème ta Zad, le 7 mai 2025 pendant 2 heures.....	127
7. Entretien avec L, M, A, H, déroulé sur la grande table devant l'auberge pendant qu'ils préparaient des ingrédients pour un plat destiné à un évènement le samedi suivant, le 8 mai 2025 pendant 50 minutes	151
8. Entretien avec Rico, déroulé dans la longère de Bellevue utilisée par divers collectifs dont Sème ta Zad, le 8 mai 2025 pendant 1 heure	159
9. Entretien avec LL, déroulé dans son jardin d'agrément cultivé à titre personnel, le 9 mai 2025 pendant 1 heure et 20 minutes	167
10. Entretien avec Lucas, déroulé derrière son stand de vente de bières au marché hebdomadaire dans le hangar de la Vache Rit, le 9 mai 2025 pendant 30 minutes	179
Annexe II : Photos et cartes	186
Annexe III : Documents.....	187
1. Contrat-type de bail rural à clauses environnementales et ses annexes.....	187
2. Accord de principe sur la régularisation du bâti	197

Annexe I : Entretiens

Tableau des entretiens réalisés :

Retranscriptions des entretiens :

Nom ou initiale	Activités(s)	Date de l'entretien	Durée de l'entretien
Manu	Co-responsable fonds de dotation	6 mai 2025	1h
Marcel Thébault	Paysan historique (vaches laitières)	6 mai 2025	2h15
Julien Durand	Paysan historique à la retraite, ancien porte-parole de l'Acipa	7 mai 2025	3h
Greg	Paysan installé pendant la Zad (vaches allaitantes)	7 mai 2025	1h15
C et LL	C : membre de la Coopérative Bocagère et de Sème ta Zad (élevage, cultures)	7 mai 2025	2h30
J et G	Membres de Sème ta Zad (chevaux, fromagerie, polyvalent)	7 mai 2025	2h
L, M, A, H	Membres de collectifs d'habitants et d'un collectif d'organisation d'évènements	8 mai 2025	50 minutes
Rico	Membre de Sème ta Zad (vaches laitières et allaitantes) arrivé pendant la Zad	8 mai 2025	1h
LL	Habitant arrivé après l'abandon du projet, membre de la délégation chargée des négociations, ouvrier agricole dans cinq fermes	9 mai 2025	1h30
Lucas	Paysan installé pendant la Zad (orge, brasserie)	9 mai 2025	30 minutes

1. Entretien avec Manu, déroulé chez lui le 6 mai 2025 pendant 1 heure

[Ruxandra]

- Donc, je me demandais, j'avais lu que le département ne voulait pas vous laisser acheter certaines parcelles, qu'il était plus réticent sur certains emplacements. Et aussi, j'ai vu des déclarations des élus du département socialistes, notamment, qui disaient qu'ils voulaient rester propriétaires de la majorité des terres. **Est-ce que vous rencontrez ça ? Est-ce que c'est un obstacle ?**

[Manu]

Oui, c'est grave un obstacle. Disons qu'à l'abandon du projet en 2018, déjà, dans les gens qui occupaient la ZAD, il y a eu vraiment un conflit assez fort entre des gens qui considéraient que la ZAD, c'était un espace illégal et qu'à partir du moment où l'aéroport était abandonné, il fallait juste partir et aller ouvrir des lieux ailleurs. Et d'autres gens dont nous, on est un peu les héritiers parce qu'on a fait le choix de rester, qu'ils faisaient le choix de rester, qu'ils disaient que c'est précieux ce qui se vit sur la ZAD.

Et puis aussi, on a pris un peu l'engagement de continuer à préserver ces terres, même après l'abandon du projet. Comme une manière de dire que ce n'est pas parce que l'aéroport est abandonné qu'il faut juste laisser les terres

retourner à l'agriculture industrielle. Et sur les gens qui faisaient ce que plus tard, on a appelé le Pari Commun, le pari qu'on faisait ensemble de rester.

L'option majoritaire, c'était de se dire, « on rachète les terres ». Parce que l'imaginaire qu'on avait, c'était des luttes qui avaient déjà fait ça en France, comme le Larzac, évidemment. Mais aussi des gens qui vivaient en collectif et qui s'étaient organisés pour racheter des terres un peu importantes.

Un exemple en France qu'on avait, qu'on a toujours d'ailleurs, c'est Longo Maï. Tu ne connais pas Longo Maï, c'est vraiment intéressant. Longo Maï, c'est une coopérative de gens, au départ des Suisses allemands et français, qui dans l'après '68 se disent, « on n'a pas réussi à faire la révolution tout de suite, il va falloir qu'on se projette plus sur du temps long que ce qu'on imaginait. »

Et eux, ils ont racheté des terres. Ils ont racheté des terres en France au début, à côté de Forcalquier. Ils ont racheté une colline d'une centaine d'hectares.

Après, ils ont ouvert d'autres coopératives, et à chaque fois, leur modèle, c'était on achète, on est propriétaires, et comme ça, on fait ce qu'on veut. Et donc nous, c'est cet imaginaire qu'on avait. On veut racheter les terres de la ZAD.

Et donc *on a monté le fonds de dotation avec cette optique-là. De racheter l'ensemble des terres de la ZAD.*

Sauf qu'évidemment, ce que nous, on voyait comme quelque chose de politique, je pense que le gouvernement le voyait aussi comme politique, et ils nous ont dit « *non, certainement pas. On ne va pas vous vendre un seul centimètre carré de la ZAD.* »

Donc on a commencé à récolter des sous. Plutôt, les gens, en 2018, donnaient facilement.

Il y avait une espèce d'envie qu'il se passe quelque chose encore ici après l'abandon du projet.

Et donc on a eu plein d'argent, et pas du tout l'occasion d'en faire quelque chose. Et l'État et le département, eux-mêmes, n'étaient pas d'accord sur qui devait récupérer les terres.

Ils s'étaient d'accord que ça ne devait pas être nous. Et au final, ce qui s'était passé, c'est que pour faire l'aéroport, l'État avait demandé à racheter toutes les terres qui étaient sur la ZAD, petit à petit, pour pouvoir les filer à l'entreprise qui était censée construire l'aéroport, qui était Vinci. Et donc toutes ces terres-là qui avaient été rachetées, notamment par le département, étaient retournées à l'État.

Et le département, en 2018, il dit « ces terres qu'on a rachetées et puis revendues à l'État pour faire le projet d'aéroport, on veut que ces terres nous reviennent ». Et donc pendant quasiment deux ans, 2018, 2019, 2020, l'État et le département sont un peu en guerre entre eux pour savoir qui doit être propriétaire de ces terres-là.

Et au final, l'État vend la moitié de la ZAD, en gros 900 hectares, avec tout ce qu'il y a dessus : les routes, les forêts, les maisons, tout quoi, pour 2 millions d'euros.

Et nous, on est déçu. On est vraiment, vraiment très, très dégoûtés parce que ça nous aurait plu de faire ça. On n'avait pas les 2 millions d'euros, mais on avait quand même réussi à récolter beaucoup d'argent sans avoir de projet clair d'achat.

Et je pense que si on avait dit, bon, on a 6 mois pour trouver 2 millions d'euros, on les aurait trouvés. On aurait réussi à être propriétaires. Mais c'était vraiment un choix politique très fort de la part du département, comme de l'État, de dire « non, non, on ne vous vendra rien. »

Et de toute façon, leur priorité au départ, c'était régulariser la situation agricole, ce qu'ils nous ont obligé à faire assez vite en 2018, notamment avec la première vague d'expulsions. La première vague d'expulsions, c'était soit vous signez des baux agricoles, soit vous dégagez. Donc des gens ont signé des baux agricoles et se sont installés en paysans.

Mais il y a aussi des gens qui ont signé des baux agricoles juste pour protéger les terres et pour que des gens puissent s'installer dessus.

[Ruxandra]

- **Donc il y a d'autres gens qui se sont installés que les personnes sur le bail ?**

[Manu]

Oui. Et il y a des gens qui disaient « sur ce champ-là, je vais faire de l'agriculture. » Et en réalité, sur le champ, ils ne s'y foutent pas les pieds. Et c'est un collectif de gens qui y vit.

Donc on s'est arrangé un petit peu avec la légalité. Mais la problématique qu'on avait, c'est comment on fait pour régulariser la situation de l'habitat. Et nous, on voulait toujours acheter des choses.

Et donc en gros, on était dans une situation où quand on négociait pour la régularisation du bâti, l'État voulait bien régulariser les maisons les plus simples à régulariser. Par exemple, les Fosses Noires, c'est une grosse longère, c'est assez simple. C'est facile de faire un bail dessus.

Dire, « Voilà, vous pouvez habiter dessus, il n'y a pas de souci. Idéalement pour faire de l'agriculture, mais sinon, ça reste une maison. »

Et nous, on voulait plutôt signer en premier les situations les plus compliquées, genre les gens qui ont des petites cabanes au milieu d'un champ agricole.

Et donc on a commencé à se disputer un peu comme ça. Et la manière qu'on a trouvé de réussir à sortir de ça, c'est de faire des *régularisations par lot*.

[Ruxandra]

- **OK. Et ça marche mieux ?**

[Manu]

Ben, l'idée c'est que dans un lot on met des trucs que nous on a très envie de signer, des trucs que eux ont envie de signer, du bâti non agricole avec du bâti agricole, et nous, on a réussi à rajouter quelque chose qu'on achète.

Et donc dans le premier lot qui a été signé très récemment, le 16 janvier dernier, on a mis plusieurs maisons en dur, dont les Fosses Noires. Donc, nous, on a un bail, maintenant, un bail emphytéotique sur 35 ans.

Et on a aussi mis un rachat. On a racheté la bibliothèque du Taslu à la Rolandière.

Et à un autre moment avant, il y a des habitants au Limimbout qui s'appellent Claude et Christiane qui ont eu la possibilité de racheter la maison dans laquelle ils habitaient et qu'ils n'avaient jamais quitté. Ils avaient refusé de partir. Ils étaient restés là pendant toute la période de menaces d'expulsion.

Et dès qu'ils ont racheté la maison, ils l'ont revendu au fonds de dotation. Le fonds de dotation est devenu propriétaire de leur habitat, a fait des travaux pour la remettre en bon état. Et à terme, on va leur faire un loyer, mais un loyer minime.

Et aujourd'hui, le fonds de dotation a toujours des sous et est toujours intéressé pour récupérer des bouts de terrain, de maisons, de champs sur la ZAD et autour.

[Ruxandra]

- **Vous avez à peu près combien de terrains et de maisons maintenant ?**

[Manu] (9:02 - 9:49)

Pour l'instant, on n'a pas grande chose. On a la maison de Claude et Christiane au Limimbout. C'est quand même une *maison avec l'auberge*. Il y a une auberge qui a été construite là-bas.

Il y a *la bibliothèque du Taslu*.

Et on est en train de racheter, à l'extrémité est de la ZAD, *un terrain avec un hangar agricole*, dans un petit hameau qui s'appelle le Chanais.

Pas très loin, qui est à quelques centaines de mètres d'un lieu de la ZAD qui s'appelle la Noé Verte.

Pour l'instant, c'est tout. Mais on reste intéressés à racheter d'autres choses.

Avec l'idée d'acheter des trucs pour les sortir de la spéculation immobilière et pour en faire des lieux qui vont rester sur du temps long.

[Ruxandra]

- Il y a toujours des promoteurs ou des individus qui essaient d'acheter des terres ici ? En dehors du département ?

[Manu]

Alors, les terres non, pas vraiment. Pour une raison assez simple, c'est que le projet d'aéroport a fait que la taille des champs ici n'a pas bougé depuis le début du projet. Comme ils pensaient qu'ils allaient faire un aéroport, ils ne se sont pas fait chier à faire ce qu'ils ont fait ailleurs, c'est-à-dire les grands remembrements, c'est-à-dire péter toutes les haies pour faire des champs qui correspondent plus à ce que veulent les paysans qui ne sont pas en bio.

Aujourd'hui, on a sur la ZAD quelque chose qui n'existe plus en France quasiment, qui est une succession de petits champs qui ne font souvent pas plus d'un hectare. Et ça, ça n'intéresse personne à part nous. À la limite, ça intéresserait quelqu'un qui aurait un gros champ et qui voudrait pouvoir racheter le champ à côté, mais ici, ce n'est pas trop le cas.

Si tu regardes ici, par exemple, aux Fosses Noires, ce champ-là, c'est sur le bail des Fosses Noires, mais derrière, il y a deux champs qui sont sur le bail d'une association qui fait un verger pour faire pousser des pommes. À droite, il y a un champ qui s'appelle le Rouge et Noir où il y a du maraîchage collectif. C'est une personne qui a mis son nom dessus, mais qui ne le cultive pas, c'est ce collectif-là qui le cultive.

Le champ à côté, c'est un copain, Coco, qui le cultive. Enfin, tu vois, les champs en face, c'est Mi, qui est à Saint-Jean, qui le cultive.

Tu vois, *c'est que des petits bouts de champs qui, plutôt, sont gérés à l'échelle de la Zad.*

Et il y a une commission qui s'appelle la *commission foncier* dans laquelle se rencontrent les gens qui sont intéressés par ces questions-là, les gens qui ont des champs, pour discuter un petit peu de qui va prendre quelle surface, éventuellement se faire des échanges de terres.

[Ruxandra]

- Du coup, là, ils s'entendent sur qui va prendre quoi et qui va exploiter quoi ?

[Manu]

Mais ce n'est pas en termes de propriété. Ils ont des baux, quoi.

[Ruxandra]

- Des usages, oui. Donc, ils s'arrangent aussi pour qui va mettre son nom sur le bail... ?

[Manu]

Ouais, le cas échéant.

[Ruxandra]

- La commission foncier, elle est liée aussi à l'Assemblée des usages ? C'est à peu près les mêmes personnes ?

[Manu]

Ça devrait être les mêmes personnes. *Souvent, les gens qui vont à la commission foncier, c'est beaucoup les gens qui ont quand même des baux agricoles. Et souvent, ce n'est pas ceux qui vont le plus en Assemblée des usages.*

Mais en tout cas, la commission foncier est liée à l'Assemblée des usages. Et *l'Assemblée des usages est l'espace dans lequel se prennent les décisions du fonds de dotation.*

[Ruxandra]

- Oui, j'ai vu ça, mais ça existait même avant le fonds de dotation ?

[Manu]

L'Assemblée des usages ? Oui.

Oui, parce qu'en fait, la lutte contre l'aéroport a eu la particularité— Mais t'as sans doute lu des choses dessus, de réunir des gens qui venaient d'un petit peu de milieux différents. Et nous, on parlait de...

Quand on parlait du mouvement anti-aéroport, *le mouvement, c'était une composition entre des naturalistes en lutte, des occupants, des paysans, des gens qui viennent d'associations. Et l'espace dans lequel ces gens se rencontraient, c'était déjà cette Assemblée générale qu'on appelait l'Assemblée générale du mouvement, qui est devenue l'Assemblée générale des usages.* Mais c'est un peu la même idée.

[Ruxandra]

- Oui, je vois. Le fonds de dotation, il se revendique ouvertement en vouloir faire des communs, mais ce n'est pas le cas de tous. Enfin, tous ceux à qui j'ai pu parler... Enfin, là, t'es la première personne à qui je parle en vrai. Mais j'avais pu échanger par téléphone avec quelques personnes qui étaient, enfin, moins, ils voulaient moins dire qu'ils voulaient faire un commun et qu'il y a une organisation collective...

[Manu]

J'imagine qu'un fonds de dotation, c'est une forme de structuration juridique. Après, tu peux lui faire faire un petit peu ce que tu veux. C'est un outil, quoi.

Mais nous, on a quand même des liens quand on a monté cette structure-là. On a quand même eu des liens avec des gens qui avaient avant nous monté des fonds de dotation et qui l'avaient déjà fait dans la même optique que nous pour mettre des terres en commun.

Donc, des gens qui vivent en collectif, qui disaient ce serait bien d'avoir de l'immobilier en commun.

Et c'est quoi la structure juridique qui permet de faire ça tout en se protégeant le plus ?

Donc, nous, on a aussi appris de l'expérience d'autres gens. On n'a pas sorti ça juste tout seuls.

[Ruxandra]

- **Oui, en particulier ces gens, les Allemands Suisses... ? Et bien sûr, Larzac, mais je ne crois pas qu'ils aient un fonds de dotation...**

[Manu]

On avait fait des rencontres, je ne sais plus quand c'était, peut être 2015, 2016.

On avait invité des gens de différents lieux pour venir nous parler un petit peu de leur expérience.

On avait appelé ça la rencontre des luttes enracinées.

On avait fait venir des gens de Longo Mai, des collectifs dans les Pyrénées espagnoles. On avait invité des gens de Christiania qui n'avaient pas pu venir, mais qui nous avaient quand même filé des informations...

Et des gens des Lentillères aussi, à Dijon, qui est un espace occupé depuis longtemps, maintenant. Il y a des anciens jardins ouvriers qui sont occupés. Il y a du maraîchage collectif, de l'habitat...

C'est quelque chose qui est très ouvert sur le quartier. Donc voilà, des gens avec qui on a et de la proximité politique et puis un peu les mêmes questionnements. Et puis des gens qui, tu vois, Longo Mai, eux, ils ont commencé en 73, je crois. Donc ils ont quand même un peu plus d'expérience que nous.

[Ruxandra]

- **Oui, c'est sûr. Mais du coup, c'est plus lent que ce que vous voudriez, l'acquisition, bien sûr. Comment tu trouves que c'est complémentaire, les baux et... Enfin, si le département avait voulu vous vendre les terres, il n'y aurait pas eu des baux. Forcément, vous auriez juste acheté ce que vous vouliez. Donc c'est un peu par contrainte que...**

[Manu]

Qu'on a pris des baux ? Oui, absolument. *Oui, c'est sûr que la solution numéro 1, c'était acheter.*

La solution numéro 2, c'était louer, mais à partir du fonds de dotation. Et... Parce que nous, *on voulait que ce soit le fonds de dotation qui soit notre vitrine légale,* quoi.

Et ni le département, ni l'État n'a voulu faire ça. Ils ont dit « non, non, nous, on veut louer à des gens. »

Et donc, ce qu'on a réussi à mettre en place, qui est un entre-deux, *c'est qu'on loue, non pas à des noms individuels, mais à ce qu'on appelle des personnes morales, des associations.*

Donc on a créé des associations d'habitants. On a volontairement mis les mêmes statuts pour les différentes associations d'habitants.

Donc là, en l'occurrence, dans les premiers, il y a la Noé Verte.

Donc les statuts sont absolument les mêmes. Et donc c'est cette association qui signe le bail. Et dans les statuts de l'association, il y a le fait qu'une autre association qui s'appelle l'AACB, qui est l'acronyme de « Association pour un Avenir Commun dans le Bocage » ...

Donc dans les statuts de nos associations, il y a le fait que l'AACB a un droit de veto sur les décisions importantes qui concernent le bail.

Donc en gros, si l'association des habitants des Fosses Noires dit « on a envie de construire un bâtiment par-ci, on a envie de faire des fenêtres par-là, » etc., ça ne concerne pas l'AACB. Mais si par contre, si nous, on disait « on veut céder la moitié de notre bail à quelqu'un d'autre, » l'AACB pourrait dire « ah non, nous, on met un veto, on ne veut pas que ça se fasse. »

Et l'AACB, pareil, *c'est une association qui est la vitrine de l'Assemblée des Usages.* Donc en gros, c'est dire que dans la manière dont on a construit les statuts des associations qui signent les baux, on laisse un droit de veto sur ce qui s'y joue à l'Assemblée des Usages. C'est une manière aussi de nous protéger contre nous-mêmes.

Si nous, on devient très cons, on ne peut pas dire « on s'en fout, on va résilier le bail des Fosses Noires. »

Et non, là, l'AACB va dire « non, non, peut-être que vous n'allez pas faire ça en fait. »

[Ruxandra]

- Je crois que j'avais lu, l'AACB c'était l'une des associations qui s'est créée après la dissolution de l'ACIPA ?

[Manu]

Je ne sais pas quel est le timing exact. Il y a une association qui s'est créée à la dissolution de l'ACIPA qui s'appelle NDDL Poursuivre Ensemble.

L'AACB, c'est une association qu'on a créée, je pense, un peu avant l'abandon de l'aéroport. Mais quand on a commencé à se dire qu'il allait falloir négocier avec l'État, on s'est dit qu'on ne peut pas négocier—, pour eux ça va être compliqué de négocier avec une Assemblée des Usages qui n'a pas d'existence légale. Donc il faut qu'on crée une structure avec une existence légale à partir de laquelle on pourra négocier.

Et donc on a créé cette association. Mais voilà, elle ne sert qu'à ça quoi.

[Ruxandra]

- Oui. Genre à négocier avec l'État et le département en fonction de ce que décide l'assemblée des usages ?

- Donc, j'ai vu les site que le fonds de dotation a des projets ; il y en a qui sont toujours en cours où ils sont plutôt sur le point de finir ? Genre il y a la brasserie, j'ai vu, il y a la boulangerie de Mi....

[Manu]

Ben ça c'est des projets qui ne concernent pas directement le Fonds de dotation.

[Ruxandra]

- Ok. Mais il les finance... ?

[Manu]

Pas vraiment. Dans la brasserie de Lucas, il l'a construit tout seul. Il en est le seul gestionnaire.

Il n'a pas d'ailleurs de bail pour l'instant. Il n'est pas dans le bail des Fosses Noires. Il aura un bail spécifique pour la brasserie.

Mais par exemple, lui, il n'est pas du tout inquiet parce que des baux agricoles, les paysans ne vont pas avoir de problème à en avoir. Et Lucas étant paysan brasseur, il fait lui-même ses céréales, il aura un bail agricole sur son bâtiment. Il faut juste qu'il termine la mise aux normes.

Mi c'est pareil. Il a construit des bâtiments. Ils sont tous illégaux.

Mais à terme, il sera régularisé. Mais ça ne passera pas directement par le Fonds de dotation.

Lucas n'a pas l'intention de vendre la brasserie que le Fonds de dotation devienne propriétaire.

Après, la question que nous, on se pose, c'est que quand on a demandé des sous aux gens avec le Fonds de dotation, c'était quand même en disant clairement, c'est pour acheter des terres ou du bâti. Mais ça ne va peut-être pas jamais se faire. Donc on se pose la question, *est-ce qu'on ne pourrait pas faire autre chose avec l'argent du Fonds de dotation ?*

Et notamment, à minima, entretenir les bâtiments qu'on considère comme les bâtiments communs du mouvement.

Par exemple, nous, au Fosses Noires, qui est donc la longère là-bas, toute la première moitié à droite de la maison, c'est un grand dortoir dans lequel on accueille des gens toute l'année et qui est considéré par le mouvement comme un espace commun. C'est un espace qui est géré par les Fosses Noires.

C'est nous qui en sommes décisionnaires. C'est nous qui décidons, qui gérons l'accueil, qui décidons qui on accueille ou pas. Mais ça fait partie d'un espèce de grand commun.

Donc on se dit peut-être qu'à un moment donné, quand il faudra faire des travaux, ça ne serait pas bête que cet argent en commun qu'on a avec le Fonds de dotation puisse servir à ça. Et ça, c'est des discussions qu'on a en Assemblée des Usages pour savoir si ça nous paraît envisageable. Est-ce que ça paraît désirable ou pas déjà de faire ça ? Et après, si ça nous paraît désirable, est-ce que c'est envisageable ?

Ça nécessiterait quand même de contacter les gens qui ont donné des sous pour leur dire « Vous nous avez donné des sous pour acheter du bâti. L'État nous a bloqué cette possibilité-là. Est-ce que ça va si on utilise les sous que vous nous avez donnés pour installer des systèmes de phytoépuration dans les lieux qui existent, pour aménager des lieux que l'on considère comme faisant partie du grand commun ? »

Donc, voilà. Tout ça, c'est tout un cycle de discussion dans lequel on est encore en ce moment.

Et les gens ne sont pas tous et toutes d'accord dessus.

[Ruxandra]

- Du coup, tu crois que c'est possible que vous ne puissiez jamais acheter les... Vous essayez encore d'acheter. Mais tu crois que vous allez pouvoir convaincre les autorités de vendre, à un moment donné ?

[Manu]

Plutôt pas. Là, j'ai l'impression que plutôt *l'option qui s'est mise en place, c'est de faire ces lots avec des baux sur du foncier, éventuellement un petit peu de rachat. Mais du coup, de l'optique de départ qui était de racheter toute la ZAD, on en est plutôt à se bagarrer lieu par lieu pour acheter des choses.*

On aimerait bien racheter les lieux qu'on a construits, comme l'Ambassada, comme le hangar de l'avenir à Bellevue. Donc voilà, il y a certains lieux sur lesquels on a l'impression que c'est plus facile, on sent plus de légitimité à dire, « regardez, ça, c'est un terrain qui était nu, sur lequel on a construit un bâtiment. Vous n'allez pas nous louer le bâtiment, c'est absurde, c'est nous qui l'avons construit. »

[Ruxandra]

- Oui, c'est ça. J'avais vu aussi qu'il y avait du mal à obtenir des permis de construire, à régulariser les permis de construire pour ces trucs-là. Est-ce que toi aussi tu étais dans cette partie-là des négociations ?

[Manu]

Sur la question des permis de construire ? Non, pas du tout. Mais l'enjeu il est assez simple, c'est que globalement, ce qui régit le code de l'urbanisme, c'est quelque chose qui s'appelle le plan local de l'urbanisme, qui est géré à l'échelle de la communauté de communes. Et aujourd'hui dans les PLU, ils font des choses qui sont très séparées. Tu veux habiter, c'est en ville, tu fais de l'agriculture, c'est dans les champs, mais tu n'habites pas dans les champs par exemple, comme tu ne fais pas d'agriculture en ville.

Donc nous ils nous ont dit, quand le projet d'aéroport a été abandonné, tous les gens qui habitent dans les champs, il faut que vous partiez, et éventuellement on peut vous aider à vous reloger au village, à Notre-Dame-des-Landes, mais ce n'est pas possible d'habiter dans les champs. Et nous on est là, « ben en fait si, c'est comme ça qu'on fait, c'est la manière qu'on a de vivre dans un territoire, on est venus s'installer ici pour protéger ce territoire, on y vit maintenant, et on ne va pas déménager. » Mais si tu prends l'exemple de cette cabane, elle n'a pas de permis.

Elle n'a pas de permis et elle n'en aura probablement jamais. Donc elle va rester illégale. Elle a beau être sur un terrain qui appartient plus au département, mais qui est sur le bail des Fosses Noires, ça ne la rend pas plus légale.

[Ruxandra]

- Oui c'est sur le bail, mais du coup c'est le département qui le loue...

[Manu]

Ouais, et je veux dire même si t'es propriétaire -- parce que nous, le bail qu'on a, le bail emphytéotique est une quasi-délégation de propriété.

C'est à dire qu'on est considérés comme les propriétaires pendant 35 ans, le seul droit de propriété qu'on n'a pas c'est celui de vendre.

Mais quand t'es propriétaire et que tu construis n'importe quoi dans ton champ, ben, c'est une infraction au code d'urbanisme, et tu peux te manger une amende, on peut te demander de détruire ce que tu as construit, etc.

Donc là c'est plus du rapport de force et du fait qu'ils n'ont pas envie de rentrer dans ce conflit-là, que le fait que la loi soit de notre côté.

[Ruxandra]

- Oui, mais normalement, même en zone agricole, tu as le droit de construire les bâtiments nécessaires à l'exploitation, etc.

[Manu]

Ben c'est pour ça que l'une des manières qu'on a eues de se protéger, c'était de déposer des permis agricoles pour des bâtiments qui ne l'étaient pas du tout. De dire « bah telle construction, oui, oui c'est un entrepôt pour telle exploitation agricole, » « ah, cet endroit-là, c'est une cabane à outils, » ou des choses comme ça. Et personne n'est dupe, mais ça permet d'avoir quand même un permis sur quelque chose.

[Ruxandra]

- Oui, mais du coup ça complique, c'est ça en particulier qui complique les choses pour avoir l'eau, l'électricité, etc. ?

[Manu]

Bon pas vraiment, parce qu'on se sert.

[Ruxandra]

- Ah oui ? C'est un article de 2022 qui disait que pour l'électricité ça allait, mais pour l'eau c'était plus compliqué parce qu'il fallait... Parce qu'on ne peut pas se connecter à l'eau soi-même. Si ?

[Manu]

En vrai si.

[Ruxandra]

- Oui parce que ça implique de creuser, et puis je ne sais pas, moi je me dis qu'il faudrait fermer le débit d'eau principal pour pouvoir faire le...

[Manu]

Oui ça se fait.

Tu vas sur n'importe quel endroit où il y a le réseau d'eau, tu branches un tuyau et tu te raccordes.

C'est comme ça que ça fonctionne.

L'eau de ce thé provient du réseau par exemple. Mais on est raccordés illégalement.

Et après il y a des situations différentes, tu vois, par exemple aux Fosses Noires, nous on a un puits.

Donc on n'a pas de soucis là-dessus quoi, on a un puits, on le gère, après il y a des gens qui vont te raccorder au réseau illégalement, il y a des gens qui vont avoir un abonnement, il y a des gens qui vont tirer de l'eau de leur voisin, qui est légal, et lui payer un petit peu d'argent pour l'eau qu'ils prennent. Tu vois, il y a plein de situations particulières.

[Ruxandra]

- Du coup, il y a toujours environ 200 personnes qui vivent sur la ZAD ?

[Manu]

Oui.

[Ruxandra]

- Et la plupart sont au Liminbout, ici [aux Fosses Noires], à la Noé Verte ou sur les champs ?

[Manu]

Il y a aussi Saint-Jean, où il y a beaucoup de monde.

À Saint-Jean, donc qui est tout à l'ouest, il y a trois lieux côte à côte, Saint-Jean-Lac, Saint-Jean-Ferme et Saint-Jean-Cabane. Et ça, ça doit faire vite une trentaine de personnes quand même. C'est peut-être l'un des plus gros hameaux habités, on va dire.

Mais sinon, Saint-Jean, Liminbout, où il y a deux, trois collectifs de vie, la Hulotte à côté. Il y a du monde à Bellevue et au Tertre. Ici, sur notre petit quartier, là, on est 17 adultes.

17 adultes, 3 enfants, bientôt 4. Une vingtaine de personnes.

[Ruxandra]

- **Du coup, aussi, je voulais savoir sur la reconstruction du bâti qui avait été détruit. Qui a été détruit par, en gros, des forces de l'ordre, déjà avec l'opération César, mais ensuite avec des opérations d'après. Vous avez... c'était sur le site que vous travaillez avec des architectes... ?**

[Manu]

Tu parles de quel endroit ?

[Ruxandra]

- **Je ne sais pas, sur le site du fonds de dotation, il disait qu'ils faisaient intervenir des architectes.**

[Manu]

Il y a un endroit qui s'appelle Les Planchettes, qui n'est pas très loin d'ici. Tu vois Les Planchettes ? Les Planchettes, c'est un lieu qui était important pour le mouvement en 2011-2012, qui a été détruit pendant l'opération César, sur lequel les gens se sont réinstallés après, mais plus en mode cabane.

Et après l'abandon du projet en 2018, il y a des gens qui ont dit, « bon bah nous... » — en 2018, il y a eu toutes les cabanes qui étaient aux Planchettes qui ont été détruites. Et les gens qui étaient en cabane sont partis, globalement. Tous les gens sont arrivés derrière en disant, nous on veut un endroit de reconstruction à l'identique.

Ils ont commencé à construire ce qu'il y a là maintenant, avec l'idée d'en faire une école naturaliste. Et c'est vrai que sur les différents endroits qui ont été détruits, il y a différents endroits qui ont été détruits sur lesquels on a demandé des permis de reconstruction.

Et sur la question des architectes, il se trouve que la ZAD, c'est un endroit qui a énormément attiré les architectes.

Parce qu'il y avait cette possibilité de construire un peu ce que tu veux, sans permis de construire, sans règles, sans rien. Et je pense que, je ne sais pas si c'est encore le cas, mais c'est sûr qu'entre 2012 et 2018, on a été l'endroit en France où il y avait le plus d'architectes par habitant. Sur les 200 habitants qu'on était, il y avait au moins une dizaine d'architectes.

Et d'ailleurs des gens qui avaient fait des études d'architecture et qui sont venus ici par curiosité et qui ont fini par s'y installer.

Et donc ça, ça a toujours été une chance, que quand on a voulu construire quelque part, il y avait toujours un architecte pas très loin. Nous par exemple, quand on a construit cette maison avec Li, on a eu des copains architectes qui nous ont aidés à faire les plans.

[Ruxandra]

- Et c'est aussi des gens qui ont aidé à la construire, effectivement, des gens de la ZAD qui ont aidé avec la construction ? Ou vous avez vraiment embauché des professionnels pour construire ?

[Manu]

Bah, si on reste sur l'exemple de notre maison, mais même sur les Planchettes, il y a des gens qui sont venus aider : *architectes, menuisiers, charpentiers, qui sont des professionnels, mais qui n'ont jamais demandé d'argent pour ça. Personne n'a été payé jamais sur ces gens-là. Les gens viennent avec leurs compétences et puis filent les coups de main.*

Dans ce genre de circonstances, il y a des gens qui ont des compétences plus recherchées que d'autres. Moi par exemple, je suis prof d'histoire. On ne me sollicite pas trop en tant que prof d'histoire sur la Zad.

Quand tu es charpentier, ça arrive plus souvent qu'on te demande des coups de main.

Ou si t'es mécano. Mécano, charpentier...

[Ruxandra]

- Du coup, tu fais aussi d'autres trucs sur la ZAD ? Ou en dehors de la ZAD ? Si tu veux répondre...

[Manu]

Ouais. Moi, je fais d'autres choses sur la ZAD. Par exemple, je tiens un infokiosque.

[Ruxandra]

- Ah ! Ceux qui sont marqués sur la carte... J'ai la dernière carte éditée par le collectif en 2018. Ces trucs... Il y en a un là, un là. Ces trucs-là ?

[Manu]

Ça, c'est des points info. Non. Ça, c'est plus des points où on accueillait les gens qui avaient besoin d'infos.

Ce que j'appelle un infokiosque, c'est vraiment un stand de bouquins. Un stand de bouquins, brochures, revues... à prix libre. C'est quelque chose qu'on sort...

J'ai fait ça longtemps tout seul, mais maintenant on est plusieurs. On sort ça quand il y a des événements militants, les portes ouvertes ou quand il y a un concert. On va s'adapter.

On va sortir un infokiosque avec plutôt des thématiques féministes ou antiracistes. Sur des sujets qui nous intéressent. Voilà, ça me prend un peu d'énergie.

Moi, je fais pas mal de choses à l'extérieur. Je suis prof, prof d'histoire-géo, je bosse dans un lycée qui n'est pas très loin d'ici. Je suis à 30 minutes.

Ça me permet aussi d'avoir un pied en dehors de la Zad.

[Ruxandra]

- Oui, ça aide.

[Manu]

C'est important à mon équilibre personnel, on va dire.

[Ruxandra]

- **Et puis juste encore sur le site du fonds de dotation, il y a un panorama de projets financés. Donc, là c'est la ferme de Mi, la brasserie de Lucas était dedans. Mais est-ce qu'il y a des projets qui sont effectivement... ou bien pour l'instant, vous n'avez pas vraiment fait autre chose avec l'argent, puisque vous n'avez pas parlé aux personnes pour leur demander s'ils étaient OK pour que vous l'utilisiez pour autre chose ?**

[Manu]

En fait, *on en est même à la phase où on n'a pas encore décidé nous-mêmes si on voulait vraiment faire autre chose avec cet argent. Il y a des gens qui sont très enthousiastes et d'autres gens qui sont plus inquiets. Parce que d'un côté, c'est très enthousiasmant d'avoir cet argent-là, c'est-à-dire qu'on va l'utiliser pour améliorer nos bâtis.*

Et de l'autre côté, c'est un peu une option que j'ai, que je partage. C'est un peu flippant, parce que ça veut dire qu'on va avoir beaucoup d'argent à se partager. Et c'est souvent une bonne manière de s'engueuler.

Donc, je crois que si on faisait ça, il faudrait vraiment avoir des critères très clairs de comment on accepte que les projets sur des lieux privés soient financés. Après, peut-être que l'entre-deux, ça serait de se dire qu'on finance pour l'instant que des choses qui font partie de ce grand commun dont je parlais tout à l'heure, dans une première vague. Et après, on réfléchit à ce qu'on peut faire d'autre chose.

Et ça, ça serait sans doute plus simple, notamment parce qu'on a eu plusieurs fois depuis 2018 des moments de discussion un peu longs, qu'on appelle les séminaires. Pendant deux jours, on se prend une thématique et on y réfléchit à fond, à plein.

Avec vraiment l'idée de se dire, « c'est quelque chose qui est important, on vit ensemble, il faut qu'on ait ces moments-là. » Et notamment, « *qu'est-ce que c'est que le grand commun ? C'est quoi les lieux qui en font partie ?* » *C'est quelque chose qu'on a un peu bossé.*

Donc aujourd'hui, on pourrait s'appuyer sur les discussions qu'on a eues pour dire la liste du grand commun, on la connaît, c'est tel dortoir, c'est l'Ambassade, c'est le hangar de Bellevue.

Et du coup, si on se disait, on finance ces lieux-là avec l'argent du fonds de dotation, il n'y aurait pas grand monde qui pourrait dire, non, non, ça, c'est pas le grand commun.

On lui dirait, « bah si, en fait. On a discuté plein de fois, tout le monde est d'accord là-dessus. Si toi, t'es pas d'accord, tant pis. »

[Ruxandra]

- **Tout ça dans l'assemblée des usages ?**

[Manu]

Ouais.

[Ruxandra]

- **Et ça se réunit régulièrement ?**

[Manu]

Une fois par mois.

[Ruxandra]

- **Par mois ?**

[Manu]

Ouais. Une fois par mois. Et on a un autre espace, il y a d'autres espaces.

Et il y a un autre espace qui s'appelle *la Coordination. Qui est un espace dans lequel participent des gens qui sont tirés au sort.*

Parmi toutes les personnes qui habitent sur la Zad. Et elles, leur objectif, c'est un petit peu de faciliter le travail de l'assemblée des usages en discutant en plus petit groupe les points en tension.

Donc par exemple, si on voulait vraiment lancer une discussion sur le fonds de dotation et où est-ce qu'il peut investir de l'argent, c'est probablement en coordination que ça serait discuté en amont. Et la Coordination, elle arriverait avec des questions déjà un petit peu réfléchies à proposer à l'assemblée des usages.

Parce que l'Assemblée des Usages, elle se réunit quand même une fois par mois mais ça reste pas beaucoup. Et quand t'es 40 ou 50 et que t'as 2-3 heures pour discuter de milliers de sujets, ce n'est peut-être pas toujours très efficace.

[Ruxandra]

- **Ça vote, genre, à main levée, oui ou non ? Ou est-ce que c'est à la majorité ?**

[Manu]

C'est au consensus. Au consensus. On n'a jamais voté sur la Zad.

[Ruxandra]

- **Ok. Donc on consensus, c'est... s'il y a quelqu'un qui dit qu'il n'est pas d'accord, ça serait ça ?**

[Manu]

Si quelqu'un s'oppose une décision, on discute jusqu'à ce qu'il soit d'accord. Ou qu'il décide de ne pas s'opposer la décision. Ça, c'est l'objectif.

[Ruxandra]

- **Ok. Et dans la perspective des communs, c'est là que se font les règles qui concernent l'accès, la gestion de la ressource partagée ? Ça et la commission foncier ?**

[Manu]

Ça, et la coordination. Après, il y a différents petits groupes dans lesquels se gèrent les espaces du commun.

Par exemple, il y a des **groupes de travail** qui vont se créer.

En Assemblée des Usages, on pourrait se dire qu'on a besoin de bosser sur tel point. Et les gens vont se dire « bah nous on va faire une petit groupe et on va travailler sur cette question-là. On va revenir à la prochaine assemblée des usages avec des propositions. »

[Manu]

Ce qui fait commun, c'est aussi des espaces de travail. Par exemple, un groupe qui va faire l'entretien des haies.

Un groupe qui va s'occuper du soin.

Un groupe qui va s'occuper de la résolution des conflits. Donc tu vois, tout ça, c'est plein de petits groupes qui font du travail.

Mais qui toujours se réfèrent à l'assemblée des usages.

Donc ils vont revenir à l'assemblée des usages pour donner des nouvelles. Et pour éventuellement demander des mandats.

[Ruxandra]

- **Ah, des mandats pour faire des trucs juridiques ?**

[Manu]

Des mandats pour dire « nous, on est en train de bosser sur ça. Est-ce que ça vous va qu'on continue dans cette direction-là ? »

Par exemple, il y a un lieu qui s'appelle La Pistache, qui est à Saint-Antoine, qui est en gros une salle de spectacle. Il y avait des gens qui s'en occupaient depuis des années et qui en ont marre, qui veulent passer à autre chose, ils sont revenus en Assemblée des Usages pour dire, « voilà, nous, on rend le tablier, on arrête de travailler pour La Pistache. Du coup, il faut que l'Assemblée des Usages mandate d'autres personnes pour récupérer ce truc. »

[Ruxandra]

- Ouais, donc, est-ce que tu dirais qu'on peut parler d'une communauté... Les habitants de la ZAD, ils sont plutôt proches, tout le monde se connaît ?

[Manu]

La plupart des gens se connaissent, ouais.

[Ruxandra]

- **Donc, il y a une quarantaine de personnes qui participent à cette assemblée. Et c'est les mêmes personnes à chaque fois, à peu près ?**

[Manu]

Souvent. Et t'as des gens qui sont sur la ZAD et qui n'iront jamais en Assemblée des Usages, ça ne les intéresse pas. T'as des gens qui font partie de collectifs, où il y a des gens qui vont régulièrement à l'assemblée des usages, et ça leur va très bien que les gens de leur collectif y aillent, leur fassent des retours. Mais ce n'est pas trop leur truc, les réunions. Et puis, t'as des gens que ça intéresse pas du tout. Sur les 200 personnes, tout le monde n'est pas pris non plus de la même manière dans ce Pari Commun.

Et, du coup, non, *je pense que ça serait dur de dire que la Zad, c'est une communauté.*

Parce que dans le mot communauté, il y a un truc fort quand même. Pour moi, une communauté, c'est des gens qui vivent ensemble, qui sont d'accord sur beaucoup plus de choses, que ce que nous, on est d'accord.

Nous, on est quand même un *agrégat de lieux qui se reconnaissent une histoire commune, des traditions communes, des rituels, les modes d'organisation. Mais tout le monde ne s'organise pas de la même manière avec tout le monde.*

[Ruxandra]

- **Ok. Mais sur chaque hameau, on pourrait parler d'une communauté ?**

[Manu]

Non, pas du tout. Nous, par exemple, dans ce coin-là, les Fosses Noires, il y a trois collectifs ici. Les Fosses Noires, le Dôme et les Vrais Rouges.

On est trois collectifs de gens qui *nous organisons à l'échelle de notre collectif de vie*. On peut avoir des rapports amicaux ou des rapports de bon voisinage, mais on n'organise pas notre quotidien ensemble.

Il y a un truc de solidarité, de se prêter des outils, de se filer des coups de main de temps en temps.

Mais c'est tout. C'est pas mal.

Et t'as des lieux, t'as des hameaux comme le Liminbout, où il y a deux collectifs de gens qui plutôt s'entendent pas et travaillent pas spécialement ensemble.

Qui vont quand même se retrouver en Assemblée des Usages, mais qui au quotidien vont faire peu ou pas ensemble.

[Ruxandra]

- **C'était par rapport aux rétrocessions des agriculteurs qui ont accepté les indemnités d'expulsion et d'expropriation, et qui sont aussi revenus ? Est-ce que ça, ça a été un autre obstacle, séparé de la réticence du département de vendre ? Est-ce que ça, en lui-même, ça vous a aussi empêché de... ?**

[Manu]

Non, parce que c'était des terres qu'on ne revendiquait pas. Les terres où il y avait des paysans, si les paysans voulaient la rétrocession de leurs terres...

Après, il y a effectivement des paysans qui avaient vendu, parce qu'il y a deux situations.

Il y a des paysans qui avaient vendu leurs terres, et qui demandaient à les récupérer après. Et nous, on considérait qu'il n'y avait pas de raison qu'ils les récupèrent, parce qu'ils les avaient vendues, donc c'est des terres que nous, on revendiquait.

Et après, il y a des paysans qui avaient touché l'argent, mais qui n'étaient pas partis, et qui avaient mis juste l'argent de côté. Et quand le projet a été abandonné, ils ont rendu l'argent, parce qu'ils voulaient récupérer leurs terres, et nous, on les a soutenus.

[Ruxandra]

- **Ah, et l'argent, ils l'ont mis de...**

[Manu]

De côté, ils ne l'ont pas dépensé.

[Ruxandra]

- **Mais oui, du coup, dans mon mémoire, je voudrais parler du fonds de dotation dans une partie où je parle des outils juridiques qui existent déjà, qui peuvent être mis au service des communs.**

[Manu] (58:36 - 58:59)

Ah... C'est vrai que c'est un super outil, quoi. Le fonds de dotation, l'intérêt, c'est que... globalement, c'est que c'est considéré comme *d'intérêt public*.

Et que donc, les dons que les gens me font, ils sont déductibles de leurs impôts.
Ça, ça joue quand même pas mal.

Après, ça fait un travail un petit peu de paperasse, quoi, forcément.

[Ruxandra]

- **Oui, forcément, comme toujours. Mais c'est plutôt beaucoup de petits donateurs ou c'est des gens qui donnent des plus grosses sommes ?**

[Manu]

Au début, il y a des gens qui ont filé des grosses sommes. Disons qu'on a quelques donateurs qui ont filé plusieurs centaines de milliers d'euros en tout, quoi.

Et là... bah là, on fait assez peu de demandes, mais il y a encore des gens qui continuent à nous envoyer des petits chèques.

Enfin, des petits chèques. Cent balles par-ci, deux cent balles par-là. Donc ce n'est pas rien non plus, quoi.

Des gens qui se disent « Ah, bah dis, je pourrais soutenir le fonds de dotation, ils existent encore. »

[Ruxandra]

- **Il n'y a pas besoin... Si il y a besoin d'un peu adhérer, genre, rejoindre un fonds de dotation, un peu... Genre, il y a combien de personnes, vraiment, dedans ?**

[Manu]

Qui bossent dessus ?

En ce moment, on est deux.

[Ruxandra]

- **OK, vous êtes que les deux ?**

[Manu]

On est deux, avec pas mal de coups de main autour. On est vraiment officiellement deux, quoi.

Enfin, officiellement. On est deux personnes à se dire « On prend la responsabilité de le faire. » Il y a des personnes qui s'en sont occupées avant, qui continuent à nous filer des coups de main.

Il y a encore un truc de transmission. Et puis sur des missions un petit peu particulières, on va demander des coups de main.

[Ruxandra]

- **La transmission, c'était récent ? C'était aussi parce que les gens voulaient faire autre chose ?**

[Manu]

Ouais.

C'est quand même beaucoup de travail.

Enfin, ce n'est pas beaucoup de travail, mais c'est quand même une charge pour des gens qui font d'autres choses à côté.

À un moment donné les gens ont dit « On vous passerait bien la main. »

2. Entretien avec Marcel Thébault, déroulé chez lui le 6 mai 2025 pendant 2 heures et 15 minutes

[Ruxandra]

- **Depuis combien de temps vous êtes là ?**

[Marcel]

Depuis le 1er août 1999.

Sylvie est agricultrice ici. Donc, on est arrivés... parce qu'elle reprenait cette ferme-là, où nous sommes.

Voilà, c'était quelqu'un dont les enfants étaient jeunes, qui nous précédait, qui est parti à la retraite.

Voilà, le projet d'aéroport a été relancé, je crois que c'est octobre 2000, enfin, un an après notre arrivée. Donc, nous, on avait longtemps cherché une ferme, c'était difficile.

Et donc, l'endroit ici nous avait séduit par son bocage, par le fait qu'on y projetait assez facilement l'exploitation laitière, la production laitière qu'on avait envie de faire, et que la reprise n'était pas élevée, parce que la ferme était un peu délabrée.

Et voilà, mais on savait qu'il y avait un projet d'aéroport, on en a discuté avec les voisins. Voilà, mais le projet d'aéroport était endormi complètement, et les gens n'y croyaient pas beaucoup.

Et voilà, c'est un risque qu'on a pris, et on a gagné. Voilà, donc on a été ici pour s'installer agriculteurs, avoir des vaches laitières, ce que l'on a fait, ce que l'on fait toujours.

Voilà, moi j'ai travaillé avec un mi-temps à l'extérieur de l'exploitation, et sous différentes formes, à peu près un mi-temps consacré à l'exploitation.

Mais c'est toujours *Sylvie qui est l'exploitante, et moi j'avais plutôt un statut de salarié.*

[Ruxandra]

— Ok. **Vous avez toujours le statut de salarié, parce que je sais que le conjoint de l'exploitant principal peut prétendre à un statut...**

[Marcel]

Oui. Alors un, maintenant je suis à la retraite.

En 2011, je suis revenu sur l'exploitation avec un statut de salarié à plein temps.

Pour deux raisons. L'exploitation étant... Enfin il y a une raison, on va dire, fiscale, qui fait que le statut de l'exploitation ne devait pas changer.

Parce que sinon, en revenant à plein temps, on aurait pu faire un GAEC, par exemple.

Mais ça, c'est la première raison. Du point de vue fiscal, c'était catastrophique.

Et la deuxième raison, c'est que d'être salarié me permettait de continuer à préparer ma retraite, alors que sinon, j'allais cotiser très peu pour ma retraite.

Et déjà que Sylvie a toujours peu cotisé pour sa retraite, elle aura une retraite très faible. On ne voulait pas avoir une retraite médiocre plus une faible. Voilà.

[Ruxandra]

- **Et je voulais aussi demander pourquoi l'exploitation individuelle a semblé le plus adaptée ?**

[Marcel]

Pour les parents de Sylvie... Alors on a tous les deux fait des études agricoles. Les parents de Sylvie n'étaient pas agriculteurs.

Pour nous, c'était un peu une aventure. On n'avait pas été salariés dans une exploitation. On avait fait tous les deux du travail de conseil, formation, animation de groupes auprès des agriculteurs.

Mais voilà.

Donc on n'avait pas fait le travail dans une exploitation. Donc c'était une aventure pour nous de s'installer.

Et donc on ne voulait pas faire partager à d'autres notre éventuelle incompétence.

Et c'était notre aventure à tous les deux. Donc c'était plus... On a une fois réfléchi sur un projet qui aurait pu être un GAEC en Bretagne.

Mais la production ne nous convenait pas. Donc on n'a pas réfléchi très longtemps.

Oui, voilà. C'était notre aventure à tous les deux. Et puis *on a cette image quand même que c'est très compliqué d'être en GAEC*, quoi, que c'est supportable quand t'es en famille parce qu'il y a d'autres choses entre les gens que la relation de travail.

Ça demande vraiment des efforts d'expression de ses satisfactions et de ses besoins et des efforts d'écoute qui ne sont pas forcément la règle générale, même hors agriculture.

[Ruxandra]

- **Mais du coup, vous êtes propriétaire des terres, des parcelles ?**

[Marcel]

En arrivant, j'ai, moi, acheté la maison. Sylvie a acheté le terrain où sont les bâtiments. Et toutes les autres terres étaient en location.

Voilà. Au fil du temps, il s'est passé bien des choses, *puisque'en 2012, nous avons été expropriés par le projet d'aéroport*. C'est-à-dire expropriés veut dire que le projet d'aéroport est une règle bien plus importante que la propriété individuelle.

Et donc l'État s'approprie nos biens, nous indemnise et en dispose comme il le veut. Donc nous sommes après, à ce moment-là, *devenus occupants illégaux*, c'est-à-dire squatteurs, en fait, dans notre maison et sur nos terres. Enfin oui, au moins sur les bâtiments.

Nous avons *continué à exploiter les terres*. Alors les terres qui appartenaient à des propriétaires privés, on leur payait un fermage.

Dès en s'installant, on avait des terres qui appartenaient au département. Le département a mis ces terres au service du projet d'aéroport. Donc on a continué à les cultiver mais sans payer de fermage.

On ne nous en a pas demandé donc on n'en a pas payé. Et le département ne pouvait plus nous demander de fermage puisque ces terres étaient au service du projet d'aéroport. Donc ça aurait été nier le projet d'aéroport de leur part que de nous facturer un fermage.

[Ruxandra]

— **Il n'y avait pas de convention d'occupation précaire à ce moment-là ?**

[Marcel]

Quand on s'est installés, tous les agriculteurs qui étaient des agriculteurs classiques qui occupaient des terres appartenant au département avaient une convention d'occupation précaire renouvelée tacitement tous les ans.

[Ruxandra]

— **Donc ça c'est à partir des années 70 jusqu'à... ?**

[Marcel]

Ça, c'est pas exactement... Enfin, l'idée peut-être, c'est là, mais c'est à partir plutôt, je pense, des années 80, quelque chose comme ça, oui. Grosso modo les années 80.

Parce qu'il y a eu... le département a eu le droit de préemption sur toutes les terres qui se vendaient dans le zonage. Et il y a eu des premiers cas envers '78, en fait, de premier achat de fermes.

Et la ferme qu'ils ont... cette première ferme, en fait, la famille d'agriculteurs qui a vendu au département, ils ont un fils qui s'y est resté dans la ferme et qui a commencé à squatter les terres, à occuper illégalement ces terres-là. Et au fur et à mesure, il y a eu plus de cas.

Et donc il y a une négociation qui s'est faite, en fait, en... voilà, je ne sais pas, 1985, dans ces eaux-là, en définissant, voilà, le fait que c'était des terres précaires qui avaient un fermage, mais modeste, je crois les deux tiers d'un fermage moyen de la zone, pour tenir compte de la... Comment dire ? Du fait que ce n'était pas un contrat à longue durée, quoi.

Et voilà, donc en s'installant en 1999, on a eu ce même statut.

[Ruxandra]

— **OK. Mais que jusqu'en 2000... Enfin non, même après, même jusqu'en 2008, peut-être, ou 2012 ?**

[Marcel]

Oui. Sylvie ? Tu te souviens jusqu'à quand on a payé du fermage au département, grosso modo ? À partir de la DUP, peut-être, ou... ?

[Sylvie]

— Qu'on a arrêté ? Ah, je pense qu'à la DUP, on continue encore à payer du fermage, c'est-à-dire qu'ils étaient plus ou moins réguliers.

[Marcel]

Donc c'est plutôt à partir de... 2011.

[Sylvie]

— De l'expropriation de 2012.

[Marcel]

Ah oui ? Seulement ?

[Sylvie]

Bah oui, parce que quand on a été expropriés, tu sais, ils... Les impôts avaient continué à nous envoyer les taxes foncières alors qu'on était censés être expropriés. Ils les avaient remboursées ensuite.

[Marcel]

Oui. Enfin ce n'est pas fondamental, mais oui, on a payé jusqu'à l'expropriation. Ce qui est logique. Oui, voilà. Donc il y avait un cadre légal.

[Sylvie]

Tant qu'ils l'ont appelé, on l'a payé, quoi.

[Marcel]

Oui, oui, oui. Nous, on est des gentils, oui. Tant qu'on nous a demandé de l'argent, on a toujours payé.

[Ruxandra]

— **Oui. Mais du coup, pour l'expropriation, vous avez refusé l'indemnité ?**

[Marcel]

Oui. C'est... Donc en 2011, AGO a été nommé pour mettre en œuvre le projet.

Et sur l'année 2011, il a fait le tour de toutes les exploitations avec un bureau de géomètre pour faire le point avec les fermiers, avec les propriétaires de tous les biens, des maisons, des parcelles, etc.

Et voilà, expliquer que les travaux allaient commencer sérieusement en 2013 et donc que les gens ne pouvaient plus exploiter à partir de 2013. Voilà.

Et donc ayant fait la liste des biens, ils ont proposé des indemnités en respectant un cadre, un protocole qui avait été signé au nom des agriculteurs par la Chambre d'agriculture et la préfecture. Donc qui fixait les modalités d'indemnisation et qui s'est fait dans un consensus complet, enfin, sans problème. De notre point de vue ou du point de vue des agriculteurs qui étaient un peu initiateurs de ça, c'était garantir que tout le monde serait traité de la même façon.

Il s'agissait donc de définir pour des terres en fermage, pour... alors pour les propriétaires, il n'y avait rien. Il s'agissait juste de l'activité agricole, donc uniquement des terres de l'indemnité liées au fait de ne plus pouvoir exploiter les terres. Si, voilà, mon voisin qui avait des terres en propriété et des terres en fermage percevait une indemnité pour l'ensemble de ses terres et ce protocole-là ne traitait pas son cas en tant que propriétaire de foncier, seulement en tant que fermier.

Et pour les terres très impactées, pour les fermes très impactées, il n'y avait qu'une définition un peu générale sur les modalités d'indemnisation. Mais voilà, on ne peut pas dans un protocole définir le prix d'un bâtiment agricole ou de différents bâtiments agricoles, etc. C'était un peu à négocier.

[Ruxandra]

- **Ok, si je comprends bien, il était aussi indemnisé pour ne plus pouvoir exploiter les terres dont il était propriétaire ?**

[Marcel]

Il n'y avait pas de base de cette indemnisation. L'agriculteur, sur le fait de ne pas pouvoir exploiter les terres, était indemnisé. Si mon voisin avait 100 hectares, 20 en propriété à lui, 80 en fermage, il était indemnisé pour les 100 hectares.

Mais les 20 hectares en propriété, il n'y avait pas eu de base de calcul, de défini.

Parce que ça relève du domaine des propriétaires, que les propriétaires en général ne se sont pas coordonnés pour défendre leurs intérêts. Alors que les agriculteurs, en tant qu'agriculteurs, avec l'aide de la Chambre d'agriculture, se sont présentés à la préfecture en disant « De toute façon, vous ne pouvez pas nous mettre dehors comme ça, etc. Il faut y réfléchir. »

Et Jean-Marc Ayrault, qui était maître d'œuvre du projet, a dit « Je ne veux pas qu'il y ait de difficultés financières autour de ça, on indemnise les agriculteurs, faites un truc clair et net. »

En 2011, AGO est venu voir Sylvie en tant qu'agricultrice en disant « Vos parcelles, celles-ci, celles-ci, c'est bien ça. Bon, ce n'est plus à vous, on va vous faire un chèque. »

Ils sont venus me voir, moi, en disant, « Voilà, la parcelle ici, ok, vous avez une maison, on va vous indemniser pour le prix de cette maison-là, faites des propositions, etc. »

Ce travail-là, en une année, a été quasiment bouclé. On a découvert à la fin de l'année qu'il y...

En fait, pour bien comprendre, ***il y avait quelques fermes comme nous, une dizaine, dont l'essentiel était dans la zone.***

Nous, les bâtiments sont dans la zone, la maison est dans la zone, le foncier le plus proche des bâtiments est dans la zone. Donc, si l'aéroport se fait, il n'y a pas de place pour nous. ***Mais une majorité des gens avaient 10-15% de leurs parcelles, voire 30% pour certains, dans la zone.***

Mais leur site était en dehors, ils avaient encore pas mal de foncier autour qui étaient en dehors, et donc leur ferme pouvait survivre. Le protocole précisait bien que les modalités d'indemnisation prenaient ces éléments-là en compte. À savoir que si ta ferme, par exemple, est condamnée par le projet d'aéroport, l'ensemble de tes terres, même en dehors de la zone, vont être indemnisées.

Nous, on avait 70 hectares, dont 25 dans la zone, l'ensemble des 70 étaient concernés par l'indemnisation. Il y avait d'autres collègues qui avaient 80 hectares dans la zone, mais 200 en dehors, n'étaient indemnisés que les 80 hectares. Les règles étant un peu posées, nous, on a été **à fin 2011, on s'est aperçus qu'on était une dizaine parmi 50 agriculteurs à ne pas avoir accepté le chèque.**

On était regroupés dans le cadre d'une association historique de défense des agriculteurs depuis 1970 contre le projet d'aéroport. Notre président avait dit qu'on allait tenir jusqu'aux élections présidentielles, et on verra.

Nous, on avait choisi de refuser l'expropriation.

Il y a un jugement d'expropriation qui a lieu, qui prend acte, qui nous signifie qu'il y a une déclaration d'utilité publique, donc la loi, pour les besoins de la nation décide que notre propriété n'est plus à nous, et qu'ils peuvent en disposer et fixe le montant de l'indemnisation.

Donc **ils nous ont proposé des chèques que l'on a déposés à la caisse des dépôts et consignations**, qui permettait de ne pas encaisser l'argent. C'est très polluant, si on a une position claire, de disposer de l'argent.

En fait, tu finis par le dépenser. C'est ce qui est arrivé aux autres, et parfois bêtement.

Nous n'avons pas encaissé l'argent, et **nous avons été convoqués pour expulsion seulement en 2016.**

[Ruxandra]

- **Ah, oui ? Ils avaient un peu oublié... ?**

[Marcel]

Non, ils ne peuvent pas oublier. Dans ce sujet, nous étions une partie un peu délicate.

La presse était beaucoup intéressée à nous, les gens sont sensibles aux pauvres agriculteurs à qui on enlève leurs terres, pour un projet qui est quand même un peu douteux, finalement.

Je pense que globalement, ils n'étaient pas pressés de faire du bruit à notre sujet., un.

Deux, Vinci, qui gérait le projet, possédait déjà des aéroports, possédait déjà des autoroutes. Vinci tenait à son... Sur l'ensemble de cette histoire, Vinci, ce ne sont pas des gentils, mais ce n'est pas la question.

Ils n'ont jamais été très actifs. Ils ont simplement veillé à tenir très scrupuleusement les échéances qui étaient les leurs. Mais ils n'ont jamais fait le forcing et fait un pas en avance.

Jamais.

En 2016, ça devenait incontournable. On a été convoqué pour avis d'expulsion et on est devenu expulsables. Ça a été un des moments assez importants de la lutte.

Ça a donné lieu à deux très grosses manifestations, parfaitement calmes, parce qu'on avait souhaité qu'elles soient calmes, et ça a été respecté.

Quand je dis « nous, » c'est les agriculteurs concernés, pas seulement nous ici.

Une manifestation très unitaire, etc.

Donc on est devenu expulsables. C'est en 2016, je ne sais plus à quelle date exactement. Il était clair pour nous, pour notre famille, pour tout le monde, que du jour au lendemain, les CRS pouvaient arriver et nous mettre dehors.

Ce qu'ils n'ont pas fait. Là aussi, c'était délicat. **On avait le même statut que les zadistes qui étaient arrivés en 2007 puis 2012, et qui étaient dans des maisons ou dans des cabanes qu'ils avaient construites de façon illégale.**

Tout le monde dans la zone était illégal. Parce que quand ils sont arrivés en 2000, ***l'opération César en 2012, ils ont bien regardé qui avait un statut légal sur la zone, qui n'en avait pas. Et ils ont détruit ce qui était illégal et ils se sont arrêtés là.***

Oui, j'ai répondu à la question.

Et donc, quand la décision d'arrêter le projet d'aéroport arrive, le Premier ministre dit quelque chose comme « l'agriculture reprendra sa place ». ***Il ne parle de rien d'autre que de l'agriculture.***

Il est clair à ce moment-là que pour nous, la vie va reprendre, mais de façon légale, mais on va continuer, comme on l'avait toujours fait, à exploiter les terres, à utiliser nos bâtiments, etc. Le seul débat porte sur la régularisation.

La régularisation sur le foncier se fait assez rapidement.

Et pour tout le monde en même temps, avec une séquence de signatures publiques, avec journalistes.

Il restait... je n'ai pas dit... j'ai dit qu'en fin 2011, il y avait 10 exploitations qui n'avaient pas encore accepté l'expropriation, mais certaines étaient toujours en négociation. Au final, on a été 5 exploitations et des habitants qui étaient simples locataires et quelques propriétaires de maisons, de l'ordre d'un ou deux. Mais je suis plus à l'aise à parler des exploitants.

Les exploitants, on était cinq exploitations.

L'une s'est arrêté son activité en 2013, parce que l'opération César, qui a duré quelque temps, puis qui a été poursuivie par une présence policière pendant tout l'hiver jusqu'en début avril 2013...

Il y avait une présence policière, en fait, avec fouille des véhicules, systématique, en embêtant les gens, etc., comme ils savent le faire, devant cette exploitation qui était un élevage de chiens. Et donc, il a perdu tous ses contacts avec l'extérieur, etc.

Après, ce n'était pas un militant non plus. Je ne l'ai jamais rencontré.

Mais donc, ils ont choisi de déménager.

Cette exploitation-là a suivi le protocole, les procès en même temps que nous, et ensuite a pris l'argent et a déménagé. Et puis après, si on veut être honnêtes, il y avait une exploitation qui avait suivi le protocole, mais qui n'avait que quelques parcelles de concernés, qui a suivi le protocole... enfin, pardon, qui a été en jugement, etc., mais qui a encaissé l'argent après.

Et pour raisons, on va dire, politiques, ils ne voulaient surtout pas se mélanger à nous.

Et donc, il s'est mis à détester les zadistes, etc.

Ce qui fait qu'au final, quand je parle de l'image des paysans à qui on veut arracher leurs terres, etc., on était bien 4 exploitations. Il y avait un dossier, je ne sais plus, mais c'est au moment des expropriations, il y avait un gros dossier avec photos centrales dans le journal du Monde, etc., sur les 4 exploitants. Voilà ce qui nous a sans doute relativement aidés. Quand je dis « nous, » on était 4.

Donc, juste après... quelques mois... grosso modo au mois de juin, arrêt du projet d'aéroport au mois de janvier, donc grosso modo au mois de juin, en fait, on a eu une régularisation, au moins sur les terres en fermage.

[Ruxandra]

— **Là, c'était les vrais baux ruraux ?**

[Marcel] (26:50 - 26:57)

Je pense que c'est une régularisation, peut-être un peu de principe.

Mais avec la grande messe, Mme la préfète qui était là, etc., grosse communication. Et ensuite, le département, qui avait fait don de ces terres-là à l'État, a choisi de reprendre ces terres.

Mais entre la décision...

Ils ont mis à peu près ces 6 mois-là, en fait. Le président du département, qui était extrêmement furieux, semble-t-il pas tant parce qu'il était ultra militant... Il a fait son boulot en tant que président pour le projet.

Mais comment dire ? Semble-t-il, d'après ce qu'il dit, en tout cas, il entendait que des gens puissent ne pas être d'accord. Mais le fait que le projet soit arrêté par l'État l'a scandalisé foncièrement parce que c'était l'État qui décidait à la place des élus locaux et que c'était un projet issu du local.

Du local socialiste, peut-être, et pas de tout le monde. Mais voilà.

Et donc le département a mis un certain temps à digérer la situation.

Mais quand il a été digéré, ils ont dit « Eh bien nous, on récupère les terres. On laisse un *usage agricole* à ces terres-là. Tous les gens qui répondent aux exigences légales pour être agriculteurs peuvent être candidats, quoi qu'ils aient fait avant, qu'ils étaient en opposition ou pas, » pour être clair, ça ne les intéressait pas.

Et voilà. Et ils ont... Comment dire ?

Le département, depuis longtemps, faisait son possible, en tout cas donnait des subventions, des aides pour l'agriculture paysanne, le maintien de la biodiversité, etc. Et donc ils ont dit « Si on garde ces terres-là, c'est pour faire quelque chose d'intéressant en termes de biodiversité ».

Nous, opposants, c'était un de nos arguments de ne pas détruire un bocage extraordinaire, relativement rare, en tout cas dans l'Ouest.

Et puis l'inventaire... Notre-Dame-des-Landes, c'est l'endroit où il y a eu l'inventaire le plus dense et le plus suivi au fil des années en termes de biodiversité. Et voilà.

En fait, on était d'accord sur ces aspects-là. Et voilà. Donc ça s'est traduit par des clauses environnementales.

Et donc on a signé des baux à clauses environnementales. Ce que, normalement, en théorie, nos syndicats ne veulent surtout pas.

[Ruxandra]

- Les syndicats agricoles ? La FNSEA ?

[Marcel]

Non, tous les syndicats agricoles. C'est-à-dire que pour moi, en tant que fermier, je te loue une parcelle. Une fois que j'ai payé mon fermage annuel, je revendique le droit de faire la conduite que je veux sur cette parcelle.

Si, toi, tu me dis qu'il faudrait faire telle culture ou bien il faut faire des bovins, ce n'est pas possible. Je loue les parcelles et j'en fais ce que je veux. Et donc que me mettent des clauses environnementales, que le propriétaire me mette des contraintes environnementales, sur le principe, ce n'est pas acceptable.

Dans le cadre de Notre-Dame des Landes, les agriculteurs engagés dans la lutte contre l'aéroport étaient tous d'accord sur ce volet maintien de la biodiversité, sur le principe. Tous nos militants, tous les braves gens qui venaient aux manifs, etc. mais ça faisait du monde, c'était quand même important pour eux.

Et donc, le syndicat qui était avec nous dans cette lutte-là, qui était la Confédération paysanne, le Gab qui était très engagé aussi avec nous, disait que l'idéal serait qu'il soit en bio, mais ces organismes-là n'ont fait aucun blocage et la FNSEA n'a rien dit.

Et donc, ces mesures-là ont été discutées quand même avec les organisations qu'il y avait en place. Notre association d'agriculteurs qui s'appelait l'Adeca, et une association concurrente pour la défense des agriculteurs qui n'étaient pas avec nous.

Et puis, il y a eu une grande réunion publique avec les agriculteurs où le département a présenté l'ensemble des mesures. Et la signature de ces différentes clauses environnementales était libre. Donc, on avait le droit de ne pas prendre de contraintes environnementales.

Dans ce cas-là, la seule contrainte était de ne pas abattre de haies, le maintien du bocage.

Et ensuite, l'étape suivante, c'était d'essayer d'aller vers un peu plus de respect de l'environnement, donc d'utiliser au maximum un traitement phytosanitaire pour une culture quelle qu'elle soit. Ce qui veut dire qu'il fallait d'abord essayer de le faire sans, et puis si tu n'y arrives pas, tu fais un traitement de rattrapage.

Et puis, ça portait sur des limites aussi de fertilisation azotée sur des prairies naturelles, sur des choses comme ça. La troisième étape était une conduite respectant le cahier des charts de l'agriculture biologique. Et la quatrième était en cas particulier des prairies oligotrophes.

Donc, voilà, des prairies qui sont tellement pauvres, qui poussent beaucoup de choses, mais peu de choses utiles aux ruminants. Et donc, sur ces prairies-là, le principe simple, c'est qu'on ne doit pas les enrichir. Tu ne dois pas enrichir le sol.

Parce que si tu enrichis le sol, en fait, la flore ne va plus... Il y a des espèces qui poussent facilement quand le sol est riche, qui vont envahir en fait. Et la flore va s'appauvrir en termes de diversité.

Elle va s'améliorer en termes de nutriments pour les animaux, mais elle va s'appauvrir. Et donc, sur ces parcelles-là, je ne sais plus si c'est 0 ou 5 euros. Enfin, le fermage, c'est rien.

Et même pour nous, c'est 15 euros, donc ce n'est pas cher.

[Ruxandra]

- Oui, ce que j'ai lu, c'est moins cher à cause des clauses environnementales.

- **Du coup, il y en a qui n'ont pas signé ces clauses ?**

[Marcel]

Alors, il faudrait demander à... Enfin, si vraiment ça t'intéresse, il faut appeler quelqu'un du département.

Je pense qu'il sera ravi de t'expliquer ça en détail et qui a été à la base de la construction. Mais globalement, ça a été un vrai succès. C'est-à-dire que peu de gens...

C'est-à-dire que les gens qui ont des grosses exploitations conventionnelles, ils n'avaient pas tant de terre que ça dans la zone.

Sur les quatre dont je te parlais, le club des quatre, en fait, *on est deux à être passés en bio rapidement après*. Il y en a un qui n'est pas en bio, mais... Enfin, les deux autres ne sont pas en bio, mais ils n'ont jamais utilisé énormément d'intrants.

Enfin, un peu de pesticides sur le maïs, des choses comme ça. Mais voilà, ils ne font pas une agriculture très intensive. Après, pour bien comprendre, on est quand même sur une zone qui est un plateau humide.

Le sous-sol, c'est de l'argile. L'argile veut dire que l'eau pénètre difficilement. Donc, l'hiver, elle ne s'en va pas.

Donc, c'est une zone qui est humide. Et s'il fait sec en été, il y a très peu d'eau qui remonte. Donc, c'est sec.

Donc, notre potentiel agricole, il est modeste. Ce qui fait qu'on ne peut pas rêver de faire des blés à 100 quintaux régulièrement, ni quoi que ce soit. Donc, les terres sur la zone n'ont jamais été très intensifiées.

Parce que juste, ce n'est pas raisonnable. Ce n'est pas comme ça que tu vas gagner de l'argent. Et donc, puisqu'elles n'étaient pas très intensifiées, ça explique aussi la biodiversité que l'on a constatée.

Ce n'est pas la lutte contre l'aéroport qui a créé la biodiversité. Ce n'est pas les zadistes qui ont amené... Enfin, voilà.

Donc, la biodiversité, elle est là. C'est formidable. Et ces mesures favorisent le fait de maintenir cette biodiversité et peut-être de l'améliorer, ce qui sera très bien.

Voilà. Je dis qu'il y a simplement juste une logique dans tout ça. Donc, oui, ces clauses ont été...

Alors, pardon. Pour revenir dans le détail, il y a eu, je pense, il y a eu peu de surfaces en clause 1, c'est-à-dire sans engagement, et beaucoup de surface en engagement 2.

Et en bio, *toutes les installations nouvelles qui se sont faites, se sont faites en bio*.

Et tu vois, 2 sur les 4 fermes concernées sont en bio. Donc voilà, ça fait... Donc en termes de signature de contrats, c'est une très belle réussite pour le département.

Le Président était très content parce qu'il y avait un débat, en fait, sur...

« Non, c'est précieux. Il faut pas que les gens aient le choix. Il faut qu'il soit obligatoire de respecter ces compréhensions, etc. »

Et du point de vue électoral, le Président a... Peut-être que c'est pas sa nature.

Je n'en sais rien. Mais il a décidé que ce n'était pas jouable. Lui, il voulait que les gens choisissent.

Et effectivement, le choix a été... Enfin, ça s'est bien passé. Il y a eu un choix tout à fait satisfaisant.

Ensuite, *je n'ai jamais vu quiconque, au nom du département, venir contrôler si on respecte ou pas*. Nous, on est contrôlés... Enfin, voilà, tous les voisins, *on est contrôlés parce qu'on est certifiés en bio*, ce qui veut dire qu'il y a un label.

Le label est contrôlé. On a une visite deux fois par an de quelqu'un qui vient par surprise voir nos pratiques, qui vient une autre fois regarder toutes les factures, voir s'il y a des pesticides dedans, si ton cahier des charges est respecté. Donc chacun est contrôlé comme ça.

Là-dessus, il n'y a pas de doute. Mais après, sur le niveau 2, qui est moins engageant, je ne sais pas s'il y a des contrôles, mais ce n'est pas si grave. Je pense que le bilan est bon.

Donc nous, notre situation s'est clarifiée sur le plan du foncier vite. Par contre, on voulait passer en bio. Pour pouvoir passer en bio, on voulait construire un nouveau bâtiment.

La préfète qui était là, Nicole Klein, qui a géré la phase d'arrêt du projet d'aéroport, nous avait dit en réunion s'il y a des gens qui veulent faire des bâtiments, vous me faites signe. Il n'y a aucun souci. Vous n'aurez pas de blocage lié à l'histoire.

Même si tout n'est pas régularisé, je veux que vous puissiez avancer rapidement là-dessus. Nous, quand on a eu notre projet bâtiment, on a fait une demande de permis de construire, etc.

Ce n'était plus elle qui était préfète.

La seule garantie que nous a donné le préfet suivant, « Je comprends votre situation. »

C'est quand même une garantie relativement faible.

Mais on a construit notre bâtiment et on n'a jamais eu de soucis. On avait un permis de construire.

Mais le sol n'était pas encore à nous. On n'avait pas récupéré le sol, par exemple.

Toutes les garanties légales n'étaient pas là. C'est Sylvie qui pourrait dire *qu'on a mis entre 2 et 3 ans pour récupérer la propriété du terrain et du bâti qui était dessus*.

Et moi, la propriété de la maison.

[Ruxandra]

- **Les titres de propriété sur ce qu'ils avaient exproprié ?**

[Marcel]

C'est ça.

[Ruxandra]

- **Ça s'est fait dans la foulée de toutes les autres rétrocessions ?**

[Marcel]

Oui, ça a pris du temps. Je pense que ça a été plus lent chez nous que chez d'autres. Toutes les rétrocessions ne sont pas encore finies.

Pour les fermes, c'était des gros dossiers, c'était clair. Mais parfois, tu dois avoir beaucoup de propriétaires d'un hectare, deux hectares, etc.

Parfois dans des indivisions.

Donc, des propriétaires qui sont plusieurs, qui ne sont pas forcément d'accord. L'État les avait expropriés.

Après, veulent-ils racheter leur propre bien ?

Ils ont le droit. Mais parfois, ils ne le veulent pas.

On en a vu qui ont milité avec nous.

Des propriétaires juste de terrains qui étaient très militants avec nous. Et puis, quand ils ont pu racheter leur foncier, maintenant, ils avaient dépensé l'argent. Donc, ils ne pouvaient pas racheter leur foncier.

Le département avait son foncier qui était à lui. Et l'État en avait.

Enfin, l'État avait tout pour faire le projet. Mais la partie qui appartenait avant au département, le département la récupère.

Ensuite, le foncier des propriétaires privés, qui n'était pas racheté par les propriétaires privés, le département l'achète. Il s'agrandit autant que possible.

Mais tous les dossiers...

Nous, on a une partie à côté. On pense que c'est toujours le département qui est propriétaire, mais voilà, le dossier n'est pas traité.

[Ruxandra]

— **Vous payez un fermage dessus ?**

[Marcel]

— Oui, parce qu'on a aussi signé des baux avec l'État. Exactement les mêmes baux qu'avec le département, évidemment. Heureusement. C'est la même logique.

Ils ont choisi de mettre en place exactement la même logique, de se parler, de travailler ensemble. Voilà.

Mais oui, on a une parcelle de 3,5 hectares à côté.

C'est toujours l'État. On ne sait pas pour combien de temps...

[Ruxandra]

— **Je croyais que l'État n'avait plus de terres ici.**

[Marcel]

— Pas beaucoup. Je veux dire, ces terres-là, c'est quelques dossiers qui traînent. Mais ça ne peut pas lui permettre de faire quoi que ce soit d'autre.

C'est juste des dossiers à liquider.

Voilà. Et donc...

Oui, par contre, on a eu... Et donc notre argent qui dormait à la caisse des dépôts et consignations, il a fallu qu'on le récupère. Là, il y a eu un blocage.

Et il a fallu évidemment se mettre d'accord à nouveau sur le prix de la maison, par exemple, sur le prix des bâtiments. Voilà. On avait toujours notre même avocat et puis quelqu'un du service des domaines.

Tu vois ce que c'est, service des domaines ?

C'est une partie de l'administration qui gère les biens de l'État, en fait. C'est une antenne du département, je pense, qui gère les biens de l'État, donc qui intervient quand il y a des expropriations...

Parce qu'il y en a régulièrement pour refaire des autoroutes ou des quatre-voies ou des choses comme ça, etc.

Et parfois, il y a des maisons qui se font expulser à cette occasion-là. Voilà.

Donc ils gèrent ce genre de cas, quoi. Donc voilà.

Donc on a rediscuté avec l'avocat et parfois en tête-à-tête avec leurs techniciens de la valeur des choses.

Mais voilà. Mais le grand principe, en fait, était que sur les bâtiments, ils appliquaient une décote de 3% par an, c'est-à-dire une perte de valeur de 3% par an. Et donc cette somme-là a été déduite du prix dans le prix d'un rachat du bien, quoi.

Si on avait acheté 100 000 et qu'on avait eu... Qu'il s'est passé 10 années. Alors ce n'est pas 10, c'est peut-être 8.

Mais voilà. Si c'était passé 10 années, en fait, on rachetait à 90 000.

Voilà. Et pour la maison, on a essayé de faire pareil. Ils ont dit non.

« Je peux vous faire un bilan des ventes immobilières sur Notre-Dame depuis l'arrêt du projet. Ça augmente, donc si je vous fais un bilan, vous allez être perdant. »

Voilà. Donc on n'a pas fait de bilan.

On a repris la maison à la même valeur qu'on l'avait vendue.

Enfin qu'il en avait achetée, oui.

[Ruxandra]

— **Donc vous n'avez pas perdu de l'argent sur tout ça ?**

[Marcel]

— Eh bien ça dépend comment on voit les choses.

Sur la valeur... Alors sur la maison, on va dire non, parce que c'est assez simple.

Sur les bâtiments, en fait, tous les biens en élevage dans notre comptabilité sont amortis.

Un bâtiment est amorti sur 15 à 20 ans. Ce qui veut dire aussi que si le fisc accepte ça, qu'on considère que c'est l'ordre de grandeur de la décote et qu'au bout de 20 ans, il vaut quand même presque zéro.

Nous, notre décote de 3 %, on n'est pas du tout à ce niveau-là. C'est-à-dire que la baisse de valeur pendant la période où on a squatté ces bâtiments, celle qui a été prise en compte est inférieure à la réalité. Alors ça, c'est la première chose.

Ce n'est pas le plus important. Le plus important, *c'est qu'à partir du moment où la déclaration d'utilité publique a été validée, on a su qu'un rouleau compresseur était en place qui allait nous écraser et que nous n'avions plus d'avenir ici.*

Pour des raisons militantes, on a choisi de rester.

Mais ça veut dire qu'on est passé en pilotage automatique dans la conduite de l'exploitation. Et en particulier à partir de 2012, où nous étions des illégaux, on n'avait pas les moyens de prendre d'initiative. L'énergie qu'on a mise dans l'exploitation a été de la conduire comme on le faisait avant.

Mais nous, on serait bien passés en bio dès ce moment-là. Mais en fait, on n'avait pas le droit puisqu'on était des exploitants illégaux.

Quand tu passes en bio, tu as des aides à la conversion, etc., qui sont des contrats sur 5 ans. Comme normalement, on devait être expulsés rapidement, on ne pouvait pas avoir un contrat sur 5 ans.

On n'a pas fait, par exemple, ces modifications-là.

Les investissements sur l'exploitation, on ne les a faits qu'à partir de 2019, une fois le projet arrêté.

Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on a pu commencer à donner à l'exploitation le visage qu'on avait envie qu'elle ait. On aurait pu l'avoir fait 10 ans avant, donc en profiter financièrement bien avant, et aussi en profiter en termes de rationalité du travail.

Aujourd'hui, on cherche à céder l'exploitation.

Le fait d'avoir fait dans les 5 dernières années beaucoup d'investissements gonfle le capital de reprise. Il aurait mieux valu que ça ait été fait il y a 15 ans et que le capital à reprendre pour un successeur... les silos seraient là, ce seraient les mêmes, etc., sauf qu'ils vaudraient beaucoup moins cher. Donc ça reste un handicap aujourd'hui au moment où on va céder l'exploitation.

[Ruxandra]

- Oui. Je ne sais pas, peut-être que vous pourriez la louer justement sur bail à ferme ou un truc comme ça, si vous n'arrivez pas à trouver un acheteur...

[Marcel]

On aura toujours des gens pour utiliser les terres. Pour nous, céder l'exploitation, c'est avoir une ou plusieurs personnes qui reprennent, qui continuent l'activité laitière en faisant moins éventuellement ou différemment. Ça, c'est leur problème, ce n'est pas le nôtre.

Mais voilà que l'activité se poursuive au travers d'une ou quelques personnes. Les terres seront toujours utilisées, les bâtiments à peu près, s'il n'y a pas quelqu'un qui va reprendre l'ensemble. Mais c'est une forme d'échec certaine, si c'est ça.

[Ruxandra]

- Oui, bien sûr. Du coup, vous ne continuerez pas de vivre ici ?

[Marcel]

Non, bien sûr que non.

[Ruxandra]

Il y a certains qui préfèrent quand même.

[Marcel]

On peut vivre ailleurs et donc on le fera. Sans trop s'éloigner. Si on vend une voiture, on ne reste pas à côté du chauffeur tout le temps.

[Ruxandra]

- Oui, c'est vrai. Je me demandais aussi comment ça s'est passé justement entre tous les agriculteurs, entre ceux qui ont accepté l'indemnité d'expropriation, qui sont partis et qui peut-être sont revenus après profiter de la rétrocession. ^[1]_[SEP]Manu disait qu'il y avait aussi certains qui avaient vendu à l'amiable avant l'expropriation, si je comprends bien, et qui venaient revendiquer de récupérer leurs terres.

- Du coup, **je me demandais les rapports entre vous, les quatre, et puis ceux qui sont partis avec l'indemnité de l'expropriation et qui sont revenus, et puis ceux qui ont vendu en avant et qui sont revenus...**

[Marcel]

Notre position a toujours été de ne pas juger les collègues qui prenaient l'argent en disant qu'ils n'ont rien demandé. C'est un coup de marteau qui leur tombe dessus. Bon, chacun, en fonction de sa situation, voit ce qu'il veut faire et donc on n'a jamais critiqué ça.

Par contre, quand le projet s'est arrêté, on a dit qu'il ne serait quand même pas logique que les gens qui ont encaissé le chèque, qui, parce que nous on a gelé la situation en se battant, ont continué pendant ce temps-là à exploiter leurs terres, continuent à récupérer leurs terres tranquillement. Enfin, ça ne peut pas être traité comme ça. Je l'ai dit en réunion de négociation à la préfecture, je l'ai dit devant tous les agriculteurs qui étaient là, où il y avait la chambre d'agriculture et la DDTM, etc.

Mais il est clair que les autres agriculteurs, aidés par la chambre d'agriculture, ont fait une association, juste après l'arrêt du projet d'aéroport, pour défendre leurs intérêts et le fait qu'ils voulaient absolument garder toutes leurs terres. Nous, ça nous a scandalisé.

Eux, ils ont été scandalisés par des conflits fonciers.

Je ne sais pas si Manu t'en a parlé.

[Ruxandra]

- Un petit peu, surtout par rapport au département.

[Marcel]

Alors, l'histoire des conflits fonciers.

En 2015, grosso modo, on a fait un rêve ici, tous ensemble. C'est-à-dire qu'il y a eu beaucoup de réunions, etc.

Et on s'est mis d'accord sur une façon d'être ensemble. Et l'idée, c'était peut-être, vont-ils arrêter, puisqu'il ne se passait pas énormément de choses. On n'était pas persécutés tout le temps.

Il y avait eu 2012-2013. Et après, finalement, ça allait. Sur le terrain, on n'était pas envahis régulièrement.

Il y avait des gens qui habitaient sur place, qui veillaient à ce que Vinci ne puisse pas pénétrer la zone, qui brisaient des vitres de voitures s'il le fallait, des choses comme ça, qui n'agressaient pas physiquement des gens, mais qui sabotaient des machines qui commençaient à défricher...

Il y a eu des choses qui faisaient que nous, on faisait un travail de communication. Eux aussi, d'ailleurs.

Mais il y avait aussi des gens que nous, ce n'est pas trop nos pratiques habituelles, mais ***des gens qui étaient sur le terrain, qui faisaient que la zone était un peu impénétrable pour les porteurs de projet.***

Donc, il ne se passait rien. Et donc, on s'est dit « peut-être qu'on pourrait gagner. Et il faut voir comment on s'organise. »

Et donc, on avait formalisé cela en un texte qui s'appelle « Les 6 points ». Vous pouvez retrouver le texte des 6 points.

Qui dit, grosso modo, les gens qui se battent ici sont tous respectables. Ils sont tous assez différents, mais on est content qu'ils soient différents. Il y en a même qui utilisent des pesticides, on ne va pas les embêter tant qu'ils se battent contre le projet.

Ça décrivait aussi une façon d'être ensemble, mais aussi une façon d'être ensemble pour l'avenir. Et ça disait donc, ***les terres, ce foncier-là, grosso modo, concerné par la zone, on veut le gérer ensemble.***

Les gens qui se sont battus gardent leur foncier. Les propriétaires qui se sont battus, qui ont refusé l'expropriation, retrouveront leur foncier.

Et ceux qui ont encaissé le chèque, qui continuent aujourd'hui à exploiter les terres parce que la situation est bloquée, ces gens-là, un jour, il faudra qu'ils nous laissent reprendre ces terres-là, puisqu'ils ont été indemnisés.

Donc, on reprendra ces terres-là pour les mettre à disposition de nouveaux projets agricoles, individuels ou collectifs. Et dans cette ligne-là, il y a eu deux années où il y a eu ce qu'on appelait des ***prises de terres, c'est-à-dire des conquêtes de parcelles pour mettre en place des projets contre des gens qui étaient agriculteurs et avaient été indemnisés.*** Et évidemment, c'est une opération un peu médiatique, donc ont été ciblées les plus grosses exploitations, les plus gros indemnisés, des gens qui sont importants, qui ont le bras long pour faire simple, et qui étaient effectivement extrêmement en colère.

Mais alors qu'il y a eu, il y avait avec nous par exemple quelqu'un qui est un syndicaliste FNSEA de base, mais très militant, qui avait une parcelle, c'était triste l'histoire en fait, il avait une parcelle de 5 hectares, 3 dans la zone, 2 en dehors.

Il nous a toujours dit que les 3 hectares qui sont dans la zone, j'ai touché l'argent, les gens qui sont autour font ce qu'ils veulent, alors ça je m'en fiche, mais les 2 qui sont là, ils sont en dehors, moi je veux, je paye le fermage à mes propriétaires, c'est de ma famille, je veux les entretenir, je veux les cultiver.

Et donc il avait une position parfaitement honnête, le problème c'est que les gens qui étaient autour, qui utilisaient ces 3 hectares, ils allaient aussi cultiver, enfin, exploiter ou maintenir en friche ces 2 hectares.

On n'a jamais réussi à résoudre cette situation-là.

C'était un peu notre honte, on a discuté longuement avec lui, il a toujours été très correct, on s'est respectés. Les gens qui avaient cette attitude-là, c'était parfait.

Donc les prises de terres se sont faites chez des gens un peu des Messieurs, il leur a été enlevé une dizaine d'hectares ou des choses comme ça, et puis il y avait des plantations qui étaient faites collectivement à un moment.

Et ça, ça a vraiment semé de la haine entre les autres agriculteurs et nous.

Certains agriculteurs, pas tous, il y en avait qui comprenaient la situation, et d'autres pas, qui étaient vraiment...

et qui ont essayé de propager une image comme quoi les zadistes piquaient le foncier des paysans. Alors que c'était organisé. Effectivement, les zadistes, ça leur parlait beaucoup.

Nous, on était un peu embêtés parce qu'on savait que... Moi, je n'ai jamais participé à ça. J'ai participé à des réunions, des fois pondérer des choses, éviter des situations trop explosives, mais on savait que ça se retournait forcément contre nous.

Et de mon point de vue, ces opérations... pour terminer, les zadistes, il y avait Copain qui était une organisation agricole qui était dans le coup, la Confédération de Paysanne, qui était très mal à l'aise, mais qui était plutôt dans le coup. Mais très mal à l'aise parce que dans le sud des départements, il y avait des militants qui leur disaient « C'est quoi le bazar à Notre-Dame ? »

« Vous piquez... Demain, vous viendrez me piquer mon foncier à moi aussi et vous soutenez ça, etc. »
Donc, ça a été le premier gros élément de rupture entre les autres agriculteurs et la bande des quatre.

Avec à la limite de l'agression plusieurs fois, et des paroles comme « On ira se servir chez les Thébaults si on manque de fourrage » et des choses comme ça.

Il y a eu aussi le cas d'une installation à Saint-Jean-du-Tertre, sur une partie des terres que cultive Mi, tu l'as dans ta liste. Tu lui parleras de W un peu.

W c'est quelqu'un qui était zadiste et qui s'est installé en vaches laitières là-bas.

Il revendiquait du foncier à quelqu'un qui venait de plus loin et qui a eu des indemnités. Il y a même eu une réunion en mairie où il y avait les deux maires des communes de Notre-Dame et de Vigneux.

Et W, publiquement, a présenté son projet. Et il y avait des gens qui étaient furieusement remontés contre ça, et remontés contre nous à cette occasion-là. W avait été stagiaire chez nous, donc tout le monde savait la proximité qu'on avait avec lui.

Donc ça, c'est le premier élément de forte tension, détestation, avant l'arrêt du projet.

Une fois le projet arrêté, ces gens-là ont tout fait pour pouvoir garder leurs terres.

Donc la position qu'a prise l'État, c'est de dire que toutes les terres que les gens exploitaient avant 2008, c'est-à-dire avant la DUP, pour lesquelles ils ont été indemnisés, ces gens-là les gardent.

Parce qu'on ne veut pas de complications, la FNSEA y tient absolument.

Je pense que... enfin, les quelques fois où on était en réunion avec la préfète, elle s'interrompait au cours de la réunion et elle téléphonait.

Donc je pense que, en fait, c'est le Premier ministre qu'elle appelait à ce moment-là, pour savoir ses marges de manœuvre, etc.

Donc je pense que de toute façon, là-haut, il n'était pas question qu'il y ait quelque chose qui ressemble à une majorité des agriculteurs historiques qui ne soient pas contents. Ce n'était pas possible.

Du coup, nous, on était très furieux. Et donc, *il y avait des terres occupées par les Zadistes, pour faire simple, pour la plupart qui étaient des terres où les gens, comme Bellevue, où les agriculteurs étaient déjà partis. Indemnisés, partis à la retraite*, etc.

Donc il y avait des terres occupées comme ça. Il y avait en tout une trentaine d'hectares occupées contre la volonté des anciens exploitants, sur trois endroits.

[Ruxandra]

- **Ça fait partie de ces terres des gens qui étaient déjà partis ?**

[Marcel]

Non, sur des gens en place. Quand je dis *contre la volonté, c'est que les gens sont toujours en place, veulent les exploiter, mais il y a eu une opération de prise de terres*. Peu importe les endroits, mais il y avait Saint-Jean, il y avait...

Les trois exploitants concernés étaient des gens qui se pensent importants. Et qui ont du soutien syndical, en fait, Coordination rurale et FNSEA. Donc, il y a ces situations-là.

Donc tout le monde récupère les terres d'avant 2008.

Et il y a eu d'autres terres, un peu plus de 200 hectares, qui n'avaient plus de fermiers au-delà de 2008. Donc des gens qui sont partis à la retraite, des choses comme ça.

Et ces terres-là pouvaient être occupées soit par des agriculteurs déjà en place, soit par des zadistes aussi. Et donc sur ces terres-là, qui n'avaient pas d'occupants depuis 2008, ces terres-là ont été considérées comme des terres disponibles, donc qui passaient en commission et qui étaient attribuées, qui pouvaient avoir plusieurs candidatures, de jeunes qui s'installent, anciens zadistes ou pas, de gens comme nous qui demandent des terres, et de gens qui les exploitent depuis 2008 ou 2010 ou etc. Qui les exploitent mais n'ont pas plus de droits que d'autres.

Oui c'est clair, c'est-à-dire *d'exploitants historiques, qui ont profité de la situation et qui se sont agrandis depuis 2008 sur des parcelles de la zone*. Mais donc ils ne sont pas dans ce cas-là par définition prioritaire sur d'autres. Et l'attribution est décidée dans le lieu d'une commission qui s'appelle la CDOA, Commission départementale d'orientation de l'agriculture, et qui, en cas de concurrence, décide qui a le droit d'exploiter des parcelles. Suivant des règles strictes de proximité, d'abord surtout de dimension de l'exploitation, voire de proximité, voire du fait que ce soit en bio ou pas en bio, des choses comme ça. Et ça a été traité...

Et sur cette base-là, de tête comme ça, grosso modo, je pense que *les nouveaux installés, anciens zadistes, ont récupéré entre 50 et 100 hectares de cette façon-là, sur ces terres-là*. Mais il y avait par exemple parmi ces gens-là, dans la bande des 4, il y en avait un qui était passé de 110 hectares en 2008 à la DUP, il était passé à 150 en 2018 quand le projet s'est arrêté. Il y avait un des 4 qui était quelqu'un qui cherchait tout le temps, même aujourd'hui s'il pouvait, qui cherche tout le temps à avoir du foncier.

Donc il avait 40 hectares comme ça, sans base légale, et il a dû en perdre sûrement une trentaine, peut-être plus, je ne sais pas, sur les 40.

[Ruxandra]

– **Ah, du coup il est revenu à 120, un truc comme ça ?**

[Marcel]

Peut-être, oui, peut-être, je ne sais pas exactement.

[Ruxandra]

– **Donc, dans la CDOA, ils attribuaient l'usage de terres même à des anciens zadistes ?**

[Marcel]

Oui, dans la candidature il n'est pas marqué que c'est des anciens zadistes, mais par contre ces gens-là ont dû suivre le protocole de l'installation. Après un certain nombre des gens d'ici étaient ingénieurs, avaient un BTS, la majorité des projets... en fait, remplissaient... il y a eu une quinzaine de projets qui se sont concrétisés à ce moment-là. Une très large majorité des gens, genre 10 sur 15, avaient tous les diplômes requis pour satisfaire ça.

Je ne sais pas, tu iras voir Greg ?

Greg, lui, il n'avait pas les diplômes requis, mais il a fait une formation, validation des acquis d'expérience, etc.

C'est-à-dire que *l'État a bien veillé à ce que les conditions légales d'installation soient respectées*.

Mais tous nos collègues, avec qui on ne s'aimait pas trop, criaient les bras au ciel que c'était scandaleux, que n'importe qui pouvait devenir agriculteur, qu'aucun projet n'était viable, qu'ils étaient pénalisés. Propos relayés fortement, dans le cadre d'une querelle, d'une guerre politique de la FNSEA contre les socialistes du département.

Bien sûr, ça a toujours cette dimension-là.

Et querelle relayée au niveau régional avec Retailleau, qui était en poste à la tête de la région à ce moment-là. C'était formidable.

Voilà, donc pour répondre complètement à la question, pendant toute la période, c'était un peu compliqué entre nous et les autres agriculteurs.

Alors, oui, il y a encore un truc intéressant à dire. Et au fil du temps... il y a eu une période de quelques réunions organisées par le département, avec tous les agriculteurs, parce qu'ils ont ensuite fait un projet de territoire.

Voilà, puisqu'on avait patiné, on avait raté tout le développement économique pendant toute cette période-là, n'est-ce pas ?

Et donc, il fallait rattraper le temps perdu.

Et par exemple, il y avait un type qui était un copain de Hulot, qui était dans la commission de...

Je ne sais plus quel était le terme, mais il y a eu une commission de trois experts qui ont étudié le sujet pour aider l'État à prendre sa décision d'arrêt ou pas du projet.

Tu vois ? Et donc, il y en avait un dont... « Il faut faire un méthaniseur. »

Ça correspond aux besoins de personne ici, mais bon.

Enfin, je viens pour dire que, voilà, il fallait quelque chose qui corresponde à leur schéma à eux, qui marque le territoire, etc.

Et donc, il y a eu des réunions.

C'était plus ou moins houleux, mais quand même un peu houleux.

C'est là où le département, publiquement, a quand même assumé ses décisions, etc.

Par exemple, le président du département, moi ce que j'ai beaucoup apprécié, a dit lors de ces réunions-là, « écoutez, les agriculteurs en place, vous critiquez les nouveaux projets ; moi, c'est des nouveautés que je rencontre tous les jours, finalement, au niveau du département. C'est relativement banal, sachez-le. »

Voilà, et puis, le temps passe, etc.

Les maires de Notre-Dame et de Vigneux, qui n'aiment pas tout ce monde-là, ils ont fait ce qu'ils ont pu pour gêner les projets agricoles des zadistes,

Genre, aller voir des propriétaires et dire, il ne faut pas leur louer de terres.

Genre, aller voir, il y avait un magasin qui s'est arrêté maintenant, mais il y avait un magasin de vente directe en vrac à Notre-Dame, aller les voir et dire, mais vous travaillez avec des zadistes, mais c'est n'importe quoi. Ce qui, quand même, s'appelle du sabotage, je pense.

Et donc ça, vraiment, les élus de Notre-Dame l'ont fait. Et aujourd'hui, ils reconnaissent que, non, non, non, les nouveaux agriculteurs, il n'y a pas de problème.

Pour dire que les choses, ça pèse un peu.

Le dernier élément, quand même, qui illustre bien la complication, c'est que dans notre monde agricole, il y a un endroit d'organisation en commun qui est la Cuma, Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

Donc c'est du matériel agricole. Donc la Cuma, aujourd'hui, c'est une dizaine de tracteurs au moins, une quinzaine de remorques.

C'est trois ensileuses, deux moissonneuses batteuses, deux groupes de fauche, c'est-à-dire des tracteurs équipés avec des barres de coupe de chaque côté qui vont très vite pour couper.

Enfin, voilà, c'est la dimension d'une entreprise agricole moyenne.

Donc qui correspond à cinq communes.

J'imagine au moins une centaine de fermes ou quelque chose comme ça.

Et donc, c'est un endroit où on est tous ensemble propriétaires de matériel, employeurs de salariés qui viennent faire du boulot chez nous avec du matériel que nous, on ne pourrait pas forcément s'offrir ou qu'on n'aurait pas le temps d'utiliser. Et voilà, du matériel dont l'utilisation est rationnelle et à un prix normal.

La Cuma a toujours essayé d'éviter les complications, grosso modo, normalement, partout. On va dire, Cuma, on ne discute pas de politique, on discute de ce qu'on va faire ensemble, point. Après, tu as des divergences qui sont quand même de nature politique dans ce que les gens ont envie de faire, évidemment.

Mais ici, c'était, on ne va pas discuter de l'aéroport, chacun fait ce qu'il veut, etc.

Donc quand il y a eu des conflits fonciers, **la Cuma a décidé, pour ne pas faire d'histoire, de ne pas aller dans les parcelles qui étaient l'objet d'un litige de fonciers.**

Mais il y a quand même des gens qui ont demandé, par exemple, l'exclusion de Sylvie de la Cuma, parce qu'elle était proche des Zadistes, etc. et que ce n'est pas des gens fréquentables.

Donc le président, qui était quand même très bien, a dit que c'était n'importe quoi.

Et W, dont je te parlais tout à l'heure, une fois que les choses se sont posées, W a dit, moi je veux bien, ça m'intéresserait, je veux bien être administrateur de la Cuma, si vous voulez.

Personne ne s'y est opposé. Donc il est devenu administrateur, et le lendemain, il y a des gens qui se sont organisés en disant, « ce n'est pas possible, on ne va pas avoir un Zadiste, on va quitter la Cuma. Et vous allez voir, la Cuma, il ne va plus rien rester. »

La Cuma est toujours là. Donc ça, c'était à l'échelle de Notre-Dame, parce qu'en fait, la Cuma a fusionné après, et donc les communes voisines, W, ce n'était pas leur problème, je veux dire, tu vois, c'était juste un problème des gens qui avaient été au cœur des complications ici. Oui, c'est ça.

Alors, il y a aussi des collègues qui ont souffert, dont on peut comprendre, ou expliquer la colère, mais celui qui était le plus à la base de la querelle contre W, qui devenait administrateur, c'est quelqu'un qui avait des terres dans la Zad, qui était allé faire son bois dans la Zad, et qui s'est pris des coups par un zadiste, l'accusant de détruire la nature, etc. Il faisait juste son boulot classique, il était en bio, et ce n'est pas quelqu'un qui a abattait toutes les haies, etc, en plus, quoi.

Et puis, l'autre, qui était avec notre cœur du noyau, c'est quelqu'un qui a occupé, lui, illégalement... agriculteur officiel, etc.

Il y a des terres dont l'utilisateur est parti à la retraite, mais à 70 ans, ou quelque chose comme ça, donc il a pris ces terres-là, c'était des terres du département, donc il les a prises sans aucun contrat, sans rien, et il les a cultivées. Et quand le projet s'arrête, nous on a dit, il y a quelqu'un qui a un projet avec des moutons, là, les 30 hectares, là, ça lui convient très bien.

Ce jeune s'installant, avec les diplômes et tout, il y avait même deux BTS celui-là, s'est posé en concurrence contre l'agriculteur, et l'agriculteur a été fou furieux, mais il en a voulu à la terre entière, de reculer sur ces terres-là.

Il n'avait aucun droit. Lui, il détestait tous les zadistes, y compris presque tous ses collègues. Il était *tellement en colère*, tellement...

Il avait changé de dimension dans son exploitation, et il reculait de 5 ans. C'était insupportable.

Alors, nous, dans notre vécu, si tu veux, pour nous, on est arrivés, le projet est relancé, il y a cette association des agriculteurs de la zone.

Les premières années, en réunion, il y avait 50 agriculteurs qui étaient là. En fait, ça ne s'est compliqué qu'une fois que Vinci est arrivé.

Avant, tout le monde était contre le projet d'aéroport.

On faisait des manifs, tout le monde était contre et tout, ça allait.

Quand les gens ont eu à choisir, enfin, *quand un projet a semblé incontournable, et que les gens ont eu à choisir, en fait, entre l'opposition ou bien le fait d'encaisser le chèque, ils ont géré comme des chefs d'entreprise, ils ont encaissé le chèque.*

Alors que... Voilà.

Et du coup, on se retrouvait... Enfin, nous, on a fait notre choix, suivant nos convictions, etc.

Je veux dire, on a toujours bien... On n'a jamais hésité, on a bien vécu ce qu'on a fait. C'est comme ça qu'on se sentait bien, et même si on avait perdu, qu'on avait dû être mis dehors, etc., on n'aurait pas regretté nos choix.

Mais le fait qu'il y ait d'autres agriculteurs, à partir de 2012, l'opération César, le fait que d'autres agriculteurs viennent, s'organisent en tant qu'agriculteurs, et s'organisent avec nous, ça nous a mis vraiment beaucoup... beaucoup à l'aise.

C'est-à-dire que...

Parce que l'association locale, c'était juste une association de gens qui avaient un éventuel intérêt commun.

Les gens qui sont venus ensuite, c'est des gens qui avaient une philosophie, des choix politiques communs avec nous. *Une façon de voir le monde commune avec nous.*

Et du coup, ils étaient très à l'écoute de ce que nous, on pouvait avoir besoin. Voilà. Oui, oui.

Aider à réfléchir s'il y a des solutions au cas où on serait expulsés, par exemple. Tu vois, dans le pire des cas, mais quand on avait... Je veux dire, *le fait d'habiter avec les zadistes et la grande diversité des zadistes, veut dire qu'il y a quand même des moments de vie qui sont compliqués.*

Il y a des moments où on détruit ta culture. Il y a des moments où on t'en veut parce que tu mets des pesticides. Il y a des moments où on sabote ta voiture.

Tout ça, ça existait. Il y a des moments où il y a des chiens qui tuent des animaux. Tout ça, ça existait.

Il y a une zone de punk à chiens. Quand tu vois des personnes qui ont quatre chiens, qui disent, « ah mais c'est mes frères, » etc. Et qui ne donnent pas de cadre à leurs chiens.

C'est forcément une catastrophe. Donc on a vécu tout ça. Et le fait d'avoir des collègues qui sont là pour discuter, affronter les situations, etc.

C'était à la fois une sécurité un peu physique, mais c'était surtout une reconnaissance morale. On se battait pour quelque chose qui avait du sens pour beaucoup de monde.

Pas seulement pour des bobos parisiens qui allaient venir à la manif.

Juste pour des gens qui nous ressemblent. Et... Après, globalement, le phénomène zadiste, il y a forcément des moments difficiles, mais on l'a bien vécu.

Pour nous, il y a 80% de gens formidables et 20% de gens avec qui, pour nous, c'est compliqué de vivre. Grosso modo. Je n'ai pas mesuré, c'est juste pour donner l'idée.

Quand on parle de relations agriculteurs, le soutien des autres agriculteurs extérieurs à la zone était vraiment important pour nous.

Pour notre bien-être.

[Ruxandra]

- Du coup, juste, il y a les personnes qui ont encaissé le chèque qui ne sont pas toutes parties. Il y en a qui sont quand même restées ?

[Marcel]

Il ne faut pas utiliser le terme de partis, en fait.

Parce que le terme de partir s'applique pour, par exemple, le voisin qui habitait à Bellevue, enfin, qui était agriculteur à Bellevue.

En janvier 2013, grosso modo, il a encaissé un très gros chèque, parce qu'il avait beaucoup de surfaces, il a très bien négocié, il a encaissé un très gros chèque, et il est parti à la retraite.

Et il est parti, il a habité à 30 km d'ici, il a peut-être bossé encore pendant 2-3 ans, peu importe, il n'était pas très loin de la retraite, sa femme avait des très gros soucis de santé. Voilà, ça c'est un cas parti. L'élevage de chiens, un autre cas parti. Il y en a un autre voisin qui est parti à la retraite en 2012, à côté.

Mais la plupart des cas, les gens, parce que quand je dis les 4, en fait, on *est les seuls à être restés dans une situation où l'exploitation n'était pas viable*. Pour nous, c'était soit rester, soit partir.

Et tous les autres agriculteurs, ils avaient au maximum 30% de leurs terres dans la zone. Donc ils continuaient leur petite vie tranquillement, ils ont demandé très poliment à Vinci et tout ça, s'ils pouvaient continuer, eux aussi, à exploiter leurs terres. Vinci leur avait même fait un contrat, une sorte de contrat, etc. annuel, renouvelable.

Donc ils ont profité de la situation pour continuer à exploiter leurs terres. Et quelques-uns pour en exploiter plus.

Voilà, mais en fait, ils ont quand même... Et parfois, même dans ceux qui reprenaient des terres comme ça, d'autres terres, parmi les plus mauvaises, ils ne les ont plus exploitées.

Alors, ils ne les ont plus exploitées parce que c'était des terres de mauvaise qualité, où tu bosses beaucoup pour ne pas gagner tellement, etc. Donc ils ont laissé partir en friche.

Et à l'heure du bilan, ils ont expliqué à la préfecture que c'était à cause des zadistes qui étaient sur la route, qu'ils ne pouvaient pas y aller. Ce qui était faux.

Donc il y a eu des terres abandonnées comme ça, et quand il y a eu conflits, c'était plutôt des bonnes terres qui étaient prises. Ce n'étaient pas les plus mauvaises, parce que les plus mauvaises, tu as du jonc dedans, l'hiver, tu ne peux pas y mettre les pieds, enfin, c'est pas...

Et ces gens-là nous disaient « Mais bon sang, pourquoi vous ne prenez pas telle parcelle ? Là-bas, je ne la cultive plus. » Évidemment, tu n'en veux plus, elle n'est pas bonne.

Tu vois ? *Les gens étaient restés, ils ont récupéré toute la surface d'avant 2008, et un peu plus, parfois ou pas, de ce qu'ils ont exploité après.*

[Ruxandra]

- **On a parlé un peu des pratiques agricoles, les pratiques comprises dans les clauses environnementales. Dans le projet du département, ils utilisent juste le terme agroécologie, qui est assez vague...**

[Marcel]

Oui, mais c'est de la faute. C'est Le Foll, il parlait tout le temps d'agroécologie.

Il n'y a rien qu'un cahier des charges, il s'appelle la bio, c'est clair.

Après, le reste... Je me demande si Roundup, là, ils ne parlent pas d'agroécologie et ce genre de choses.

Ils sèment de la confusion là-dessus.

[Ruxandra]

- Mais du coup, c'est pour ça que je me demandais si dans les exigences des clauses du niveau 2, ça rentre dans ce qu'on considère comme agroécologique qui peut être très très large. Mais est-ce qu'il y a...

[Marcel]

Tu aurais besoin d'avoir les clauses ?

[Ruxandra]

En vrai, j'aimerais bien.

[Marcel]

Oui, mais ce n'est pas un secret.

[Ruxandra]

Je ne savais pas si les gens voulaient partager les contrats. Je ne sais pas.

[Marcel]

On ne peut pas garantir de les retrouver comme ça en claquant des doigts. Après, moi, j'ai utilisé... Le niveau 2 correspond au fait d'être en bio.

Ce n'est pas écrit bio dedans. C'est écrit zéro pesticide, zéro engrais minéral, ce genre de choses. Ce n'est pas obligé. Ce n'est pas obligé de... Comment dire ? Il ne demande pas qu'il y ait une certification par...

[Ruxandra]

- Parce que c'est cher, c'est compliqué ? Les certifications bio, je veux dire.

[Marcel]

Euh... Oui, enfin... Oui, parce que je pense que c'était plus simple de communiquer sur des contraintes très précises comme ça que le fait de passer par la bio et de passer par un certificateur.

Tu peux avoir des exploitations qui ont 10 hectares dans la zone seulement et qui vont respecter ce cahier des charges là, mais le reste n'est pas en bio.

[Ruxandra]

- OK. Mais, ça marche de faire une partie de l'exploitation en bio et l'autre non ? Il n'y a pas les pesticides qui se répandent ?

[Marcel]

Euh... La bio est toujours confrontée à ce que fait le voisin.

Les pesticides ne traversent pas les... Mais ils peuvent suivre les ruisseaux.

Et aller ailleurs.

Là comme ailleurs, quoi.

J'imagine que des gens qui font ça, sans doute que les parcelles sur lesquelles ils sont engagés sont des parcelles qui sont le plus souvent en herbe, voire presque toujours en herbe, tu vois, ou des choses comme ça.

Ils vont faire du foin, peut-être un peu de pâturage après. Ils ne mettent pas d'engrais sur l'herbe, mais ils peuvent mettre des déjections. Ils peuvent mettre du lisier, etc. Et ça fonctionne, quoi.

Après, je pense que s'il y a des parcelles... On a peu sur la zone des parcelles où il y a une rotation uniquement culture, il y en a très peu, parce que les sols ne conviennent pas à ça.

[Ruxandra]

- **Oui. Donc, chaque année, il y a en fait des périodes où les parcelles sont en herbe, ou... ?**

[Marcel]

Non, quand je dis... Quand je parle de rotation, tu sais, pendant 5 ans ta parcelle va être en herbe.

Après, tu vas faire un maïs.

Après, tu vas faire un blé.

Et ensuite, tu vas refaire de l'herbe.

[Ruxandra]

Oui. Oui, rotation sur plusieurs années.

[Marcel]

Oui, toujours. Quand on parle de rotation en agriculture, c'est sur plusieurs années.

[Ruxandra]

Oui. Oui. Je pensais à la permaculture où tu fais tes tomates en été, et puis tu plantes une salade en automne.

[Marcel]

Ah oui, d'accord, ça c'est au maraîchage. Oui. Il y a eu des bulles de permaculture qui sont faites...

Mais je ne sais pas. Tu verras avec Gibier, en fait, pour parler...

Si tu veux parler de maraîchage et tout ça, voire de maraîchage que font les autres.

[Ruxandra]

Oui. Oui, donc on a parlé des clauses...

- Sinon, je ne voulais pas demander si dans le cadre juridique de régularisation, spécifiquement, parce que vous étiez déjà en bail à ferme avant, sur certaines des parcelles avant. Donc ce n'est pas ça qui a fait une complication du tout pour vous. Ou... Je veux dire, le cadre du bail à ferme ne vous a pas posé de problème ?

[Marcel]

Le bail à clauses environnementales ?

Non, ça ne vous a pas posé de problème.

Après, ce qui est intéressant, me semblait-il, ce dont il faut parler, quand tu verras Greg ou Mi, ou peut-être d'autres qui étaient occupants et qui se sont régularisés, c'est l'étape arrêt du projet d'aéroport. Ils ont eu des fiches à signer pour avoir des droits. Ils ont demandé des parcelles et voilà, ils avaient le droit d'occuper, d'être titulaires de la parcelle.

Là, ça devrait être cool qu'ils te présentent le contrat en question qui était quand même quelque chose de très sévère. Je pense que nous, on a dû avoir les mêmes contrats temporaires. Nous, ça ne nous posait pas de problème, mais eux, il fallait qu'ils garantissent qu'il n'y ait pas de... pas d'occupation illégale, pas de squat sur la parcelle, des choses comme ça, et qui n'était pas forcément le cas.

Et le propriétaire pouvait annuler le bail dès qu'il le désirait.

Ils avaient beaucoup d'exigences et quasiment aucune garantie. Mais c'était l'étape de régularisation qui leur était imposée.

[Ruxandra]

C'était en 2018 ? Il y avait d'autres propriétaires que le département ?

[Marcel]

C'était l'État à ce moment-là.

C'était le cadre qui était donné par l'État, je pense. Je pense que c'était la première étape de régularisation. L'État a posé ses conditions.

Les occupants ont réfléchi. Il faut qu'on garde tout le foncier. Et donc, ils ont fait des tas d'associations et des choses comme ça.

Mais l'État *voulait absolument avoir des noms*. Comme quand il y a une bêtise de faite dans la classe, il faut que la personne se dénonce. Il fallait avoir le nom.

« Vous vous appelez untel, vous êtes dans notre liste, on ne va pas détruire votre cabane, peut-être.

Mais lui, on ne le connaît pas, on va détruire la cabane. »

C'était clair.

Et après, ce qui peut t'intéresser, c'est que en fait, *tant que le projet existait*, tant qu'il y avait le projet, il y avait de l'agriculture qui se faisait ici.

Ce qui était fait par les occupants— il y avait un endroit, où il y avait une ferme présentée comme individuelle, W. C'était sa ferme.

Le reste était géré par Sème ta Zad. C'était une agriculture collective qui s'est mise en place dès 2013.

Et donc, la régularisation était pour eux le moyen de maintenir le maximum de fonciers déjà détenus, voire plus. Et voilà, des tas de gens ont donné leur nom. *Et très rapidement, en fait, la partie agriculture collective, Sème ta Zad, a été une partie faible par rapport au reste.*

Et avec au début, un peu d'échanges entre les exploitations individuelles et Sème ta Zad, puis de moins en moins au fil du temps.

Mais c'est pour ça que je t'ai donné des gens comme A, J, etc.

[Ruxandra]

Je vais voir J demain aussi.

[Marcel]

Oui. Elle te dira combien ça a été difficile pour eux à ce moment-là.

C'est-à-dire que le rêve commun, enfin, voilà, quelque part, *ceux qui sont consignés pour être agriculteurs, etc., qui ont présenté un projet, qui l'ont assumé, sont devenus à peu près des agriculteurs.*

Alors que dans la tête des autres, en fait, on continue à tout partager, quelque part. Enfin, au moins à partager l'usage des terres. Mais ce qui est un... Ce qui est un rêve de personnes qui ne sont pas encore vraiment agriculteurs.

Parce que nous, on a partagé des terres avec eux, parfois. Et on ne s'y retrouvait pas.

Parce que... Voilà, c'est quand même une parcelle en allant vers Bellevue. En fait, nous, on avait utilisé cette parcelle-là pendant peut-être, on va dire, plus de 5 ans, 2012 - 2018, au moins. Peut-être 2019, je ne sais plus.

Voilà, quelqu'un a envie de faire, je ne sais pas, du tournesol, on laisse la parcelle. Ok.

Nous, la parcelle, on avait posé des clôtures tout autour, parce qu'on y met de temps en temps des animaux. On fait un entretien tout autour de la parcelle pour que les ronces n'envahissent pas la parcelle.

Au bout de quelques années, on fait du chaulage pour remettre du calcium et maintenir la vie du sol dans la parcelle. Voire, on met des déjections. Et voilà, on essaie de maintenir, voire d'améliorer le potentiel de production du sol.

Et quand c'est un nouvel agriculteur, surtout si c'est sous forme collective, qu'il apprend, en fait, les fils, tu vois, au bout d'un an, les fils sont en morceaux, les ronces n'ont jamais été gérées, il n'y a pas de chaulage.

Donc nous, ça ne nous pose pas de problème. Maintenant, je veux dire, c'est des parcelles, c'est eux qui les utilisent, on s'en fiche.

Mais ils n'y mettent pas tout le soin que nous on y met, dit en d'autres termes, ***l'échange de parcelles, c'est compliqué.*** Nous, on fonctionne aujourd'hui avec un échange de parcelles, avec Lucas, que tu vas voir.

On avait même construit une société ensemble pour... Justement, c'était au moment de redistribution des terres, on voulait revendiquer ensemble une grande parcelle de 15 hectares. Donc on avait fait une société, parce qu'il y avait d'autres candidats, d'autres agriculteurs du coin, candidats, très grosse fermes, mais très candidats.

Donc le département n'a pas voulu louer à une société, donc il l'a louée à Lucas. Donc c'est lui, ce n'est pas grave, c'est lui qui a le bail, etc. C'est lui l'occupant officiel.

Et... On va dire qu'il y a ***4 parcelles, et donc lui, chaque année, il fait une parcelle, il fait une culture d'orge, dont il a besoin, pour sa brasserie, et les autres années, on occupe le sol en mettant de la prairie.*** Voilà, quoi.

On n'a pas le même regard, on n'a pas la même... la même charge mentale sur la parcelle, on n'a pas les mêmes priorités. Tu vois, lui, il a sa brasserie à faire tourner, c'est vachement important et tout, quoi.

Nous, la première année, on a taillé on a taillé la haie qu'on avait besoin de tailler pour pouvoir faire les cultures sur la parcelle. Donc ça représentait quand même quelques semaines au printemps. Il a dit oui, ben moi je fais l'autre côté l'année prochaine.

Et... On attend toujours, quoi.

Il est très bien, on s'entend bien, mais juste pour expliquer que les priorités ne sont pas les mêmes.

Le regard... ***Le regard et les priorités ne sont pas les mêmes.***

[Ruxandra]

- **Oui. Je pense que c'est une question aussi de... d'expérience, de formation... ou... ?**

[Marcel]

Je... On peut dire d'expérience, je pense. Sur les parcelles proches dont je parle, c'est effectivement plutôt des gens qui démarraient, mais c'est plus pour dire...

Expliquer les différences entre l'individuel et le collectif.

Je veux dire, il y a un groupe de 10 qui font des cultures, toi tu as pris la charge de tournesol, tu fais ton tournesol, et l'année prochaine sera quelqu'un d'autre, donc ce n'est pas trop ta charge. ***Tu n'as pas la charge mentale de la parcelle pendant 5 ans.***

A la fois, tu peux ne pas avoir la fibre agriculteur, enfin il peut falloir un peu de temps quand même pour attacher de l'importance à la qualité de ton sol, etc., À voir qu'il y a des choses qui sont essentielles, des choses qu'il ne faut pas faire, etc. C'est un élément de formation et d'expérience, mais ***la posture dans le collectif n'est pas la même.***

Si tu as un collectif de 10 qui utilisent des parcelles, je pense qu'il faudrait qu'il y ait dedans quelqu'un, un agronome qui aura la charge mentale de la cohérence de l'ensemble. De la cohérence dans le temps, au fil des ans, de l'ensemble. C'est ça le dilemme entre les individuels et le collectifs.

Et du ***coup on est dans la situation où effectivement les gens prêtent de moins en moins des parcelles à Sème ta Zad***, ou plus du tout peut-être.

Ils sont arrivés à un constat que s'il va y avoir des parcelles, il faut que ce soit à eux, parce que ça ne marche pas bien. Et donc ils ont un sentiment de rêve cassé.

Tu vois ce qu'on avait mis ensemble, etc. Les autres se sont fait du repli individuel. C'est intéressant.

Moi j'aime beaucoup tout le monde, des deux côtés. C'est intéressant à comprendre.

[Ruxandra]

Oui, tout à fait. Du coup, je vais voir demain s'ils sont avec Sème ta Zad encore.

- En fait, ***une dernière question sur comment vous envisagez l'avenir sur tout ce territoire. Et si vous attendez quelque chose de plus, Qu'est-ce que vous attendez des pouvoirs publics qu'ils fassent ?***

[Marcel]

Des pouvoirs publics ?

[Ruxandra]

- ***Oui, des pouvoirs publics. Ou même, si les pouvoirs publics n'entrent pas en jeu, qu'est-ce que vous attendez d'autres personnes ?***

- ***Qu'est-ce que vous voulez pour l'avenir de ce territoire ?***

[Marcel]

On voudrait qu'il continue.

Sous la forme qu'il choisira, mais ***que cette expérience-là se continue.*** En soi, c'est intéressant les débats qu'on évoquait tout à l'heure sur l'agriculture collective ou pas.

Mais il y a aussi des débats, en simplifiant un peu, on a des gens qui sont arrivés sur un grand combat. Soit sur un grand combat écologique, symbolique, et au moins celui-là, il faut qu'on le gagne.

Soit qu'ils sont arrivés sur un rêve de... sur un rêve plus politique dans le cadre duquel il y avait un détail qui était ce combat-là qui nous donnait un cadre pour vivre. ***Pour un certain nombre de gens, la façon de vivre ici était plus importante que le combat contre l'aéroport.***

Peut-être pas la majorité, je ne sais pas. Pour d'autres qui sont peut-être les plus proches de nous, effectivement, c'était un combat symbolique qu'il ne fallait pas rater, qu'on avait peut-être des chances de gagner. Vraiment, ça valait le coup.

Ce que je veux dire, ces gens-là, c'est plutôt des gens au début de leur vie qui sont arrivés et pour qui la retraite, c'est loin, etc. Et on peut avoir des parenthèses. Tu es à fond dans la parenthèse et c'est formidable.

Et puis, boum, malheur, le projet tombe, il s'arrête. Pour certains, ça a été la catastrophe. Ils sont partis.

Parce qu'ils voulaient faire la révolution permanente et la révolution permanente, ça ne marchait plus ici. Les gens n'étaient pas là pour lutter contre l'État, les keufs, je ne sais pas quoi. Pas forcément.

Donc, grosse scission. Et donc, les gens qui sont restés, ont, me semble-t-il, en commun, à des niveaux différents, d'accepter des compromis avec les structures existantes, dont l'État, dont d'autres, etc.

Mais ils essaient de préserver une *liberté, de façon de vivre, de place de l'argent, d'être présent dans les luttes, etc. qui est vraiment beaucoup plus fort ici qu'ailleurs. Et c'est précieux.*

Et on négocie les compromis qu'on peut avoir. Mais ces gens-là se stabilisent dans leur vie. Ils ont plus ou moins des enfants.

Les enfants, c'est un des exemples les plus frappants, qui te fait te projeter dans ta vie, évidemment.

Mais tous sont confrontés un peu à une maturation, à une projection dans la vie.

Et donc, ça conduit à des itinéraires un peu différents, à une place du collectif me semble-t-il, qui est aussi moins importante.

Voilà, c'est toutes ces choses-là qui sont compliquées. Qui sont compliquées dans la vie entre eux, dans l'énergie qu'ils peuvent dégager. Ils ont aussi plus de mal à dégager une grande énergie collective.

Tu vois, le grand rassemblement d'été, ce n'est plus tous les ans, c'est moins un grand rassemblement. Moi j'ai été frappé, il y a eu une soirée cinéma dans les premières sorties du film sur le combat de la 69. La 69, c'est un combat qui a quand même beaucoup de parallèles avec ici.

Il y a des différences assez structurantes sur le fait que nous on est juste une zone, on est juste une zone tous ensemble. C'est assez facile, eux c'est extrêmement dispersé, mais il y a quand même des tas de parallèles sur les modalités d'action, sur la complémentarité entre les gens, sur la composition entre les gens, etc.

Et on n'était pas si on était 30, c'est le maximum. Personne, quoi.

A cette projection du film sur la 69. Sur un combat frère on va dire.

Moi j'imaginai que ça aurait dû passionner tout le monde ici, tous ceux qui pouvaient être disponibles, j'imaginai qu'on allait être 80. C'est pour ça que je dis qu'il y a plein de gens qui dégagent beaucoup d'énergie, etc.

Nous on est très heureux, on n'aurait jamais imaginé avoir le bonheur d'avoir cette population là à côté de nous.

On observe qu'eux, ils ne sont pas à la hauteur de nos fantasmes, j'aime bien le dire comme ça. Mais, ce ne sont que nos fantasmes, c'est notre problème à nous, ce n'est pas de leur, eux ils vivent leur vie.

Mais voilà, *l'énergie collective est moins forte et un peu différente*, etc. Pour nous, le fait qu'il y ait des gens qui investissent leur vie à pas seulement penser mais aussi d'appliquer et de vivre le monde de façon plus cohérente avec le respect de la nature et de l'environnement y compris dans la place des gestes de chaque jour, y compris dans la faible place de la voiture, par exemple.

Nous on est hyper sensibles à ça et très heureux.

On est un peu moins sensible à tous les discours sur la façon d'être ensemble, ou tu vois... par rapport aux luttes féministes, tout ce qui est de cet ordre-là.

On y est moins sensible par nature, et même en ayant tous ces bons discours là, ça reste quand même compliqué.

Il y a quand même des filles qui se faisaient tabasser, aujourd'hui j'espère que non, quand il y avait plein de monde ici. Des mecs bourrés, même après l'arrêt du projet. Des filles qui sont dépendantes du mec qui la tabasse parce qu'ils sniffent de la drogue ensemble tout le temps...

Mais cette énergie-là, il y a en soi, de façon plus neutre, pour nous c'est une évidence que là où il y a un paquet de gens différents qui débarquent, l'endroit va changer et en bien. C'est à dire qu'il y a une énergie nouvelle, une façon nouvelle de voir les choses et globalement c'est plus compliqué mais globalement c'est bien.

Si on prend le Larzac, ça a dynamisé complètement l'agriculture, alors qu'ils étaient très... c'est les paysans qui décidaient, donc ils ont normalisé les gens qu'ils acceptaient.

Eux ils ont géré leur truc, nous les paysans on ne pouvait pas gérer. On négociait ce qu'on pouvait.

Ça a quand même été un grand enrichissement pour la zone, ce qui s'est passé après. Ça le reste sans doute. On a eu une lutte contre... à Guérande, pour sauver les marais salants etc.

C'est moins connu, ça a été plus discret mais c'est bien suite à ça que s'est fait le renouveau des marais salants parce qu'il y a des gens qui ont trouvé que c'était formidable de vivre ici, d'y mettre de l'énergie qui sont restés et ça s'est traduit par la construction, la mise en place de cahiers des charges, d'une coopérative qui regroupe 98% des producteurs de sel de Guérande, qui est une force économique très importante qui leur a permis de survivre à une marée noire etc. C'est extraordinaire.

Donc pour nous, si les maires et l'État ne s'attachent pas à tout massacrer ici, il y a quelque chose de cet endroit-là qui...

On a quand même la chance de côtoyer des gens avec qui on se sent assez bien sur beaucoup de valeurs etc. Pour nous, c'est vraiment important. Ce qui serait bien...

Les difficultés qu'il y a c'est que *le département n'est pas digne d'être propriétaire*, ça, ils te le diront.

Il y a une *lenteur administrative extraordinaire parce que personne ne sait ce que c'est que l'agriculture*. Peut-être quelques-uns, la biodiversité et encore.

Perdre trois mois sur un dossier ça ne leur pose aucun problème alors que tu peux perdre tes primes PAC sur une exploitation ou je ne sais pas quoi. Donc ils sont plus dans la gestion politique des choses. Ils *n'ont aucune idée de la dimension matérielle*.

Peu sensibles à l'inconfort que c'est d'être dans un taudis avec deux gamins en bas âge. Les maires sont quand même toujours les deux maires qui font du bruit en posture de... « On essaie de les garder dans un camp un peu là-bas, et le moins possible, bon les agriculteurs à la limite mais rien d'autre, s'il vous plaît, rien d'autre. »

Si ce qui n'est pas exclu... *Moi ce que je crains le plus c'est quand même une victoire du RN, ce qui semble quand même un peu incontournable. Et là eux ils vont s'amuser à casser tout ce qui peut être cassé.*

Ils trouveront des relais locaux pour ça. *Donc ce qu'on peut souhaiter c'est que ça continue à ne pas être trop embêté par les éléments extérieurs*. Pour moi c'est plutôt une zone où il fait bon vivre et où les gens qui se cherchent ou les gens qui ne sont pas trop bien dans leur peau sont moins mal qu'ailleurs.

Ça l'a toujours été... enfin, à quelques incidents près mais ça a toujours été à peu près ça. Mais je pense que ça l'est vraiment. Et je trouve formidable.

Il y a toujours des gens nouveaux qui arrivent et qui mettent une énergie extraordinaire ici en s'excusant de ne pas avoir été là au moment du combat, etc. « On voudrait comprendre l'histoire, etc. »

Il y a toujours des gens qui trouvent leur place, voire des révélations qui sont ici et c'est bien.

Et je pense aussi qu'au niveau biodiversité on a tenu les engagements non écrits mais qu'on avait vis-à-vis des militants qui sont venus ici. Pour l'instant, tant que rien n'est cassé, ça reste vraiment un *îlot de biodiversité* ce qui devient de plus en plus précieux quand même.

Donc nous à notre échelle on a comment dire collaboré enfin on a eu des partages qu'on pouvait avoir avec tous ces voisins-là.

Je veux dire d'échanges matériels, aux choses autres, d'échanges de savoir un peu juste de soutien entre agriculteurs ou des choses comme ça.

Oui, nous, *notre posture a toujours été de faire des choses un peu en commun avec eux mais de bien sauvegarder notre indépendance*. Et on souhaite laisser une exploitation à un ou des successeurs qui feront ce qu'ils veulent mais on leur conseillera plutôt de... comment dire... d'avoir des partages ponctuels mais de bien le réfléchir avant d'avoir des engagements ultra globaux. Après s'ils veulent intégrer un zadiste dans leur GAEC ça ne nous regarde pas c'est leur problème.

Mais le collectif étant quelque chose d'assez compliqué ; de temps en temps tu as des ruptures d'individus des choses comme ça, voilà il y a des tas de choses qui peuvent se faire avec eux, sur les bois, sur des échanges de parcelles -

mais, à mon avis, tranquillement doucement— sur des manifs, sur des fêtes ensemble, sur des tas de choses culturellement... on ne trouve jamais trop le temps de partager mais il se passe quand même beaucoup de choses intéressantes, de réunions tranquilles, ou des gens importants, je veux dire, ils ne connaîtraient pas Descola, ou ne connaîtraient pas un certain nombre de gens comme ça si...

Voilà, ça répond à la question ?

[Ruxandra]

- oui, vous attendez des pouvoirs publics juste que peut être le département qu'il vende ses terres, par exemple au fonds de dotation ? Ce serait idéal si vous préférez qu'il ne reste pas propriétaire ?

[Marcel]

Non *c'est à dire le département fait mal ce qu'il fait*. D'être propriétaire des terres ça c'est facile. Ça peut se gérer bien, parce qu'il y a un enjeu politique, le département veut garder la main.

Mais là où ce n'est pas très responsable c'est de garder le bâti. Parce que le bâti, si tu es propriétaire du bâti soit tu laisses ton fermier construire tout ce qu'il veut, ce qui est un peu en cours mais n'est pas vraiment bien ficelé ou en tout cas n'est pas encore vraiment appliqué aujourd'hui.

Soit tu décides, mais à ce moment-là, tu fais en sorte que la maison soit salubre etc, que les bâtiments pour l'élevage soient fonctionnels, etc.

Ils n'ont pas le budget pour ça, ils n'ont pas les compétences pour ça, ils ne le feront pas.

Une des idées qui avait été émises, qui moi, me semble la meilleure, ce serait qu'au moins toute la partie site soit gérée à des gens qui ont des compétences pour faire ça comme Terre de Liens, par exemple.

Mais on ne sent pas du tout le vent dans ce sens-là, mais c'est clair qu'il y a un vrai déficit de compétences. Enfin, oui. Oui c'est... et puis c'est un peu au-delà de leurs moyens.

Donc ce que tout le monde leur a dit, en fait c'est faites une situation comme nous on a.

C'est, on est propriétaires du site, et on a beaucoup de terres en fermage un peu en propriété, mais c'est parce qu'on n'a pas le choix mais l'agriculteur, les propriétaires du site ils l'aménagent comme ils le veulent, etc. et quand il s'en va, il revend le site au successeur et les terres en fermage qui sont à côté suivent et ça roule, quoi.

Mais le département a peur de perdre la main, mais en fait c'est ça qu'il faut faire pour que les agriculteurs, les nouveaux agriculteurs puissent investir et développer leurs fermes et leurs maisons comme ils le veulent.

On est un peu dans le l'impasse... il y a une vraie peur qui n'est pas... qui se comprend.

Il y a une vraie peur qu'il y a des gens qui craquent et qui s'en aillent.

Déjà W est parti, il y a eu R qui est parti, à chaque fois tu peux dire bon une raison personnelle ceci cela mais c'est déjà beaucoup, 2 sur 15 c'est quand même déjà beaucoup quoi

[Ruxandra]

- sur 15 ?

[Marcel]

Sur 15 projets installés en 2018. Il y en a un peu plus maintenant je ne fais pas le compte régulièrement.

[Ruxandra]

- installés en 2018 ?

[Marcel]

oui, autour de 2018, oui.

[Ruxandra]

- donc c'est le partage, l'organisation collective, la mauvaise gestion par le département, peut-être les conflits avec tout le monde qui les ont poussés à partir ?

[Marcel]

W il est parti pour un projet un peu différent avec un pote sur un nouveau site. Ils conduisent une ferme comme W conduisait la sienne. Voilà mais ils sont à deux donc ils peuvent se dégager plus facilement du temps. Ça c'est la raison principale.

Après, il y avait vraiment une difficulté d'espace sur place, de partage de l'espace.

Je ne sais pas s'ils ont beaucoup discuté, je ne sais pas si c'est résolu ou pas mais voilà c'est des difficultés qui se poursuivent. Entre...

t'as des gens qui ont juste une caravane un peu correcte ou un mobile-home correct, et puis ils veulent faire un petit bout de jardin et puis ils vont bricoler donc il y a une voiture à côté puis après il y a encore une autre voiture, enfin sur des choses un peu comme ça.

Et il y a des collectifs qui explosent, donc tu peux aussi avoir à cette occasion là des gens qui partent, mais ce n'est pas toujours...

Après t'as des gens qui viennent, t'as aussi des gens qui partent, c'est aussi un peu la vie.

Mais aussi, un propriétaire qui n'entend pas tes attentes, qui ne change rien, avec qui les dossiers n'avancent pas, on ne peut pas rester comme ça une éternité.

Tu vois, si t'es agriculteur tu te projettes quand même pendant au moins 10-15 ans sur l'endroit où tu es, sur plus longtemps, tu penses y vivre, élever ta famille etc.

Il faut quand même que tu puisses avoir les moyens de développer ton exploitation telle que tu le souhaites et avoir un minimum de confort, quoi.

Et ça ce n'est pas permis... enfin, le département n'a pas conscience de cette difficulté là aujourd'hui.

Ils sont là, ils voient, mais, bon, c'est tout quoi.

En réunion à la préfecture il leur a été dit qu'ils étaient plus mauvais propriétaires que des châtelains, ce qui est quand même... ce qui n'est pas faux, quoi, ce qui est une leçon sévère quand même, quoi.

Oui, les châtelains parce qu'historiquement il y avait des châteaux ici et monsieur le comte, monsieur le marquis ils avaient toutes les terres autour, quoi.

Et donc les fermiers, ils avaient des terres, ils avaient une maison, et c'est le propriétaire... le propriétaire, tu lui payes un fermage mais normalement il entretient la maison et il t'autorise éventuellement à construire un bâtiment neuf ou chose comme ça et eux ils n'ont même pas ce stade-là quoi c'est ça l'idée

[Ruxandra]

- **Juste je voulais être sûre d'avoir clarifié parce que je dois m'assurer de connaître les rapports de chacun aux institutions et puis le statut juridique donc vous êtes propriétaire sur ces deux parcelles avec le bâtiment — vous et votre femme— et sur le reste vous êtes en bail avec le département ?**

[Marcel]

C'est un peu ça. On loue au moins 25 hectares au département. Département - État il y a au moins 25 hectares.

[Ruxandra]

- **Ok, et puis le reste c'est des propriétaires privés ?**

[Marcel]

Alors nous, plutôt Sylvie, mais on en a une vingtaine... alors 23, bâtiments compris.

Donc on va dire on a 22 hectares de propriété.

Voilà qu'on a... alors au début on a acheté un peu parce que c'était une action contre le projet, pour éviter que Vinci puisse acheter des terres en dehors de la zone du projet. Donc on en a acheté deux de nos parcelles qui étaient en dehors du projet qui étaient à vendre. Et puis récemment on a acheté 15... oui 15 hectares parce qu'un voisin centre équestre voulait les acheter.

Donc on a dit non nous on achète...

Ce qui fait qu'on a... ça fait 22 hectares de terres qu'on a en propriété, le département et puis à côté on a la chance de ne pas avoir beaucoup, on a quelques propriétaires privés. Voilà, on va dire 4 ou 5 propriétaires privés.

[Ruxandra]

- **Ok, donc là c'était des c'était ceux qui étaient propriétaires même avant 2008 ?**

[Marcel]

Oui.

Et c'est des parcelles qui sont en dehors de la zone oui

[Ruxandra]

Ok très bien.

- **Mais du coup c'est que les 25 hectares du département et de l'État qui sont en zone ?**

[Marcel]

Oui, à 10 ares près, mais oui, c'est ça.

[Ruxandra]

- **Les opérations des zadistes qui prenaient, qui s'installaient se mettaient à exploiter les terres d'autres gens c'était en en 2015, 2016, vous avez dit ?**

[Marcel]

Oui dans ces eaux là, tout à fait. 2016, 2017.

Et c'était toujours des collectifs

3. Entretien avec Julien Durand, en présence de sa femme Bernadette, déroulé chez eux le 7 mai 2025 pendant 3 heures

[Julien]

Il y avait des sites, mais en Loire-Atlantique, il y avait deux sites. C'était sur Guémené-Penfao et Notre-Dame-des-Landes. Autrement, il y en avait un autre sur Pouancé.

Ça a été fixé définitivement en 1973, avec le décret de ZAD sur 1 200 hectares.

Pour nous, le début de la lutte, ça a été à partir de 1973.

On avait commencé en 1972, parce qu'on savait ce que ça allait venir, à se préparer à étudier le truc.

Après, maintenant, vous me dites ce que vous voulez savoir. Parce que Marcel a dû vous en donner un bout.

[Ruxandra]

- **Vous avez déjà commencé à acheter des terres en 1973 ?**

[Julien]

En 1973, quand le décret de ZAD a gelé les 1 200 hectares, et avec le Conseil Départemental, qui était le Conseil Général 44 à l'époque, il s'est porté candidat pour acquérir les terrains. Donc, ils avaient un droit de préemption.

On ne pouvait pas les vendre...

Si on les vendait, c'était le Conseil Départemental qui les achetait. Donc, ça explique qu'au fil des années, il a réussi à acquérir, disons, pas forcément à l'amiable, parce qu'il y avait le droit de préemption, mais disons que par ce biais-là, ils avaient réussi à acheter quand même autour de 500 hectares.

[Ruxandra]

- **Le département ?**

[Julien]

Oui. Au fur et à mesure que les paysans, qui étaient en majorité propriétaires en même temps, arrivaient à la retraite, souvent, ils vendaient leurs terrains.

Mais après, il y en a qui ont trouvé plus ou moins des astuces de partage familial pour ne pas les vendre, mais c'était minime. Donc, ça explique...

Au début, on a réussi à fédérer pratiquement tous les paysans qui étaient concernés par une expulsion ou une expropriation. On a réussi à les fédérer dans une association qui était l'Adeca. Tu en as entendu parler ?

[Ruxandra]

- Oui, oui. J'ai regardé les associations. **Ça, vous l'avez créé en 1972 ?**

[Julien]

Elle a été créée officiellement en 1973.

Dans le secteur, on avait une forte division, un fort pourcentage de paysans syndiqués, mais aussi une forte opposition des différents courants. Nous, on était à la FNSEA, à l'époque au CDJA.

Moi, j'étais au CDJA vu que j'étais jeune agriculteur. Il y avait la Fédération Française de l'Agriculture à l'époque, la FFA, qui était plutôt conservatrice, on pourrait dire la droite d'aujourd'hui en termes politiques, et qui était pour la propriété foncière.

Après, la FFA s'est transformée aujourd'hui, c'est la Coordination rurale.
Et puis, la FDSEA, de l'époque, est devenue la Confédération Paysanne.
Et la FNSEA est toujours présente, le courant majoritaire national est toujours présent.

Donc, on a trois forces syndicales, plus les jeunes agriculteurs, qui sont affiliés à la FNSEA. Le paysage syndical de l'époque, c'était ça. On avait de fortes oppositions internes, et pour avoir une unité de défense par rapport à un projet comme ça, il nous a semblé préférable de faire une association, disons, plutôt neutre au niveau philosophie.

C'est à peu près clair ? Donc, à la demande des paysans concernés, on a créé...

Moi, j'ai fait partie de ceux qui ont été missionnés pour créer l'Adeca.

Donc, on a pensé un hiver complet à faire des réunions dans les quatre communes, parce qu'il y avait quatre communes de concernées.

C'était quand même un peu le courant de la Confédération d'aujourd'hui qui met un peu le mouvement de résistance.

Et puis après, quand l'Adeca a été créée, l'association a été officielle, groupement reconnu. Nous, au niveau des syndicats, on s'est retiré un peu de la mobilisation locale, mais on est resté vigilant sur l'évolution du dossier d'une manière globale.

Et pour te donner une idée un peu de la philosophie de l'Adeca, dans les statuts de l'Adeca, il n'est pas fait de référence à la propriété.

Et on considère, à l'époque, que les 1200 hectares, c'est notre outil de travail. On se positionne comme étant des ouvriers dans une usine. Pour nous, c'était un licenciement collectif.

C'est la philosophie qui anime l'association. Et on a réussi à avoir l'adhésion de tous les exploitants agricoles.

Ce n'est pas si mal que ça.

Donc, on a toujours, l'Adeca, on s'est partagé la tâche. L'ambiance des principaux dirigeants de l'Adeca était de la Conf.

Ils seraient à la Conf aujourd'hui. Mais on s'est écarté pour éviter que le clivage syndical local se poursuive dans l'association. L'association s'est plus penchée sur la recherche pour une défense au niveau des expulsions, au niveau des expropriations, retrouver de la terre, des trucs comme ça. Plus là-dessus.

Et puis nous, on a continué notre boulot en recherchant réellement pourquoi il y avait besoin de quitter Nantes-Atlantique pour venir à notre territoire.

Plus sur l'aspect économique du projet, sur l'aspect plus général de conservation des terres agricoles, déjà à l'époque, parce qu'on avait quand même un début d'urbanisation de Nantes qui commençait à grignoter.

Donc il y avait un peu tout ça. Et à l'intérieur de ce groupe-là, on a monté un petit groupe informel. Ils sont partis faire des...

Avec les moyens du bord, on a fait un montage. On a été à Orly pour auditionner les riverains de là-bas, les problèmes qu'il y avait sur l'aéroport à Paris. Donc on a monté tout un montage diapo qu'on a fait tourner l'hiver d'après dans tous les villages.

Pour leur faire voir. Donc il y avait des maisons qui étaient fermées, qui étaient murées. Après, le bruit des avions avait été filmé.

Donc on a pensé tout un hiver comme ça, vraiment sur la commune et les communes limitrophes. Parce que ça faisait sur quatre communes quand même.

Et on s'est aussi mobilisés pour essayer de trouver des cartes par rapport au bruit, aux zones de nuisances par rapport aux décollages, aux atterrissages.

Et à l'époque, il y avait quand même des zones d'attente quand les pistes se sont... Donc des largages de kérosène. C'est un peu notre truc pour vulgariser.

Et à l'époque aussi, c'était l'époque, tu as entendu parler, de la lutte du Larzac.

Et en Loire-Atlantique, on avait plusieurs comités de soutien au Larzac. Et à Notre-Dame-des-Landes, il y en avait un qui était assez actif, on faisait partie du canton de Blain.

Et on avait des collègues sur Trellières qui étaient touchés, qui étaient déjà sur le Larzac. Donc on a créé un échange par rapport au projet du camp militaire, par rapport au projet qui allait nous venir. Et ça nous a marqués, philosophiquement parlant, pour mener la lutte à Notre-Dame.

On s'est inspirés de ce qui se passait sur le Larzac, des liens que les jeunes de Loire-Atlantique avaient, parce qu'il y en a qui ont participé à monter la fameuse bergerie là-bas. Ils ont été sur place pendant longtemps. Il y en a même un couple qui avait un projet de s'installer là-bas, et puis après ça a foiré.

Mais bon, ça, ce n'est pas grave.

Mais c'est pour te dire que même ici, au moment du Larzac, on peignait sur les routes, Larzac-Notre-Dame même combat.

Donc c'est une histoire ancienne.

Et on s'est dit, là-bas, ils occupent les terrains, ils font en sorte que les fermes continuent. Ici, on commençait, les premiers achats des terres ont eu lieu en 1975.

Parce que la ZAD en 1973, les premiers achats du département autour de l'année 1975. Et on s'est dit, attention, pour nous, il fallait éviter, dans notre réflexion, avec la fameuse ZAD, qui était pour un projet d'aéroport à l'époque, il faut bien mettre ça dans l'idée, c'était l'horizon 1985. C'est important.

Parce qu'on a quand même eu, pendant les dix premières années, des fermes qui se sont vendues, et que nous, on a obligé le département à les louer. On s'est dit, la ZAD, pour nous, c'est un piège. Parce que toute la communication de l'État, c'était de dire que la zone, c'était presque un désert.

C'était une agriculture pauvre. A l'époque, ce n'est pas courant, puis ça va peut-être te parler, c'est qu'il n'y avait pas forcément l'eau courante partout. Les places, le sol des maisons était en terre.

Il y avait besoin de modernisation. Et comme par hasard, du fait du découpage, les 1200 hectares, il était impossible d'avoir des permis de construire à l'intérieur, ni des permis de rénovation. Même à l'époque, c'était les extensions des services d'eau publique, ils arrêtaient aux limites.

Donc, nous, l'Adeca, essayait, elle, de dialoguer avec la préfecture, avec le département, pour obtenir, gratter des trucs. Et puis nous, on pensait à l'action. On faisait en sorte que toutes les terres étaient reprises.

Mais par contre, à l'époque, c'est vrai que le conseil départemental ne voulait pas faire debout. Et on s'est trouvé, à un moment donné, dans une impasse, parce que le Crédit Agricole, qui finançait les jeunes agriculteurs, parce qu'au

départ, une partie des terres ont été à l'agrandissement, un peu comme partout, mais on avait la volonté, nous, ici, de conserver le maximum de travailleurs, pour rester dans la philosophie.

Contrairement quand on a fait l'état des lieux, quand le projet a démarré en 2000, quand on a fait l'état des lieux des zones, on s'est retrouvé à avoir le plus...

La moyenne des exploitations était la plus petite de Loire Atlantique.

C'était là qu'il y avait la plus forte production en lait, le plus fort pourcentage d'actifs à l'hectare. Donc on a démonté tout, la présentation par les médias.

Pendant le débat public en 2003, on a étalé tous ces chiffres-là. Et ça, ça s'est fait parce qu'on avait anticipé, dès le début, l'occupation des terrains. Et quand on a été dans l'impasse, pour arriver à un moment donné, on avait des fermes complètes à reprendre, avec les bâtiments, tout.

Les premiers départs se faisaient que les exploitants restaient dans leur maison. Mais après, arrivé un moment, les anciens se sont faits comme nous, se sont rapprochés du bourg. Donc les bâtiments étaient à vendre, tout.

Automatiquement, il y avait des fermes complètes. Et c'était dans notre philosophie d'installer des jeunes. Et là, il a fallu...

C'est Michel Tarin, qui était un jeune agriculteur, on avait un an d'écart, tous les deux, qui a eu l'idée de monter un groupe.

Ils sont partis rencontrer le ministre des Transports, qui était Fiterman, sous Mitterrand, qui était un ministre communiste, parce que c'est les ironies de l'histoire, ça, ça fait rigoler. Ils sont partis le rencontrer justement la possibilité que les jeunes qui s'installent à Notre-Dame-des-Landes puissent avoir les prêts JA, les prêts d'installation à taux modéré, les subventions pour les aides à l'installation, et puis obtenir aussi des permis de construire.

Et à partir de là, quand ils sont revenus, Fiterman a signé un document disant qu'il n'y avait aucune raison de ne pas accorder les prêts aux jeunes, mais il ne s'est pas mouillé sur les permis de construire.

Il y a eu d'autres négociations. Et c'est de là qu'est née les fameuses conventions d'occupation précaires.

L'origine, c'est ça. Certains ont fait toute leur carrière agricole avec des conventions d'occupation précaires. Ça reconnaissait quand même le travail du paysan, mais sans garantie dans le temps.

C'était tacitement renouvelable tous les ans. Bon, il y en a qui ont duré 30 ans. Mais ça, c'est pour eux.

Bon, après, il faut assimiler tout ça. Et après, il a fallu avoir... Une fois que ça a été mis en place, ça nous a permis d'avoir des installations complètes avec les bâtiments et tout.

Donc, on avait des conventions précaires à la fois sur les hectares agricoles et aussi sur les maisons et sur les bâtiments agricoles. Donc, ça a été des loyers très modérés. Et le conseil départemental laissait les locataires faire les travaux à leur charge, bien sûr.

Mais bon, comme la location n'était pas très forte, ça marchait, quoi. Donc, il n'y avait aucun souci. Et puis, ça a marché comme ça jusqu'à l'an 2000, quoi.

Mais il a fallu quand même se bagarrer pour que les terres soient reprises, pour avoir un minimum de sécurité. Et puis après, il a fallu recommencer la bagarre un peu pour avoir les permis de construire, pour les améliorations, parce que les jeunes qui se sont installés, ils ont fait des modernisations. Il a fallu agrandir les étables pour les animaux.

Donc, là, il y a eu une nouvelle petite bagarre avec la préfecture pour avoir des permis de construire. Et on a réussi à avoir des permis de construire.

Donc, le paradoxe est tout simple, parce que l'horizon de l'aéroport, qui devait être 1985, était tombé dans les fonds du tiroir à cause de la guerre, déjà à l'époque, du Kipour, avec l'Israël, ou qu'il y a eu le choc pétrolier.

Donc, les transports aériens se sont cassés la gueule. Et le dossier de Notre-Dame-des-Landes a été mis dans le fond d'un tiroir.

Je ne sais pas si ça te dit un peu. Je ne sais pas si Marcel t'a parlé de tout ça.

[Ruxandra] Non, pas lui, mais j'ai lu aussi.

[Julien] Moi, j'ai vécu tout ça.

Parce que, quand nous, on s'est installés en 68, avec Bernadette, sur la ferme, et puis, on a démarré la bagarre dès le début, quoi. Et on l'a suivi tout le temps. Donc, moi, j'ai même refusé des responsabilités au niveau du département pour aller au National, parce que je disais non, je veux être prêt pour Notre-Dame.

Donc, j'ai pris des responsabilités au niveau du département. Mais pas au-delà.
Si, j'ai eu quand même 15 ans comme assesseur au tribunal paritaire.

C'est l'équivalent des prud'hommes pour les ouvriers. Et ça, ça m'a beaucoup apporté, parce qu'après, j'ai été à l'aise dans la lutte juridique.

Donc, on était prêts.

Et puis, on a réussi quand même, parce que c'est une bagarre qui a été collective. Ce n'est pas untel ou untel qui a pu gagner le truc. On a réussi à fédérer énormément de monde.

Et énormément d'associations, de courants divers.

Donc, après, autour des années 85, on a vu que le projet était plombé. Mais il n'était pas arrêté définitivement.

Donc, on est rentrés, l'Adeca s'est mis en sommeil, mais elle ne s'est pas dissoute. Elle est toujours restée active. Pas active, mais en veilleuse.

Et en 2000, parce qu'entre les deux, il y avait toujours quelques petits trucs, des réglages à faire. Il y avait des accrocs sur des maisons que le département ne voulait pas et des trucs comme ça. Donc, on faisait un petit coup de pression et puis ça bougeait.

Donc, la vie agricole continuait, normalement, entre guillemets, comme ailleurs. Avec toujours quand même des restrictions, parce qu'on ne pouvait pas faire n'importe quoi à cause de ce truc-là.

Par exemple, on a eu par deux fois la possibilité de faire un aménagement foncier.

Nous, au niveau local, on l'a refusé parce qu'on s'est dit qu'un aménagement foncier, ce n'est pas neutre. Et si c'est pour se payer un aéroport après, ce n'est pas la peine. Donc, on savait aussi qu'on avait étudié ça, que juridiquement, avec des grands projets comme ça, le porteur de projet est obligé de faire un aménagement foncier tout autour.

Donc, on s'est dit qu'on aura assez d'un aménagement foncier après. Et maintenant, on a redémarré, maintenant que le projet est arrêté, on a redémarré un projet d'aménagement foncier sur la commune, avec la Zad. Donc, il a fallu toujours être un petit peu en veille.

Et en 2000, quand le fameux Concorde s'est cassé la gueule à Gonesse, Jospin, qui était Premier ministre, a remis à l'ordre du jour le projet de Notre-Dame-des-Landes, avec Jean-Marc Ayrault. Et c'est à partir de 2000, en novembre 2000, que l'Acipa s'est créée, l'association citoyenne, en novembre 2000. L'Adeca a redémarré, ils ont réactualisé le bureau, ils ont refait des assemblées générales, et puis tout est reparti.

Une fois que l'Acipa était en place, avec l'Adeca, on s'est partagé le boulot. Donc, nous, au niveau de l'Adeca, ils se sont occupés de répondre à la demande des paysans impactés. Et de pouvoir des forces.

On dit qu'on n'en veut pas, mais encore au bout s'il vient, il faut se préparer. Donc, ils avaient quand même un travail de recherche.

Un travail de recherche au niveau des futures indemnités, malgré qu'on était contre, il fallait quand même se préparer. Il fallait aussi garder l'unité au niveau des paysans, donc il fallait répondre aux attentes. Certains n'en avaient rien à foutre de penser aux indemnités, d'autres, en fonction des âges, il fallait composer.

Et puis nous, au niveau de l'Acipa, dans nos statuts, c'était marqué de lutter contre le projet d'aéroport. On avait un but unique. Donc, ça servira pour la fin.

Donc, à partir de là, nous, c'était plus un aspect de mobilisation et de sensibilisation des populations. Il y a plusieurs associations qui sont rentrées en jeu, vous verrez ça dans la brochure¹. Il y avait des associations environnementalistes, d'autres, on a démarré en faisant tous les ans un rassemblement au mois de juillet.

En 2001, le premier rassemblement, on était autour de 500 personnes. Les premières manifs, ça plafonnait à 2 000, 3 000 pendant longtemps, et puis après, il y a eu une explosion. Donc, c'était nous, notre boulot.

On avait structuré l'Acipa avec des commissions, un groupe d'information avec un journal. Et puis, la recherche de tous les renseignements concernant parce qu'on avait à peu près une vision claire des 1 200 hectares, mais après, les voies d'accès.

Donc, chacun y allait de son petit couplet. Les voies ferrées, les routes, les zones d'activité. Donc, on s'est mis en recherche là-dessus. On a essayé de se faire reconnaître des pouvoirs publics, de tous les...

Comme c'était un aéroport à vocation interrégionale, donc il y avait la région Bretagne, Pays de la Loire qui étaient dans le coup. Donc, on a rencontré toutes ces instances-là régulièrement pour avoir des informations. Et aussi, on a accès, au fur et à mesure de notre réflexion, *la lutte sur trois piliers*, qu'on appelle.

Le pilier de la mobilisation citoyenne, parce qu'on s'est dit, de toute façon, ce projet-là, il est complètement débile, on va finir par gagner. Mais on ne sait pas quand. Et de toute façon, on ne gagnera pas tout seuls. Il faut une forte mobilisation. Donc, l'aspect premier, c'était sensibiliser pour pouvoir mobiliser.

Le deuxième, c'était l'aspect juridique. Parce qu'on était persuadés que, de toute façon, au niveau juridique, il y aurait eu des failles. Mais, bon, tout le monde n'était pas d'accord. Parce que quand on parle juridique, déjà, c'est les premiers effets.

Ça va coûter cher, on ne sera pas capables et tout. Bref.

Et puis après, l'aspect politique. Parce que c'était aussi... Là, on n'était pas tous d'accord. Parce qu'entre les citoyens qui disent que les politiques, tous pourris, des diverses sensibilités, droite, gauche...

En principe, l'Acipa était apolitique. Mais bon, moi, ça ne me dérange pas de parler politique. La preuve, c'est que je me suis engagé avec EELV dans les campagnes européennes, à un certain moment, pendant la lutte, parce que je sentais que c'était un parti politique qui s'était plus mouillé pour nous, qui en prenait plein la gueule par les porteurs du projet, et que si on les perdait, on aurait perdu gros.

Donc, ça n'a pas plu à tout le monde quand je me suis engagé dans les campagnes européennes. Parce qu'en même temps, on avait découvert quand même qu'au niveau juridique, l'Europe était importante. Donc, on avait notre réflexion juridique nationale, mais aussi la réflexion juridique au niveau des réglementations européennes.

Et c'était vachement important pour nous par la suite. Donc, au fur et à mesure qu'on avançait, qu'on a étoffé, la mobilisation citoyenne s'est développée. En même temps qu'on a développé la mobilisation citoyenne, ça nous a apporté aussi un énorme soutien financier, par des dons, par des aides.

Les adhésions, on a été monté quand même jusqu'à 7-8 000 adhésions. Et comme on s'inspirait en même temps de ce qui s'est passé sur le Larzac, quand il y a eu les premières attaques sur la Zad, on a monté des comités de soutien. Donc, à partir de là, il y a eu des comités de soutien qui se sont montés un peu partout.

Soit par canton en Loire Atlantique, mais après par départements et par régions.

¹ Il m'a donné une brochure éditée par l'association NDDL Mémoire et Transmission intitulée « Histoire d'une lutte populaire et collective »

Et nous, au niveau de l'Acipa, on avait un bulletin d'information annuel plus des gazettes d'informations au fur et à mesure de ce qu'on avait besoin. On a bénéficié de l'apport de gens qui étaient calés en informatique.

Donc, ça a beaucoup aidé, parce qu'au début, moi, je ne connaissais rien.

Maintenant, les copains me rappellent ça de temps en temps. Souvent, en 2002-2003, quand je suis rentré à l'Acipa, je disais, « de toute façon, vous me faites rigoler avec votre ordinateur. De toute façon, Notre-Dame-des-Landes, on ne la gagnera pas en étant assis sur un divan avec l'ordinateur. »

Il a fallu que je le mette à l'ordinateur quand même. Mais ça a été dur, mais bon, on l'a fait.

Et de par ma position de paysan, parce que moi, on a été en retraite avec Bernadette en 2006. Donc, on a eu le débat public en 2003, où là, ça a été intense. On a fait toutes les réunions du débat public.

L'Adeca faisait son boulot à défendre l'agriculture locale. Et puis nous, au niveau de l'Acipa, on défendait l'aspect général. Parce qu'on était aidés aussi par... on s'était rapprochés de France Nature Environnement, le Bretagne Vivante.

Après, on a eu les Naturalistes en Lutte qui sont venus après. On a constitué... au débat public, c'est là qu'on a activé un peu plus vigoureusement l'aspect juridique. Parce que là, on s'est aperçus.

Donc, notre première avocate, ça a été Corine Leprage. Qui a été limogée après. En 2003, on a fait le débat public avec elle.

Et à la fin de 2003, il y avait eu la marée noire en Bretagne. Et elle, elle avait défendu les collectivités locales. Et avec la LPO, on a eu un choix à faire.

La LPO qui était avec nous, pour être plus clair, quand on est sortis du débat public à la fin 2003, on a créé la *Coordination des associations*. Parce que pendant le débat public, ça nous a permis de découvrir plein d'associations qui étaient contre le projet, d'ailleurs. De différentes sensibilités.

Et donc, on a élargi. Ça nous a permis d'avoir une force de frappe beaucoup plus importante que l'Acipa toute seule. L'Acipa est resté toujours le moteur. Le moteur de l'action globale. La Coordination venait en appui. Et l'Adeca aussi.

Ça nous permettait... et de par ma position de paysan aussi, je faisais souvent le lien entre l'Adeca et les citoyens. Parce que moi, je m'étais dit en 2002 ou 2003, qu'on allait faire une action de sensibilisation en posant des panneaux pour donner la limite. Pour que les gens qui passent sur les routes s'aperçoivent que là, il allait se passer quelque chose.

Et là, je me suis aperçu qu'à ce moment-là, qu'on n'était pas capables, au niveau paysan, de gagner la lutte. Tout seul. Qu'il fallait sortir.

Ça ne serait pas une lutte corporatiste, c'était une lutte globale, de société. Et à partir de ce moment-là, je me suis engagé un peu plus dans l'Acipa. Et j'ai laissé l'Adeca tranquille.

[Ruxandra]

- **Ça vers 2003 ?**

[Julien]

Oui. Et après 2005, je me suis plus mis dans l'Acipa. J'ai été porte-parole de l'Acipa.

Et en même temps, j'ai gardé un pied à la Confédération paysanne. Ça me permettait aussi d'avoir l'appui de la Confédération paysanne nationale. Ça nous a été utile quand on a eu des gros procès.

Et puis aussi quand on a fait les marches sur Paris. Et ça permettait aussi, et ça c'est plus de la stratégie, la Confédération nationale locale était un peu timide. Et au national, on avait des gens qui étaient plus sur le style de José Bové.

Donc j'avais des atomes plus crochus à Paris qu'ici.

Mais ça n'empêche qu'il n'y a jamais eu de clash. Ça m'est arrivé d'être en contact direct avec les secrétaires nationaux de la Confédération.

Mais je mettais toujours au courant des secrétaires de Loire Atlantique. Donc il n'y avait jamais de coup fourré ou un truc comme ça. Ça a toujours été clair.

Et en ayant la Confédération paysanne locale, ça nous permettait aussi qu'à certains moments, l'Adeca avait des coups de mou. Et bien de redonner un coup d'accélérateur parce qu'on avait le levier syndical qui était là. Donc on a fait des actions que l'Adeca n'était pas forcément partie prenante pour défendre l'agriculture locale. Et ça se passait comme ça. Il n'y a pas d'omelette sans casser des œufs.

On arrivait à s'entendre. Globalement. Après, il y a toujours eu des petits trucs.

Mais bon, ça fait partie de l'histoire. Ça fait partie de la vie. Et après, quand il y a eu...

En 2000, comme tous les ans, on faisait un rassemblement qui prenait de l'ampleur de plus en plus grand, au mois de juillet. Du rassemblement d'une journée au mois de juillet, on est passé sur deux jours ou trois jours. Donc là, c'est là que toute l'importance de la coordination a pris sa place.

Parce qu'on avait un accord structurel de militants pour tenir le coup pendant trois jours. Pour faire tous les rassemblements. Je ne sais pas si tu as lu des échos là-dessus.

C'était important. Entre la structure, les moyens financiers, les forums. C'est grâce à la coordination et...

Il a fallu aussi, à partir du moment que le projet avançait, au niveau juridique, il y avait davantage de taf, on a créé une commission juridique. Et la commission juridique a été, à mon avis, essentielle. Parce que ça nous a permis d'avoir quand même des arguments pour apporter des motifs de mobilisation.

Parce que mobiliser... Les mobilisations que nous faisons avec quand même des 5 ou 10 000 personnes quelquefois, il faut quand même avoir de la matière. Et l'aspect juridique là-dessus, c'est vachement important parce qu'on a un renouvellement et de l'information à faire énorme.

Et ça permet de garder les gens en éveil. Pour moi, c'était vachement important, ce truc-là. L'Adeca apportait ses informations, comment ils s'organisaient sur le terrain pour faire face.

Le juridique a porté des éléments de réponse ou des actions à faire.

Et puis après, s'il y avait besoin, on faisait des appels à dons. Et puis ça nous a permis de durer dans la...

Et l'aspect juridique européen nous a permis de mettre l'État français en doute. Parce que la réglementation européenne et la France n'étaient pas clean là-dessus. Donc on a eu Sandrine Bélier qui était la première députée européenne qui est maintenant à la tête d'une organisation humanitaire.

Qui nous a beaucoup aidé. Après, on a eu Yannick Jadot qui a pris le relais après les élections. Et puis José Bové.

Et aussi David Cormand. Donc c'est pour ça que moi je me suis senti personnellement redevable avec EELV. Et quand Yannick Jadot a eu besoin pour une élection européenne, j'ai dit écoute, si je peux te rendre service en étant sur la liste.

Et c'est vrai que la lutte avait un caractère environnemental assez fort. Donc ça permettait aussi de ramener des voix là-dessus. Bon après, il y a eu des problèmes parce que ça ne prend plus à l'extrême gauche tout ce qui est engagé là-dedans.

[Ruxandra]

- **En fait, je voulais clarifier, vous étiez dans les années 1970, vous étiez dans la FNSEA ou la FDSEA ?**

[Julien]

En 70 ? À ce moment-là, il n'y avait pas de conf. Donc à ce moment-là, j'étais adhérent à la FDSEA et j'étais autrement responsable au niveau du CDJA, des jeunes agriculteurs.

[Ruxandra] **Du coup, c'était la fédération départementale ?**

[Julien]

Oui. Et après, la fédération, majoritairement, *la FDSEA 44 était de tendance confédération paysanne. Donc automatiquement, la séparation au niveau national, ça s'est clarifié en Loire-Atlantique.*

Mais n'empêche que on a, je dirais presque, grâce à l'action de l'Adeca, qu'on a mis en place, ça nous a permis que l'Adeca dialoguait avec toutes les forces syndicales paysannes et ça nous a permis de garder la FDSEA de 44 de maintenant et de la neutraliser. Parce qu'elle était contre le projet à cause des disparitions des terres agricoles.

Et puis la coordination rurale aussi. Mais ils n'ont jamais voulu s'engager dans la lutte sur le terrain parce que, ça va te faire rigoler, on ne manifeste pas avec les alter-mondialistes. C'est leur terme, c'est tout.

Mais n'empêche que quand il fallait voter par rapport au projet, ils étaient contre. Parce qu'on a assisté à un moment que nos adversaires des Ailes pour l'Ouest, l'association qui était pour l'aéroport. C'était des chefs d'entreprise et c'était Alain Mustière, le président. Donc, les Ailes pour l'Ouest, un jour on apprend qu'ils allaient inviter à leur Assemblée Générale la FDSEA du Tarn.

C'était au moment du barrage de Sivens. Où que là-bas, les paysans étaient plutôt réactionnaires. Nous, on a été deux fois là-bas.

J'avais un lien avec le seul paysan qui était impacté et qui était contre.

Et tous les autres, c'était affreux le climat entre les paysans. Donc, ils avaient eu la bonne idée de faire venir des responsables de la FDSEA du Tarn pour leur expliquer comment déloger la Zad.

[Ruxandra] **Ça c'était vers 2009-2010 ?**

[Julien] Comment ? Ah non, c'était plus tard. Non, 2015.

À un an près. Donc, le président de la FDSEA de Loire Atlantique a donné l'ordre à son collègue du Tarn de ne pas venir.

Et ils ne sont pas venus.

Parce qu'eux, ils ne voulaient pas de bagarre. Ils disent, nous, on est contre le projet. Donc, il n'y a pas de...

En jouant un peu sur tous les... Tout le monde était utile dans l'histoire.

On ne pouvait pas compter sur la FDSEA pour faire des actions. Bon, moi je disais qu'on les avait neutralisés, si on veut.

Ils ne nous apportaient rien, mais en fait, ils n'étaient pas en face. Et c'était déjà important. Pour la suite.

Après, on a eu des débats internes au niveau de la Coordination des associations, parce que à un moment donné, même Marine Le Pen voulait faire partie de la coordination.

Donc, c'est un peu... Quand on voit ça avec du recul, c'est un peu rigolo.

Mais n'empêche que... On voulait quand même monter une bagarre qui tienne la route, d'où les trois piliers. Et pour moi, ils étaient indissociables.

Par contre, on avait quand même, à un moment donné, le pilier politique qui était faiblard. Et avec, grâce à Françoise Vergère et puis à certains autres...

Donc là, on avait essayé... Trois, quatre ans après, autour de 2008, on avait essayé de monter une association d'élus.

[Ruxandra] Oui, j'ai... Des élus mobilisés contre...

[Julien] Oui, oui. Donc, on avait essayé de monter une association. On n'avait pas dû mettre le bon... Les bonnes personnes pour le démarrer parce que ça... Ça n'avancait pas.

C'est parce que... Bon, ben, c'était comme ça. C'était... Il est décédé, le pauvre, mais c'était Bertrand Vrin qui avait essayé de faire ça. Et puis, il était plutôt catalogué un peu... Il était aux alternatifs.

Donc, c'était plutôt la gauche la plus... La plus radicale. Donc, ça n'a pas... Ça n'a pas forcément passé. Et après, c'était Gilles Denigot qui était aux Verts, qui était au Conseil départemental avec Françoise Vergère qui ont relancé le truc.

Relancé le truc à l'occasion.

À l'occasion, c'est là que la convergence des luttes apporte aussi son grain. Parce que on avait été appelés, nous, par des gens de Toulouse quand il a été question de délocaliser l'aéroport de Toulouse. Ben oui, parce que comme on avait des comités de soutien partout, nous, on faisait de la formation.

Et on avait été invités à leur Assemblée générale à Toulouse pour discuter sur les réserves foncières. Donc, il n'y en avait pas 36 pour aller parler des réserves foncières. Donc, l'Acipa m'a envoyé, moi.

[Bernadette] On était en retraite, là ?

[Julien] Oui. C'était toute la première année, en 2006.

[Bernadette] Si on avait eu la ferme, on n'aurait pas pu se libérer comme ça. À partir du moment où on était en retraite...

[Julien]

Oui, parce qu'on était partis du jour que c'est notre fille. Donc, on avait calé le truc. Donc, on était allés à Toulouse parce que là-bas, le Conseil général de Toulouse, enfin de la région, le Var, le futur point de chute concernait deux conseils généraux.

Donc, il y en avait un qui était pour et l'autre contre, la réserve foncière.

Donc, l'association qui s'était créée à Toulouse par rapport à ça, par rapport à ce nouveau projet, nous avait invités parce qu'ils avaient, ils avaient, ils anticipaient un peu ce qui aurait dû être fait à Notre Dame qui n'a pas été fait, faire une grande réserve foncière pour avoir les... en incluant les mesures compensatoires.

Les fameuses mesures compensatoires environnementales. Et chez nous, ça n'avait jamais été fait, ça.

Chez nous, on avait toujours raisonné sur les 1 200 hectares qui sont devenus 1 500 à cause de la disposition des pistes.

Mais il aurait fallu avoir quand même presque 3 000 hectares si on veut avoir l'assurance d'avoir les surfaces de compensation.

Et nous, on avait travaillé là-dessus. Et quand il a été question des mesures de compensation à Notre Dame, on avait, grâce à nos avocats et tout, on a... Et puis il y avait un appui de la Confédération Paysanne et puis de l'association COPAIN qui s'étaient créés.

Vous allez retrouver ça là-dedans. Marcel a peut-être parlé de ça.

Donc, ça nous donnait des relais. Donc, on a fait tout un boulot de recherche là où Vinci avait projeté faire des réserves de compensation. Et on a contacté tous les paysans qui étaient... qui auraient été contactés pour leur faire signer un engagement de non-engagement pour les compensations environnementales concernant l'aéroport. On n'a pas parlé de compensation en général parce que les communes avaient peut-être des besoins. Donc, on reste lié à l'aéroport.

Oui. Et on a bloqué Vinci. Parce qu'après, quand Vinci a eu besoin de ça, il a commencé à...

Il s'est dit, merde... Donc, nous, on avait réussi à faire souscrire 3000 hectares autour. Donc, on a encerclé l'aéroport.

Le projet d'aéroport de 1500 hectares...

On l'a encerclé avec... avec un engagement des paysans et des propriétaires sur plus de 3000 hectares. Je crois que c'est 6000.

Je crois qu'on l'a là-dedans. Et ça permettait de bloquer Vinci parce que, il faut savoir que dans la réglementation, les *mesures compensatoires*, si elles sont... plus c'est loin, plus il faut... de surfaces. Il faut doubler.

Donc, il fallait qu'ils trouvent 3000 hectares à l'extérieur. Nous, on avait...

Tu avais des terres d'un héritage familial qui était dans l'aéroport.

Tu as été exproprié de 2,5 hectares. Mais c'était dans l'est ou que là, c'était dans les zones de nuisance. Donc, ça aurait pu...

Ça faisait partie des zones qui étaient prioritaires pour faire les mesures compensatoires. Et, il faut savoir aussi qu'on a découvert le truc, c'est que le projet ne pouvait pas démarrer s'il n'y avait pas 10 % des surfaces de compensation de mise en place.

Donc, en parallèle, on avait fait une ceinture sanitaire tout autour de l'aéroport avec un engagement pour des paysans exploitants et propriétaires. Et, à l'intérieur, on avait réussi à faire la carte des mesures de compensation que Vinci allait mettre en place — les fameux 10 %.

Et, à partir de là, on avait établi une cartographie que, si on voyait, il fallait que les mares soient doublées, que les haies soient doublées.

Donc, si on voyait les travaux démarrer, on serait intervenus.

On avait à la fois le propriétaire des terrains qui était en expropriation, qui était d'accord, et aussi on avait une force de frappe entre guillemets qui était tous les jeunes de la Zad qui étaient prêts à monter sur les pelleteuses pour stopper.

Et, en même temps, on avait préparé avec les avocats des arrêtés suspensifs de travaux qu'on déposait directement pour avoir un jugement direct. Donc, on était prêts. Ça, ça n'a pas marché.

Donc, ça explique l'importance du volet juridique quand même. Parce que, pour la petite histoire, quand on a eu des premiers zadistes qui se sont installés, on s'est fait rigoler.

Quand on avait des réunions communes tous les mois, « ouais, le juridique, on n'en a rien à foutre. De toute façon, si on doit être expulsé, autant qu'on soit expulsé directement ». Je ne vais pas vous faire de détails là-dessus.

Et puis, tout d'un coup, il y a une personne qui s'adresse à nous aux Fosses-Noires. Elle dit « J'ai un problème parce que je suis convoqué au tribunal parce qu'ils veulent m'expulser parce que je suis sur une parcelle que je n'ai pas d'autorisation. »

« Ah bon ? Parce que le juridique, ça t'intéresse ? Ah bon ? »

« Ben oui, ben oui. »

« Ah bon ? De toute façon, autant vous faire expulser tout de suite parce que c'est ce que vous m'avez dit des fois. »

Je lui ai dit « Fais donc voir ta convocation. » Je regarde.

Je lui ai dit « A première vue, tu n'as même pas besoin d'un avocat. » Pourquoi ? Je lui ai dit « Déjà, ce n'est pas le bon numéro de parcelle. »

Ben oui, parce qu'ils s'étaient trompés. Elle avait sa cabane sur, si tu as été au Fosses Noires, tu as le jardin qui est à droite quand tu rentres dans la maison parce que c'était une ancienne ferme. Et puis, le numéro de parcelle, c'était le numéro de parcelle de la maison en pierre.

Oui, mais c'est pour faire voir que on peut bavarder des gens radicaux et qu'ils ne sont pas obligés de se foutre de notre gueule.

Et à partir de ce moment-là, ce qu'on a fait, c'est que quand on avait nos fameuses réunions communes, tous les mois, je ne sais pas si on te l'a dit, le rythme, nous on avait l'Acipa, on avait une réunion du conseil d'administration une fois par mois. Le rythme de croisière ça.

La Coordination des associations une fois par mois aussi.

Et puis une fois par mois, on avait la fameuse Assemblée Générale à la Vache Rit.

Et à partir de là, au début, il n'y avait pas grand monde des associations qui venaient parce que l'ambiance c'était assez raide. Moi j'y ai été dès le début. Et puis je les ai rencontrés sur place.

De toute façon, on n'a pas le choix. Quand on a vu le fameux rassemblement du rassemblement d'été qu'on avait fait sur le climat que là on avait vu que les premières occupations se sont faites après. De toute façon, il faut qu'on fasse avec. Il ne faut pas qu'il y ait de clash. Ou le moins possible. Ça pourrait être triste, mais ça m'a valu.

De toute façon, pour tout le monde à Notre-Dame, s'il y avait des zadistes, c'était de ma faute. C'est moi qui les avais fait venir alors que ce n'est pas vrai. On a assumé et puis c'est tout.

[Ruxandra]

- **Oui, c'était parce que vous aviez sensibilisé, mobilisé ?**

[Julien]

Oui. Et puis après, ça a été facile de venir parce qu'il a fallu quand même créer toute l'ambiance. Parce que les premiers, les squatteurs, on n'est pas...

Il y a eu une petite histoire avant, c'est qu'à un moment donné, le département ne voulait plus remettre de personnes dans les maisons. Donc là, l'Acipa a été à l'initiative des premiers squats.

Ça en 2005, un truc comme ça. 2004. Parce que quand on a vu que...

Et puis en plus de ça, le conseil départemental s'est mis à acheter des maisons à l'amiable, par contre, dans le périmètre de délaissement, qu'ils appelaient.

Donc les gens, qu'ils avaient peur, ils vendaient leurs maisons au prix... à un prix normal.

Et puis le conseil départemental ne les louait pas. Et à l'époque, c'était Patrick Maréchal le président. Et...

Mais... C'était quand même le parti socialiste.

Et nous, on s'est dit que ce n'est pas normal qu'une majorité qui se dit socialiste, qu'il y a des gens qui cherchent des logements et qu'il y a des maisons qui sont inoccupées. On n'était rien que dans le village de l'Épine.

Donc... Là... Il s'est trouvé qu'il y avait... On avait recensé à un moment donné 13 maisons qui étaient achetées par le conseil général qui étaient vides. Et tout ça, c'est parce qu'on avait Françoise Vergère et Gilles Denigot qui étaient au Conseil Départemental qui siégeaient à la commission permanente qui m'informait de tous les achats du conseil général. Et puis nous, sur le terrain, donc on combinait l'action du terrain avec l'action de l'information.

Et à un moment donné, j'ai un copain qui me téléphone et me dit « écoute Julien, il faut qu'on aille voir parce que là-bas, dans la maison, là-bas, ils sont en train de tondre les pelouses et tout. Qu'est-ce que c'est que ce bordel ? »

On va là-bas, on constate, c'était une société paysagiste du Morbihan qui avait obtenu le contrat du Conseil Général pour entretenir les abords de 13 maisons.

Alors du coup, on a piqué une colère propre. Il y avait des arbres, des branchettes sur la route. On a mis une pancarte. « Maison à louer, » et le numéro de téléphone du conseil départemental.

Et puis, on a coincé le président du conseil départemental et il a dit « écoute, quand on se dit socialiste, » là on l'a pris à son propre jeu. « Ah bah oui, mais ce n'est pas... ce n'est pas possible. On ne peut pas mettre des gens à loyer modéré dans des maisons comme ça. »

« Ah bon ? Parce que ça coûte combien de faire venir tous les mois les gars ? »

Et bah, n'empêche que deux mois après, non, du coup, on s'est dit bon, nous on va s'en occuper.

On avait des copains qui étaient sur des squats de Couëron et compagnie, on va les voir.
Et puis, il y a eu un jour un groupe, donc on avait organisé une visite des lieux.

Ils se sont foutus de notre gueule. Ils ont dit « c'est du château pour nous ça, nous on ne veut pas de ça. »

Je ne sais pas, c'était des maisons rénovées et tout. Donc du coup, il y avait quand même une maison qui est le Rosier qui était plutôt délabrée un peu mais qui n'était pas relouée. Ils disent ici on veut bien.
Donc ils se mettent dedans.

Trois semaines après que les squatteurs étaient installés, les autres maisons étaient louées. Donc on a été voir les locataires des maisons.

Ils avaient baissé le loyer de moitié. Quand on veut, on peut. Donc tout ça, et puis après, ça s'est enclenché.

N'empêche qu'on avait à faire face à tout ce truc là pour créer l'ambiance. Nous, on a appelé ça l'opération du conseil général d'acheter les maisons qui voulaient acheter la paix sociale. Donc on lui a fait une petite publicité avec notre information qu'on faisait nous.

Parce que l'Acipa avait sa propre feuille d'information, le contact avec les journalistes, les articles de presse et tout. Mais c'était du boulot. Donc après, il fallait suivre le rythme.

Et puis après, en 2005, après le camp d'action climat, il y en a qui sont restés. Là, il fallait faire cohabiter—

Parce que les premiers squatteurs, on en a eu la moitié, ils étaient 5 ou 6.
On en a eu la moitié qui sont partis après le premier hiver.

Parce que pour des squatteurs qui sont habitués, c'est là qu'on a découvert, tout le monde l'ambiance des squats. Être squatteur en ville ou à la campagne, ce n'est pas pareil.

Donc il y en a qui ont fait l'éponge et ils ont été francs. Ils ont dit, « non, on ne va pas rester, on a peur. »

[Bernadette]

Oui, ils avaient peur. Être tout seul dans une maison, dans un village, où il n'y a pas de...

[Julien]

Et puis ils avaient un vélo ou un truc comme ça. Donc ça a été un petit frein. Mais après, on a eu une autre ambiance de squats.

Après, c'était l'invasion. Donc là, ils comprenaient.

Alors ceux-là, j'avais des paysans qui venaient nous voir.

« J'ai eu mes barbelés, les barrières. » Parce que là, on était en zone d'élevage. Donc les clôtures qu'ils volaient, les barrières qui restaient ouvertes.

Ça nous a servi d'avoir le contact avec une Assemblée Générale tous les mois. Il fallait avoir l'aplomb de dire stop.

Il y a des barrières, ça se ferme.

Il y a des barbelés, ça ne se coupe pas.

Après, il y a eu les bottes de foin et tout ça. Les ficelles, on ne les coupe pas.

Ah oui, on aurait foutu la révolution dans le coin. Il a fallu ramer, ramer, rapporter. Et petit à petit... L'important, ça a été de garder le contact avec les squatteurs, leur expliquer la situation.

L'Adeca jouait le jeu aussi. Parce que l'Adeca, au fur et à mesure, le monde des squats, il est varié. Donc, on a eu affaire aussi aux spécistes et puis aux véganes.

[Bernadette]

C'est-à-dire qu'ils ne toléraient pas les vaches.

[Julien]

Et puis, L214, avec l'idée derrière la tête, il faut qu'on essaie de garder quand même l'unité. Tout en permettant de ne pas perdre pied. Parce qu'il fallait garder aussi le contact, l'unité à l'intérieur pour qu'on ne soit pas... voilà.

Mais aussi, il fallait garder le contact avec la population. Parce que, mon fil conducteur, aussi, c'est que on avait quand même la population qui était, on parlait que l'FDSEA était neutre. On avait une partie de la population qui était neutre, dans la mesure où ils n'avaient pas d'emmerdes et ils s'en foutaient.

Mais aussi, il y en avait d'autres. On n'avait pas une grosse opposition, mais de temps en temps, on avait des éléments quand même qui étaient pour, qui sortaient du coin du bois. Quand on faisait des actions, on mesurait...

Moi, je mesurais la portée de l'action au visage des gens quand j'allais chercher ma baguette de pain. Si les gens étaient souriants comme toi, je dis bon, là ça va. Tu vois, hop, attention, il va falloir qu'on...

Il y a des limites à ne pas dépasser. Après, il fallait l'expliquer...

C'est pour ça qu'on n'a jamais voulu fusionner au niveau de la répression avec la Zad.

Ils nous ont souvent dit qu'il fallait qu'on fasse un seul truc.

Non. Au niveau des actions, on en faisait en commun, mais on essayait de se mettre d'accord.

Quand ça a dérapé les premières, on a dit stop, on n'ira plus à Nantes parce que c'était leur terrain de bagarre.

Autant on peut expliquer, entre guillemets, une certaine violence quand on est à Notre-Dame, mais nous, les gens de Nantes, on veut s'en faire des alliés. On ne veut pas s'en faire des adversaires.

C'est mon langage que j'ai tenu en tant que porte-parole de l'Acipa, c'est de dire « quand on est sur la zone, on est en position de défense. On a le droit de se défendre. Mais quand on va à Nantes, on va pour sensibiliser. On ne va pas pour attaquer. »

Tu vois la différence tout de suite. Quand on faisait des actions communes ou à moitié communes, on ne faisait jamais un tract commun.

On faisait, j'ai un gars de la Zad qui a eu l'idée de dire, on fait un chapeau commun. On se met d'accord sur le chapeau commun et après chacun fait son tracte. Et chacun s'assume.

Parce qu'après, on s'est retrouvé à une Assemblée Générale un jour, je me rappelle, il y avait eu un attaque de fait à la gendarmerie de Sautron. Et puis après, des gens interpellés. Et puis nous, on nous dit, « vous n'êtes pas solidaires. »

Ils nous disent, attendez.

Je dis, « vous nous avez demandé pas la permission, parce que ça n'existe pas ce mot-là chez vous, d'aller à la gendarmerie. »

« Ah ben, on est allé pour leur faire une visite. »

Je dis, « tiens, mon œil, ils disent, vous nous racontez des conneries. Je dis, non, vous assumez. »

Parce qu'après, on a vu qu'il y a eu certains dérapages avec des incendies de pelleteuses.

Des parcs automobiles de Vinci cramés à Bordeaux ou ailleurs. Moi, je ne suis pas naïf. Mais après, nos adversaires, ils voulaient s'en servir.

Nos adversaires politiques, « ouais, l'Acipa, vous ne condamnez pas. »

Là-dessus, je veux que ce soit clair. Parce que, un jour, on s'était trouvés à l'Assemblée Générale, il n'y avait pas beaucoup de monde. Donc, on s'est mis à discuter un peu.

Ouais, « L'Acipa, Pourquoi vous n'êtes pas avec nous ? »

J'ai dit, attendez. Je lui ai dit, « vous critiquez l'Acipa. Et puis là, aujourd'hui, vous vous réclamez que l'Acipa... », je lui ai dit, « l'Acipa, ce n'est pas une mère poule. On ne va pas couvrir tout le monde. »

On appelle l'Acipa quand on a besoin. Et puis, après, on les tape dessus quand ça ne va pas.

[Ruxandra]

- Je voulais revenir sur les quatre communes qui étaient concernées. Donc, c'était Notre-Dame, Vigneux...

[Julien]

Notre-Dame de 800 hectares.

800 hectares, et puis, Vigneux de Bretagne, 400 hectares. Grandchamps, autour de 200 hectares, et Trellières, 50.

L'ordre de grandeur.

Et puis, avec un barreau routier qui était au sud de l'aéroport, enfin, sur les cartes, tu vas le voir, de 12 kilomètres de long, en deux fois, deux voies. C'est une vraie frontière, Ça coupait les trois départementales, quoi.

Donc, on avait des arguments, des arguments à la fois techniques, environnementaux, et après, l'aspect du bruit sur les bourgs de Grandchamps, sur les bourgs du Temple, qui étaient dans les deux bouts. Personne n'en parlait de ça.

Donc, c'est un truc important, c'est que, avec l'aspect juridique, on s'est aperçu qu'à un moment donné, qu'on aurait pu faire sauter le droit de préemption du Conseil général.

Il suffisait qu'on demande aux quatre communes concernées un vote, un vote négatif.

Bon. On l'a demandé à la fin du débat public.

Et on l'a obtenu. Oui, on l'a obtenu.

Parce que, on l'aurait demandé plus vite, on ne l'aurait sans doute pas obtenu. Parce que, la mentalité des conseils municipaux à l'époque, était pour.

Donc, après, par le jeu des élections, par la sensibilisation que nous, on a apporté, des gens, et bien, il y a eu la bascule. Donc, et ben, à partir de ce moment-là, ils n'ont plus acheté de terrain.

Donc, il y a des éléments. On s'est aperçu aussi que, au moment des expropriations, on n'avait rien préparé non plus. Parce que, je vous ai dit, l'Adeca, se souciait de la défense des exploitants agricoles en tant que travailleurs.

Pas de leur capital.

Oui, mais il m'empêche que la réalité est que, c'est qu'après, tout d'un coup, ça nous est tombé l'histoire des expropriations.

Et bien oui, il y avait 500 hectares et il en restait quand même 1 000 hectares. Donc, c'est l'Acipa qui a pris, du fait qu'on avait quand même un bon matelas financier, on avait des structures, on avait les avocats.

Donc, on a, on a étoffé le truc. On a élargi la sensibilisation auprès des propriétaires.

Et à partir de là, on a réussi à fédérer 600 hectares pour aller en expropriation.

Et ça a permis de faire durer le plaisir pendant deux ans.

Et on n'a pas, on n'a pas fait d'action forcément violente à ce moment-là, parce que la Zad voulait bloquer, voulait bloquer le juge des expropriations pour faire du spectacle. Nous, on a dit non.

[Ruxandra] **Ils voulaient se mettre devant le tribunal ?**

[Julien]

Nous, on a dit, on laisse le, on laisse le juge faire son boulot. Nous, on va l'accompagner. Alors, toutes les semaines, on avait, on avait droit à la visite du juge sur certaines parcelles.

Mais comme par les avocats qu'on avait, on savait là où il allait aller et les propriétaires étaient avertis. Donc, comme ils étaient avec nous, et donc, on faisait le rassemblement à la Vache Rit puis on partait après en voiture pour accompagner le commissaire enquêteur. Puis, il y avait les journalistes, il y avait tout.

Et puis après, les rassemblements, après, au moment du jugement, on n'appelait pas à manifester. On appelait ça des rassemblements de soutien. Donc, ça, il ne fallait pas user les gens non plus.

Donc, on était une centaine de personnes à chaque coup. Et puis comme la salle à l'intérieur, la salle du tribunal, elle n'était pas très grande. On avait les représentants à Vinci.

Au départ, là aussi, on rigolait parce qu'au départ, on se mettait chacun de son côté, on se regardait en chiens de faïence. Puis après, tout d'un coup, à un moment donné, je ne sais plus qui c'est qui a eu l'idée de ça. « On se mélange. »

Alors là, panique à bord. Les gens de Vinci, ils étaient isolés. Avant, ils étaient ensemble.

Et puis nous, ensemble. Puis là, nous, on était, moi, j'étais à côté de leur chargée de communication. En plus, elle était mignonne, la petite.

Elle n'était pas à l'aise.

[Bernadette]

On s'est fait plaisir quand même de temps en temps.

[Julien]

Et puis après, à la sortie, on avait les journalistes. Et bon, on en refoutait une couche. Donc, on avait une page dans le journal après.

Tout le temps. Mais bon, il fallait être présent sur place. Mais après...

[Bernadette]

Heureusement qu'on était en retraite !

[Julien]

Et puis, on connaissait le terrain. Et puis, à chaque coup, on avait le droit au cadre de CRS pour accompagner le juge. Le juge, il se barrait.

Le juge, il était un peu un peu porté.

Il était sympa. Il était un peu porté sur la nature aussi. Ça se voyait.

Donc, un jour, il me dit, on était dans, justement, dans le village de l'Épine, il y a un motocross, un terrain de motocross. Et puis, on était à faire une tournée d'expropriation par là-bas.

Et puis, c'est vraiment du terrain humide.

Oh, le monsieur, il me dit, vous faites une mauvaise affaire. Je lui dis, quoi ?

Il me dit, « quand je vois ça, il y a de l'eau partout. Il faut mettre des compteurs et puis, vous allez vendre l'eau à Vinci. » Les mecs de Vinci.

Et l'apport du juridique européen, ça nous a permis aussi de, à chaque fois qu'on a eu affaire à Valls comme ministre de l'Intérieur, après comme premier ministre, qu'il voulait attaquer la Zad, on lui avait dit, « top réglementation européenne. Il y a ça, et ça, et ça, et ça, et ça. » On n'en entendait plus parler.

Donc, on avait quand même une commission juridique qui était vachement importante. On était, on se réunissait en cas de besoin, en général, mais aussi, presque, quelques fois, régulièrement, et ça nous arrivait d'être tous les mois, et c'était dans la journée.

Donc, on avait quand même une commission juridique, un avocat qui était spécialisé dans la loi sur l'eau, qui était à Paris, qui avait pris, c'était un ancien salarié du cabinet de Corinne Lepage, et il s'était justement, il avait quitté le cabinet Lepage à propos de la politique parce que Corinne Lepage se servait de son cabinet pour son mouvement politique.

Tu sais, comment on parlait, à peu près, et donc, il avait quitté le cabinet H Lepage, il s'appelle Sébastien Le Briéro, avec Arnaud, avec Arnaud Gossement, qui est souvent à la télé.

Sébastien Le Briéro, c'était un peu, disons, le coordinateur de toute l'équipe d'avocats.
Bon, il a gagné quand même la loi sur l'eau à ..., et tout, pas mal de trucs.

Et puis, après, on avait Thomas Dubreuil, qui était plus spécialisé dans les espèces protégées.

Donc, et puis après, on a eu, dès le début, on a eu les juristes de FNE et puis de Bretagne Vivante. Mais après, on a pris les avocats de Saint-Nazaire pour les expropriations et puis pour le pénal.

Et on les faisait travailler ensemble. C'est un petit espoir. Moi, je dis que c'est un petit espoir parce que le monde des avocats, c'est quand même un monde très spécial, très individualiste, et on a réussi à les faire travailler ensemble.

Moi, je suis assez fier d'avoir réussi, je leur disais souvent, j'ai dit, nous, on est sur le terrain. Et ça, c'est grâce à mes 15 ans de tribunaux paritaires. Notre souci, c'est de faire évoluer le juridique en fonction des besoins de la société.

Vous, vous êtes les techniciens. Nous, on est les actifs du terrain. Vous devez répondre ou essayer de répondre à nos besoins.

Parce qu'on n'avait aucune référence au niveau jurisprudence sur un projet comme Notre-Dame. On n'avait rien. Ils avaient beau fouiller dans les jurisprudences, ils n'avaient rien du tout.

N'empêche qu'on a apporté une jurisprudence au monde de l'environnement grâce à Notre-Dame. Et notamment, le dernier de tout qu'on a gagné au Conseil d'État.

Et on a bagarré pendant un an avec Françoise Vergère pour se faire payer des indemnités de l'État et de Vinci.

Vinci a été réglo. Deux mois après le jugement, on avait le chèque.
Parce que l'État, il a fallu ramener pendant...

Et c'est grâce à Sébastien Le Briéro qui s'est remis dans la course pour finir, de finaliser le truc.
Ils nous ont fait chier. Il a fallu...

Parce qu'entre les deux, comme on a gagné, l'Acipa, on l'a dissoute. Et bah oui, mais...

Mais on avait arrêté tous les comptes. Donc...

Donc, c'est un peu... Ils sont un peu durs là.

[Ruxandra] - **Finalement, c'est pour Poursuivre ensemble NDDL qui a reçu le chèque ?**

[Julien]

Non, non, c'est l'Acipa.

Oui, oui. Non, non, parce qu'après, comme il y a eu la dissolution de l'Acipa, bon, ça s'est mal passé. Après, chacun en tire l'analyse politique.

Nous, on revendiquait qu'au niveau de l'Acipa, il y avait un but unique. C'était la lutte contre le projet d'aéroport. Le projet d'aéroport a été gagné.

L'Acipa doit se dissoudre. Et une partie du conseil d'administration de l'Acipa voulait faire continuer l'Acipa. Donc, nous on a dit « Libre, l'Acipa, arrête, parce que son but unique, c'était ça. Et après, on n'empêche personne de faire des associations. »

[Ruxandra] C'est ce qu'ils ont fait.

[Julien] Ils n'avaient pas besoin de nous taper dessus.

Parce que je ne sais pas si t'es au courant de ce qu'il s'est passé.

Il faut pas déconner, quoi. Nous, des anciens de l'Acipa et des élus qui doutent du projet, dont Françoise Vergère, ***on a créé Mémoire et Transmission***.

Donc, il y a ça. Mais, aujourd'hui, après, tu en penses ce que tu veux. Moi, je constate c'est que les luttes qui existent aujourd'hui, je ne vois pas Poursuivre Ensemble intervenir pour les aider.

Parce que nous, ça fait trois semaines, on était sur la A69.

Pour leur apporter, à leur demande, à leur demande, comment on a fait pour récupérer le terrain. Parce qu'eux, ils sont en voie de gagner. Il n'y a rien de gagné.

Je ne sais pas si tu suives le truc. Donc, nous, on le suit, c'est qu'on a une fuite dans les roues et puis, cette route-là, on la connaît par cœur.

On a pris un PV l'avant-dernier coup.

[Bernadette]

Parce qu'ils ont commencé les travaux, c'est affreux.

C'était moi qui conduisais, j'ai dit, regarde, les imbéciles ont été mettre un radar. On a été fâchés.

On n'a pas pensé du tout que ça...

[Julien]

Moi, j'étais en train de regarder les mastodontes de grues et tout qui étaient à poser les machins. Je dis, ce n'est pas possible, je dis, c'est incroyable les engins qu'ils ont à voir et puis tout. Mais à ce moment-là, ce n'était pas gagné leur truc.

Et puis là, ils nous appellent l'autre jour, « on peut avoir des renseignements ? »

La tête dans le sable au sud de Nantes, par rapport à des extractions de carrières de sable et tout, c'est moi qui les ai mis en relation avec Thomas Dubreuil et puis tout. Moi, ça me plaît de rendre service comme ça.

On n'a pas besoin de se taper dessus. Ça sert à quoi ? C'est ce que je disais de Saint-Colomban.

Normalement, ça devrait être Poursuivre Ensemble qui devraient venir faire ça.

[Bernadette]

Donc, on est allés à l'A69 la semaine dernière qu'on y était, il y a 15 jours.
Et puis, comme Julien y allait, ils ont convoqué une réunion.

[Julien] Je leur ai dit, on va chez notre fille.

[Bernadette] Pendant 10 jours.

[Julien]

Si ça vous intéresse, on peut plutôt que de faire par téléphone ou par mail, on fait une réunion. On s'est retrouvés, ils étaient 6 ou 7. On a passé 3 heures à discuter du foncier, de la rétrocession. Mais c'est un chantier.

[Bernadette] C'est un chantier parce que...

[Julien] On ne peut pas comparer...

[Bernadette] Non, voilà. On était quand même un groupe de paysans tandis que là-bas, ils sont trop...

[Julien]

C'est sur une longueur, c'est allongé.

C'est ça. Et puis, ils se retrouvent que les environnementalistes à faire le truc. Oui.

Il y a quelques paysans, il y avait un paysan de la Conf là-bas qui était là. Et c'est tout. On sent qu'on avait quand même une force de frappe ici vachement importante.

Moi, j'estime qu'on a su garder l'unité quand même dans la diversité parce qu'il fallait composer avec tout. Maintenant, ça évolue.

On a eu la chance à l'arrêt du projet que le conseil général s'est porté acquéreur des terrains.

Parce qu'autrement, ça aurait été sans doute... Quand le matin que j'ai entendu à la radio Grosvalet dire qu'il avait vocation à récupérer le terrain, directement, j'ai appelé le président de la Conf de Loire-Atlantique qui avait encore des rapports avec le Conseil Départemental. Je lui ai dit, toi, tu t'en occupes, tu le marques à la culotte, il faut absolument qu'il réussisse son truc parce qu'autrement, ça va être le bordel.

Chacun va tirer dans son bord.

Parce que la rétrocession des terrains, juridiquement, on le savait comment ça allait se passer. On savait qu'il ne pouvait pas se faire n'importe quoi.

Donc, son effet d'annonce, ce n'est pas grave, ça va calmer tout le monde.

Après, de toute façon, il y a un processus, c'est que la priorité, ce sont ceux qui sont expropriés. Que ce soit à l'amiable ou en juridique.

Il n'y a pas de différence. Ils sont prioritaires. Ceux qui veulent, ils récupèrent.

Ceux qui ne veulent pas, ils ne récupèrent pas. Donc le Conseil Général récupère cela. Autrement, ça aurait été sur le marché, ça aurait été un bordel.

Donc ça, il faut lui reconnaître ce truc-là que devant..., il a su rebondir après une déception sur une vision réaliste. Et quand ils ont voté au Conseil Général, à l'assemblée départementale, ce truc-là, j'étais présent.

Et à la sortie, je l'ai chopé. On va arroser ça. Je lui ai dit oui, on va arroser ça. On est beau joueur.

Mais je dis « il y a un truc qui m'inquiète. »

« Ah bon ? »

J'étais avec le président de la Conf, les deux conseillers du coin.

J'ai dit, « il y a un truc qui m'inquiète. Je souscris pleinement à votre projet de racheter des trucs. Parce que l'État n'avait pas vocation — Philippe avait dit dans son discours l'État n'a pas vocation. J'ai dit, ok. Vous, vous positionnez. Ok. Ce qui m'inquiète, c'est que le positionnement ne garantit pas — on n'a pas la garantie dans le temps. Parce que je ne vous apprend rien. »

Je dis, « vous êtes en contrat à durée déterminée. Aujourd'hui, vous avez la majorité. » Et à ce moment-là, c'était la majorité à une voix près.

C'était la voix des verts. C'est tout.

Demain, il y a des élections, c'est la droite qui repasse. Votre projet, il peut tomber.

J'ai dit, « moi, il me faut une garantie juridique dans le temps. »

Ah « bah oui, mais comment faire ? »

Je dis « J'ai réfléchi. J'ai une proposition à vous faire. »

Parce que ça, c'est l'ironie de l'histoire. Fait que Dutronc-Maréchal, qui était socialiste comme Grosvalet, ils avaient prévu faire un PEAN en Loire-Atlantique. Vous connaissez ça ?

[Ruxandra]

Oui, j'ai regardé. Justement, je veux en parler.

[Julien]

Donc, la commune de Notre-Dame avait déjà pour préparer l'après-aéroport, enfin, si l'aéroport se faisait, ils avaient voté en conseil municipal de faire une zone d'agriculture protégée. J'ai dit, moi, je vous propose d'étendre le PEAN que vous avez fait avec Patrick-Maréchal. À ce moment-là, à l'époque, c'était pour calmer le jeu des agriculteurs.

C'était pour acheter un peu le silence des agriculteurs par rapport à l'aéroport en gelant, au nord de Nantes à rejoindre l'aéroport que ça reste agricole.

J'ai dit « Vous étendez le PEAN à toute la zone. »

Parce que la commune de Notre-Dame, elle est déjà prête pour une zone d'agriculture protégée, sauf le territoire de la Zad.

Mais je dis, à ce moment-là, parce que pour étendre leur PEAN, il fallait qu'ils aient le vote des conseillers municipaux, des quatre communes. Donc, ils n'auraient pas eu le vote de Trellières parce qu'ils ont refusé de rentrer dans le PEAN quand ils l'ont fait, le PEAN. Mais Grandchamps et Vigneux étaient dedans.

Il ne restait plus que Notre-Dame. Il dit, il dit ça, c'est possible. Bon, je dis, « banco. »

Ils l'ont fait. Bon, je suis content. Tout le monde sont contents.

On a une garantie dans le temps de ce qu'a acheté le Conseil Général parce que nos adversaires ici ou même nos petits rigolotes de la Zad, ils disent, « ouais, de toute façon, quand ils seront propriétaires, ils feront ce qu'ils voudront. » Je dis, « non, ». Voilà, c'est tout.

Mais tout ça, c'est parce qu'on a on avait brassé le truc juridique depuis l'occupation, dès la souscription des contrats des agriculteurs qui ne voulaient pas mettre leur terre jusqu'à la garantie de ça, la boucle est bouclée.

Et puis ça, ça nous donne matière aussi à communiquer en même temps parce qu'il y a le rôle des journalistes aussi qu'on aurait pu aborder.

Parce que l'erreur fatale des zadistes, c'était de prendre les journalistes pour des adversaires.

Pour moi, c'est impardonnable. Chez nous, pour moi, je prenais les journalistes comme étant des partenaires.

Après, on joue à pile ou face.

Des agriculteurs, il y a des bons, il y a des mauvais. Des étudiants, il y en a des bons et des mauvais. Des journalistes, il y en a des bons et des mauvais.

Bon, il faut accepter. C'est tout. On prend le risque.

Mais par contre, on a fait évoluer certains journalistes que nous, nous l'avons dit, qu'ils étaient pour au départ, mais il fallait qu'ils mettent ça en milieu et qu'ils se sont devenus contre et qu'on fait des bouquins. Ah ben oui. Marc Leduc, il est là.

Il est dans le temps.

La première journaliste qui nous a dit que... Non, non, ça c'est un journaliste d'où ?

Celui-là, il était engagé avec nous.

Mais les journalistes locaux de Ouest-de-France, Presse-Océan, eh ben, au départ, j'avais de la misère. Et... Eh ben, c'est...

Jocelyne Rat et puis... Jocelyne Rat et puis comment... La première journaliste, Jocelyne Rat, avec qui on a établi des contacts francs, eh ben, s'est fait virer du service de Ouest-de-France parce que ses articles étaient trop... D'avec de nous.

Et celui qui a pris la relève, je l'ai converti.

Parce que moi, je lui ai dit, « les journalistes, vous devez apporter un éclairage complet. Et pas partisan. »

Et là, on a joué la carte des mesures environnementales de compensation. Il a passé deux jours ici pour que je lui explique les tenants, les aboutissants.

Un peu comme le débat sur les bassines, le journaliste doit apporter... éclairer le lecteur. Dire que quand on va pomper l'eau dans le sous-sol pour la ramener en surface, le citoyen qui lit l'article, il comprend que c'est débile.

Parce qu'on va quand même... Qu'on recueille l'eau qui coule dessus, d'accord, mais qu'on va la chercher dans le fond alors que c'est elle qui sera la réserve pour l'été. Et on va la pomper, on l'amène...

[Julien]

Non, ça, c'est... Non, mais ça, il n'est pas mal, celui-là, non plus. Non, ça, c'est...

C'était le directeur des Ailes pour l'Ouest qui était pour l'aéroport qui dénonce... Le livre, il a été fait suite à la fameuse consultation.

On l'a attaqué, on l'a perdu. Oui. Mais parce que nous, on avait dit...

« OK, mais à ce moment, on participe à élaborer la question. »

On participe au périmètre, parce que nous, on dit c'est un aéroport qui est financé par les deux régions, on fait voter les deux régions. Parce qu'on savait très bien où on allait, là. Et puis, eux aussi, ils ne sont pas fous.

Mais il n'empêche qu'on a pris le risque. Mais il n'empêche, il a fallu qu'après, on avait notre local de l'Acipa qui était à côté de la mairie. Les électeurs de Notre-Dame, ils étaient ouverts tous les jours, ou presque.

Eh ben, ils disaient, écoute, viens, on est des citoyens, on a voté, le vote, il faut l'accepter. J'ai dit, « attends, on a dit que on appelait à voter contre, mais que ce n'est qu'une consultation. Ce n'est pas un référendum. »

Et l'État nous a montré la voie quand ils ont fait un comité consultatif d'experts scientifiques où qu'ils avaient dit non à Notre-Dame-des-Landes au niveau environnemental et que Hollande a fermé le dossier. Donc, dis-nous, et avec François Vergère, on a pris le risque.

La Zad n'était pas contente.

On s'est fait tirer dessus. Mais on dit, on prend le risque d'assumer la campagne parce que ça va être une vitrine pour nous. Et là, on a eu raison parce qu'on a annoncé la couleur qu'on ne respecterait pas le résultat, quel qu'il soit.

Donc la carte, elle est claire. Mais nous, on a expliqué le truc. Et bien, c'est le premier coup qu'on faisait des réunions publiques et on en a fait, des réunions publiques avec Françoise, à Saint-Herblain.

300 personnes. La salle comble à la sortie. 5 personnes viennent nous voir à la tribune.

« On est venus, on était pour, on sort, on est contre. »

Donc on avait, on dit, c'est un espace médiatique, il faut l'occuper. Avec nos arguments.

Mais on met la carte sur table, directement. On ne va pas nous dire qu'on triche. Voilà.

C'est une consultation, ce n'est pas un référendum.

Un référendum, il y a une obligation de respecter le résultat. Et une consultation, on en fait ce qu'on veut.

[Bernadette]

La plupart des livres sont en haut. Je ne me souviens pas de ces gens-là, comme je suis. Ils se donnaient, ils venaient comme vous, plein de fois. (Elle ramène divers livres sur NDDL parus au fil des ans)

[Julien]

Parce que ça, ce bouquin-là, c'est là où on est en photo et puis qu'on est tout jeunes. Il a été fait en quelle année, déjà ?

[Bernadette] (1:42:03 - 1:42:04)

C'est la dernière page.

En 76. C'est vraiment le premier livre.

« Dégage, on aménage. »

[Julien]

Et ça, c'est du fric dégagé par un gars qui travaillait à Ouest-France. Et puis un étudiant. Et puis là, on retrouve...

Pendant le débat public en 2003, on a retrouvé le même baratin.

[Bernadette] Ah, Delege.

[Julien]

Delege, il est directeur d'une boîte de... Comment on appelle ça ? Une société qui travaille pour faire des audits et des trucs comme ça dans les collectivités.

[Ruxandra] Un bureau d'études ?

[Julien]

Oui. Et Le Guen, il est enseignant à... D'ailleurs, il doit être décédé l'année dernière.

Et Le Guen, il est enseignant à l'école d'agriculture de l'économie de Angers.

[Bernadette]

D'accord. C'était notre premier livre, ça. Oui.

Notre premier bouquin.

[Julien]

Ça, c'est les deux journalistes qui... C'est vrai que Marc Le Duc, on a passé deux journées à étudier les mesures compensatoires environnementales et tout. Il nous a fait une série d'articles après, pendant...

[Bernadette] Sur notre journal qu'on a tous les jours. Ouest France.

[Julien] Oui, c'est vrai. Tout le monde disait ça. Et ça, pour moi, c'est du boulot d'information.

[Ruxandra] Oui. Totalelement.

- **Juste, vite fait, c'est qui qui voulait se porter acquéreur des terres après l'abandon du projet ? AGO ?**

[Julien]

Après le projet ? Non, mais nous, on avait une crainte que ça aurait été la surenchère.

Les agriculteurs individuels...

Ou même peut-être des investisseurs pour placer de l'argent et des trucs comme ça. Donc, comme ça, nous, notre souci, c'était qu'on puisse garder la maîtrise de notre outil de travail.

Ce n'était pas de l'acheter.

Ceux qui ont voulu racheter, ils l'ont racheté. Et puis, ceux qui ne voulaient pas, ils restaient locataires.

Parce que le processus, c'est qu'on revient à la situation d'avant.

Donc, le locataire qui était en place, il était soit parti en retraite ou soit encore là. Ou même qui avait quitté la profession.

Donc, il fallait repartir sur les autorisations d'exploiter et tout.

Il fallait tout refaire à zéro. Mais il n'empêche qu'il revenait à l'historique quand même.

Parce qu'il fallait dissocier en permanence. Et puis ça, on a toujours eu de la misère avec les journalistes et puis même avec les citoyens. Et ça, c'est normal.

Pour la plupart des gens, le paysan, il est propriétaire de sa terre.

Alors que c'est faux.

Notamment en Loire-Atlantique, en plus.

Donc, c'est pour ça qu'on n'a jamais été en avant là-dessus. Donc, spontanément, quand on avait quand même le vécu de tout l'historique, on savait où mettre les pieds pour savoir où on pouvait avoir un accueil favorable.

Et on a réussi. On savait aussi que les travaux auraient démarré le long de la route de Rennes. Donc, on dit, il faut qu'on mette le paquet pour avoir de l'autre côté à la fois le propriétaire et l'exploitant.

On a eu le propriétaire jusqu'à la fin. Il y avait quand même 50 hectares. Il avait 50 hectares et c'était l'échangeur.

Ce n'était pas une poigne. Et l'exploitant, il était là au départ, mais après, il s'est fait aspirer par le chèque de Vinci.

Donc, on aurait pu faire que d'autres, mais bon, on en avait un sur les deux. Et puis, de l'autre bout, on en avait les deux. Alors, comme il fallait faire le bord routier en priorité pour acheminer, pour faire les travaux, donc, il fallait qu'il fasse là-bas pour commencer.

Donc, on surveillait en permanence. Et puis, comme les mesures compensatoires environnementales des 10 %, c'était aussi à l'est. ***Donc, on avait la maîtrise du terrain autant que Vinci.***

Non, mais Vinci, de toute façon, lui, il n'avait pas... Tous les documents juridiques d'expropriation, c'est Vinci qui agit pour le compte de l'État.

Oui, c'est toujours libellé comme ça. Vinci agit pour le compte de l'État et sous la maîtrise du ministère de l'Écologie. C'est un comble.

Ça aurait été encore des transports ou des trucs comme ça, mais bon, tout le temps comme ça.

[Ruxandra] - **Peut-être qu'on peut parler des négociations et de l'extension du PEAN ?**

[Julien]

Ah oui, oui, oui. Le département a consulté les mairies. Les mairies ont voté pour rentrer dans le périmètre du PEAN.

Donc il y a eu un vote au Conseil départemental. Il y a eu un vote dans les communes et puis maintenant, le périmètre, il est étendu toute la commune de Notre-Dame-des-Landes est dans le PEAN. Grandchamps était déjà dedans d'avance.

Donc ils ont inclus la commune de Notre-Dame-des-Landes et l'ancien territoire de la ZAD.

En rapide, c'est ça. Oui. Donc maintenant, on est sous le statut agricole pérenne.

Et puis après, maintenant restent toutes les histoires de régularisation parce qu'aujourd'hui, à l'heure qu'on parle, moi, j'ai gardé les... Je suis resté correspondant au niveau de la Conf pour avoir les avis SAFER et tout. Et bien, hier, il y en avait encore un d'une rétrocession de l'État vers le département sur le Liminbout et la Freusière.

Donc je vais regarder sur mes cartes sur les cartes cadastrales où que ça correspond, mais je crois deviner à peu près.

Donc c'est sans doute la Freusière où ils auront...

[Bernadette]

C'est comme les propriétaires, c'est les enfants, maintenant, ils ne sont pas intéressés par la terre, ils préfèrent vendre que rester propriétaires.

[Julien]

Oui, mais là, c'est l'État. Donc ce n'est pas près de finir.

Le Larzac, ça avait dû durer 10 ans, la rétrocession. Donc nous, en 2018, on n'est pas encore en 2028. Et puis après, il y a toutes les négociations.

[Bernadette] Tu sais que ça ne fait plus que 3 ans.

[Julien] On est en 25. Eh bien, ça fait 7 ans.

[Bernadette] Oui, mais il n'y a plus que 3 ans.

[Julien]

Oui, mais il n'empêche que Marcel a du plus— est mieux placé que moi pour en parler, des discussions avec le Conseil Général pour les locations de terrain, les locations des maisons et tout ça. Parce que le Conseil Général, autant c'est clair, aujourd'hui, sur les terres agricoles, que c'est des baux environnementaux de préférence, notamment le bail rural classique, autant sur le bâti, pour le moment, ce n'est pas clair. Mais ce qu'il y a de clair, quand même, et puis là-dessus, moi, **je suis à peu près d'accord avec le Conseil Général, c'est qu'il ne veut pas revendre le bâti.**

Il préfère faire des clauses de location, bail emphytéotique ou des trucs comme ça. Et moi, je lui donne raison.

Après, les zadistes ne sont peut-être pas contents, mais ça, c'est... Moi, je pense qu'il vaut mieux un bon... Parce que, monsieur, c'est là qu'avoir été au cœur de l'ambiance, c'est se faire engueuler par des zadistes parce qu'on n'était pas...

Eux, ils voulaient acheter et puis nous, on était contre, alors qu'on n'a jamais milité en tant que paysans pour être propriétaires, on a été pour avoir une garantie dans le temps. Une sécurité. Et puis, ils voulaient acheter.

Parce que c'est incroyable, quoi.

[Ruxandra]

Oui, ils voulaient acheter pour pouvoir faire ce qu'ils veulent.

[Julien]

Oui, mais ce qu'ils veulent, on ne voit pas qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent, mais puis après, il faut composer. Au plus dur de la lutte, souvent, moi, je leur disais, il y a des mots du vocabulaire que vous avez oubliés ou que vous ne voulez pas entendre. C'est négociation, concession.

C'est tout ou rien. Non, ce n'est pas possible. Il faut se mettre à la place des adversaires aussi.

Il ne faut pas... Ça a été le grand débat sur la fameuse route des chicanes. Donc, par rapport au PEAN, c'est clair, là-dessus ?

[Ruxandra]

Oui, oui, c'est clair. Puis, le projet agricole, le projet agricole du département.

En fait, j'ai trouvé le document qui le présentait, 2019-2022, mais **je n'ai rien trouvé après 2022. Comment ça a été mis en place ?**

Qu'est-ce que ça a donné ?

[Julien]

Maintenant, ceux qui ont des projets agricoles, ils ont des baux.

Mais si tu rencontres Nico, normalement, il devrait pouvoir te dire. Autrement, Greg. Greg, tu l'as vu à Bellevue ?

[Ruxandra]

Je le vois juste après.

[Julien]

Il est le mieux placé.

C'est un des premiers qui a été dans la merde. Jusqu'à maintenant, il y en a encore. Et puis, il va peut-être sortir de la merde d'ici peu.

Bon, d'abord, grâce à, je dirais presque grâce à eux, on va faire reconnaître par le département pour les fermes, qu'on peut mettre en place des logements de fonction.

Alors, ça, c'est un dagueur de la Conf depuis 15-20 ans qu'on n'a jamais réussi parce qu'il faudrait avoir une loi foncière là-dessus. Et là, d'après ce qu'il m'a dit le dernier coup, ***il y a cinq projets de logements de fonction qui sont en cours d'élaboration.***

Mais lui, il va pouvoir te dire parce qu'il est au cœur du.... Il pourra mieux te dire même que Nico.

Bon, s'il réussit à avoir une maison de fonction, ça va aller.

Parce que normalement, et ça, c'est une faille de la non-réflexion paysanne pendant la lutte. Pour moi, c'est clair. Bellevue, c'était une ferme qu'on a empêchée de se faire détruire grâce à l'action de COPAIN, combiné de COPAIN, coordination, Acipa et Adeca pour l'empêcher de se faire détruire parce que les pelleteuses étaient arrivées au coin de la route.

On a barricadé toutes les routes, tout. Et c'était une ferme. Et moi, j'avais posé la question au collectif COPAIN lors des assemblées générales parce que moi, j'y participais en tant que paysan et en tant que Acipa aussi pour faire là aussi le lien.

Je dis, il faut qu'on réfléchisse à ce qu'on veut. Demain, on va gagner. Les autres ne pensaient jamais gagner.

Je dis, on va gagner, mais il faut qu'on réfléchisse à ce qu'on veut faire de l'agriculture. Là, on est dans une ferme. Qu'est-ce qu'on va faire ?

Sauf qu'à un moment donné, j'ai causé dans le désert. J'ai dit, il faut y réfléchir. Après, on ne sait pas ce qu'on va en faire, mais il faut commencer à réfléchir.

Et les principaux leaders, *parce que quoi qu'on en dise, la ZAD, il ne faut pas de leader, mais il y en a*. COPAIN voulaient copier la ZAD en fonctionnement. Ils se sont cassés la gueule.

Le leader de COPAIN était plus proche de la ZAD que de nous ou que de la Conf. Donc, il n'y a jamais eu de débat pour savoir ce qu'on voulait réellement faire parce qu'il y avait des fermes qui étaient structurées, qu'on pouvait dire, moi, je voyais ce qui s'était passé au Larzac. Je n'étais pas le seul.

Mais personne n'a eu le courage de mettre cartes sur table, comme au moment du référendum ou de consultation. Bon, voilà, ce serait comme ça. On accepte le débat.

Là, il aurait fallu avoir un débat pour savoir ce qu'on faisait de Bellevue. Il n'y en a jamais eu. Ceux qui ont investi Bellevue sont rentrés en guerre quand Greg s'est installé là.

Greg, aujourd'hui, il a la location environnementale de toute la ferme de Bellevue. Il a des vaches, il a tout. Mais par contre, il est en guerre avec ceux qui occupent la maison.

Bellevue, il y a la longère en pierre. Quand tu vas arriver... c'était une ferme complète. Il y avait la longère avec la maison d'habitation et les bâtiments devant, comme maintenant.

Aujourd'hui, quand tu arrives, tu tombes sur les charpentiers, qui est la première association qui tient la route, qui est structurée et tout. Qui est reconnue d'ailleurs par le Conseil Général. Et dans la maison, c'est les gardiens de la révolution.

J'appelle ça comme ça parce qu'eux, ils sont pour garder l'esprit de la lutte de Notre-Dame-des-Landes. Mais c'est surtout de ne rien faire et de foutre le bordel. Alors que si on avait réussi à avoir une ébauche de réflexion, peut-être qu'on n'aurait peut-être pas réussi à aboutir.

Peu importe. Mais au moins, on aurait eu le débat pour dire, est-ce que les anciennes fermes, la priorité c'est on refait une ferme ?

Bon, ça n'aurait pas empêché qu'il y aurait eu des débats sur les constructions illégales et tout. Le bordel qui existe aujourd'hui. Mais il n'empêche qu'on aurait eu un débat clair et net.

On aurait pu se situer. On aurait peut-être pu avoir des avancées.

Notamment l'histoire des maisons de fonction.

. Mais il fallait que ça reste comme ça. Bon, il fallait que ça reste comme ça.

Bon, c'est tout. Mais Greg, là-dessus, pour l'histoire du Conseil Général, c'est le plus haut point.

Parce qu'autrement, il y a Mi aussi qui est au point là-dessus. Mais qui a vécu autre chose.

Parce que c'est une ferme qu'on a empêchée de faire évoluer là aussi. Mais il m'empêche qu'il y a eu des problèmes. Le premier occupant exploitant agricole, il est parti s'installer à Plessé.

Parce qu'il en avait marre de l'ambiance. Parce que la collectivité et puis la cohabitation entre ceux qui ont un projet agricole et puis le reste, bon, c'est difficile. Il est parti.

Mi avait commencé son projet de... son truc de meunerie et puis stockage et tout. Lui, c'est un champion.

C'est un chef d'exploitation. Donc, dès le départ, il voulait faire les trucs à peu près dans les règles. Ça a été un des premiers squatteurs que j'ai connus.

Mais on s'entend très bien là-dessus. Puis on s'accorde. Et puis c'est bon.

Mais moi, se faire dicter la loi par ceux qui sont là quand ça les arrange et puis qu'ils partent et puis que lui, il a son exploitation, il a son truc qui tourne. Greg, c'est pareil. Il essaie.

Moi, je comprends ces gars-là. Après, moi, je comprends les autres aussi. Mais aujourd'hui, vous parlez des rétrocessions.

Il y a la Freusière. Je suppose que les numéros, c'est la maison qui a été dérasée. Que le Conseil général va récupérer.

Ça a été resté dans les mains de l'État. Donc après, il y a la semaine dernière, il y avait la Gré qui s'est fait démolir.

[Bernadette]

Oui, la semaine dernière. Les flics sont venus encore.

[Julien]

Oui, la Gré s'est fait démolir. Si tu retournes au Fosses-Noires, c'est en face.

Donc là, c'est pareil. Moi, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec le maire de Notre-Dame. C'est sur Vigneux, la Gré.

C'est une exploitation agricole qui était mise aux normes, qui était très structurée, mais qui était squattée par des vrais squatteurs. Quand il y a eu la libération de nettoyage de la route des Chicanes, ils sont passés dans la rue. Nous, on pensait tous qu'ils auraient libéré la ferme.

Parce qu'elle a été squattée par des radicaux ultra-radicaux. Ils ne veulent rien savoir. C'est tout.

De toute façon, ils nous ont dit « N'hésitez pas, vous restez. Nous, on n'a pas besoin de personne pour se défendre. On est assez grands. »

Bon, n'empêche que ça s'est pourri. Et puis, l'État est intervenu. Nous, on pense que c'est plutôt un coup de poing de Retailleau pour faire voir qu'il est là.

Mais ils auraient pu nettoyer tout, sauf qu'ils ont tout démolit. Alors que les bâtiments, c'est des bâtiments fonctionnels. Ils ne sont pas vieux.

La maison d'habitation, il y avait un gîte rural dedans avec le fermier qui était en place. Donc, ça fait mal au cœur. C'est du gratuit.

Ils n'avaient pas besoin de démolir. Ils pouvaient nettoyer. Il y avait peut-être une vingtaine de caravanes.

Il y avait sans doute beaucoup à nettoyer. Mais, il n'empêche que le sol soit bétonné. Pour les silos, tout.

Les bâtiments fonctionnels, tout. Et puis là, les bâtiments, ils n'avaient pas été détériorés. Il y avait juste du nettoyage à faire.

Nous, on sait que si ça avait été fait dans la foulée de l'arrêt, le propriétaire récupérerait.

Alors qu'il avait posé comme condition à la préfecture, je suis prioritaire pour récupérer. Je vais récupérer à condition que vous nettoyez avant.

On a laissé pourrir le truc. Donc, voilà.

[Ruxandra]

D'accord. Oui.

Est-ce que vous pouvez revenir sur les négociations avec la préfète, Madame Klein, en 2018. Justement, comment ça s'est passé, vous étiez dans les négociations ?

[Julien]

Quel genre de... Parce qu'il y a eu plusieurs négociations.

[Ruxandra]

Oui. Bon, les négociations pour les régularisations, pour les... les baux.

Déjà, en 2018, il y avait d'abord des conventions d'occupation précaires. Ça, c'était sur 6 mois ou 12 mois ?

[Julien]

Ah non, c'est à l'année. À l'année, oui. Oui, parce que les conventions d'occupation précaires, on ne peut pas les faire à moins d'un an parce qu'il faut assurer la récolte.

Donc, c'est la base des conventions d'occupation précaires. C'était... C'était la...

Comment dire ça ? C'était la situation agricole. Donc, après, ça s'est étendu aux maisons, mais c'était annuel.

D'accord. Pour les maisons, c'était annuel. Mais on ne peut pas faire une convention d'occupation précaires sur des terres agricoles à moins d'un an.

Parce qu'il faut assurer la récolte.

[Ruxandra]

Je me demandais parce que j'ai vu qu'il y avait déjà des baux agricoles qui étaient conclus dès juin 2018.

[Julien]

Oui, c'est les premiers. Oui, donc c'est des conventions... Les conventions d'occupation précaires des paysans historiques se sont transformées en baux ruraux.

Mais ça, c'était le plus simple à faire. Et après... Mais c'était avec les paysans historiques.

Donc après, il y a eu des négociations avec un comité de la Zad, mais moi, je n'ai pas participé. Parce que moi, j'étais mis à la porte comme étant une personne non désirable par COPAIN.

Parce que je connaissais trop l'ensemble de tout.

Donc, j'étais catalogué Acipa, mais qu'on m'a fait comprendre, d'abord, comme l'Acipa n'existait plus après. Parce qu'au départ, la structuration de l'arrêt s'est faite quand on a eu les médiateurs.

Déjà là aussi, c'est pareil, il y a toujours eu une bras de fer. Quand il y a eu l'histoire des médiateurs après la consultation, nous, on a dit « Banco, on participera. »

La Zad, non. Comme d'habitude. COPAIN, non.

Et puis, après la première réunion, ils voulaient savoir comment ça s'était passé.

Bien sûr. Nous, on a joué cartes sur table, on n'a pas fait les cons. « Ah, ben oui, merde. »

Donc, c'est là qu'ils se sont créés un comité de négociation.

Mais dans le comité de négociation, il n'était pas en question d'avoir l'Acipa. Mais nous, on s'en foutait. L'Adeca a joué son rôle.

L'Acipa a joué son rôle. La Confédération Paysanne a joué son rôle, à part de COPAIN. Parce que moi, j'y tenais.

Parce qu'il fallait quand même qu'on avait la boucle agricole. Il fallait tenir l'ensemble. Et par contre, les zadistes, ils voulaient faire leur popote avec COPAIN.

C'est là que je rejouais à ce que je disais avant. COPAIN était beaucoup plus proche de la Zad que de la Conf'. Mais par contre, comme les négociations sur les projets avaient commencé avant les expulsions, et là, on s'est fâchés, c'est surtout Françoise Vergère qui en a pris plein la gueule par la Zad, c'est que nous, on disait, de toute façon, il ne faudra pas qu'on lâche la route.

Et puis il faudra que vous présentiez des projets agricoles. Et là, où la goutte d'eau déborde, c'est que les projets agricoles, l'expulsion de la route s'est faite en mars ou avril...

[Ruxandra]

2018 ? La route de chicanes ?

[Julien]

Oui. Là, les projets agricoles, *une grande partie des projets agricoles étaient prêts*. Moi, je le savais qu'ils étaient prêts.

Les Sans Nom qui se sont fait démolir, ils avaient un projet agricole. Bon, *il y en a d'autres projets agricoles qui étaient prêts, mais ils ne voulaient pas céder à l'État*.

Ben oui, mais à force. Et c'est là que nous, on leur reproche à la Zad de pas avoir joué le jeu. Parce que, quand on a négocié, quand on a été convoqué en préfecture par la préfète, moi, j'y étais pour l'Acipa.

Françoise Vergère était là pour le Cédpa, les élus. Sylvain Fresneau était là pour l'Adeca. On avait les naturalistes en lutte qui étaient là. C'était Jean-Marie Dréan.

Et on avait en face de nous la préfète, Nicolas Hulot, et le staff juridique de la préfecture et du ministère de l'Écologie. Ça, c'était avant l'arrêt, c'était au mois de janvier, ce que je te parle.

[Ruxandra] Oui, donc avant le 17 janvier.

[Julien]

Avant le 17. Parce qu'il voulait qu'on fasse un geste.

Macron, il voulait qu'on fasse un geste avant l'arrêt du projet officiel. Parce que déjà, à la mi-décembre, le chantage avait déjà commencé.

Mais là, c'est là qu'on a l'importance de l'apport du service juridique, c'est que nous, on était préparés avec les avocats de Saint-Nazaire. C'est que dans le décret d'utilité publique, il était valable dix ans. Et les dix ans de la déclaration d'utilité publique, c'était le 8 février 2008.

Dix ans, ça fait 2018. *Je dis à la préfète, nous, on ne pourra rien faire, rien dire, tant que les dix ans ne seront pas passés*. Parce que rien ne nous dit qu'on peut avoir un arrêt du projet par le président de la République.

Et puis avoir une prolongation de la DUP de cinq ans. Parce qu'il pouvait le faire. « Ah ben non, non, non, il faut faire quelque chose. »

Non. Je dis, « ça, ce n'est pas possible. » Je dis, « il ne faut pas vous foutre de notre gueule. »

Et puis je me tourne vers l'eau. La préfète, l'eau était là. Il avait tout son staff, je lui ai dit.

Je lui ai dit, « vous n'allez comment pas nous prendre pour des cons ? C'était comme ça. Je lui ai dit, moi, je suis un paysan. Je n'ai pas de formation juridique. Vous avez tout votre staff, je lui ai dit. Et vous voulez qu'on fasse quelque chose avant ? Alors qu'on sait que les dix ans, c'est le 8 février 2018. Et que là, vous voulez qu'avant, on dise, on arrête tout ? »

[Ruxandra] C'est un piège.

[Julien]

Et on a su. Parce qu'on savait que, pour faire une prolongation du DUP, il faut l'aval du Conseil d'État. Et le Conseil d'État, il voulait, il lui faut 15 jours d'examen.

Et Macron voulait qu'on fasse un geste avant Noël, pour nous faire un cadeau de Noël, alors que la lettre était faite, qu'elle était partie pour une prolongation de 5 ans vers le Conseil d'État.

Je regarde la préfète. Je lui ai dit, « Non. Et normalement, ce n'est pas moi qui devrais vous l'expliquer. C'est ceux qui sont là. Les professionnels du juridique qui devraient vous l'expliquer. »

François Vergère rigolait.

Pourquoi ? Parce que, j'ai dit, les 10 ans, c'est le 8 février. On peut très bien avoir un arrêt du projet avec une prolongation de la DUP.

Et on se retrouve comment, à Notre Dame des Landes ? Non, mais il ne faut pas nous prendre. Nicolas Hulot, il ne disait rien.

Son staff juridique non plus. Bon, mais j'ai dit, « j'attends les réponses ». « Oui, oui, bon, ben oui, oui, oui. »

Bon, et bien, j'ai dit, tant que le 8 février ne sera pas passé, on ne fera rien. Ça explique les interventions après. Et qu'avant, on n'a rien fait.

Parce que déjà, avant, avec la ZAD, déjà, on s'était chauffé. Parce qu'ils voulaient fêter la victoire de la Zad le jour que Macron annoncerait l'arrêt. J'ai dit, non.

S'il y a une fête à faire, ça sera après le 8 février. « Ah ouais, pourquoi ? » Parce que, c'est exactement ce que j'ai dit là.

« Ouais, ouais, ouais ».

J'ai dit, « non. Nous, au niveau de l'Acipa, ce sera ça ou rien. C'est tout. »

Et ça, on avait la force des avocats là-dessus. Et puis ça s'est vérifié, parce qu'après, les langues se délient. ***Et c'est après qu'on a appris que la lettre était faite pour une prolongation de 5 ans.***

Donc, il fallait être solide quand même. Parce qu'après, au mois d'avril, quand le matin, ils étaient à déblayer la route des chicanes, à 6 heures du matin, le téléphone sonne, moi, je dormais.

C'était la préfète, qui dit, « M. Durand, j'ai besoin de vous, vous venez à la préfecture tout de suite. » Je lui dis, « hop là. Moi, je veux venir à la préfecture, mais qu'est-ce qui se passe ?

Elle dit, « j'ai le commandant au chef national qui est sur la route, qui veut démolir le phare là-bas. » Je lui dis, « s'ils veulent mettre le feu, c'est ça qu'il faut faire. C'est tout. Et puis, ça ne va pas. »

« Eh bien non, mais j'ai besoin de vous. Il ne veut pas entendre raison. »

Je lui dis, « moi, je peux y être à 9 heures, mais pas avant. »

« Bon, bah, vous venez à 9 heures. »

Je rentre là-bas. Elle était toute seule, il y avait le téléphone, il y avait la carte de la ZAD.

Elle dit, « voilà, ils sont là, là, là, ils veulent ça, ils veulent foutre ça par terre, ils veulent foutre ça par terre. »

Je lui dis, « ça ne va pas ». Je lui dis, « écoutez, Madame la préfète, « si vous touchez au phare, moi, je ne peux pas faire autre chose que l'Acipa appelle à la mobilisation générale. Si vous laissez le phare, il n'y aura rien. »

Ça fait deux jours que ça dure, on n'a pas bougé.

Parce qu'avant, je l'avais eu déjà en réunion avec la préfecture, que j'avais dit sur l'histoire des fameux projets.

Je lui dis, c'est ridicule ce que vous êtes en train de faire. « Pourquoi ? »

Vous leur demandez aujourd'hui de faire leur projet agricole.

Ils ne sont pas capables de mettre noir sur blanc un projet réel. Je dis, leur fiche, ce que vous pouvez leur demander. ***Vous leur demandez leur nom, le lieu, la surface qu'ils veulent, le type de production, puis après c'est tout.***

Il n'y a pas besoin d'autre chose. Je leur disais depuis deux mois à la zad, il y a des mecs intelligents, il y a des ingénieurs agronomes, il y a tout. Il y a des comptables, il y a tout.

Il y en a même une personne qui travaillait, Cécile qui a des moutons au Liminbout.

Je lui dis, « vous êtes complètement débiles. Vous allez faire foirer l'arrêt. »

Je lui dis, « ***moi quand je me suis installé en 68, j'ai fait un avant-projet d'installation, que j'ai présenté au cadre agricole. J'ai fait un projet, et après j'ai fait un rectificatif de projet.*** Vous êtes quand même, vous êtes plus doué que nous là-dessus. Vous pouvez mener la préfète pendant trois mois. Vous présentez des avant-projets, le mois d'après, ou deux mois après, vous faites un projet, un rectificatif. »

La préfète me téléphone un jour, je suis convoqué chez le Premier ministre, avant l'arrêt, « il faut que je lui apporte... Je n'ai rien à lui apporter. Il attend les projets. »

On était fou furieux.

J'en veux à la Zad parce que je savais les projets. Je les ai dans l'ordinateur. Je les avais, j'avais dix projets.

Ils avaient été, tout le staff, avec Nicolas Hulot en tête, voir José Bové, sur le Larzac, pour présenter les projets. José me les avait filés après. Et puis eux après me les ont filés aussi.

Vous avez tout. Si ça foire, ce sera de votre faute. Là vous voulez tirer sur la corde parce que vous ne voulez pas céder à l'État.

Et puis COPAIN était complice de tout ça. Pas la conf. C'est pour ça qu'après, ça s'est barré.

Arrive la préfète, elle me dit, je vous passe, comment il s'appelait, Lazuret, le commandant au chef des forces de l'ordre qui était là. J'ai su après par Sylvain Fresneau, il était sur la route. Alors qu'on a téléphoné, il était sur la route.

Il était fou furieux entre la Vache Rit et le phare.

Il était fou furieux à faire les cent pas. Je l'ai au téléphone. J'ai dit, écoutez monsieur, si vous mettez le phare par terre, le phare... » j'ai dit à la préfète « il n'est pas sur la voie publique. Il est sur du terrain. Il ne dérange personne. C'est emblématique pour tout le monde, d'accord. Mais la route des chicanes, elle est libérée. Qu'est-ce que vous voulez foutre là ? C'est gratuit. Mais par contre, la réaction va être simple. » Déjà, les Sans-Nom, ça a été chaud. Mais on n'a pas pu mobiliser l'Acipa parce qu'ils ont joué au con. ***Ils avaient des projets viables. Ça aurait empêché qu'aujourd'hui, la ferme de la Gré ne se serait peut-être pas fait démolir aujourd'hui si les sans-nom avaient déposé leurs trucs en bonne et due forme.*** Donc, c'était clair. Si le phare tombe, l'Acipa mobilise. »

Le phare est resté. Après, il y a eu un blessé. Le lendemain, quand ils ont été sur la route du chemin de Suez vers la Châtaigne, un truc comme ça. En face de l'ambassade, vers la Wardine.

[Ruxandra]

D'accord. Je veux bien comprendre pourquoi ils ont préparé les projets pour ne pas les envoyer. José Bové, il n'était pas à Larzac ?

[Julien]

C'est parce qu'ils étaient cinq. Il y avait une manif contre un projet transformateur à côté de du Larzac. Comme ils étaient là-bas, ils avaient demandé à José Bové, on voudrait discuter avec toi pour nos projets.

José me téléphone, il me dit « je les reçois ou pas ? » J'ai dit, « t'es assez grand pour savoir ce que t'as à faire. Je n'ai pas besoin de donner le feu vert. »

J'ai dit, « tu les reçois et tu me donneras le résultat de ça. » J'ai dit, je vois les gars qui sont là. Parce que d'autres idées à nous, paysans, c'était un peu de faire le Larzac.

Pour finir. La société civile des terres du Larzac, de la refaire ici en l'aménageant avec les réalités locales. Mais un peu, c'est doux.

Quand moi j'ai appris à la radio le matin que Grosvalet supportait des trucs, on m'a dit ok. La Zad, ça faisait deux ans que je voulais faire venir les gars du Larzac sur la Zad, leur expliquer le fonctionnement, comment ils avaient fait pour sortir... Un peu ce qu'a fait l'A69 avec moi.

Mais, c'est là qu'on rejoint que quand on dit qu'il n'y a pas de leader dans les mouvements, c'est faux. Parce que sur la Zad, il y avait des leaders. Et les leaders, ils ne voulaient pas entendre parler du Larzac.

[Ruxandra] - **Pourquoi ?**

[Julien]

Parce qu'ils avaient un rejet du politicard, Bové et compagnie. Mais on a réussi au bout de deux ans à faire venir des gens du Larzac, mais pas Bové. On sait qui il faut faire venir.

On a fait venir des gens qui étaient frais installés sous le statut de la société civile. On a fait venir un boulanger, un bûcheron, un membre du GAEC. Ils étaient cinq.

Une diversité de palettes. Même des locataires de maisons sous la SCTL qui n'avaient pas de projet agricole, qui faisaient autre chose. Il y en a qui faisaient des tricots, de la laine.

Donc, avoir une palette qui était acceptable par la Zad. A la fin de la réunion de cette tournée-là, c'était au mois d'octobre, d'avoir la médiation. Il y a deux jeunes filles qui me disent « Julien, pourquoi tu n'as pas fait ça ? C'est très bien. »

Je leur dis « Je suis désolé. Ce n'est pas de votre faute. » Je leur dis « Là, dans la salle, il y a cinq personnes qui sont allergiques au Larzac. C'est de leur faute. Voilà, c'est tout. »

Mais m'empêche qu'aujourd'hui, on peut en tirer un bilan déjà, c'est que la volonté politique de Grosvalet de se porter acquéreur, la volonté politique de Grosvalet, le président, qui a dit dès le lendemain qu'il avait vocation à racheter les terrains, et puis après, la continuité avec l'équipe d'aujourd'hui d'aller... Ça va trop lentement à mon goût, puis il y a encore plus vis-à-vis des jeunes de la Zad que ça ne va pas assez vite, la régularisation. Maintenant, il y a peut-être la mauvaise volonté de part et d'autre là-dessus.

La Zad, je ne lui donne pas bon Dieu sans confession. Le Conseil Général n'a pas de volonté d'aller de l'avant non plus, alors ça traîne les pieds. Mais il ne n'empêche que on va y arriver.

J'ai vu des écrits que pour les maisons, ils parlent de bail emphytéotique. Les terrains, c'est un bail de 18 ans, c'est bon, ce n'est pas grave. ***Il ne m'empêche que on va faire un mini-Larzac à Notre Dame quand même.***

Il faut laisser du temps au temps.

Je ne sais pas comment tu vois ça, de l'extérieur, mais moi qui ai vu le démarrage en 1973 et puis à aujourd'hui, je suis assez content.

[Ruxandra] Oui, c'est sûr, c'est un bon résultat.

[Julien]

Oui, ça aurait pu être catastrophique, mais c'est parce que on a eu plusieurs fortes actions. Marcel Thébault, il a fait partie de ceux avec une de mes filles, ***la grève de la faim.***

Pour moi, il y a eu trois étapes importantes. La grève de la faim, qui nous a permis de faire un levier politique avec l'élection de Hollande, d'avoir le respect des recours juridiques, pas d'expulsion. Et là, ça s'est joué là aussi à peu de choses, parce qu'on était rendu à 26 jours de grève de la faim pour celui qui avait démarré.

Désolé, mais il est décédé depuis. Il y en a d'autres qui ont eu des séquelles. N'empêche que on n'a obtenu pas d'expulsion des habitants de la ZAD, c'est assez important, des habitants de la ZAD présents à la signature de la DUP.

C'est pour ça qu'on revient toujours à ces dates juridiques qui sont vachement importantes. Parce que on avait eu une première ébauche par le Parti Socialiste de Loire Atlantique pour arrêter la grève de la faim. On avait reçu un courrier, le vendredi, je me rappelle, un courrier du PS, qui nous invitait à arrêter la grève de la faim et qu'il y aurait un engagement de Hollande, pas d'expulsion des paysans présents sur la Zad.

On a soumis ça aux six grévistes, ou huit à ce moment-là, huit. Ce n'était pas acceptable. Et moi, je ne me voyais pas rentrer à Notre-Dame, sur la Zad, à une réunion, dire « il n'y aura pas d'expulsion des paysans. »

Et dans la nuit, souvent ça m'arrive, moi, ce truc-là, je me réveille à trois heures du matin, je dis bon, de là, ce n'est pas ça. Il faut qu'on fasse marquer dans la lettre « pas d'expulsion des habitants. » On change le mot.

On enlève le mot paysan, on met habitant. Pas d'expulsion des habitants présents sur la Zad à la signature de la DUP. Parce que dans la signature de la DUP, il y avait un paragraphe qui disait que toute installation après la date de la signature de la DUP, il n'y aurait pas d'indemnisation.

Pour empêcher l'aspect spéculatif. Ça, on devrait pouvoir prendre en défaut le PS là-dessus. On change le truc.

Ils l'ont accepté. Parce qu'on avait un rendez-vous le lundi matin au siège du PS pour négocier l'arrêt. Parce qu'on savait par les renseignements généraux, mais c'est pareil, on peut me le reprocher, moi, j'avais gardé des contacts avec les renseignements généraux pour pouvoir, parce que la préparation de la grève de la faim, on l'a faite en trois mois.

On a démarré au mois de décembre pour la faire au mois d'avril. Il fallait qu'on cible des moments où la classe politique était vulnérable, c'était l'élection présidentielle. Parce qu'on partait naïfs, on dit au bout de quinze jours, ça va être plié, on va gagner.

Il a fallu le temps. Il y en a d'autres qui ont voulu faire dans la grève de la faim, il y en a qui ont été à l'hôpital. On savait aussi que le leader de la grève de la faim, il n'aurait jamais arrêté.

Il n'aurait jamais arrêté la grève de la faim. Et qu'il était malade, il était déjà suivi. Et que trois jours après le début de la grève de la fin, on me dit, « le préfet, il a envie de venir avec la force de l'ordre pour chercher Michel Carac pour l'emmener à l'hôpital. »

Il dit « Nous, on lui a dit, si vous faites ça,— il est suivi médicalement tous les jours, là-bas. Il est en sécurité, aussi bien que l'hôpital. »

Donc, ils ont arrêté l'intervention du préfet.

Quand on a rencontré, pour négocier le changement de mot, moi, ça a été ma plus grosse déception, c'est que normalement, on aurait dû avoir Patrick Maréchal, Jean-Marc Ayrault. Non, on n'avait que les DRH. Et qui, en plus de ça, étaient avec leurs téléphones portables.

On était autour de la table, on discutait tout, et puis eux, ils étaient à prendre les renseignements avec leurs... À un moment donné, je fais un coup de poing sur la table, je dis au DRH de Jean-Marc Ayrault, « ça ne va pas, il y a un truc qui m'énerve, ce n'est pas vous, c'est la façon dont vous travaillez. Parce que les vrais responsables qui devraient être autour de la table, ce n'est pas vous, c'est les élus, c'est Jean-Marc Ayrault, c'est Maréchal, c'est la région. Et puis là, vous êtes en relation permanente avec eux, avec votre téléphone, et puis nous, on a des gars qui vont peut-être crever demain. On n'est pas en armes égales. C'est dégueulasse. »

Et ça, je veux qu'ils l'entendent. Parce que ce n'est pas un courage politique très fort, ça. Ils ont signé le changement de mots.

Eh ben, les gars, ils nous ont fait une fête, parce que, derrière ça, *tous ceux qui avaient des conventions d'occupation précaires qui étaient présents dans les maisons au moment de la DUP, nous, on savait combien ça faisait. Eh bien, ça faisait autant de refuges quand ils ont voulu intervenir les forces de l'ordre qu'ils n'avaient pas le droit de*

pénétrer. Les Fosses Noires, ils ne pouvaient pas y aller. La Rolandière, ils ne pouvaient pas y aller. Le Rosier, ils ne pouvaient pas y aller. Nous, on le savait, ça.

Et les gars de la Zad, ils ont dit « merci. Parce que, de toute façon, on n'aurait pas accepté que vous mettiez les squatteurs. Parce qu'on assume notre fonction de squat. »

Mais ils disent « la façon dont vous avez manœuvré, ça nous a donné une garantie. »

Eh bien, ça a fait qu'on a emmené jusqu'au bout les menaces européennes des recours juridiques environnementaux sur les espèces protégées, sur les mesures compensatoires. Jusqu'à la fin, on a tenu le gouvernement Valls à empêcher d'intervenir avec ça. Avec l'accord de Hollande. C'était fragile. C'était qu'un accord politique.

Mais quand on dit à la presse « si Hollande, il respecte sa parole, il ne doit pas intervenir, » ça porte. En termes de mobilisation, c'est mobilisateur aussi. Quand on met en doute la parole politique, il n'y en a qui attendent que ça.

Après, l'accord qu'on a eu, c'est quand Vinci a emmené les paysans historiques expulsables au tribunal pour les expulsions au mois de janvier 2016.

Les avocats de Saint-Nazaire ont réussi à faire sauter les indemnités journalières d'occupation. Parce que là, on savait que les demandes d'astreinte journalière de Vinci étaient tellement fortes qu'on n'aurait jamais pu tenir. On avait fait une étude à partir des faucheurs volontaires, avec José Bové, comment ils avaient fait pour l'astreinte.

Ils avaient réussi à racheter des maisons. Vu la somme que Vinci demande, on est incapable financièrement de faire face. Les indemnités journalières par dossier.

Un gars comme Marcel Thébault avait 3 dossiers. Je ne sais pas si tu en avais parlé.

[Ruxandra] Oui, le fait qu'il avait 2 titres de propriété et puis les baux.

[Julien]

On avait fait un calcul et on a dit que ce n'était pas possible. Après, on n'a pas à le regretter parce que les 4 paysans qui étaient concernés n'auraient pas accepté qu'on paye les astreintes. Par contre, **nous on jouait sur le fait que si on faisait sauter les astreintes, après, on ne voyait pas les flics venir expulser des paysans avec le matériel à déloger, la maison d'habitation à déloger, le cheptel à déloger.**

Il fallait qu'ils envoient les forces de l'ordre et qu'ils occupent le terrain en permanence parce qu'on serait revenus. On a vu quelques expériences comme ça d'intervention des forces de l'ordre, notamment quand on a eu les sondages géotechniques où on avait lâché un troupeau de vaches laitières de 80 vaches parmi les CRS. C'était un résultat global.

Ce jour-là, on sort du tribunal parce que les mobilisations, malgré qu'on était dans l'état d'urgence, qu'on n'avait pas le droit de faire des manifestations dans les villes, on maintient le rassemblement de soutien au tribunal de Nantes. Mais par contre, on n'ira pas dans Nantes. Parce que là, choc-coup, on avait des groupes radicaux qui voulaient nous emmener après le tribunal faire un tour en ville.

On savait pourquoi c'était faire. Donc ça sera devant le tribunal, on restera devant le tribunal, on partira après. Quand il y a eu le délibéré et les avocats viennent au micro apporter le truc, voilà le résultat.

Pas d'astreinte. On a tous poussé un ouf de soulagement. On s'est dit, maintenant on peut les attendre.

Quand je suis descendu de la remorque avec le micro, j'ai vu un Jojo qui est sur la ZAD qui est l'équivalent de Nico. Il était en pleurs. Il dit, « merci Julien, on a gagné. »

On rentre chez nous maintenant. On va chez nous, on va dans la Zad. Mais on ne reste pas à Nantes.

Il y aurait eu des astreintes, on était gaulé. Mais là on savait que les forces de l'ordre ne seraient jamais venues. Parce que la résistance aurait été trop forte.

On avait déjà empêché des fermes de se faire démolir. Donc on savait que sur notre terrain, autant on était vulnérable si on allait faire des manifs, autant sur le terrain et la population nous suivait.

C'était le curseur. Donc voilà, en gros, je ne sais pas si t'as d'autres questions plus précises.

[Ruxandra] (2:36:53 - 2:37:52)

Non, je ne sais pas. Je ne sais pas en vrai si j'ai d'autres questions précises.

Il y avait ce grand projet agricole du département sur la ZAD. Mais ça c'était juste pour faire installer des projets, des individus.

Ça et l'entrée dans le PEAN.

Et je voulais clarifier le fait que les négociations avaient commencé dès décembre 2017 ?

[Julien] (2:37:54 - 2:37:54)

Oui.

On a commencé le travail avec la commission de médiation au mois de juillet 2017. Et ça a été fini début décembre.

Et puis après, il y a eu la passe d'armes politique avec la préfète et Nicolas Hulot sur l'histoire de la fameuse prolongation de la DUP ou pas.

Là, c'était un bras de fer. Je suis assez content de mon coup.

Parce qu'il fallait tenir le coup avec des arguments. Aussi. Parce que quand on a en face... bon, peut-être le ministre encore, il n'était peut-être pas au fait.

Mais la préfète, elle était au fait. Elle avait deux juristes avec elle. Nicolas Hulot en avait quatre. Ça faisait six.

Ils savaient très bien ce qu'ils faisaient. Et on n'aurait pas eu la formation avec les gars de Saint-Nazaire, les avocats de Saint-Nazaire sur... Parce que les gars de Saint-Nazaire, on était partis du principe qu'il fallait prendre toutes les marges juridiques.

On contestait tout à chaque coup. C'est pour ça que l'histoire de la consultation, on l'a contesté juridiquement aussi.

Et même, il a fallu que quand le dernier procès qu'on a gagné en Conseil d'État sur que le porteur de projet ne pouvait pas être juge et parti, le fameux coup qu'on a gagné, il s'est bagarré contre certains avocats. Parce que quand on a eu gagné, il voulait arrêter le recours parce que l'État nous a demandé d'arrêter le recours en Conseil d'État. Je me rappelle de cette réunion-là.

Notamment Thomas Dubrueil. « Écoute, Thomas. Depuis le début, j'entends parler que vous n'avez pas de jurisprudence. »

Je dis « là, on est à même d'en avoir une et puis vous ne voulez pas parce qu'on va nous traiter de guérilla juridique gratuite. » Je dis « non, Thomas. » Et puis j'avais Sébastien qui m'a épaulé là-dessus.

J'ai dit « Sébastien, on attend de la jurisprudence. Ça nous tend les bras. On conteste que le juridique n'est pas neutre. Qu'il est au service de la politique. Je dis là, aujourd'hui. Le projet est arrêté. Le Conseil d'État se réunit et normalement il n'y aura pas de pression politique puisque le projet est politiquement arrêté. Le contexte change. »

Parce que on m'a toujours expliqué que le Conseil d'État, c'était l'instance juridique qui était la plus sous influence politique.

Parce qu'on a eu affaire quand même à des recours au Conseil d'État où que c'était le préfet de Loire Atlantique et que sa femme était la présidente du Conseil d'État.

On pouvait régler certains problèmes en mangeant le midi.

Donc, c'est Françoise Vergère qui dénonce très bien dans le bouquin qu'elle a fait là-dessus. Donc je dis « là, attendez là, ça nous... ça va être le résultat de la lutte. C'est celui-là qu'on va gagner. Allez, on fait un effort encore là. Bon, allez, on y va. »

Mais ça coûte cher d'aller au Conseil d'État parce que les avocats ils ne sont pas n'importe quels. Parce que le Briéro, il ne pouvait pas le faire. Il fallait qu'il trouve un collègue assermenté au Conseil d'État. Et puis, là on sent la douleur. Ils sont très peu et puis ça coûte cher.

[Julien]

Moi, je ne dis pas qu'on a gagné à cause de la grâce de la Zad, mais on a gagné avec la Zad. Et puis c'est tout. On a gagné tout le monde.

On n'est pas plus les uns que les autres. On a été complémentaires. Moi, je retiens ça.

Après, ça a été difficile. Mais on a eu un résultat. Et le résultat de Notre-Dame fait qu'on a eu d'autres résultats après.

Quand j'entends l'A69, les juges se prononcer, quand je vois le boulot qui est fait là-bas, je me rends compte que c'est impossible de le remettre en état. Impossible. A part les coins boisés ou les passages humides.

Mais le reste, ce n'est pas possible. Et le fric qui est donné... C'est vrai que j'en ai discuté avec Françoise Vergère parce qu'elle a été intervenue.

Ils ont fait un rassemblement et dimanche, ça fait 15 jours, elle a été intervenue sur des ateliers. Et on s'était vu au téléphone avant. Je lui avais dit, fait le compte rendu de ce que j'avais fait, moi, là-bas.

Et puis elle a dit, elle devait revenir dans 6 jours.

J'ai dit, c'est impossible. Elle a dit, de toute façon, là-bas, à l'A69, ils ont tiré les leçons de Notre-Dame.

Ils ont été vite. Avant, ils ont été trop vite. Mais parce qu'ils n'avaient pas de résistance sur le terrain non plus.

Nous, on a été arrêtés, ça va faire 2 ans, comme on passait sur la route. Il y avait tout un équipe qui démarrait une grève de la faim. On a été arrêtés les voir.

On a passé une heure avec eux. Je leur ai expliqué comment on avait fait. Ça me faisait pitié.

Ils étaient 6 ou 7. On ne sentait pas qu'il y avait... c'était un démarrage à l'arrache. Pas préparé, rien du tout.

J'avais en mémoire qu'il y avait un gars qui avait fait la grève de la faim pour le barrage de Sivens, ou que le président du conseil général du Tarn. C'était un fou. Il l'aurait laissé crever. Il n'en avait rien à foutre.

Nous, on a eu la chance d'avoir une ambiance. Parce qu'on était tous les jours... Moi, je n'étais pas pour la faire.

Je n'étais pas capable. Mais il n'empêche que j'ai perdu 5 kg. Tous les jours, on allait là-bas.

On faisait un point presse pour faire vivre la grève de la faim. Comme il y avait les élections des députés, les grands rassemblements de députés en coin, avec les équipes de COPAIN, on a été faire des rassemblements dans les Deux-Sèvres. On prenait la voiture le soir.

Hérault avait un meeting à Bressuire. Il est rentré par la porte réservée aux secours pour rentrer dans la salle. Tout était bloqué avec les tracteurs.

On allait pour apporter les nouvelles du terrain. Ça faisait dingue. On a eu un résultat au bout.

C'est dommage qu'on parlait au début de Poursuivre Ensemble. C'est dommage qu'ils ont insulté Françoise Vergère. Elle ne mérite pas ça.

En décembre 2000, j'ai rencontré Françoise Vergère pour le premier coup, après l'inférence au l'Acipa. Les paroles que je lui rappelle toujours, que tu nous as dites, c'est « il ne faut pas que ça commence. Un projet comme ça, si ça commence, c'est foutu. ».

J'ai toujours gardé ça comme point de bien. Et puis après, le volet politique, on a enfoncé des clous. On a eu des adhérents des Républicains qui ont été adhérents de l'Acipa. On a enfoncé des clous. On partait de zéro en classe politique à part les Verts et la Gauche.

Et encore, Mélenchon, n'en parlons pas, il est venu deux heures sur la Zad. Parce que c'est les gars du Parti de Gauche, de Loire Atlantique, qui ont pleuré pour qu'il vienne. Quand on a été faire la fête de l'humanité avec Michel Tarras, invité par le Parti communiste de Vendée, il a daigné passer 5 minutes avec nous.

C'est tout. Il ne nous écoutait même pas. Après, je ne lui donne pas le bon dieu des autres, mais...

Non, Mélenchon, moi je ne peux pas...

Il avait de la chance d'avoir Martine Billard qui s'est mouillée comme François Vergère. Elle venait à chaque rassemblement. Elle est venue à la Vache rit faire des réunions un peu.

Et lui, jamais.

On y a réussi. C'est l'important.

Je suis content que tu rencontres Greg. Pour moi, il est méritant.

Pareil, je comprends le gars qui est parti de Saint-Jean-du-Terre pour s'installer à Plessé. Il y a des fermes qui se libèrent. C'est ce que je lui ai dit quand il est venu m'annoncer qu'il allait partir.

Je lui ai dit « écoute, ne t'emmerde pas là. Tu es emmerdé tous les jours par tout ce... Il y avait peut-être une dizaine de mobile homes autour de chez lui pour rentrer les vaches et tout.

Je lui ai dit « t'emmerdes pas. Tu fais ton rêve là-bas et puis c'est tout. » Je lui ai dit « je ne t'en veux surtout pas. »

Et puis Mika a repris le truc. Maintenant, Mika ne va pas céder.. Greg ne cédera pas non plus.

Je suis content qu'émerge l'histoire du logement de fonction.

C'est un peu le rêve qu'on avait nous de jeunes agriculteurs qui va se réaliser. C'est pas mal.

4. Entretien avec Greg, en présence de deux autres personnes participant à son exploitation, déroulé chez lui le 7 mai 2025 pendant 1 heure et 15 minutes

[Ruxandra]

- **Donc, par exemple, tu disais le dispositif mis en place...**

[Greg]

Oui, c'est ce qui a été négocié avec le département qui a été l'acquéreur des terres, du foncier en général, après l'abandon du projet d'aéroport. C'est des baux ruraux à clauses environnementales.

Et ça, c'est quelque chose qu'on a souhaité, que le département a accepté, et qui ensuite a été...

Qu'il a repris— le département —sur d'autres terres agricoles avec des enjeux environnementaux forts.

Comme notamment la zone de captage de Nort-sur-Erdre, comme sur le littoral aussi.

Et ça, pour moi, c'est très important, *ces baux à clauses environnementales. Et j'espère qu'on va les pérenniser...* C'est assez nouveau pour qu'on ait un intérêt à ce que ça marche. Parce que ce n'est pas juste une règle. C'est un dispositif avec un suivi.

Et si ça ne fonctionne pas, ce nouveau dispositif tombe de lui-même, il n'est plus opérant. Et du coup, ce que j'espère... Et pour l'instant, comme on était pris sur d'autres aspects de la régularisation avec le département, dans la négociation, etc., on n'a pas trop travaillé sur le suivi de ces baux. Mais personnellement, je souhaite très fort qu'on y travaille.

[Ruxandra]

- **Et c'est sur quels aspects que vous y étiez ?**

[Greg]

Alors, les clauses environnementales dans ce bail, elles portent sur... En fait, il y a trois niveaux d'enjeux environnementaux qui sont annexés au bail.

Le bail rural en lui-même, il ressemble à un bail de fermage classique. Il n'y a pas de grands changements. Le bail rural en lui-même, il n'y a pas de grands changements.

Mais par contre, les clauses...

Donc il y a trois niveaux.

Pour protéger les terres et les haies. Parce que les enjeux environnementaux ici, principalement, c'est d'une part les prairies humides, les zones humides.

Et d'autre part, le bocage. Et du coup, par exemple, la plupart des personnes ici ont signé des baux à clauses environnementales de niveau 2.

Ce qui correspond à peu près aux contraintes de l'agriculture biologique.

Avec quand même une interdiction de drainage qui est renforcée.

Pour préserver l'aspect humide, tout simplement.

Et avec des *enjeux spécifiques liés aux haies*.

On a négocié des largeurs de haies de 4 mètres, plus 1 mètre de pied de haies entre la haie et la clôture. Sur les prairies qu'on appelle oligotrophes, prairies humides oligotrophes de têtes de bassin versant, là, les enjeux sont vraiment renforcés.

C'est-à-dire qu'il y a une interdiction de tout travail de culture. Tout épandage, quel qu'il soit.

Épandage même de fumier ou de calcium ou de quoi que ce soit dans la prairie.

Et ensuite, on a dit que les dates de fauches, pour le foin, seraient liées à la floraison de certaines espèces de flores.

Mais on n'a pas dit lesquelles.

On a dit, « ok, on verra ça plus tard quand on fera un suivi. » Donc pour l'instant, on est en attente de ça.

Sur la plupart des territoires qui ont des enjeux de flore ou faune un peu renforcés, il y a des dates de fauches. Par exemple, on dit qu'on ne fauche pas avant le 15 juin, par exemple.

Le truc, c'est qu'en fait, selon les années, ça change. Et du coup, on a préféré dire qu'il faut qu'on mette un indicateur floristique.

Mais on n'a pas encore calé ça. Et du coup, nous, ici, sur la ferme, on teste d'autres dispositifs qu'on espère qui vont pouvoir s'imbriquer avec les baux à clauses environnementales. On a mis en place une évaluation.

Bref, on teste d'autres dispositifs dont on espère qu'ils vont pouvoir s'imbriquer avec les baux à clauses environnementales.

Comme ça peut se faire dans des parcs naturels où t'as des dispositifs de dialogue entre les naturalistes, la collectivité, et puis le fermier, quoi, l'utilisateur.

[Ruxandra]

- **C'est quel dispositif que vous testez comme... de dialogue, surtout ?**

[Greg]

C'est ça.

[Ruxandra]

- **Pour des indicateurs ?**

[Greg]

Oui. On a demandé à la LPO de nous faire une *méthode d'évaluation de l'état de conservation des prairies humides*. Du coup, on la met en place, là, cette année. Après, il faut qu'on arrive à renvoyer les informations, qu'on ait des bons interlocuteurs dans les organisations environnementales pour leur transmettre les informations.

Et après, par ailleurs, on a mis en place aussi avec la LPO un dispositif qui s'appelle le dialogue permanent pour la nature. C'est un *moment d'évaluation des mesures favorisant la biodiversité sur la ferme*. Tous les ans, tous les deux ans, on se voit avec, pareil, des citoyens, des paysans, des naturalistes.

Et on dit, OK, où est-ce qu'on en est sur les actions qui sont menées sur la ferme pour la biodiversité ?

On a voulu mettre ça en place parce qu'on se disait, ça *peut être exemplaire pour que la collectivité, après, pérennise des dispositifs comme ça sur toutes les fermes*. Parce que ça ne sert à rien de mettre des règles dans le bail si on ne les fait pas respecter d'une part et s'il n'y a pas de stimulation, d'incitation.

Du coup, c'est ça la recherche qu'on essaie d'avoir. En tout cas, ça, pour le coup, c'était quelque chose qui est sur la régularisation, que je trouve assez enthousiasmant si on arrive à travailler dessus après.

De fait, *comme tous les paysans étaient très pris sur les installations agricoles, on n'a pas forcément le temps de travailler là-dessus*.

Et après, c'est aussi *qu'entre nous, les organisations environnementales et les collectivités, on a des façons de travailler différentes, des façons de penser différentes*. Et donc, il y a tout un temps d'acculturation pour arriver à travailler ensemble, se comprendre tout simplement. Par exemple, quand je demande à tel ou tel naturaliste de me donner son avis sur ce sujet-là, si ça se trouve, il va me parler pendant une heure de choses...

Je vais lui dire, « OK, mais à la fin, c'est quoi vraiment ton avis ? »

Du coup, on a tout un temps comme ça pour comprendre notre culture de communication, tu vois. Donc, c'est pour ça que ça met du temps aussi.

Et puis moi, parfois, à l'inverse, comme paysan, j'ai tendance à être dans l'action. Et du coup, je vais dire, je vais faire une erreur et après, je vais demander au naturaliste son avis. Par exemple.

Et puis, de l'autre côté, la collectivité, ils ont leurs autres biais qui sont d'être très lents et de passer par toutes sortes d'avis pour avant de te donner une réponse. Voilà, voilà.

Mais ça, c'est intéressant parce *qu'avant l'abandon du projet d'aéroport, il y avait des naturalistes qui étaient engagés dans la lutte, il y avait des élus aussi, il y avait des paysans. Mais il y avait déjà des inventaires qui étaient faits, par exemple, sur la flore et la faune*.

Mais tout ça ne dépendait que de la lutte qu'on avait pour défendre le territoire. Et puis, ce n'était pas très sérieux. Ce n'était pas pérenne, en fait, nos actions.

Le droit, c'est un bouclier. C'est comme ça veut dire que même si tu n'es pas en train d'agir, au moins, ce que tu fais, ça reste.

[Ruxandra]

- Le suivi des mises en œuvre et des clauses que vous avez, vous commencez un peu à travailler dessus ? Dès le début des baux, 2019... c'est mis en place ou pas encore ?

[Greg]

Avec le département, pour l'instant, ça n'est pas suivi d'effet. Ils ont envoyé un moment donné un stagiaire pour évaluer, ensuite, ça a été mis de côté, bref, etc. En tout cas, tout est très lent avec eux.

Moi, j'essaie de leur renvoyer de temps en temps les initiatives que je prends pour les tenir informés et que ça avance. Et je pense qu'un jour, on arrivera à quelque chose.

Eux, ils souffrent aussi du fait qu'ils sont très cloisonnés entre les différents services.

Au département de Loire Atlantique, il y a le service foncier, le service environnement, et ils ne communiquent pas entre eux. Ça dépend de lieux différents.

Je pense qu'on va arriver à quelque chose un jour, mais pour l'instant, après le moment de négociation sur les baux environnementaux, et quelques relances, ça n'a assez peu avancé.

[Ruxandra]

- **Dans le futur ?**

[Greg]

Entre 2019 et maintenant, il n'y a pas grand-chose qui a changé sur les baux à clauses environnementales.

[Ruxandra]

- **Il n'y en a pas de nouveaux qui ont été signés, par exemple ?**

[Greg]

Si, je pense qu'il y en a qui ont été signés, des nouveaux. Il y a eu *beaucoup d'avenants, mais c'était beaucoup sur des échanges parcellaires, des questions comme ça.*

Et puis, tu parlais des communs tout à l'heure.

Qui gérait quels parcelles et comment elles étaient considérées par l'ex-mouvement de lutte contre l'aéroport ?

Ça, ça a pas mal évolué depuis 2019. Parce que les projets des uns et des autres se sont affinés.

Et puis, là où au départ, pour certaines personnes, *il y a des personnes ici qui voulaient vraiment que les terres qu'on avait occupées ensemble restent en gestion collective, et d'autres non. Et du coup, il y a des personnes qui ont un peu subi la régularisation, alors que d'autres personnes, comme moi, on l'a plutôt accompagnée*, on a plutôt été proactifs dedans. Parce que c'était aussi un projet personnel et qu'on avait envie d'être...

Je dis « nous, » mais c'est à dire, moi et d'autres paysans comme ça, on avait envie de développer un projet avec une personnalité particulière.

Et qu'on avait besoin de se sentir un peu maîtres, d'être en maîtrise sur notre projet. Et du coup, depuis 2018-2019, on a plus avancé sur, effectivement, ça a mis beaucoup de temps, sur la régularisation des bâtiments d'exploitation, et ensuite sur la question du logement paysan.

[Ruxandra]

- **Oui, c'est ce que je commence à voir, parce que les baux à ferme sur les terres...**

[Greg]

Ça a été réglé, oui.

[Ruxandra]

- **Vous avez un bail à ferme, justement, sur les terres ?**

[Greg]

Sur les terres, oui.

[Ruxandra]

- **Là, vous attendez un bail emphytéotique pour le bâtiment ?**

[Greg]

Sur les fermes, il n'y aura pas de baux emphytéotiques.

Les baux emphytéotiques, c'est pour les bâtiments qui sont pris en charge par des associations, des collectifs.

[Ruxandra]

- **Ah, ok. Parce que pour les fermes, je me disais que normalement, ça pourrait rentrer aussi dans des baux ruraux.**

[Greg]
Ben oui.

[Ruxandra]
Mais ça n'a pas été le cas jusqu'ici ?

[X]
Les fermes, oui. Après, c'est les logements, peut-être.

[Ruxandra]
Ah oui, pardon, les logements liés à la ferme.

[Greg]
Par exemple, ici, *sur l'ancienne ferme de Bellevue, il y a trois structures différentes*. La *coopérative Bocagère* qui gère toute la filière bois, là, qui est un peu plus loin, là.

Au milieu, c'est *l'ancienne longère*, la grande maison en pierre, là. Ça, c'est géré par un *collectif qui a une association et qui a plusieurs petites activités plutôt informelles*, pas professionnelles.

Et après, il y a *cette partie-là qui est comme une ferme avec une entreprise*, comme toutes les fermes.

Et nous, *on a signé un bail rural sur les terres pour le foncier agricole. On va bientôt faire un avenant à ce bail pour inclure les bâtiments d'exploitation dedans. Et ensuite, on va aussi signer, dans quelques temps, un bail à loyer modéré, comme un HLM, pour un logement.*

Et par contre, eux, les voisins qui sont dans une association, ils vont signer un bail emphytéotique sur la partie qu'ils utilisent.

[Ruxandra]
- **Ok. Et ça, c'était la maison d'habitation qui était associée à cette ferme ?**

[Greg]
Avant.

[X]
Oui, *les trois structures qu'il décrit, avant, c'était la même ferme. C'est pour ça qu'il y a pas mal d'enjeux de redécoupage cadastral et de refaire des bouts et tout ça. Et de remettre des habitations là où, en fait, il n'y avait pas forcément de possibilité de mettre des habitations.*

Vu que *l'habitation, c'était la longère. Du coup, maintenant, c'est délié de la ferme.*

Du coup, maintenant, *il faut trouver un autre endroit pour faire une habitation*. Mais bon, maintenant, c'est...

[Greg]
Parce qu'avant, il n'y avait qu'une famille. Maintenant, il y a beaucoup de monde. C'est plutôt mieux.

Mais c'est vrai que... Nous, sur les *bâtiments d'exploitation*, ce qui a été compliqué, c'est que... C'est déjà que nous, on soit au clair sur nos revendications.

Qu'on soit au clair sur comment est-ce qu'on est représentés dans la négociation.

Ensuite, que le département comprenne les enjeux et qu'ils y réfléchissent, c'est très long aussi. On est arrivés à un résultat l'année dernière.

Après un dernier coup de pression de notre côté dans la négociation.
Enfin, l'année dernière, c'est-à-dire en septembre, là.

En 2024. Ça a été très, très long. Parce que les terres appartiennent au département.

Nous, on avait construit des bâtiments dessus, des bâtiments d'élevage par exemple. ***Mais comme les bâtiments appartiennent aux propriétaires du sol, les bâtiments qu'on a faits appartiennent au département.*** Mais nous, on voulait quand même avoir une sorte d'indemnité ou quelque chose pour...

Parce qu'on a mis aussi beaucoup de sous là-dedans. Du coup, ce qu'on a négocié, c'est quelque chose qui existe dans le bail rural. Il y a une indemnité qui est négociée entre nous en fonction d'une évaluation de départ et d'un taux de vétusté.

Quand on part, on récupère un peu de sous sur les bâtiments qu'on a construits. Et c'est pas mal. Du coup, ce qui est intéressant là-dedans, c'est qu'en gros, quand nous, on arrête notre carrière de fermier, on part de la ferme, il y a quelqu'un qui peut reprendre la ferme avec très peu d'apport, très peu de capital.

Et ça, c'est vraiment bien. La personne qui va arriver derrière moi, par exemple, si ça se trouve, elle va juste m'acheter le troupeau et rien d'autre. Ou elle aura amené son propre troupeau, je ne sais pas.

Mais par contre, elle aura un logement, elle aura des bâtiments et elle n'aura pas de capital à mettre de départ. Ça, c'est super important. À la fois pour des questions sociales, mais aussi pour les questions environnementales, évidemment.

Parce que ce qui peut impacter l'entretien des écosystèmes par les paysans, c'est tout simplement le fait que les fermes disparaissent.

Et une ferme comme ici, qui est une petite ferme, qui va assurer un revenu très limité, l'absence de logements ou l'absence de bâtiments, c'est des obstacles à l'installation et à la reprise de la ferme.

Petit à petit, avec les organisations paysannes, on a pu faire comprendre ça au département et en discuter. Ils ont compris que c'était aussi leur enjeu, parce que c'est aussi un enjeu qu'ils avaient pointé dès le départ dans leur projet.

Il y a plutôt quand même un bon dialogue, même si on a du mal à se comprendre avec le département. Et en vrai, ils ont été assez patients.

Parfois, ils sont un peu butés, c'est des gens qui ne sont pas très inventifs. C'est une collectivité, leurs avocats leur disent quelque chose, ils disent « Ah bon, d'accord ». Ils n'essaient pas d'imaginer autre chose.

Par contre, ils n'ont pas... il n'y a jamais eu de pression.

A partir du moment où on a signé les conventions d'occupation précaires en 2018, au moment où il y avait encore des affrontements avec la police sur le terrain, où là, c'était sous pression, après, ça a pris le temps qu'il fallait pour nous, pour eux, et du coup, il n'y a pas eu vraiment de pression à ce niveau-là. On est plutôt tranquilles.

La seule pression qu'on a, c'est nous qui nous la mettons parfois parce qu'on a l'impression qu'on ne va pas y arriver, des choses comme ça.

En tout cas, c'est vraiment intéressant, je trouve, ces questions de droit.

En fait, c'est vraiment un endroit où, comme les milieux, les écosystèmes sont liés à une relation entre l'homme et les autres êtres vivants, où les enjeux sociaux et environnementaux sont très mélangés.

Et du coup, en termes de droit, c'est à la fois des questions...

Dans les dispositifs juridiques qu'on doit trouver, il y a ***à la fois des questions paysannes et à la fois des questions environnementales*** qui peuvent être réfléchies. On avait, par exemple, pour les bâtiments, beaucoup réfléchi à un vieux système de bail qui s'appelle le bail à domaine congéable.

On ne l'a pas mis en place finalement, mais ça pouvait être intéressant.

On ne l'a pas mis en place tout simplement parce qu'on s'est aperçu que nous, au départ, ça pouvait nous intéresser parce qu'on se disait qu'on aurait plus de liberté en tant que preneur du bail pour entretenir les bâtiments. Et puis c'est

pareil, ça fait peu d'apport pour la personne qui va reprendre. Mais en fait, on s'est aperçu qu'avec le bail rural, la personne qui reprendrait derrière aurait encore moins d'apport à mettre.

Et en plus, que nous, de notre côté, on aurait peut-être moins d'entretien à faire. On pouvait exiger plus de la part du propriétaire. Et comme on a peu de trésorerie, ça peut être intéressant pour ça.

Et un dernier point strictement juridique, on va dire, c'est que on aurait aimé que le logement soit vraiment lié juridiquement à la ferme.

Mais apparemment, en termes de droit, ce n'est pas possible parce que la durée du bail en HLM est indéfinie. Alors que pour la ferme, le bail rural, c'est défini, tout simplement.

Ouais, ça serait super qu'ils fassent un nouvel dispositif de HLM paysan. Il y a plein de chouettes expérimentations intéressantes là-dessus. J'espère qu'à l'avenir, on pourra continuer à faire évoluer ces choses-là avec le département.

Pareil sur les questions environnementales spécifiquement. Par exemple, les ORE, on y a pensé au départ.

Ça serait vraiment intéressant pour qu'au-delà de nous, et même si le département n'est plus... C'est que les dispositifs de protection qu'on met en place se perpétuent.

En fait, ce qui a été assez bizarre pour nous, je pense, c'est qu'au départ, *au moment de l'abandon du projet d'aéroport, on se disait qu'il y avait une couche juridique, de l'ordre de la régularisation, et une couche qui est de l'ordre des usages.*

Et on continuera à faire selon nos usages, et on met juste une sorte de manteau par-dessus. Mais ça ne se passe pas forcément comme ça.

Premièrement, parce que parfois, les outils juridiques sont performatifs, et qu'ils ont parfois permis d'exprimer des volontés personnelles ou de collectifs qu'on n'arrivait pas à exprimer dans la culture commune ici.

Moi, par exemple, je pense que j'avais du mal à dire avant, je n'ai pas envie que tout le monde puisse dire son avis sur tout ce que je fais ici.

Après, c'est des moments dans la vie qui sont différents, mais en fait, toutes les personnes qui se sont installées comme paysans, et qui ont signé des baux aux clauses environnementales, et qui vont avoir un logement là, la plupart d'entre eux, je pense, c'est des personnes comme moi qui n'avaient pas forcément... qui avaient envie de développer leur propre projet, et qui, sans doute, avaient un peu de difficulté à participer à la décision collective.

Qui avaient peut-être une culture plus de l'action et de l'initiative individuelle.

Et donc ça, ça fait beaucoup de malentendus au départ.

Entre 2018 et maintenant, mais surtout au tout début de la régularisation, il y a eu beaucoup de malentendus à ce niveau-là.

Parce qu'il y a des gens qui croyaient que, par exemple, les baux, c'était juste formel, alors que d'autres qui se disaient, ben non, c'est la vérité.

Et du coup, c'était un peu compliqué de s'entendre là-dessus. Et je pense qu'il a fallu passer par une étape où on se dit, « ben non, la réalité, c'est les dispositifs juridiques qu'on met en place pour que l'on puisse éventuellement, en tout cas c'est mon cas, revenir vers de l'informel et du partage sur les terres, sur les bâtiments, sur des chantiers, sur des trucs comme ça. »

[Ruxandra]

- **C'est le preneur du bail qui décide... ?**

[Greg]

Oui, et puis c'est aussi une question de se sentir moins obligé par le collectif.

D'y aller parce qu'on a envie, parce qu'on le désire et pas parce qu'on y est contraint.

Je ne sais pas, c'est un peu comme si... Tu vois, j'imagine, c'est comme si, par exemple, pendant tout un temps, tu étais dans un call house et tu te disais, ok, à la fin, quand c'est possible de ne plus être soumis à cette pression-là, à ces obligations, tu arrêtes tout, tu dis, ok, je prends mes propres parcelles.

Puis au bout de quelques années, tu te dis, « quand même, on peut partager des chantiers, on peut faire des champs en commun, ça serait quand même bien. »

Et là, comme ce n'est pas obligatoire, c'est beaucoup plus joyeux.
Tu vois ?

Mais par contre, c'est sûr qu'il y aurait des... Tu vois, par exemple, dans le droit de l'environnement, ou dans les dispositifs locaux, il y aurait des choses à faire pour que les enjeux environnementaux, ils soient partagés par tout le monde. Ça, ce n'est pas encore le cas.

Aujourd'hui, c'est nous, comme paysans, qui sommes censés être intéressés et gestionnaires et responsables de l'entretien des infrastructures écologiques, par exemple, en général. Alors même que, clairement, on n'en a pas les capacités, que les changements sociaux dans la paysannerie font qu'on se retrouve avec, par exemple, 15 kilomètres de haies à gérer, et qu'on n'a pas forcément les capacités. Du coup, on essaie de retrouver des dispositifs de fonctionnement, et en vrai, ça serait vraiment bien si...

Enfin, *c'est mieux dans une commune, par exemple, quand la commune s'implique aussi dans le maintien de ces infrastructures écologiques*. Par exemple, en classant les haies au plan local d'urbanisme, ou autre.

[Ruxandra]

- **En l'occurrence, ce n'est pas trop le cas avec Notre-Dame-des-Landes et Vigneux de Bretagne ?**

[Greg]

Non, mais il y a un début, et je pense qu'on va y arriver quand on sera sur d'autres listes, d'autres maires que ceux qu'on a aujourd'hui, on y arrivera.

Parce que dans le département, il y a quand même une super bonne dynamique pour trouver des... à la fois construire des filières et à la fois trouver des dispositifs de protection pour les haies, et du coup, on va arriver à quelque chose, je pense.

[Ruxandra]

- Je voulais demander, votre exploitation, vous êtes en quelle forme ? Exploitation individuelle ?

[Greg]

Oui.

Ouais. Ici, la plupart des structures, elles ont été créées en 2018 après l'abandon du projet. Moi, j'avais commencé à régulariser, on va dire, avant l'abandon, en 2017.

Parce que j'avais des soucis avec la justice et du coup, je voulais avoir un cadre professionnel défini. Et du coup, je me suis servi de cette entreprise qui avait déjà été créée pour défendre... pour commencer l'installation professionnelle de la ferme en 2018.

[Ruxandra]

- **OK. Du coup, tu avais créé l'entreprise en 2017 ? C'était dans le cadre de la commission de médiation, des négociations avec eux ?**

[Greg]

Non, c'était juste une initiative pour moi, personnellement, avoir une situation professionnelle qui montre que je ne suis pas chômeur.

Et à l'époque, c'était assez compliqué parce que toutes les parcelles, elles étaient toutes en zone de chantier. Et du coup, il y avait quand même des personnes, il y avait quand même dans la MSA, la Mutualité Sociale Agricole, des personnes qui étaient complices et qui ont accepté de contourner le système pour déclarer des parcelles, comme si je les gérais.

Et voilà, voilà comment ça s'est passé.

Et en fait, après, il y avait une contrainte, à l'époque, tu vois, il y avait, en 2018, il y avait des personnes qui voulaient expulser tout le monde du territoire et d'autres qui disaient « ok, bon, seuls les paysans peuvent rester ».

Et du coup, dans la négociation, dans les compromis un peu bizarres entre les faucons et les colombes, à Matignon ou à la préfecture, ils ont trouvé ce compromis bizarre où ils ont dit « **ok, seuls les paysans peuvent rester et pas s'ils sont en collectif.** »

Donc il n'y a pas d'association, pas de GAEC, pas d'autres...

Rien que des entreprises individuelles.

Même si on continue à fonctionner en collectif, moi, à l'époque, on était trois sur la ferme, on a déclaré une entreprise individuelle et puis de l'autre côté, on a déclaré des associations d'usagers, des associations de soutien à la ferme, des choses comme ça, pour que aussi tout le monde puisse travailler ou venir donner des coups de main sans risquer, par exemple, un contrôle de l'URSSAF.

Et ça a plutôt bien marché.

[Ruxandra]

- **C'était fin 2017, début 2018, ça ?**

[Greg]

Ça, c'était 2018-2019.

2018, c'est le moment où l'État dit... On commence à négocier avec l'État tout en continuant à se battre sur le terrain, avec les barricades et tout.

Et on dit... L'État dit bon, ok, si... seuls les paysans peuvent rester, vous n'avez qu'à nous donner vos projets.

Et du coup, on a **déclaré nos projets et puis on a montré qu'ils couvraient tout ce qu'on voulait défendre, quoi.**

Comme terre et comme ferme.

Ça s'est arrêté, c'est très bien.

Tout le monde était content.

Et après, petit à petit, on a essayé de trouver des **façons de pouvoir continuer à travailler en collectif même si on n'a pas le droit de déclarer des entreprises collectives**, quoi.

Donc il y avait à la fois des entreprises individuelles et des associations.

Moi, à l'époque, j'étais dans la coopérative Bocagère. Donc c'est une SCIC, société coopérative d'intérêt collectif.

C'est à mi-chemin entre une association et une entreprise, en fait. Voilà. Tac, tac, tac.

On a fait ça. Et c'est arrivé une fois qu'on a eu un gros contrôle de l'URSSAF. URSSAF, MSA, gendarmerie, travail dissimulé, tout ça.

Et ça s'est très bien passé. Ils ont compris que dans les statuts, c'était écrit que tous les coopérateurs peuvent donner des coups de main dans les fermes. Ils se sont perdus dans les papiers.

C'était super. Voilà.

Et donc... Ça s'est passé comme ça. Donc ça, c'était les espèces de formes un peu bâtarde. Et puis après, là, depuis, ça s'est un peu détendu.

Et du coup, maintenant, il y a des...

Maintenant, on peut à peu près utiliser n'importe quel type de société ou d'entreprise pour créer à peu près n'importe quoi.

Moi, par exemple, c'est vrai que sur la ferme, je suis en train de réfléchir à créer une association... admettons de soutien à la ferme.

Mais pas tant pour une question... C'est plutôt pour que les *personnes qui viennent donner des coups de main, notamment sur des chantiers liés, par exemple, aux haies, aux clôtures, des choses qui ont très... aux enjeux environnementaux* ici, qui se sentent symboliquement impliquées.

C'est plus aussi ça. Parfois, c'est vrai que les questions juridiques elles ont aussi valeur de symbole et puis ça suffit. Comme par exemple, quand on donne une personnalité juridique à un fleuve ou une montagne, ça ne veut pas dire grand-chose mais au moins, symboliquement, ça veut dire quelque chose.

N'hésite pas si tu as d'autres questions.

Tu sais, penser à cette différence entre les usages et le droit dans la régularisation.

Je pense que nous, *on n'avait vraiment pas anticipé et pas assez le fait que les dispositifs juridiques sont performatifs, ils sont opérants.*

On pensait qu'on allait continuer à faire selon nos coutumes et que ça serait plus fort que le droit.

Déjà, nos coutumes étaient assez faibles parce qu'elles étaient toutes récentes.

Ici, contrairement à d'autres territoires en lutte, tous les gens du coin, ça ne faisait pas longtemps qu'on était arrivés, ça faisait que quelques années qu'on fonctionnait ensemble. Et puis on vient tous de cultures différentes. Pas forcément de pays différents, mais en tout cas, avec de cultures politiques différentes.

Et les anciens usages, ces coutumes paysans d'ici, la plupart ont disparu. Il y en avait pourtant, il y en avait pas mal.

Clairement, *on aurait pu anticiper qu'il fallait qu'on arrive à faire coller davantage les dispositions de droit qu'on était en train de négocier avec le département, la préfecture, avec nos volontés profondes.*

Et puis essayer davantage d'anticiper le fait qu'il n'y a pas qu'une question de décision collective, qu'il y a aussi une question de désir individuel et qu'il faut aussi faire de la place à ça.

[Ruxandra]

- **Vous pensez que vous auriez dû fixer ça plus en amont entre habitants de la Zad avant d'aller dans les négociations ?**

[Greg]

Disons qu'on a essayé. C'était quand même compliqué. Il y avait beaucoup de susceptibilité.

Mais oui, on aurait dû l'anticiper. On aurait dû anticiper nos divisions, nos faiblesses.

Il y a des gens qui se disent « ce qu'on veut, c'est que rien ne change. »

Évidemment, le contexte change. *Les objectifs communs changent aussi parce qu'il n'y a plus le projet d'aéroport contre lequel se rassembler.* Du coup, c'est normal que la forme et la façon de s'organiser changent.

Il y en a qui ont pris acte de ça très vite et d'autres qui ne le voulaient surtout pas. Pour qui il fallait que rien ne change parce que ce qu'ils avaient vécu pendant la période de la lutte contre l'aéroport, c'était le plus fort... C'était quelque chose de très fort pour eux et ils ne voulaient pas que ça change.

Mais en fait, sur des changements comme ça, structurels, ces questions structurelles de façon de s'organiser, d'objectifs, sont liées aux conditions dans lesquelles on vit. Ce n'est pas juste de la pure volonté. Du coup, il y a des gens qui ont accompagné le changement et d'autres qui l'ont subi.

On va dire ça comme ça.

[Ruxandra]

- **Il y a toujours parmi les agriculteurs qui sont revenus avec le droit de rétrocession ? Il y en a toujours sur l'ancienne Zad ?**

[Greg]

Je ne pense pas.

En fait, par rapport à la rétrocession, je ne connais pas très bien ce droit-là.

Si j'ai bien compris, il y avait des gens qui avaient des parcelles avant qui étaient propriétaires de ces parcelles et ils avaient la possibilité de retrouver la propriété de ces parcelles-là après.

La rétrocession, c'est ce qu'a fait le département qui avait été acquéreur du foncier avant l'État, avant la déclaration de l'utilité publique. Mais en fait, je crois qu'à ma connaissance, à part pour les paysans qui ont lutté contre le projet d'aéroport et qui ont leur siège sur l'emprise, qui sont les Thébault au Liminbout, les Fresneau aux Domaines, les Bizeul et Hervé Bézier. Il y a quatre fermes.

À part eux, je ne crois pas qu'il y ait eu de demande de rétrocession pour des parcelles à l'intérieur de l'emprise. Rétrocession de propriété, je veux dire.

Par contre, il y a eu des demandes de baux.

À la fin du projet d'aéroport, tout était libre de droits et tout était libre de bail.

Mais je crois qu'à un moment donné, en vrai, être propriétaire de parcelles agricoles sans en être fermier, c'est assez compliqué. Je pense que pour des parcelles, surtout qui n'ont pas beaucoup de valeur agricole ou agronomique, les paysans, ça les arrange davantage d'être fermiers et surtout pour un prix très peu cher que d'être propriétaire et fermier.

Du coup, la plupart du temps, les gens ne se sont pas embêtés là-dessus. Si le département veut rester propriétaire et nous faire des fermages à 15 euros l'année, ça va très bien. C'est ce qui s'est passé pour la plupart du temps.

[Ruxandra]

- **C'est 15 euros l'hectare ?**

[Greg]

Pour les baux environnementaux de niveau 2, c'est 15 euros l'hectare l'année. Et pour les niveaux 3, c'est 5 euros l'année.

Il n'y a pas de subvention, mais il y a une incitation parce que les baux ne sont pas chers.

Sur la rétrocession, je pense que finalement, c'est un peu bizarre parce que nous, à l'abandon du projet d'aéroport, tu vois, il y a beaucoup de paysans qui ont participé à la lutte ici, qui ont participé à la lutte du Larzac aussi.

Ou à Plogov.

Dans tous les cas, pour la notion de propriété collective, ça intéressait beaucoup de monde.

Il y en a qui étaient partis de la lutte du Larzac ou qui étaient plutôt inspirés dans leur histoire politique personnelle par des idéaux de collectivisation gérée par l'État.

Et d'autres qui étaient plutôt dans l'idée qu'il faut mieux collectiviser entre nous, entre personnes usagers du territoire, on va dire, en étant propriétaires.

Nous, c'est pour ça qu'il y avait eu le fonds de dotation qui avait été créé pour acquérir les terres, mais ça n'a pas été fait.

Mais de fait, ce qui est marrant, c'est que, par un biais détourné, par le biais d'une collectivité qui avant était très pro-aéroport, qui voulait détruire le territoire et qui après a changé d'avis, finalement, la propriété, ça s'est un peu collectivisé quand même, parce que, mine de rien, tout le territoire est quand même soumis aux mêmes règles environnementales.

De fait, quasiment, je pense, tous les sièges d'exploitation, *toutes les fermes à l'intérieur de la ZAD sont bio*, y compris les historiques. Et du coup, c'est un peu bizarre, mais il y a eu une sorte de retour un peu détourné par le côté du commun, au sens de ce qui est géré par la collectivité avec les enjeux communs, sans que nous, on le veuille de cette façon-là.

Nous, on voulait que ça se passe comme ça, on pensait que ça serait comme ça, et puis en fait, ça a été fait par là, plus ou moins, sans qu'on s'en rende compte.

[Ruxandra]

- Est-ce que tu dirais qu'on pourrait parler d'une sorte de communauté à l'échelle de l'ancienne ZAD toute entière ? Ça dépend comment on définit communauté, j'imagine. Mais les règles, c'est celui aux mêmes exigences environnementales, c'est en fait les mêmes règles pour tout le monde...

[Greg]

Non, je ne pense pas qu'on puisse parler de communauté.

Bien sûr, il y a eu une communauté de lutte, et du coup, on a une histoire commune, et encore, ça a mis du temps à ce qu'on se dise que c'est une histoire commune.

Je pense que pendant longtemps, les récits étaient différents, selon les groupes.

Maintenant, on est un peu plus détendus par rapport à ça. Si les gens se racontent les choses de façon différente, ce n'est pas très grave.

Et après, *la communauté de lutte existait parce qu'on avait un adversaire commun, et après, beaucoup moins.*

Et oui, après l'abandon du projet d'aéroport, on a vraiment eu l'impression qu'il n'y avait plus vraiment de communauté, ou en tout cas que la communauté qu'il y avait avant, elle n'avait pas réussi à se transformer en communauté positive.

C'est une communauté par défaut qu'il y avait avant.

Même si on avait...

Là, pour le coup, on avait essayé d'anticiper, mais... Affectivement, on n'avait pas réussi à créer assez de communauté pour que ça reste après.

Peut-être Gibier ou d'autres t'ont parlé des six points pour un avenir sans aéroport ?

[Ruxandra]

Ah oui, j'ai entendu parler. En fait, je n'ai pas encore parlé à Gibier en personne.

[Greg]

Oui, oui. Je vais te les descendre si tu veux. Tu vois, tu les as lus ?

[Ruxandra]

Les six points ? Non, je n'ai pas trouvé.

[Greg]

J'ai un vieux papier.

Mais bon, c'était... C'était une chouette idée, mais maintenant, je ne sais pas si beaucoup de gens ont ça en tête, mais... Oui, c'est...

C'est un truc que j'ai découpé, mais je trouve ça marrant, parce que comme... C'est une idée qui a subi beaucoup de... Comment dire ?

D'épreuves.

Ça fait un peu comme une carte de pirate, tu vois.

Par contre, sur qu'est-ce qui fait communauté, oui, c'est vrai. C'est dommage, *j'aimerais beaucoup qu'on arrive à refaire communauté sur des questions positives, notamment liées à l'environnement, à l'avenir.*

Et je crois que ce n'est pas encore...

Ce n'est pas le cas, pour l'instant.

En tout cas, si toi, tu veux faire un jour des... Quand tu as fini ton...

C'est ton travail, là ?

[Ruxandra]

Mon mémoire, oui.

[Greg]

Si un jour, tu veux faire des propositions au département pour suivre des baux à clauses environnementales, je pense qu'ils auront tout à fait besoin d'un travail comme ça.

[Ruxandra]

C'est l'idée, je veux faire des propositions pour les institutions.

- **En fait, dans votre bail, vous avez quel niveau d'obligations environnementales ?**

[Greg]

Le niveau 2. Et le niveau 3 pour les prairies oligotrophes. C'est...

Les prairies oligotrophes, elles sont cartographiées.

Il y a eu des diagnostics environnementaux qui ont été faits.

Certaines prairies sont quasiment obligatoirement en niveau 3. Tu ne peux pas mettre des prairies qui ne sont pas oligotrophes en niveau 3.

[Ruxandra]

- **D'accord. Ah, tu ne peux pas ?**

[Greg]

Non. Non, c'est vraiment... C'était vraiment fait exprès.

Tu remarques peut-être que tu peux, mais nous, en tout cas, dans la négociation qu'on a eue, ce n'était pas vraiment... Ce n'était pas l'idée.

[Ruxandra]

- **Et vous avez combien d'hectares ?**

[Greg]

52.

Moi, j'ai 52 hectares, dont à peu près 60 % de prairies humides.

[Ruxandra]

- **60 % de prairies humides, et combien de prairies oligotrophes ?**

[Greg]

À peu près 35 % en tout, de l'ensemble.

[Ruxandra]

- **Et tu utilises tout pour le pâturage et le foin ?**

[Greg]

Oui. Oui, je ne fais pas de culture. Oui, oui.

Mais il y a juste, sur certaines prairies, comme en face, on a commencé à planter des vergers pâturés et des prés-vergers.

[Ruxandra]

Ah, c'est ce que j'ai vu, les arbres. C'est nouveau, ils sont jeunes.

[Greg]

Oui, ils sont jeunes de quelques mois, oui. Enfin, les arbres, ils sont plus vieux, mais on a commencé à planter ça cet hiver, oui. Oui.

[Ruxandra]

- Et les vaches vont aller dedans à terme ?

[Greg]

Déjà, maintenant.

C'est pour chercher des solutions pour la résilience des prairies. En général, l'hiver ou l'été, selon qu'il y a trop ou pas assez d'eau. Et pour améliorer le confort des animaux et pour avoir des fruits.

[Ruxandra]

- **Oui, c'est ça. C'est quel fruit ?**

[X]

Pommes, poires, principalement.

Et les premières rangées, là, c'est d'autres petits fruits. Il y a des cerisiers, des abricotiers, des pêchers. Il y a une petite diversité de fruits à manger, quoi. Juste sur les premières rangées.

Mais le gros, c'est poiriers et pommiers.

[Greg]

Pommier, poirier à cidre ou à poiré.

[X]

Et c'est Q qui va sans doute utiliser les fruits. Q F. Tu l'as vu ?

[Ruxandra]

Non, je ne l'ai pas vu. Mais c'est l'un des quatre historiques, du coup ?

[Greg]

Oui, enfin, Il est de la famille.

Mais lui, il est revenu.

La ferme historique, c'est l'opposant historique au projet qui était sur cette ferme avant.

Il s'appelait A. Il est mort il n'y a pas longtemps. Son fils, S, il était dans la ferme en face.

Et eux, toute cette famille se sont opposées au projet depuis le départ, depuis les années 60. Et Q, c'est le petit-fils d'A qui est revenu s'installer là.

[X]

Mais du coup, Q est revenu s'installer dans une partie de cette ferme familiale, historique.

C'est A qui avait légué une partie. Et il est arboriculteur.

[Greg]

Oui, et il fait du poiré. Et du coup, on travaille ensemble.

L'idée, c'est que qu'on arrive petit à petit à reconstruire un terroir fruitier dans le coin.

Comme la plupart des vergers ont été arrachés dans les années 70.

Néanmoins, il y a pas mal de variétés locales.

[X]

Toutes ces parcelles étaient des vergers, avant.

[Ruxandra]

- **Toutes ces parcelles ?**

[X]

Oui. En tout cas, au moins la première, la deuxième, peut-être aussi.

[Greg]

Plutôt de ce côté-là, en descendant. C'est sûr.

[X]

En tout cas, il y en avait.

[Greg]

Les gens buvaient beaucoup de cidre, ouais.

[Ruxandra]

- Qu'est-ce qui t'a fait t'installer sur la Zad ?

[Greg]

Il y a des amis qui étaient ici, ils me disaient c'est complètement fou ce qu'il se passe là, c'est quand même inédit en France en ce moment qu'on occupe des terres et qu'on les mette en commun.

Et c'est ça qui m'a intéressé, c'est pour ça que je suis venu là. Et après je n'aurais pas choisi de vivre ici si je n'avais pas eu des soucis avec la justice, je me suis caché au départ, j'avais un mandat d'arrêt.

Et après, des camarades ici ont fait le rapprochement entre l'histoire des communaux, les estives en été, mais aussi la défense des landes et des communs contre les seigneurs, contre toutes ces luttes interminables depuis le Moyen-Âge pour que les paysans gardent un usage des terres et qu'ils défendent leurs usages contre les impôts des seigneurs ou contre la volonté de mettre en coupe réglée le territoire par les seigneurs.

Par exemple, une chose qui est toujours un peu rigolote ici, c'est que quand on regarde un peu l'histoire, on se rend compte qu'il y a eu aussi... nous, le territoire qu'on défend, le bocage qu'on défend avec les haies et tout, c'est une forme du territoire contre lequel les paysans se sont battus au XIXe siècle.

Il y avait tout un tas de personnes qui ne voulaient pas qu'il y ait de haies.

[Ruxandra]

- Ils se clôturaient.

[Greg]

Oui, c'est ça. Ils ne voulaient pas que ce soit clôturé.

Par contre, c'était plutôt soit des ingénieurs agronomes, ou alors c'était le monastère du Gavre qui avait une partie des terres ici, ou tel ou tel seigneur qui voulait qu'il y ait des clôtures et des haies.

Par exemple, les paysans allaient la nuit, ils allaient couper les haies, ou alors il y a eu même des mouvements où ils ont arraché les arbres et les ont mis à l'envers, pour dire qu'ils n'étaient pas d'accord, ou ils les ramenaient au pied du château.

C'est vrai que c'est un peu rigolo de se dire qu'on a trouvé une bonne façon de cohabiter avec les autres êtres vivants à travers le bocage, empiriquement. J'avoue que moi, personnellement, j'aime bien ça, je fais avec et j'essaie de faire au mieux avec les haies, mais c'est vrai que, comme éleveur, de plus en plus, je me dis que j'aimerais bien qu'il n'y ait plus de clôtures.

Faire comme...

Parce qu'il y a quand même quelque chose de libre dans l'histoire de l'élevage, depuis la nuit des temps.

Et là, dans notre époque, aujourd'hui en France, on est obligé d'être sédentaire, on ne bouge pas de la ferme, il faut rester tout le temps-là, alors qu'il y a cent ans, ou il y a mille ans, on se déplacerait avec le troupeau.

[Ruxandra]

- C'est peut-être un peu dans une zone... Il y a cent ans, ils avaient un peu le pâturage d'hiver et le pâturage d'été.

[Greg]

Oui, c'est ça. J'aimerais bien retrouver ça. C'est possible qu'il faille retourner vers des choses comme ça, avec l'évolution de l'élevage.

5. Entretien avec C. et LL., déroulé dans un champ cultivé par un groupement dont ils font partie, le 7 mai 2025 pendant 2 heures et 30 minutes

[C]

C'est sur quoi, précisément, ton mémoire ?

[Ruxandra]

Je fais mon mémoire sur les pratiques des communs et les usages ici et comme je suis en droit, je le fais sur les outils de régularisation et si ça correspond en gros aux besoins et aux projets des habitants.

Et du coup, je vois bien que pour certains à qui ça convenait de faire des exploitations individuelles, ça leur convient et pour d'autres, peut-être qui avaient en tête de préserver une organisation collective comme pendant la lutte contre l'aéroport, ça convient moins.

Donc je veux vous parler de ça, des obstacles que vous avez rencontrés, en particulier quels éléments du cadre juridique vous posent le plus problème, qu'est-ce que vous attendriez des autorités publiques, et puis je dois bien m'assurer de connaître le statut juridique de tous les gens à qui je parle et leurs rapports aux autorités.

[C]

Moi je suis cotisant solidaire, c'est un statut agricole qui te permet de produire des trucs et de vendre, d'avoir un numéro de SIRET et tout ça, mais tu n'as pas le droit de dépasser un certain chiffre d'affaires, une certaine surface agricole. Sinon après tu passes sous un autre statut, qui est le statut d'agriculteur à titre principal.

Et du coup moi je suis cotisant solidaire, ça me va bien parce que déjà je ne vends pas beaucoup, du coup il n'y a pas beaucoup de chiffre d'affaires et en fait en particulier je paye moins de cotisations.

Mais derrière tu n'as pas les mêmes avantages, c'est à dire que tu ne cotises pas pareil pour la retraite, tu n'as pas le droit à toutes les mêmes formations... mais tu payes beaucoup moins.

Du coup moi ça me va bien. Il y a pas mal de cas où c'est un statut que tu utilises pour faire une installation progressive : tu vas d'abord te mettre cotisant solidaire, commencer ton activité et après ça va glisser petit à petit, et une fois que tu es un peu plus gros tu te mets à titre principale

[Ruxandra]

- ah oui, mais tu ne comptes pas faire ça ?

[C]

Moi, non pour l'instant ce n'est pas le plan.

Mais après, c'est que dans mon cas c'est un peu comme plein de gens sur la ZAD, c'est à dire que *moi j'ai un statut de cotisant solidaire pour une activité— et cette activité là ce n'est pas le maraichage ici, c'est une activité d'élevage. J'ai des bovins, j'ai signé une autre parcelle à un moment, qui est de 2 hectares et mon activité agricole elle est basée là-bas, et en fait ici, c'est souvent de 4 à 5 hectares, et en fait, c'est juste une petite partie des activités que je fais*

[Ruxandra]

- Pareil, il y a d'autres gens qui viennent donner un coup de main sur ton autre parcelle ?

[C]

on fait ça avec une copine qui est là-bas et on fait ça à deux avec elle

[Ruxandra]

- Et là, cette parcelle elle est au nom de quelqu'un qui est en exploitation individuelle ?

[C]

qui est cotisant solidaire aussi.

[Ruxandra]

- Ok, je ne savais pas que ça pouvait être titulaire du bail en tant que cotisant solidaire...

[C]

Si tu veux être cotisant solidaire, tu es obligé d'avoir un bail. C'est un statut agricole, donc tu es obligé d'avoir un bail sur une terre. Un bail ou des terres à exploiter du coup, tu ne peux pas avoir plus d'une certaine quantité. Parce que là, après tu passes à d'autres activités, il y a des barèmes en fonction des activités que tu fais, si tu fais du maraîchage ou de l'élevage, ou des grandes cultures, ce n'est pas les mêmes surfaces... tu vois, en maraîchage, je ne sais plus exactement combien c'est mais peut-être que ça va être un hectare et demi de terre travaillée pour le maraîchage au-delà, tu passes en cotisant agricole principal. Peut-être en culture, ça va être 10 hectares ou 20 hectares ce genre d'échelle là.

Et du coup, nous on a fait ça, ces statuts là parce qu'à un moment donné, il fallait signer des terres individuellement.

Pour moi, c'est un peu différent, même que les gens qui ont signé juste après l'abandon de l'aéroport parce que moi je suis arrivé après, en 2019 et en fait, je suis arrivé au moment où il y avait des terres qui se libéraient qui touchaient le Haut-Fay, c'est un village sur la Zad, et en fait, c'était des terres qui avaient été gelées par le projet de l'aéroport qui n'avaient pas de baux signés, mais c'était des voisins qui entretenaient les parcelles qui avaient des COP, des conventions d'occupation précaire, et du coup, ça c'est des genres de baux qui sont annuels. Chaque année, ils doivent re-signer, qui ne leur offre aucune garantie d'avoir le bail par la suite.

Du coup, quand moi je suis arrivé, et bien, c'était le CD, le conseil départemental qui allait se faire et qui voulait signer des baux. Et du coup, vu qu'il n'y avait eu que des COP, les voisins n'avaient pas de priorité sur ces terres et donc il y a le jeu des priorités qui s'est exercé et en fait, à ce moment-là, il y avait des copains à nous, des gens de la Zad qui s'installaient et du coup, qui s'installaient avec les aides agricoles et du coup qui étaient prioritaires pour récupérer les terres et donc, ils ont récupéré 10 hectares et moi, je suis arrivé à ce moment-là.

Et eux, ils les ont récupérés, mais ça ne leur servait à rien, c'était juste pour récupérer des terres autour d'un des lieux de la ZAD pour que ça puisse maintenir une activité agricole sur ce lieu. Et moi, je suis arrivé à ce moment-là et justement, j'avais envie de faire une activité agricole du coup, ils m'ont proposé de faire mon projet sur ces terres.

Et donc, c'est là que j'ai signé 2 hectares sur les 10 à mon nom et après, j'ai commencé du maraîchage là-bas avec les chevaux, traction animale, et après, au bout de 2 ans, je suis parti de là-bas enfin, j'habitais là-bas et au bout de 2 ans, je suis venu ici.

Et ici, ils faisaient déjà du maraîchage avec des chevaux aussi. On utilise les chevaux pour travailler le sol, pour faire le binage, faire les travaux des champs.

Tu vois, les chevaux qui sont là, derrière nous.

Et du coup, en fait, on a fusionné. Moi, je suis venu ici, j'ai commencé à travailler avec V et avec E et on a commencé à faire le jardin ensemble et je suis resté.

[Ruxandra]

- Vers 2021 ?

[C]

Ouais, c'est ça. Du coup, pour la question un peu juridique là, en vrai, **les statuts qu'on a, elles ne correspondent pas à la réalité parce qu'on a des statuts individuels alors que c'est des activités**, vraiment, les bœufs, on fait ça à deux, ici, le jardin, c'est plutôt un jardin collectif qui s'associe à la Coopérative Bocagère, je ne sais pas si tu en as parlé déjà avec des gens.

[Ruxandra]

- Un peu, justement, c'est Greg qui m'en a parlé cet après-midi.

[C]

En gros, aujourd'hui, c'est un groupe de gens qui constitue la **Coopérative Bocagère et dans ce groupe de personnes, en gros, les gens portent différentes activités. Il y a notamment toute l'activité du pôle bois avec la scierie, pôle bûcheronnage, débardage, scierie, charpente...**

Il y a d'autres activités agricoles comme le GAEC de la Bocagère à la Gaieté qui fait des galettes et du pain et de la viande avec des vaches.

Après, il y a d'autres jardins, il y a un jardin aux moulins, notamment, de maraîchage aussi. Après, je ne sais plus, il y a les cochons qui sont au Liminbout qui font partie de ça...

Il y a différents trucs comme ça et en gros, ce jardin ici, il fait partie de la Coopérative Bocagère et ça, en gros, ça veut dire que bon, ce n'est pas toutes les activités comme ça mais ici, c'est plutôt un jardin vivrier, donc tous les produits, ou quasi tous les produits vont aux gens de la coopérative.

Il y a une partie qu'on vend à l'extérieur pour payer nos charges, mais il n'y a pas de vocation, aujourd'hui, à se tirer un salaire avec cette activité-là.

C'est plus pour nourrir les gens la coop et un peu plus large aussi parce qu'on va alimenter un peu des chantiers collectifs sur la ZAD ou des événements, des trucs pour nous.

Donc voilà, le statut n'est pas en adéquation avec ça.

Là, on est en train de se questionner de faire une association pour ce jardin ici pour qu'on ait une existence juridique qui soit plus proche de la réalité.

Mais pour ce qui est des terres, ***l'association ne pourrait pas signer les terres directement je pense que les terres continueront vraiment à être signées individuellement.***

Et après ça sera des mises à disposition ou alors juste on fera genre « au black » sans rien dire. En tout cas on aura une association pour tout ce qui est achat et vente.

[Ruxandra]

- **Achat de quoi ?**

[C]

Des légumes et puis achat des produits : des plants, des semences. Aujourd'hui on n'est pas trop emmerdés avec nos trucs. On n'a pas trop de problèmes avec les... on ne nous fait pas chier parce qu'on n'a pas les statuts qui collent à la réalité, il n'y a personne qui vient nous faire chier là-dessus.

Parce qu'on n'a pas de contrôle pour l'instant. Mais s'il y a un contrôle un jour, ça pourrait être chiant. Mais en vrai, il y a rarement des contrôles là-dessus.

Voilà, ***si on veut changer c'est plus parce que... ça crée des trucs, d'avoir des statuts qui ne collent pas à la réalité ça fait qu'il y a des gens qui portent certaines responsabilités et que ce n'est pas forcément... que les responsabilités ne sont pas partagées forcément alors que dans la réalité, ça devrait l'être...***

Ouais et après là notamment, il y a pas mal de trucs qui passent par la personne qui a signé ici. Les flux d'argent, ils passent par cette personne parce que c'est techniquement son activité. Du coup ça, ça amène de la complexité et ça peut amener sur des questions plutôt... je ne sais pas, genre... la personne comment elle déclare ce flux d'argent ?

[Ruxandra]

- **Ah oui, parce qu'elle doit un peu se ménager pour cacher... ?**

[C]

Bah non, pas forcément, parce qu'on ne fait pas de bénéfice vraiment. Juste ça crée des magouilles, tu vois, quand tu passes par une personnes, juste, je ne sais pas trop comment dire. Et après en plus, tu vois, on a l'activité de débardage en cheval, on travaille en forêt pour transporter du bois, là c'est pareil, on fait aussi à travers mon activité individuelle et celle de E.

Et, en fait, c'est pareil, ***on veut bien faire un statut associatif, ça représente plus la réalité.***

[Ruxandra]

- **Du coup, vous voulez faire le statut associatif, mais il y a quelque chose qui vous empêche ? C'est juste le manque de temps pour l'instant ?**

[C]

C'est le manque de temps, de motivation, tu sais, l'administratif c'est un peu chiant à faire. Et après un peu de compétence aussi, tu vois, j'ai pas du tout l'habitude de le faire, il faut se pencher dessus, du coup c'est la question du temps. Il y a des questions, des fois, qu'on ne sait pas trop répondre, et puis vu qu'on n'a pas trop le temps pour l'instant, mais bon, je pense qu'on va le faire.

Et après, ça c'est plus sur les statuts, tu vois, d'activité individuelle et tout ça, et un peu les problèmes qu'on a ici à la Hulotte en particulier, c'est plus par rapport aux histoires de permis de construire.

Ça, c'est notre principal problème aujourd'hui, parce qu'ici, là, on n'a pas de permis de construire, et on n'a pas le droit d'avoir.

Du coup, c'est chiant, c'est dans un truc illégal, quoi, et on aurait des besoins, tu vois, d'avoir plus de bâtiments pour le maraîchage, et surtout pour les chevaux, pour l'hiver, pour stocker le foin, tout ce matériel. Et ça, on ne peut pas le faire légalement, tu vois.

Pour l'instant, on ne peut pas avoir le droit de construire, notamment parce que cette parcelle qui est classé en zone naturelle pour les PLUi.

Les PLUi, c'est le plan local d'urbanisme. Et en gros, c'est lui qui définit les zones, les zones où on peut construire, les zones agricoles, zones naturelles.

Donc là, c'est une zone naturelle, ça veut dire que normalement, tu n'as rien le droit de faire, à part faire pâturer des animaux et faire des cultures.

Donc nous, tu vois, le PLUi, il a été fait en 2019. Le PLUi d'avant, la zone ici, c'était un aéroport, quoi.

Et en 2019, du coup, ils ont mis à jour le truc, parce qu'il n'y a plus d'aéroport. Et là, ils ont conduit ce nouveau PLUi et ils ont défini qu'ici, c'était une zone naturelle.

Nous, on conteste ça, tu vois.

On conteste le fait que cette parcelle en particulier soit naturelle, parce que tu vois, la parcelle juste d'à côté, elle est agricole et la parcelle là-bas, elle est agricole. En fait, toutes les parcelles autour, elles sont agricoles. Et celle-ci, ils l'ont mise naturelle.

[Ruxandra]

- **Vous ne savez pas pourquoi ?**

[C]

On ne sait pas pourquoi. On se demande, tu vois. En tout cas, il n'y a pas de cohérence au niveau de questions de biodiversité ou de trucs comme ça.

Parce que tu vois, même les naturalistes en lutte avec qui on est fort en lien, ils nous disent que cette parcelle-là n'a pas un intérêt spécial, tu vois, par rapport à d'autres parcelles dans le coin qui sont très riches au niveau biodiversité. Celle-ci, elle n'a pas de spécificité particulière.

Et du coup, nous, on conteste ce classage-là en zone naturelle de cette parcelle-là en particulier.

[Ruxandra]

- **Vous la contestez en justice ?**

[C]

Oui. Bon, on a perdu le premier coup. On a fait un recours.

En fait, le truc en justice, ce n'est pas sur cette parcelle-là en particulier. C'est qu'on demande la révision du PLUi à l'échelle... dans sa totalité. Du coup, c'est un gros truc.

Donc, c'est un truc porté à l'échelle de toute la Zad. Dans cette attaque-là, on donne quelques exemples et notamment l'exemple d'ici pour dire que le truc, il n'est pas... En fait, l'argumentaire, c'est de dire que la zone de l'aéroport, l'ex-zone de l'aéroport n'a pas été traité de la même manière que le reste de la communauté de communes.

Il y a eu un traitement différencié et que du coup, le PLUi qui a été fait à la suite de ça, il n'est pas correct. Nous, on demande que ce soit refait. Donc ça, on a perdu en première instance.

Et après, on a fait un recours, un appel, quoi.

Mais sans trop d'espoir parce qu'en vrai, ça ne va pas marcher.

Normalement, le résultat, ça devait être là. Je ne sais même pas ce que ça a été.

[LL] Il y a eu appel du recours de la part de la CCEG.

[C] Non, c'est nous qui avons fait l'appel.

[LL] Nous, on a fait le recours. Et eux, ils ont fait appel du recours.

[C] Ils ont fait appel du recours ?

[LL] Oui

[C]

Parce que nous, on a eu un premier jugement et après, nous, on a redemandé un truc. Ça, c'est ce que tu appelles le recours. Pour moi, c'était l'appel, ça.

[Ruxandra]

Oui, ça, c'est l'appel. Mais eux aussi, ils peuvent faire appel s'ils ne sont pas contents.

[LL] Appel de l'appel.

[C] Ah oui ?

[LL]

Je n'en sais rien. Mais en tout cas, eux, ils ont fait appel. Là, ce qu'on attend, c'est la délibération après leur appel.

[C]

On n'a même pas eu le résultat de notre appel.

Normalement, on devrait avoir un résultat.

Moi, je pensais que c'était le résultat de notre appel.

[LL]

Le résultat du recours, c'était que ça ne marchait pas. On a fait appel.

Et la CCEG a fait l'appel de notre appel, non ?

[C]

L'année dernière, nous, on a fait le recours. Pour moi, c'était l'appel.

On a déposé le truc. Et depuis, on n'avait plus de nouvelles.

Et après, moi, ce que j'avais compris, c'est que là, c'était le résultat de ce truc.

[LL]

Moi, ce que j'ai compris, c'est qu'on a déposé le recours au PLU. Que ce recours, il a été en notre défaveur.

La décision juridique qui a suivi, c'était en notre défaveur.

La CCEG a fait appel de la démarche. C'est-à-dire qu'elle se plaint du fait que des gens aient posé un recours au PLU.

Et c'est ça, la décision qu'on attend. Savoir qu'est-ce que la justice a décidé vis-à-vis de la démarche.

[C]

Mais du coup, il y a peut-être trois trucs, en fait. Il y a peut-être le recours qui a été refusé. Après, nous, on a fait appel.

Et peut-être, en parallèle, ils ont dit aussi « En fait, vous nous faites chier et vos démarches, c'est abusif. »

[LL] Oui, c'est ça.

[C]

Mais nous, on n'a pas eu le résultat de l'appel. En tout cas, moi, je n'ai pas connaissance de notre appel.

[LL]

La décision du recours est en notre défaveur.

On a fait appel. Et la CCEG a fait appel.

[C]

Du coup, je n'ai pas l'info sur notre appel, ce que ça a donné.

[Ruxandra]

Oui, le temps de la justice est lent.

[C]

Mais bon, moi, j'ai peu d'espoir que cet appel mène à quelque chose.

Parce qu'en fait, on a attaqué le PLUi dans son ensemble. Et c'est un trop gros truc pour qu'ils puissent dire « Non, c'est vrai, il faut tout le réviser. »

En fait, ce qu'on aurait pu faire, peut-être que ça aurait été mieux, c'est de demander des changements du PLUi.

Je ne sais plus comment ça s'appelle, mais des trucs précis.

Genre sur une parcelle, tu demandes un changement. En fait, on aurait dû faire ça sur cette parcelle et sur différentes parcelles où il y a des problématiques.

Moi, j'étais allé voir la mairie notamment pour discuter de cette parcelle. Quand on a discuté ensemble, moi, je leur ai exposé notre cas et ils ont dit quasi direct « Ah oui, c'est bizarre, ça doit être une erreur. »

Et eux, ils ont dit qu'ils allaient le porter à la CCEG pour demander un changement au niveau de la parcelle.

[LL]

La CCEG c'est le nom de la communauté de communes, qui s'appelle communauté de communes Erdre et Gesvres. Du coup, c'est la CCEG.

[Ruxandra]

Oui, d'accord. Merci.

[C]

Et du coup, ils ont dit « Vas-y, on va le porter au truc. »

Sauf qu'en parallèle, après ça, ils ont appris qu'il y avait justement le recours au PLUi qui était en cours, ou l'appel.

Et ils ont du coup aussi appris que l'exemple de notre parcelle d'ici, de la Hulotte, il était marqué dans le recours, il était mis en avant.

Et du coup, ils ont dit « En fait, finalement, on ne peut pas demander à la CCEG parce qu'il y a un truc en justice qui est encore en attente. »

Ça correspondait aussi à une phase où, avec la mairie, ça s'est nettement refroidi, les liens.

Il y a eu différents moments.

Au début, il n'y avait pas de contact avec la mairie pendant très longtemps.

Après, il y a eu des contacts qui ont été amorcés. Il y avait plutôt certains signes positifs, pas mal de signes négatifs, notamment à la mairie de Vigneux, mais nous, on est avec Notre-Dame.

Il y avait certains signes qui étaient positifs, et notamment ce que je te dis là, qui disaient « Ah oui, ça doit être une erreur, on va demander. »

Et en fait, je ne sais pas, deux, trois mois après, ils se sont braqués parce que... entre autres choses, parce que le conseil départemental a commencé à prendre forme, **la signature des baux emphytéotiques à des gens qui ne sont pas agriculteurs. Et ça, ça a braqué la mairie.**

[Ruxandra]

- Il n'y a pas eu de changement d'équipe dans la mairie, c'est juste ça qu'ils n'ont pas aimé ?

[C]

Oui, parce que pour eux, *ils veulent qu'il y ait juste des agriculteurs et que tous les « zadistes » qui ne foutent rien, qu'ils dégagent*. Et en fait, quand ils se sont rendus compte que le CD, ils étaient en train de légaliser plein de gens qui ne sont pas agriculteurs sur leurs terres, la mairie, ils se sont sentis un peu dépossédés de ce qui se passe sur leur mairie. Et du coup, ils se sont braqués.

Bon, ça, c'est une théorie, une hypothèse. Oui. Et en tout cas, ça a correspondu, juste, tu vois, ils se sont braqués comme ça.

Et après, on a eu des échos qui disaient en fait, on ne va pas faire cette demande de changement de PLUi pour la zone ici. Et du coup, ils nous ont donné cette raison qu'il y avait un truc en cours. Mais en vrai, en tout cas, moi, je n'ai pas à ma connaissance...

Après, peut-être que je me trompe, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait un truc légal qui dit que tu ne peux pas faire la demande, même si tu as le recours du PLUi en cours.

S'ils avaient voulu nous soutenir, ils auraient pu le faire, je me dis.

[Ruxandra]

C'est possible. Après, il y a beaucoup de choses que tu ne peux pas faire quand il y a un recours en cours. Je ne serais pas surprise, mais en même temps, je ne suis pas sûre.

[C]

Du coup, ça, c'était l'année dernière, tu vois, le courant de l'été de l'année dernière.

Et depuis, il n'y a rien qui a bougé. Donc, on est un peu en stand-by par rapport à ça. Il faudrait qu'on reprenne les choses en main, qu'on retourne voir la mairie, qu'on renoue le dialogue, mais bon, c'est un truc chiant à faire.

Surtout qu'en face, ce ne sont pas des copains non plus.

Donc, c'est toujours un peu chiant. Il faut les gens, il faut argumenter.

Tu ne sais pas en face de qui tu vas tomber. S'il va être content ou pas content.

Pour l'instant, il n'y a rien qui a bougé. Et du coup, pour l'instant, ici, on est un peu, on continue dans le même statut, un peu *d'illégalité par rapport à nos constructions*. Et donc là, les constructions qu'on a, c'est beaucoup des trucs mobiles.

Tu vois, bon, il y a les *mobile homes*, mais même le truc en bois là, c'est un truc qu'on peut déplacer. Donc, on est plutôt parti là-dessus, sur des constructions légères, mobiles.

[Ruxandra]

- Il n'y a pas besoin de permis ou pour que vous puissiez les déplacer si jamais...

[C]

C'est plutôt qu'on pourrait le déplacer s'ils nous font chier. Parce qu'en vrai, tu as besoin au minimum d'une autorisation. Et je pense d'un permis pour certains trucs.

[LL]

Tu connaissais un peu l'histoire d'ici ?

[Ruxandra]

Oui, enfin, je connaissais un peu avant de commencer le projet. Et puis, je me suis beaucoup intéressée à l'histoire quand j'ai commencé ce mémoire.

[LL]

T'as lu des livres dessus ? T'as lu quoi ?

[Ruxandra]

En vrai, il y avait un colloque organisé par des juristes à l'université de Nantes. Et ils ont fait un livre issu de ce colloque.

Donc, j'ai lu ça.

C'était juste après l'abandon du projet qu'ils ont fait ça. Du coup, ils parlaient des... Enfin, ils revenaient sur l'échec de l'aménagement par le haut.

L'échec des soi-disant procédures participatives. Et puis, les conséquences juridiques, par exemple, de la résiliation du contrat de concession avec Vinci. Mais aussi, il y avait quelques articles dedans sur, justement, les débuts de régularisation, les conventions d'occupation précaires.

Mais oui, ça, c'était le dernier truc de droit qui existe là-dessus.

[C]

Et du coup, ça te parle... Ouais, l'histoire, quoi. L'après-abandon, cette histoire de la préfecture qui dit « ne resteront que des agriculteurs », et tout ça.

Ça fait partie de l'histoire.

[LL]

Depuis, ça a un peu changé.

C'est ça que disait, entre les lignes, C. Le conseil départemental, il est en train de légèrement bouger de ligne par rapport à ça.

C'est-à-dire que là, il vient tout juste de signer les premiers baux emphytéotiques.

Les premiers baux emphytéotiques sur des lieux qui ne sont pas à usage agricole.

Et du coup, ça opère un sacré décalage comparé à cette volonté de l'État, à la base, qui était « il n'y aura rien d'autre que des agriculteurs ici ».

Et en faisant ça, le conseil départemental, il passe aussi un petit peu devant les mairies qui se sont racontées aussi l'histoire que ce sera un territoire où il y aurait juste 15 fermes et c'est tout.

Et du coup, pas de gens qui font d'autres activités dans la campagne.

Oui. Donc l'imaginaire qui est resté très fort pour les mairies, c'était celui de la conclusion de la préfecture quand le projet d'aéroport a été abandonné. C'est-à-dire qu'il y aura juste des agriculteurs, des fermes et des agriculteurs.

Donc ça fait sept ans qu'il y a eu ce truc-là de posé et là, sept ans après, le conseil départemental nous a dit qu'il était prêt à régulariser aussi les activités qui ne sont pas agricoles, y compris les habitats de gens qui ne font pas de l'agriculture.

Et donc les maisons qui ont été abandonnées pendant la lutte par les habitants à l'époque qui ont été soudoyés par Vinci, qui ont reçu une compensation *pour partir, les maisons qui ont été laissées ont été occupées par des gens et aujourd'hui, les gens qui ont occupé, qui ont entretenu ces maisons pendant plus de dix ans parfois, ils ont aujourd'hui le droit de louer parce que le département le permet. Ce qui est inédit dans cette histoire.*

[Ruxandra]

- **Oui, les baux emphytéotiques ? C'est pour faire des activités en particulier, genre la bibliothèque, les lieux communs... ?**

[LL]

Alors ça, c'est les ventes.

Le conseil départemental était d'accord, parce qu'on a vraiment beaucoup, beaucoup, insisté, il a été d'accord de nous vendre des lieux qui étaient à usage très collectif.

Par contre, les baux emphytéotiques, c'est pour les habitants du territoire qui se retrouvent dans un espèce de ce qu'on appelle, nous, le pari commun, c'est-à-dire le pari de commencer à traiter avec les institutions.

Ce qui n'était pas le cas pendant les six ans d'occupation où il n'y a pas eu de police du tout sur ce territoire.

Et donc, à l'issue de ça, à l'issue de ces années où l'État n'avait pas de droit ici, pour imaginer l'avenir du territoire, les gens se sont demandé comment est-ce qu'on va faire pour pérenniser cet endroit.

Et donc, la solution qui a été décidée à l'époque, je n'étais pas là, c'était d'entamer des négociations avec les autorités locales : mairies, conseils départementales, régions.

Et ça, ça a donné lieu à cette négociation-là qui a battu son plein pendant toutes les années après 2018, avec une délégation de personnes qui étaient mandatées pour aller dialoguer avec le conseil départemental. *Et donc, c'est à l'issue de ces sept ans de négociations qu'il y a eu cette décision, enfin cet accord en tout cas, qui a été trouvé avec le CD pour signer différents baux emphytéotiques, y compris sur les trucs qui n'était pas agricoles.*

Parce que, ça se trouve, tu sais déjà ça, tu m'arrêtes si j'en dis trop, mais le foncier a été régularisé très vite. Les baux agricoles sur les terres.

Ça, ça s'est fait hyper rapidement et c'est pour ça que tout le monde a dû un peu se précipiter pour avoir un statut, enfin mettre son nom sur une ferme en fait, et s'engager du coup sur un espèce de plus ou moins long terme à être responsable d'une comptabilité, d'une ferme, ce à quoi les gens étaient plus ou moins prêts à l'époque.

C'est-à-dire qu'il y a des gens qui n'étaient pas forcément déterminés à devenir agriculteurs ou agricultrices, mais qui l'ont été de fait.

Et d'autres gens qui étaient prêts à être couverts par le fait qu'il y ait des fermes à côté qui permettent de régulariser une partie du territoire.

[Ruxandra]

- **Oui, du coup, ils allaient un peu continuer à habiter là, mais pas être eux-mêmes titulaires ?**

[LL]

Voilà, c'est ça. Ça suppose un sacré pari entre les gens d'ici, quoi.

Oui, ça suppose qu'on se met d'accord pour être dans une forme *d'interdépendance*, où il y a des fermiers qui s'installent officiellement et des gens... à cette époque-là, moi, ce que j'ai compris, c'est qu'ils avaient fait tout un travail d'explication de l'entremêlement des usages et des activités.

C'est-à-dire qu'en fait, par exemple, cette activité agricole ici, qui est complètement liée au pôle bois, parce que les chevaux tractent dans la forêt, ou que la forge de Bellevue, en fait, elle répare tous les tracteurs de la zone, ou que l'atelier mécanique de là-bas, en fait, il répare les véhicules de tous les autres paysans.

Enfin, de raconter ça aussi, de raconter à quel point la *campagne, elle est vivante parce qu'il y a toutes ces activités multiples.*

Eh bien ça, ce travail-là, les autorités l'ont un peu refusé en bloc. Ils ont dit, en fait, on ne fera pas, on ne négociera pas avec une entité commune.

On veut des fermes individuelles. On veut des noms de gens qui mettent leurs noms sur une ferme.

Les gens d'ici sont rentrés dans ce moule-là pour l'occasion, en se disant, en fait, tout le monde a le droit de rester.

Tu veux travailler sur... Parce que je me dis, il y a énormément d'aspects sur lesquels on pourrait questionner le droit. C'est parce que là, avec C, il te parlait beaucoup de statuts agricoles, du PLU, et de comment on fait très pragmatiquement ici.

Mais il y a plein d'autres questions. La question de la justice entre les gens, la question de l'habitat, la question de... Il y a mille questions sur lesquelles le droit ne colle pas tout à fait à ce qui s'essaye ici, aux tentatives.

[Ruxandra]

À la base, je devais venir faire sur les baux, parler des baux ruraux et emphytéotiques. Mais en gros, je devais faire toutes les procédures de régularisation. Donc, je vais aussi parler du fonds de dotation, des rachats de terre, et de cette question d'habitat. Notamment, on a parlé avec Julien, mais aussi avec Greg, sur les bâtiments de fonction et les habitations à loyer modéré.

[LL]

Les logements sociaux agricoles ?

C'est vraiment hyper important comme outil pour le territoire.

Il y a un autre aspect sur l'habitat, moi, qui franchement me donne envie de titiller le droit.

C'est à l'endroit de l'habitat léger.

Parce que vraiment, *un des trucs fondamentaux pour moi qui permet le maintien des communs ici, c'est le fait qu'on soit capable d'habiter à plein dans la campagne, avec le moindre impact écologique possible, mais aussi avec la possibilité de modifier des habitats collectifs.*

Je m'explique. Ici, par exemple, il y a une maison... En fait, c'est une cabane à l'orée de la forêt qui a été construite pendant la lutte.

Dans d'autres endroits, c'est des maisons en dur qui sont habitées par des gens qui ne dorment pas forcément dans ces maisons-là. C'est des maisons qui sont partagées avec une cuisine, un dortoir, éventuellement une salle un peu de pause, un peu chill.

Mais je veux dire, c'est une maison commune qui n'est pas la maison habitée.

Ce qui permet qu'on continue à vivre à plein, c'est le fait qu'on puisse habiter en habitat léger autour de cette maison, de cette maison mère.

Et du coup, on puisse graviter autour et que le collectif puisse changer sa composition, que quelqu'un puisse partir sans que ça chamboule toute une maison ou qu'on se dise que cette maison a été construite par untel, et du coup, c'est untel qui doit rester seul dedans.

Je trouve que c'est une des manières qu'on a d'habiter sur le territoire qui est hyper chouette, qui est en plus hyper écologique parce que, du coup, on a besoin de peu d'énergie quand on partage à plein une maison.

Parfois, il y a des collectifs de 10-12 personnes, tu vois. Et qu'on a chacun notre lit dans une *tiny* ou dans une yourte ou dans une caravane ou autre chose.

Et que ce truc-là, le droit, pour l'instant, il donne très, très peu de possibilités de le faire.

[Ruxandra]

- Oui. Il ne donne pas de permis de... C'est l'enjeu des permis de construire ?

[LL]

Il y a l'enjeu des permis de construire, mais c'est aussi que l'habitat léger, en fait, c'est régularisable que par quelques exceptions dans le droit de l'urbanisme, dans le code de l'urbanisme, si j'ai bien compris. C'est notamment la STECAL. La STECAL, c'est...

C'est la... Je sais plus comment on appelle ça. Bon, tu le trouveras bien.

C'est une zone... Une zone du PLU dans laquelle tu fais un statut d'exception qui te permet d'installer, par exemple, une zone d'activité au milieu de terres agricoles, quoi.

Donc, je ne sais pas, la zone de l'Erette, là, par exemple, c'est un STECAL, il me semble. Et donc, pour l'instant, les seuls outils juridiques dont on disposerait pour régulariser de l'habitat léger et, comme ça, des... des maisons-mères qui sont entourées de plusieurs petits habitats, ce serait un STECAL.

Or, c'est hyper délicat à demander un STECAL en mairie et en communauté de communes parce que c'est... C'est censé rester exceptionnel.

Or, ici, tout le territoire, il fonctionne comme ça.

[Ruxandra]

Oui, je suis intéressée par ça, l'habitat léger, parce que ça me paraît être l'une des manifestations des communs, cette façon d'habiter... Enfin, qu'ils permettent cette façon d'habiter qui, donc, semble être une manifestation des communs.

[LL]

Ben, pour moi, ça lève vraiment beaucoup parce que c'est ce qui nous permet d'habiter densément le territoire dans lequel on mène nos activités.

Ce qui fait qu'on habite le territoire et on y travaille, ce qui est assez peu le cas ailleurs dans la vie. Souvent, t'habites dans un endroit un peu joli et puis tu vas travailler à l'autre bout de la ville en bagnole et puis tu te tapes les bouchons pour rentrer. Et...

Et ici, vraiment, le fait d'habiter le territoire et de le... Et de... D'y mener ses activités, ça change vraiment la manière de voir la ruralité.

Ça change vraiment un truc dans la façon de vivre à la campagne. Il y a beaucoup de gens qui parlent de ça ici, parce que c'est tellement vivant, ce tissu-là. Tellement fait d'autres choses que juste des gens seuls dans leur ferme, avec plein de ponts et plein de choses qui s'organisent et qui se discutent en commun.

Qui se fêtent en commun aussi, qui se font en commun. Que ça rend la vie à la campagne vachement plus désirable. Y compris pour les gens qui mènent des activités agricoles.

Et habiter densément un territoire rural, ça veut dire aussi en accepter les... Les côtés moins chouettes. Et pour ça, habiter à plusieurs, pour faire face au fait qu'on se chauffe au bois, qu'on doit supporter la boue et la flotte pendant 6 mois de l'année.

Que... Bah oui, gérer une vie à la campagne, c'est... C'est... C'est dur des fois.

D'être à plusieurs, à envisager ça et à se soutenir, à envisager même... d'essayer de s'occuper un peu mieux de nos vieux ici. C'est trop bien de pouvoir l'envisager à plusieurs.

Plutôt que d'être plein de gens à devoir le traiter seul dans nos coins.

[Ruxandra]

Il y a beaucoup de vieux parmi les... Enfin, les habitants... Enfin, je crois qu'il y a des agriculteurs un peu plus âgés installés en individuel, mais... Parmi les... ?

[LL]

Les zadistes. Les gens qui s'organisent en commun.

Ben... Pas beaucoup justement. Pas beaucoup aussi parce qu'en fait la vie elle est rude.

Tant qu'on est dans ces degrés-là de précarité, sans possibilité de régulariser les endroits où on vit, ça a fait que forcément y vieillir devient vachement dur. Et là, par exemple, le fonds de dotation, il vient de financer la rénovation d'un logement au Limimbout là-bas, au hameau juste à côté, qui est le logement de Claude et Christiane qui sont des doyens de la lutte.

Des personnes qui sont restées ici, qui ont refusé de partir et qui ont vraiment œuvré très fort pour que des gens puissent venir occuper les terres et s'installer autour d'eux.

Ces gens-là, ils vivaient dans une maison, dans un état, mais laisse tomber, dans un état vraiment affreux.

Et donc il y a tout un chantier là depuis un an qui s'est organisé et qui leur a rénové en entier leur logement pour qu'ils puissent vivre et vieillir décemment ici. C'est indispensable de pouvoir faire ça, mais ça veut dire mettre beaucoup d'argent et d'énergie sur la table.

Heureusement on est capables de le faire parce qu'on est plein et parce qu'il y a eu des levées de fond conséquentes pour le faire, mais j'imagine qu'il y a des tas de gens en campagne pas si loin qui n'ont pas cette opportunité-là. Donc oui, il y a Claude et Christiane qui sont un peu âgés, il y a Sylvie et Marcel, mais ce n'est pas des Zadistes, c'est des gens qui sont installés... qui étaient installés avant les occupations par des squatteurs et des squatteuses. Il y a d'autres gens aussi, il y a d'autres personnes qui sont 50-60enaires.

Donc on va devoir se poser la question à un moment de comment on fait pour que ces gens-là puissent vieillir dans des conditions acceptables. Sans avoir nécessairement à partir.

[Ruxandra]

- Donc l'enjeu c'est aussi d'avoir les infrastructures type réseau, genre électricité, gaz, eau... ?

[LL]

Ouais, le minimum de confort matériel dont tu parles, c'est sûr.

Mais c'est aussi que ce dont on s'est rendu compte ici, typiquement la situation dont parle C sur cette parcelle-là, c'est que tu vois E par exemple qui signe cette parcelle depuis 2018, depuis 8 ans...

Quand t'as pas possibilité de voir l'avenir, quand t'es bloqué dans tes projections parce que tu te dis « du jour au lendemain on peut me virer parce que j'ai pas de solution juridique, » en fait c'est hyper décourageant.

Et donc il y a aussi beaucoup de personnes qui sont parties à un moment de leur vie où elles avaient vraiment besoin de se projeter pour pouvoir continuer à mettre de l'énergie dans les choses après avoir mis 10 ans de leur vie au service des communs ici.

Et ça je trouve que c'est terrifiant parce que ça fait que des personnes hyper déterminées, hyper motivées pour défendre les communs ici peuvent se décourager et avoir envie de vivre autre chose et de chercher des endroits avec moins de précarité. Ou alors à juste fuir parce que c'est trop dur.

C'est trop dur d'avoir à passer 10 ans de sa vie dans la gadoue et de pas savoir si tu vas te faire virer, si demain les élections présidentielles vont à l'extrême droite...

Là pendant tout le remue-ménage qu'il y a eu à l'Assemblée nationale ces derniers mois, franchement on était... tu vois, ça a un impact très direct sur nous. C'est que ça peut être un des sujets préférés de Bruno Retailleau de montrer qu'il peut virer les gens ici.

[Ruxandra]

Oui, on m'en a parlé. Il y a un bâtiment qui a été détruit il y a deux semaines.

[LL]

Oui, il y a un bâtiment qui a été détruit il y a deux semaines. Ça fait partie des trucs assez complexes à parler parce que dans la lutte contre l'aéroport, au moment où il était question de peut-être remporter la victoire, il y a eu une espèce de scission entre les personnes qui voulaient garder une zone de non-droit ici et puis les personnes qui se sont dit en fait si on veut vivre sur un territoire il faut qu'on soit capable de vivre aussi avec nos voisins et donc ça suppose qu'on soit capable de dialoguer avec les institutions locales.

Et qu'il y a eu une décision qui a abouti à traiter avec les institutions, qui n'a pas été soutenue par une partie des gens. Et qui a même fâché des gens, qui sont partis.

Moi je n'étais pas là à ce moment-là donc je ne suis pas forcément la meilleure personne pour en parler.

Mais en tout cas c'est ce que j'en ai compris.

Et que cette fracture-là elle a encore ses points douloureux aujourd'hui.

Ce n'est pas toujours facile. Avec les anciens et anciennes vies.

Mais en tout cas ce que ça a fait c'est qu'il y a certains lieux qui se sont dit « pirates pour toujours. »

Et qui ont dit nous on ne dialoguera pas avec les institutions. Et donc il y a eu une forme de désolidarisation à un moment donné envers certains lieux.

La bâtisse qui a été détruite s'appelait La Gré.

C'était un lieu qui était investi depuis longtemps par des gens qui se disaient pirates. Et donc ils n'ont pas été inclus dans le processus de régularisation, ils n'ont pas signé des baux, par exemple.

[Ruxandra]

- Donc là très concrètement sur les communs, il faut que je sois capable d'identifier un commun. Et pour cela il faut une ressource partagée (La terre de manière générale), une communauté qui a accès et qui participe à l'élaboration de règles pour qu'ils gèrent cet accès et la pérennité de la ressource. Donc il y a la ressource, la communauté et les règles. Je dirais que par exemple la coopérative Bocagère ce serait peut-être une telle... **Il y a des instances qui décident un peu pour la coopérative Bocagère?**

[LL]

Le mieux c'est que tu demandes à V et C parce qu'eux ils sont membres de la Coopérative Bocagère et pas moi. En fait la **Coopérative Bocagère regroupe une trentaine de personnes** qui vivent ici mais c'est pas tout le monde du tout. Il y a certaines personnes qui en font partie certaines personnes pas.

C'est sûr que si tu cherches à identifier des communs qui regroupent beaucoup de gens ici je pourrais peut-être dire que c'est l'Assemblée des Usages qui est notre institution un peu d'organisation collective large sur le territoire.

Mais c'est sûr que tout le monde dans la coopérative n'y vient pas forcément même s'ils sont... tous les gens qui sont dans la coopérative sont liés aux négociations dans ce territoire, mais... donc l'un est vrai et l'autre pas tous les gens de l'ADU, de l'Assemblée des Usages, sont pas dans la coopérative par contre tous les gens de la coopérative sont représentés dans les négociations.

[Ruxandra]

- **Oui du coup cette Assemblée des Usages c'est intéressant, il combien de personnes qui participent environ ?**

[LL]

On se dit que ça représente environ 170 personnes, 150-170 personnes sur le territoire, mais y'a en vrai 50 personnes par Assemblée qui viennent vraiment au moment de la réunion.

[Ruxandra]

- **Et pas toujours forcément les mêmes ?**

[LL]

Pas toujours forcément les mêmes, ouais.

des fois y'a des collectifs de vie —par exemple ici on est 4 dans ce collectif —y'a des collectifs de vie qui se répartissent les assemblées : « toi tu vas à celle-là moi j'irai à celle-là. »

Et du coup ça fait qu'il y a moins de personnes présentes à la réunion mais les collectifs se repartagent les informations.

Ouais je dirais 50 personnes qui viennent généralement. Entre 40 et 70 max quoi.

[Ruxandra]

- **Et elle gère... elle a des parcelles précises sur lesquelles elle peut faire des décisions ?**

[LL]

Et ben, ce qui concerne l'agricole c'est une des entités de l'ADU qui statue. C'est la commission foncier qui essaie de traiter justement des échanges de parcelles, qui parle aussi tout simplement des projets agricoles des personnes qui se sont installées comme paysans ou pas d'ailleurs. **Il y a aussi des gens qui pratiquent l'agriculture sans avoir forcément de statut ici.**

Et du coup les questions foncières elles sont traitées dans cet espace-là. **Et par contre l'Assemblée des Usages, ce qu'elle va prendre comme décision sur le territoire ça va être lié effectivement à des lieux en particulier et à un parcellaire en particulier.**

C'est à dire on pourrait faire une liste de lieux qui sont couverts par les négociations communes.

C'est délicat parce qu'il y a des lieux qui sont plus ou moins... dont on a plus ou moins envie de parler pour des questions stratégiques. Mais oui on pourrait faire ça je veux dire c'est un territoire identifié avec des personnes même identifiées.

[Ruxandra]

- Du coup y'a 150 à peu près personnes représentées et donc y'a à peu près 50 personnes qui ne le sont pas du tout parce qu'elles ne veulent pas ?

[LL]

50 personnes qui ne font pas partie de l'assemblée tu penses ? J'ai du mal à savoir moi.

[Ruxandra]

Marcel m'avait confirmé qu'il y a toujours environ 200 habitants qui vivent encore sur...

[LL]

Oui, à peu près mais oui ça pourrait être ça pourrait être 50 personnes... moi j'ai l'impression que c'est moins mais tu vois peut-être je ne me rends pas compte... personnes qui vivent sur le territoire mais qui ne souhaitent pas être représentées par une délégation qui négocie avec le département et avec les autres institutions

[Ruxandra]

- Donc ils sont en mode pirate ?

[LL]

Oui

[Ruxandra]

Ok, en fait je me disais que c'était peut-être des gens qui n'avaient pas envie de faire de l'organisation collective qui ne participaient pas.

[LL]

Ben, ça pourrait aussi parce qu'il y a aussi des gens qui ont vu de la lumière, se sont posés dans un champ et puis ont pas envie d'être retraités avec des choses en commun.

Ils profitent du fait qu'ici ce soit une zone un peu de flou et qu'ils souhaitent pas forcément s'investir dans les trucs communs. C'est vrai que ça a existé, il y a des gens qui se sont installés par exemple dans un lieu sans rien demander à personne et qui sont repartis d'ailleurs sans rien dire non plus. Et ce lieu a été détruit d'ailleurs il y a quelques mois.

Disons que le conseil départemental il a à un moment donné été d'accord pour entamer des négociations avec une délégation qui parlait pour l'entière du territoire et le CD a été d'accord de faire confiance à cette délégation ce qui n'était pas forcément gagné parce qu'un groupe représentatif comme ça, j'imagine que ouais c'est pas évident pour une institution comme le conseil départemental de négocier avec tout le monde, c'est pas évident, et en même temps ça apporte une certaine facilité parce que du coup ils ont pas à traiter avec chaque individu ici. Ça aurait pris du temps et de l'argent énormément, j'imagine.

En tout cas là le truc assez fou c'est que pendant 7 ans il y a vraiment quelqu'un qui avait comme poste, genre c'était son nom de poste, d'être responsable des liens avec la ZAD.

Je sais plus comment ça s'appelait son truc mais c'était vraiment son intitulé de poste.

Et genre moi, j'ai rejoint, je suis aujourd'hui membre de la délégation. J'ai été d'abord à certains rendez-vous pour prendre des notes et après j'ai pris le relais des personnes qui étaient là dans cette délégation depuis 2018.

Là, ça fait 1 an et demi que je suis dans la délégation, on est 3 personnes à représenter le territoire.

C'est une responsabilité vraiment importante.

Tu disais un territoire, des personnes, et des règles ?

[Ruxandra]

- Oui, les règles vous les décidez dans l'Assemblée des Usages ?

[LL]

Oui c'est vraiment le point le plus difficile du territoire. Comment on fait, comment on arrive à faire notre propre règlement ?

Surtout sur un endroit comme ça où il n'y a pas eu de règles à un moment donné.

Où il y a eu la possibilité de tout faire y compris les choses les plus belles et les plus terribles pendant 6 ans sans police.

Et puis il y a des tentatives aussi de régler la vie ensemble politiquement aussi, de vraiment tenter par exemple de prendre des décisions au consensus, ce qui se fait assez peu dans la vie.

Ça suppose un certain nombre de discussions longues et de compromis et parfois du temps pénible à passer à parler de comment on va formuler telle phrase dans le compte rendu et parfois aussi à se poser la question de comment est-ce qu'on établit quelque chose comme étant notre règlement, comme étant nos bases de fonctionnement à nous.

Je ne sais pas s'il y a des gens qui ont parlé avec toi de la tentative d'un pacte coutumier ?

Pour te donner une idée, juste avant l'abandon du projet d'aéroport il y a un énorme travail de concertation sur le territoire qui a été fait pour établir les 6 points. On t'a parlé des 6 points ? Tu peux les trouver à la Rolandière, ils sont écrits à l'accueil de la bibliothèque ils sont écrits très joliment sur un écriteau quand tu rentres dans l'accueil sur ta droite suspendu.

C'est que je ne les connais pas par cœur, mais l'un notamment c'est que tout le monde a le droit de rester. Que n'importe qui issu de la lutte puisse rester : agriculteur, squatteur...

Ces 6 points sont devenus caducs à un moment parce qu'ils répondaient à un rêve qui était de pouvoir faire propriété collective sur les terres or au bout de 4 ans à dire au CD « on veut acheter » et que le CD nous dise « on ne veut pas vendre » qu'on redise « on veut acheter » et puis que le CD nous dise « on ne veut pas vendre », du coup un disait « là c'est bon, on a les sous » et puis que le CD nous dise « on ne peut pas vendre, toujours » Au bout d'un moment on s'est dit qu'il faut qu'on trouve d'autres solutions, et c'est là qu'est née l'idée des baux emphytéotiques.

Mais on a quand même réussi à arracher certaines ventes, donc comme je te disais, sur les espaces les plus communs. Ces 6 points ils sont devenus caducs parce qu'on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas prétendre à acheter l'entièreté du territoire avec une entité commune. Et donc aujourd'hui c'est une base pour savoir d'où on vient, pour savoir qu'est-ce qui a fait à un moment donné un espèce de consensus fou dans ce territoire encore complètement hyper chamboulé par la lutte et par l'idée d'une potentielle victoire.

Et donc il y a des gens qui se sont dit « en fait c'est cette base-là, des six points, il faut qu'on lui trouve une suite. »

Donc je crois que c'est dans les années 2021-2022 là, c'est à peu près quand je suis arrivée, qu'il y a eu les premiers jets d'une tentative de pacte coutumier ou de pacte du mouvement quoi. Qui se voulait être le pacte des usagers et usagères de ce territoire, pas forcément qui y habitent mais le pacte entre les gens qui font le pari commun de vivre l'après-victoire quoi, de mener des activités ici.

Ça concerne aussi l'agriculture, il y a un pacte avec le vivant et un pacte coutumier.

C'est le pacte entre nous et le pacte avec le bocage, si on veut.

Et le truc c'est que ce truc là c'est un éternel brouillon quoi, c'est qu'on fait des tentatives de choses sur lesquelles on est d'accord, puis qui après bougent un peu et puis qu'on relit et puis qu'on essaye de présenter dans un séminaire et puis qu'en fait on n'est pas tous hyper d'accord sur telle formulation et donc c'est quelque chose qui évolue avec nous quoi.

Du coup c'est difficile de dire que c'est un commun et que c'est une base commune de règles, mais on voit quand même que dans les contours se dessine quelque chose qui pourrait ressembler à « avec quoi on est d'accord sur ce territoire quand on vit ici. »

Et tu vois les trucs les plus basiques sur lesquels on a réussi à se mettre d'accord assez vite, c'est qu'on ne fait pas caca dans de l'eau potable et les chiens ont un responsable quoi.

C'est qu'il faut voir que le territoire il arrive de loin quand même en termes de règles communes.

Il y avait une époque où il y avait autant des vieux paysans, éleveurs en conventionnel depuis des dizaines d'années, depuis même des générations parfois, confrontés à des végans qui ouvraient toutes les clôtures en disant « on libère vos vaches, laissez les vaches tranquilles ».

Et du coup les histoires de règles communes ici ça arrive de loin. Des gens aussi qui pouvaient dire « mon chien il a sa vie propre, c'est un être à part entière, vous n'avez aucune règle à lui donner, il peut aboyer s'il veut, manger vos moutons s'il veut. »

Et voilà quoi, *c'est des mondes qui se confrontent*, quoi. Et du coup rien que d'arriver à une règle comme « les chiens ont un maître qui est responsable et qui est aussi responsable de ce qu'il fait, le chien, » ça a mis énormément de temps à se dessiner.

Et quand tu parles de communauté, je trouve ça aussi hyper intéressant.

Je commence à être de plus en plus à l'aise avec le mot communauté, mais j'ai l'impression que ça fait pas du tout évidence pour les gens ici de faire communauté. Parce que ce n'est pas parce que forcément on habite sur le même territoire et qu'on est à peu près d'accord sur des grandes lignes politiques vite fait et qu'on s'organise sur certains trucs ensemble, mais que quand même il y a des gens avec qui on préfère ne pas s'organiser. Comme n'importe quel village où on vit quand même à peu près ensemble, mais on ne s'est pas tous choisis quoi.

Il y a un paquet de gens hyper différents qui se sont mis à lutter contre un aéroport ensemble, mais qui en fait sont pas du tout faits pour vivre les uns avec les autres.

Du coup une fois qu'il n'y a plus l'aéroport à se battre contre, qu'il faut vivre ensemble, c'est plus la même paire de manches.

Et il y a je pense un endroit de blocage justement autour du terme communauté. C'est difficile pour nous de dire qu'on est une communauté.

[Ruxandra]

- Est-ce que peut-être à l'intérieur de certains groupements de personnes qui travaillent sur les mêmes parcelles ?

[LL]

Peut-être oui, je pense *qu'il y a des petites communautés qui font la grande communauté*. Comme tu disais, la coopérative Bocagère, Sème ta Zad, des collectifs en soi qui font des petites communautés. Des collectifs de vie, de travail.

Je me suis rendue compte que je pouvais utiliser ce mot quand j'ai fait une formation là il n'y a pas du tout longtemps, genre il y a quelques semaines.

Une formation en anglais, où j'ai parlé de ce que je faisais ici, et où du coup le mot communauté en anglais est vachement plus facile à utiliser pour parler de ce qu'il se passe ici sans rentrer dans le gros détail.

[Ruxandra]

Oui, parce que le propre d'un commun c'est que les règles sont élaborées collectivement.

- Mais du coup l'Assemblée des Usages... Elle fait des règles qui s'appliquent sur peut-être une grande partie du territoire ?

[LL]

Elle a ses règles quand même de fonctionnement qui se dessinent de plus en plus.

Mais c'est qu'on ne parle pas souvent des règles en fait.

Quand on parle des règles c'est qu'il y a quelque chose qui s'est passé qui nécessite qu'on y mette une règle.

Elles s'élaborent à force de tenter des choses en commun.

Par exemple, il n'y a pas si longtemps, il y a un truc qui m'a mis très en colère. J'ai dit ça serait vraiment super que ça s'arrête. Par exemple, la délégation a été la cible de mails et de harcèlement de deux personnes sur le territoire.

Qui se sont mis à nous envoyer énormément de mails avec des insultes. Des personnes qui pourtant étaient membres de l'Assemblée des Usages, qui participent aux décisions, qui ont elles-mêmes participé à l'élaboration des décisions. Mais bon, elles ont choisi de prendre à partie des gens de la délégation.

Typiquement, en fait, il n'y avait pas de règles qui disaient que ce n'était pas possible de le faire. Mais il y a un moment où ça a fait partir des gens.

C'est pour ça aussi que je me suis retrouvée aussi à prendre le relais dans la délégation.

C'est qu'il y avait des personnes qui étaient vraiment très, très, épuisées d'avoir à faire à ce genre de comportement ici. Et du coup, j'ai poussé un coup de gueule à une AG en disant « en fait, ça ce serait vraiment normal que ça s'arrête. » Et que ce ne sont pas forcément les gens de la délégation qui le dénoncent.

Mais que tous les gens qui en sont spectateurs et spectatrices puissent aussi dire que ce n'est pas ok de le faire. Et du coup, ça a abouti à des règles.

C'est-à-dire qu'on s'est dit « effectivement, ce n'est pas ok de prendre à partie les gens de la délégation pour des décisions qu'ils n'ont pas prises eux-mêmes mais que tout le monde a prises. »

Et du coup, au moins de se dire ça, c'est déjà pas mal.

Et il y a un truc aussi qui a été dit, c'était un truc sur lequel on s'est mis d'accord, c'était que les personnes de la délégation, si elles sont la cible de ce genre de harcèlement ou d'insultes, elles sont encouragées à le signaler. Parce que ce qui faisait, que c'était difficile aussi, c'est que c'est un peu tabou de dire « untel m'insulte tous les jours par un message. »

Et de dire le nom du untel en assemblée, c'est mal vu, parce que ce serait du lynchage public ou je ne sais pas quoi. Mais, du coup, rien que de dire ça, c'est déjà beaucoup.

Après, on pourrait dire « mais attends, mais on dit ce n'est pas bien de faire ça. Mais du coup, si quelqu'un fait quand même ça, qu'est-ce qu'on fait ? »

Et c'est là où on est le plus dur avec nous-mêmes, c'est qu'on aimerait bien être capable de fixer des règles qu'on est aussi capable de tenir. Sauf que faire l'effort de coercition sur ce territoire, ce n'est vraiment, vraiment, pas facile. C'est vraiment hyper difficile.

Donc on cherche un équilibre, on cherche les règles qui sont les plus justes, entre nous, sans rentrer dans des phénomènes, dans des trucs un peu obligatoires de punition et d'exclusion. Mais des fois, ce n'est vraiment pas facile.

Une solution facile, ce serait d'exclure quelqu'un de la communauté quand c'est un peu embêtant.

Et en fait, c'est plutôt les gens, ils n'ont pas envie de faire ça. C'est lourd et puis ça ne veut pas forcément dire que ça règle ton problème. Mais c'est sûr que du coup, il y a certaines règles qu'on se donne qui ont l'air inconséquentes, qui ont l'air d'être un peu faciles à dire, mais qu'on ne sait pas trop si on va réussir à vraiment les tenir.

Mais bon, ça c'est une autre question. C'est délicat de parler vraiment profondément de ça pour des travaux de recherche, parce que pour le coup, c'est des choses qui flirtent vraiment avec les histoires de justice communautaire et de comment on peut tenter de faire sans passer par la justice d'État. Et ça, c'est quelque chose qui est...

Je compte sur à avoir la délicatesse de nommer ça comme tu veux.

En tout cas, c'est sûr que ça fait partie de la question.

Comment on fait communauté, y compris dans les règles qu'on se donne, et ***comment est-ce qu'on peut être conséquent quand on se dit que quelque chose, qu'on se l'interdit.***

Sans rentrer dans des logiques violentes de répression, de punition, d'exclusion.

[Ruxandra]

C'est sûr c'est compliqué.

Je réfléchis à Elinor Ostrom, qui a beaucoup écrit sur les communs au sens contemporain. Elle avait étudié des communautés de pêcheurs en Turquie, qui du coup avaient fait un sort de commun sur l'attribution des lieux de pêche. Et pour eux, du coup, quand quelqu'un ne respectait pas les règles sur l'attribution, il semble que c'était un peu tous les autres pêcheurs qui participaient à faire qu'il aille sur l'endroit qu'il était attribué à ce jour-là, parce que c'était en rotation, parce qu'ils savaient que s'il n'y avait personne pour renforcer ça, il n'y aurait personne...

En gros, c'était en rotation, et du coup, c'était différents qui auraient les meilleurs spots à un moment donné. Du coup, c'est vrai que s'ils ne faisaient pas ça, ils ne pouvaient pas compter sur les autres pour le faire, quand eux, ils auront les bons spots.

[LL]

Oui, mais ça, ça marche que quand il n'y a pas une police d'État qui check les pouvoirs coercitifs dans les communautés. Mais c'est hyper intéressant.

Je pense qu'ici, il y a un phénomène comme ça, un phénomène social qui œuvre.

Il y a eu des décisions de prises qui n'ont pas pu être conséquentes.

Par exemple, si untel fait ça, ou si untel ne fait pas ça, on le vire.

En fait, on n'a pas réussi.

Je dis on, mais ce n'était pas forcément moi.

Le collectif, le commun n'a pas réussi à appliquer ce qu'il s'était dit.

Du coup, c'est hyper dur pour l'effet de groupe parce qu'on a l'impression d'être impuissant, on a l'impression de prendre des décisions inutiles.

Derrière, les règles qu'on se donne ne sont pas respectées.

Du coup, ça veut dire que nous tous, on essaie de respecter les règles.

Il y a une personne qui ne la respecte pas et puis ça n'a pas de conséquence...

C'est pour ça que je dis qu'on est durs avec nous-mêmes. C'est qu'on aimerait vraiment être capables d'avoir ce pouvoir-là, et puis on n'est pas capables.

Ou pas tout de suite.

On n'a pas encore trouvé exactement la solution qui nous permet d'avoir un socle commun avec lequel on se sente vraiment en phase et qui soit conséquent.

On tente.

Il y a plein de trucs qui sont quand même pas mal, plein de trucs où on y arrive. Des fois pas. C'est pour ça que je te disais que nos règles évoluent avec nous.

Et je me dis que ce n'est pas plus mal, parce que plutôt que d'avoir quelque chose qui soit trop gravé dans le marbre, comme c'est quelque chose d'assez nouveau, de repartir depuis zéro, ça fait que les règles, on les éprouve aussi.

On se dit « ah oui, ce n'est pas pour rien qu'il existe un droit écrit. »

Qu'on se souvienne de la décision vraiment qu'on avait prise à telle date.

Puis que la personne qui écrit le compte rendu était dyslexique, ou qu'elle ne parlait pas français, et qu'elle a écrit ça comme ça. Et puis qu'en fait on n'y comprend rien quand on relit. Que en fait cette histoire de la règle...

[Ruxandra]

- **C'est arrivé ça que vous ne compreniez pas le compte rendu ?**

[LL]

Ouais, ou qu'une phrase qui a été écrite dans un compte rendu est interprétable de plusieurs manières, et que du coup les gens ne s'étaient pas projetés sur la même chose en faisant ça.

Les six points par exemple, il y a des gens qui m'en ont parlé un peu comme ça.

Genre « ah, tel truc est écrit comme ça, moi j'entends ça, et quelqu'un d'autre entend autre chose. »

Le fonds de dotation, il s'appelle la terre en commun, ce n'est pas pour rien. C'est parce que vraiment le truc qui fait commun entre nous, c'est le fait qu'on a des activités et/ou des habitats sur ces terres-là.

C'est notre territoire partagé. Qu'on soit pour ou contre la régularisation d'ailleurs.

[Ruxandra]

- **L'attachement au territoire, il vient surtout de l'histoire commune, de la lutte ?**

[LL]

Moi je n'ai pas connu la lutte. J'y suis quand même vachement attachée, pas forcément pour l'histoire, mais parce qu'il y a des suites de la lutte, une autre histoire qui s'écrit.

Cette autre histoire prend sa source dans des activités qui sont nées, mais aussi des gens qui ont des convictions, des valeurs qui collent avec les miennes et que j'ai eu envie de rejoindre.

Je suis arrivée ici, moi je ne connaissais rien à l'histoire de la lutte. J'étais vraiment... J'habitais à l'autre bout de la France, j'en avais très peu entendu parler.

Je voyais ça un peu avec une curiosité fantasmée.
J'étais vraiment... J'avais aucune idée de ce qui s'était vraiment passé.

Mais je me rends compte que ça a une sacrée aura à force d'habiter ici. Il y a plein de gens qui sont attirés, n'empêche, par ce que ça raconte.
Une lutte victorieuse contre un projet d'un aéroport.

...

L'histoire du logement social paysan, c'est vraiment une super idée pour aider la régularisation du territoire.

[Ruxandra]

- Oui, parce que sinon, la plupart des logements ne sont pas régularisés ?

[LL]

Oui et non. Là, à Bellevue Greg a dû te dire que *les mairies voulaient que lui, il soit installé comme l'ancien fermier dans la longère.*

*Aujourd'hui, il y a d'autres gens dans la longère.
Il y a d'autres activités dans cette longère.*

Du coup, de revendiquer la construction de logements sociaux paysans qui soient dédiés à l'activité de la ferme, et qui se transmettent avec la ferme, c'est vraiment primordial dans une vision de ce territoire rural. Et puis de manière générale, pour l'agriculture en général, on a besoin de ce type d'outils juridiques pour que les sièges d'exploitation ne se perdent pas.

Il y a toute une conviction politique derrière ça.

[LL]

J'ai fait des études de théâtre. J'avais fait un mémoire aussi.

C'est comme ça que je suis arrivée ici, d'ailleurs.

[Ruxandra]

En faisant le mémoire ?

[LL]

Pas vraiment.

J'ai rencontré quelqu'un qui faisait du stop, que j'ai pris en stop. Qui est un habitant d'ici.
Et il était avec une fille qui organisait une rencontre entre meufs, en mixité choisie, sans mecs cis.

Entre meufs qui pratiquaient les arts du spectacle, le chant, la danse ou le théâtre. Et moi j'étais en train d'écrire mon mémoire de fin d'études et du coup on a parlé de ça pendant tout le trajet. C'était entre Dijon et la Vendée.

Et à la fin de ce trajet, la nana elle m'a dit mais t'as qu'à venir en fait. Que tu viennes pendant cette semaine de rencontre.

Et c'est devenu un de mes cas d'études du mémoire.
C'était une surprise, c'est que je n'ai pas cherché à venir à la Zad pour la recherche.

Mais qu'en fait ça a collé avec mon sujet d'études.

[Ruxandra]

Trop bien. Parce qu'ils faisaient un peu des spectacles ?

[LL]

Bah c'est qu'ici il y a des personnes issues du monde du spectacle, pas mal. Il y avait pas mal de personnes qui venaient pendant la lutte. Il y avait des clowns, il y avait des tas de gens qui faisaient du cinéma, qui faisaient des arts plastiques et du spectacle.

Et il y avait notamment deux nanas qui organisaient cette rencontre-là. C'était la première d'une série de rencontres en mixité choisie.

Moi ici je suis arrivée après mes études et je cherchais du travail dans l'agriculture.

Je voulais vraiment faire un gros virage et travailler dehors. J'ai fait un gros ras-le-bol justement du monde du spectacle vivant. Il fallait que je change d'air.

Il venait d'y avoir le Covid, les périodes de confinement.

Et du coup juste après je suis repassée ici, après le premier stage d'une semaine.

Je suis repassée ici pour le troisième anniversaire de l'abandon de l'aéroport d'ailleurs.

Et là je me suis retrouvée dans une ferme à filer des coups de main. Je n'ai jamais pu partir. C'est comme ça que ça a commencé.

Et du coup aujourd'hui je suis ouvrière agricole sur le territoire. Tu as demandé à C les statuts. Du coup je me dis j'ai qu'à parler de ça.

Et en fait quand je suis arrivée c'était assez nouveau le salariat.

C'est-à-dire que beaucoup de gens font des choses bénévolement. Et beaucoup de gens ont des boulots alimentaires à l'extérieur et consacrent du temps où vivent sur le territoire une autre partie du temps.

Mais il n'y avait pas vraiment de... À part les agriculteurs qui vivaient de leur activité ici, les autres personnes... ***Il y avait très peu voire pas du tout de salariés agricoles.***

Qui vivent ici et travaillent ici.

Et du coup quand je suis arrivée, que j'ai commencé à bosser dans les fermes, j'ai fait un remplacement congé maternité dans une ferme, puis j'ai été vraiment embauchée dans une autre ferme. Et qu'aujourd'hui je continue à faire ça.

Je travaille... Je suis salariée quoi. Ah ouais, c'est assez nouveau.

Ça ne fait pas partie des règles tacites du territoire de pas payer les gens, mais ça fait partie des grands sujets, l'argent quand même.

[Ruxandra]

- En fait du coup t'es salariée par... Enfin t'es payée par une... Une GAEC ou...

[LL]

Par plusieurs fermes. Des fermes de zadistes, je veux dire de gens qui se sont installés après l'abandon.

Et des fermes hors de la Zad aussi. Il y a 5 fermes qui m'embauchent.

[Ruxandra]

- Ah tu dois être super occupée...

[LL]

Ben... Pas tant en fait. C'est...

Parmi les trucs où il manquerait des infrastructures vraiment quoi.

C'est que plein de petits tafs, où tu pourrais pas embaucher quelqu'un à 35 heures quoi.

Et c'est bien pratique de se partager une ouvrière agricole sur le terrain. Pour les fermes parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer un ouvrier tout le temps.

Mais aussi parce que des fois c'est vraiment très important d'être plus qu'un. Et il n'y a pas vraiment de statut pour ça quoi.

Je suis juste ouvrière comme tous les autres sauf que je cumule 5 emplois.

Et ça me va très bien. J'aime vraiment beaucoup cette polyvalence.

Dans différents trucs.

Et du coup ça me permet d'avoir une petite rentrée d'argent. Et de toucher le chômage quand j'ai moins de travail.

Et c'est ça qui me permet de consacrer aussi beaucoup de temps au travail que demande la délégation. C'est sûr que si je n'avais pas ça... Ce serait vraiment difficile.

Parce que si j'avais à bosser à l'extérieur du territoire ou à faire vraiment beaucoup de route pour aller dans une autre ferme. Bah ça ne rendrait pas ça possible.

Là quand je bosse je suis à maximum 10 minutes de la Zad en voiture.

Et du coup ça rend les choses hyper confortables pour avoir un taf bénévole à mi-temps. Plus un taf agricole à 2 tiers.

[Ruxandra]

- Peut-être une question bête mais vous partagez les voitures aussi ?

[LL]

Il y a des véhicules qui sont communs mais il y a beaucoup de véhicules qui sont individuels. En fait c'est plus difficile de voir qu'est-ce qu'il y a en commun.

Par exemple il y a des tracteurs... Certaines machines agricoles qui sont communes, qui sont entretenues en commun par la Curcuma. Je ne sais pas si t'as entendu parler.

[Ruxandra]

Ah oui, on m'a parlé de la Cuma.

[LL]

Et bien la Cuma c'est la coopérative d'utilisation de matériel agricole. C'est l'institution disons qu'il y a dans tous les villages ou toutes les communautés de communes où il y a des activités agricoles.

Je veux dire c'est le truc institutionnel par excellence.

Et à la Zad pour la blague ils ont appelé ça la Curcuma qui est la coopérative d'utilisation de réparation et de casse du matériel agricole. J'ai oublié le truc en entier mais c'est un truc comme ça.

Et donc là il y a du matériel en commun et c'est des tracteurs qui ont été offerts par des agriculteurs pendant la lutte. La plupart. La plupart de ces machines-là.

Du coup des gens qui ont fait des cadeaux de tracteurs, d'animaux des fois aussi pour occuper les terres pendant la lutte.

Et aujourd'hui c'est des outils qui sont entretenus par la Curcuma et qui sont mis à disposition des gens, donc moyennant une participation financière, une participation aux chantiers.

[Ruxandra]

Ils sont réparés dans la forge ?

[LL]

Ils sont réparés dans les ateliers méca ou dehors.
Parfois c'est sur le parking directement dans le hangar du passé là.

La forge elle sert pour certains trucs quoi.

Ils participent vachement P [le forgeron en chef] et les autres à la réparation des machines collectives. Et aussi individuelles d'ailleurs.

[Ruxandra]

- Même ceux qui sont à l'individuel ils participent un peu à certains trucs collectifs ?

[LL]

C'est difficile de faire des généralités. Par exemple il y a certaines fermes qui mettent très peu de choses en commun.

Je pense à Greg par exemple qui s'organise avec Vi et A, qui s'organise avec des fermes comme ça, d'autres fermes voisines.

Mais qui a peu de liens avec le commun.

Il y a eu une mise à distance entre Greg et l'Assemblée des Usages par exemple.
Qui fait que les liens avec le territoire ils sont plus inter-individuels qu'avec des trucs collectifs.

Et par contre il y en a d'autres comme Mi qui a peu de liens avec le mouvement et qui s'est un peu mis en retrait aussi.
Mais qui par contre met beaucoup de choses en commun avec Sème ta Zad. Vi et A ils signent des parcelles pour Sème ta Zad à certains endroits. Mais par contre ils veulent plus du tout faire de chantier avec le groupe haies.

Il y a des personnes et des fermes qui mutualisent certaines choses et pas d'autres.

Il y a des gens qui sont fâchés.

Il y a des gens qui ne veulent pas faire un truc en commun juste parce qu'il y a une personne qu'il déteste dans le groupe. Enfin tu vois ça dépend. Et par exemple la ferme de la Hulotte ici.

Donc il y a ce jardin qui est majorité dans la coopérative. Mais C il fait aussi des cultures avec Sème ta Zad. Et il y a une partie des terres qu'il signe, une grande partie des terres qu'il met en culture pour Sème ta Zad.

[Ruxandra]

- D'accord, du coup ils signent les baux avec le département et ensuite ils sont un peu cultivés par Sème ta Zad ?

[LL]

Oui parce qu'il y a des échanges de parcelles qui sont possibles. Il y a Sème ta Zad donc il y a une personne qui signe des terres pour le collectif.

Et les terres elles sont échangeables entre les agriculteurs.

Ça se pratique tout le temps dans la vie. Une année tu mets une prairie là, l'année suivante tu mets une culture. Tes animaux ils pâturent à l'endroit où l'autre va faire son sarrasin l'année d'après.

Comme ça, ça amende le sol etc. Les arrangements entre agriculteurs ils se font beaucoup. Ici il y a eu pendant longtemps des réflexions sur... ça s'appelle l'assolement collectif.

C'est à dire l'assolement, le fait de réfléchir aux rotations de culture et de pâturage sur les parcelles pour en tirer le meilleur profit à la fois écologique et de rendement.
Et ce truc là il a marché pendant très longtemps. Du temps où Sème ta Zad avait une emprise beaucoup plus large sur territoire.

Avant qu'il y ait beaucoup d'installations individuelles avec des nécessités de rentabilité économique par exemple.

Il y a des gens qui sont abîmés aussi par le fait que pendant longtemps il n'y a pas eu trop de règles.

Que certains comportements n'aient pas été mis en cause.

Qu'il y ait eu des choses terriblement violentes qui se soient produites.

Il y a des gens qui sont en fait très, très, blessés de ça.

Et qui ont pris du recul par rapport aux organisations communes.

C'est le cas de certains paysans mais aussi d'autres gens. Des gens qui habitent là et qui ne veulent plus venir en AG par exemple.

[Ruxandra]

- **Enfin AG c'est bien l'Assemblée des usages ?**

[LL]

Oui. Quand je dis AG c'est l'Assemblée des usages, pardon.

Il y a un autre espace de décision annexe qui s'appelle la *Coordination du mouvement*.

Qui est une réunion qui fonctionne par tirage au sort.

Donc c'est tous les gens qui habitent le territoire ou qui sont usagers du territoire.

Qui mènent des activités ici. Donc c'est encore aussi des voisins qui sont souvent avec nous.

Qui sont dans le pari commun. Donc qui en théorie se reconnaissent dans l'Assemblée des Usages. Qui sont tirés au sort pour participer à une réunion mensuelle.

Donc c'est entre chaque assemblée.

Et c'est une réunion qui est faite pour deux choses principales.

Soit appliquer les décisions de l'Assemblée des Usages qui prend les grandes orientations, par exemple de stratégies de négociations ou d'actions à mener pour telle ou telle chose.

Et la coordination du mouvement applique.

Et l'autre possibilité qu'elle a c'est quand on sent qu'il y a un sujet de fond qui va remuer beaucoup de discussions et de débats, et que ça peut être un petit peu lourd, Elle va débroussailler les sujets d'abord. Et faire des propositions en assemblée.

C'est ces deux entrées.

[Ruxandra]

- **Donc appliquer les décisions, pour être clair, c'est prendre les petites décisions un peu plus concrètes ?**

[LL]

Oui. D'application. C'est ça.

Par exemple, une des décisions ça peut être... On fait appel à un avocat pour fouiller qu'est-ce que ça veut dire être responsable légal d'une association qui signe un bail emphytéotique.

On se dit « ok qu'est-ce que ça va engendrer comme responsabilité qu'un tel mette son nom comme responsable sur une association qui signe le bail emphytéotique d'un endroit où il y a une yourte illégale » par exemple. « Qu'est-ce que ça veut dire pour lui et qu'est-ce qu'il risque. » On décide de faire appel à un avocat en assemblée des usages.

Et en Coordo on va se demander qui, avec quels moyens, qui va payer ça ? Qui va participer aux réunions ? Avec quelles questions on arrive au rendez-vous ?

On se pose des questions plus concrètes.

[Ruxandra]

- La question de qui paye ça peut aussi être...

[LL]

Oui, c'est vrai. Là en l'occurrence on a choisi qui en Assemblée des Usages. On a choisi qui paye. Et on a choisi jusqu'à combien on était prêts de payer.

Et après en Coordination du mouvement ça s'est décidé plutôt qui va participer à la réunion, quelles questions on pose, comment on prépare le travail entre nous pour lui présenter quelque chose d'un peu concret, quels documents on lui rassemble...

Quelle date on se donne aussi. Quel calendrier on se donne. Oui j'ai un peu raccourci.

[Ruxandra]

Non mais c'est intéressant.

[LL]

Cet espace il est particulièrement intéressant justement parce que... Parce que plein de gens n'osent plus revenir en AG. Parce qu'ils ont été très bousculés par des assemblées à une époque.

Ou parce que c'est un espace franchement impressionnant.

Où il y a des gens qui parlent très bien et des gens qui parlent moins bien.

Et des personnes qui prennent souvent la parole beaucoup et d'autres moins.

Et où ce n'est pas forcément facile de donner un avis tranché.

Parce qu'en fait tout le monde te regarde et t'écoute et te juge probablement. Et du coup c'est un peu un passage délicat je trouve la première fois où on s'exprime en AG.

Moi j'ai mis, je pense, un an et demi avant de m'exprimer en AG quoi. Avant de dire un mot. Puis avant d'exprimer mon avis, encore peut-être un an ou deux quoi.

C'est impressionnant comme espace.

Ça ne facilite pas les prises de décision éclairées du coup.

Parce que des fois les gens n'expriment pas ce qu'ils ressentent profondément.

Et du coup des fois c'est très utile d'avoir des plus petits groupes en Coordination du mouvement où on débroussaille avec des sujets sensibles pour avoir accès aux paroles des gens qui se tairaient en AG par exemple.

[Ruxandra]

- Et ce fonctionnement-là, avec la coordination et l'Assemblée des Usages, sa précurseur était déjà là avant l'abandon du projet d'aéroport. Mais ensuite cette sorte de double fonctionnement, et puis les différents organes de l'Assemblée des usages, comme la commission foncier et tout, ça s'est mis en place après 2018-2019 ?

[LL]

Pas vraiment, parce que la commission foncier, si je ne me trompe pas, il faudrait que tu demandes à quelqu'un de plus ancien que moi, mais si je ne me trompe pas, la commission foncier est beaucoup plus vieille que l'Assemblée des usages.

C'est une commission qui est née vraiment pendant la lutte, où il s'agissait de faire à la fois de la veille foncière, pour voir s'il n'y avait pas des terres à céder autour de la ZAD, à la fois pour les réunions d'assolement justement.

Quand il s'agissait d'occuper les terres avec des cultures ou avec des animaux, pour savoir qui passe après qui sur telle parcelle, pour que ce soit cohérent, que ce soit pertinent.

Et que les gens puissent parler d'agriculture aussi. Parce que quand les gens se sont proposés de mettre leur nom sur des fiches, il y en avait certains qui n'étaient pas du tout éleveurs, et qui pourtant se sont retrouvés responsables de troupeaux de vaches, à gérer des vèlages en plein hiver en n'y connaissant rien.

Du coup, la commission foncier, c'était aussi un espace, encore une fois si je ne me trompe pas, j'en ai entendu parler comme ça en tout cas, c'est aussi un espace où venaient des paysans d'alentours, pour répondre à des questions.

Pour parler d'agriculture, pour parler de vèlage, pour parler de nourriture des vaches et de tout ça. De s'entraider purement et simplement sur les fermes.

Et petit à petit, il s'est parlé aussi dans cet espace de négociier tout ça.

Ça c'est pour la commission foncier, il y a d'autres commissions, il y avait une commission habitat aussi. Ça pour le coup, je ne sais pas trop quand est-ce qu'elle est née, si elle est née avant ou après l'assemblée des usages.

[Ruxandra]

- Elle est dormante là, si j'ai bien compris ? Elle est en sommeil ?

[LL]

Ouais, j'ai du mal à savoir.

En fait, c'est que la commission habitat, elle battait de l'aile déjà un peu avant la naissance de la coordination du mouvement.

Et que la coordination du mouvement a l'air de prendre en charge des questions d'habitat aussi, de fait.

C'est que peut-être le modèle est en train de changer.

On se rend compte que la commission habitat était désertée, et qu'il y avait de moins en moins d'énergie, beaucoup de personnes anciennes, mais c'était plus de nouvelles énergies qui y venaient.

Et là, le système de tirage au sort de la Coordo, ça fait qu'il y a moins de gens qui sont juste experts en un truc, mais que les informations se diffusent plus.

Et du coup, les gens se sont plus outillés pour prendre en charge des petites missions.

Moi, je trouve qu'il y a des gens, des anciens, anciennes de la commission habitat, qui te diraient peut-être le contraire.

Qui te diraient que c'est trop dommage de perdre le savoir accumulé de toutes ces personnes qui m'ont appris pendant toutes ces années-là. Et, c'est vrai aussi.

Je me rends compte que je t'ai un peu volé à C, quand même.

[Ruxandra]

- Je me demandais comment vous vous mettez d'accord dans la coopérative bocagère sur ce que vous allez faire et comment... ?

[C]

Aujourd'hui, la coopérative bocagère, c'est un peu structuré en différentes activités, différents pôles.

Et en fait, chaque activité a son autonomie dans les décisions par rapport à son activité. Donc là, c'est au jardin. Aujourd'hui, on est responsable avec V, qui était là tout à l'heure.

C'est nous qui décidons ce qu'on va mettre en place, comment on va le faire, qu'est-ce qu'on va acheter, ce genre de trucs.

Du coup, chaque activité de la coopérative bocagère, elle a son autonomie.

En fait, ce qui nous relie aujourd'hui, c'est principalement ce qu'on appelle la provision commune.

La provision commune, c'est l'échange de nos productions. C'est-à-dire que nous on fait des légumes, et du coup, on donne notre production, on donne nos légumes aux autres coopérateurs. Et en échange, on a les productions des autres.

C'est-à-dire que là, ça va être beaucoup des galettes, du pain, de la viande, mais aussi le bois à la scie. Il y a aussi de la paille en panneaux pour faire des isolants, des trucs comme ça.

Et ça, en fait, la coopérative bocagère, elle a beaucoup évolué.

Aujourd'hui, elle est beaucoup centrée autour de ça, de la provision commune.

En fait, ce qui nous relie, c'est beaucoup ça. Et du coup, là, ***pour décider du fonctionnement de cette provision commune et de comment ça marche, ça, on a des réunions.***

Et du coup, il y a une journée de réunion tous les mois ou tous les trois mois, je ne sais pas.

Tous les trois mois, je crois.

Et après, on a deux ou trois jours de réunion tous les ans sur des thèmes plus longs terme.

Une fois par an.

[Ruxandra]

- **Oui, oui. Et là, ce serait peut-être... Enfin, pour vous y consacrer aussi plus pleinement, du coup, ce serait peut-être en hiver, quand il y a moins de trucs à faire... ?**

[C]

Oui, on le fait... Là, on l'a fait en fin février, début mars. Avant que ça reprenne les activités agricoles.

Oui. Et c'est pendant ces réunions qu'on décide un peu comment ça fonctionne les trucs collectifs, quoi.

[Ruxandra]

- Oui. Oui, mais dans ce cas, les ressources peut-être que vous partagez sont justement vos productions respectives. Enfin, de chaque pôle ?

[C]

Oui. C'est quoi la question ? Il y a une question ?

[Ruxandra]

- Oui, oui, oui. Juste, je me demandais s'il y a... Parce que je dois identifier une ressource commune partagée, du coup je me disais que ça pourrait être la terre, Mais si chaque pôle a, en fait, son bout de terre qu'il gère ? Mais dans ce cas-là, quand même, vous êtes à deux ici. **Vous prenez les décisions à deux ?**

[C] Oui.

[Ruxandra]

- **Il y a d'autres pôles qui sont plus grands ?**

[C]

Ben, il y a le pôle bois, là, où il y a plus de monde.

Il doit y avoir sept, huit personnes en tout. Après, il y a le GAEC, où ils sont... Ben, il y a trois associés.

Mais il y a des salariés.

Enfin, il y a d'autres gens qui gravitent autour. Du coup, ça fait aussi plus de monde.

Et après, je ne sais pas... Il y a un verger, où ils sont deux, aussi. Et puis après, il y a des gens qui sont un peu électrons libres.

Ils ne sont pas vraiment dans une activité, mais qui filent la main.

[Ruxandra] - **Ils sont membres de la coopérative ?**

[C]

Oui. En fait, nous, notre fonctionnement, là, c'est... Pour avoir accès à la provision commune, il faut faire un certain nombre d'heures par an pour la coopérative.

C'est pour une des activités de la coopérative, en gros. Et du coup, nous, au jardin, on les fait au jardin. Et après, il y a des gens qui sont plus électron-libres, là, et qui vont se greffer à des activités pour faire leurs heures.

Par exemple, ici, il y a des gens qui viennent nous filer la main régulièrement au jardin, qui ne sont pas responsables du jardin, mais qui sont en aide. Et ça leur fait leurs heures de provision commune.

[Ruxandra]

- **Est-ce qu'ils ont un... Vous allez attester ensuite qu'ils ont fait tel nombre d'heures pour vous ?**

[C]

Oui, c'est chacun qui compte et qui dit qu'il a fait tant. La confiance.

Il n'y a pas un grand intérêt à mentir. Si tu cherches à arnaquer le truc, il n'y a pas un grand intérêt à être là.

[LL]

C'est que vous vous êtes choisis entre personnes de confiance à la base, entre gens qui s'entendaient à peu près bien.

[Ruxandra]

- **Vous avez monté ça en 2018 ou avant ou après ?**

[C]

Le début du truc, c'est après l'abandon de l'aéroport, mais la coopérative... En fait, c'est un groupe de gens affinitaires qui ont fait des trucs ensemble, des trucs politiques, des trucs... qui s'entendaient bien, et qui ont décidé de créer la Coopérative Bocagère à un moment donné, après l'abandon de l'aéroport, pour se structurer.

Au début, le plan de la coopérative Bocagère, c'était d'avoir un truc assez intégral, de vraiment mettre toutes les ressources ensemble, et de pouvoir répondre à tous les besoins des coopérateurs via la coopérative.

Au fur et à mesure, ça s'est pas mal réduit l'ambition du truc.

Parce que ça s'est confronté à plein de problématiques, et qu'au fur et à mesure, on s'est rendu compte qu'il y avait des trucs qui n'étaient pas tenables. Aujourd'hui, ça se recentre autour de cette provision commune.

Ce qui est déjà pas mal. C'est bien, mais ça fait un truc... Par rapport à un truc plus global, des fois, ce n'est pas souvent facile de garder le sens.

Parce qu'en fait, la provision commune, en soi, je trouve ça hyper bien, mais en fait, on se fixe des règles aussi pour avoir accès à la provision commune, et ça fait tout un tas de trucs très comptables, de compter ses heures, de compter un peu plein de trucs. Et en fait, plus on avance, plus on essaie de résoudre toutes les problématiques en rajoutant une règle, et ça fait de plus en plus de règles.

Et en fait, on est juste en train de recréer tout un système qui, la réponse ailleurs dans la société, ça a été de créer de l'argent et de faire les échanges sur base d'argent.

Et nous, on essaie de répondre aux mêmes problèmes, aux mêmes problématiques, mais sans l'argent.

Et du coup, au fur et à mesure, on aboutit à un système hyper compliqué et qui a, finalement, plein de défauts et qui peut répondre à certains trucs, problèmes que crée l'argent, mais en vrai, ça amène d'autres problèmes aussi.

C'est qu'au début, quand on ne comptait pas, finalement, si tu donnes et tu reçois, tu considères que tu vas recevoir suffisamment et que ça va répondre à tes besoins.

Et en fait, au fur et à mesure, il y a eu des sentiments de déséquilibre dans ce que les gens donnaient ou ce qu'ils recevaient, tu vois. Du coup, c'est là qu'on est arrivée à compter. Maintenant, quand tu comptes, en fait, c'est juste que t'as l'impression que tu...

En gros, tu vas travailler et puis tu vas avoir un truc en retour.
Et si tu ne travailles pas assez, tu n'auras pas ton truc en retour.

Enfin, ça, c'est le côté un peu négatif que je dépeins. Ce n'est pas très clair, mais c'est plus du ressenti, quoi. Mais en soi, c'est encore très positif.

Disons qu'il y a un peu un sentiment de d'évitement les derniers temps, les deux, trois dernières années, j'ai l'impression.

Et il faut un peu essayer de retrouver un nouveau souffle pour que ça reparte dans une direction cool.

[LL]

Mon impression, c'est que quand même, de loin, parce que moi, je n'y suis pas dans ce truc-là, c'est que mine de rien, *dans ces années de tentatives-là, il y a plein de fermes qui ont pu naître et perdurer.*

Là où dans d'autres systèmes, ça n'aurait probablement pas marché parce que la mutualisation de matériel, humaine, d'énergie, d'espace juste... d'espace social, où tu peux parler de ce que tu fous là et trouver des solutions concrètes, ça a quand même permis ça, la Coopé.

Pendant toutes les années, juste après l'abandon, ça fait quand même un groupe fort, avec une grosse entraide.

[C]

Oui, ça a permis ça.

En fait, c'est bien ça, mais ça dépend de quel point de vue tu te mets.

Si tu te mets par rapport aux ambitions qu'il y avait au début, tu te dis qu'il y a quelque chose qui s'est perdu.

[LL]

Bah, la Zad, pareil.

[C]

Ouais, c'est ça.

Si tu te mets par rapport à ce qui se fait ailleurs et qu'est-ce qui a été réalisé, tu te dis qu'il y a des choses qui sont chouettes. Il se passe des choses.

Mais c'est qu'au début, il y avait une ambition beaucoup plus grande.

[LL]

Il y a eu des tas d'idées un peu avortées à la Zad en général.

[Ruxandra]

- **Ah, et...LL disait que tu signes des parcelles avec Sème ta Zad aussi ?**

[LL] Non. Il travaille des parcelles.

[Ruxandra]

Il travaille des parcelles avec Sème ta Zad. Pardon.

[C] Ouais.

[Ruxandra] Du coup...

[C]

Tu vois ce que c'est, Sème ta Zad ?

[Ruxandra]

C'est une autre sorte de... C'est une sorte de coopérative pour organiser le travail en commun ?

[C]

Ouais. En gros, c'est un groupe de gens qui font de l'agriculture vivrière. Sur la Zad.

Et... Les produits sont fournis à prix libre. À tout le monde.

Et après... Le principe, c'est qu'il y a différentes activités au sein de Sème ta Zad. Et là, il y a une économie commune.

C'est-à-dire que toutes les activités partagent leur économie.

Du coup, le prix libre... Tu vois, il y a des produits qui sont mieux valorisés en prix libre. Ça compense d'autres trucs.

Et ça compense aussi... Des fois, il y a des échecs de culture ou des échecs de je ne sais pas quoi. Tout s'équilibre comme ça.

Et... Et voilà. Et du coup, je fais certaines cultures avec Sème ta Zad, pour Sème ta Zad.

Et notamment là, on fait du tournesol, pour faire de l'huile.

Du sarrasin pour faire de la farine de sarrasin.

Et là, je fais aussi des patates. Avec plusieurs personnes aussi.

Pour alimenter la Zad en patates.

Et du coup, Sème ta Zad, ils ont une entité juridique.

En fait, il y a une personne qui met son nom sur la structure. C'est un nom individuel.

Qui couvre toutes les activités faites par Sème ta Zad.

[Ruxandra]

- C'est genre une association ?

[C] Sème ta Zad ?

[Ruxandra] Oui.

[C]

Il y a une association qui s'appelle Potes de Foin. Mais... en gros... c'est... Ouais, c'est juste un groupe de gens.

[Ruxandra]

- Ok. Je veux dire, sur l'entité juridique, la personne qui met son nom, c'est sur... ?

[C]

C'est l'agricultrice à titre principal.

[Ruxandra]

- Ok. Du coup, c'est une exploitation agricole ?

[C]

Ouais, c'est ça. Donc, il y a des terres qui sont liées à Sème ta Zad.

Ce sont les terres de Sème ta Zad. Et après, tu vois, moi, ce que je fais... les cultures que je fais, c'est sur les terres d'autres gens.

Il y a une parcelle, c'est moi qui la signe.

Il y a une autre parcelle, c'est une autre copine qui la signe.
Et là où on fait des patates, c'est encore quelqu'un d'autre qui signe.

Du coup, ces gens-là mettent à dispo leur parcelle pour Sème ta Zad.
Aujourd'hui, ça marche comme ça. *C'est-à-dire que les gens qui ont signé des terres, ils mettent à disposition...*

Après, ils disent, vas-y, je te prête telle terre cette année pour que tu fasses je ne sais pas quoi. Et voilà.

Mais en fait, avant, ça marchait différemment.

C'est-à-dire que les gens qui avaient... Enfin, les gens qui avaient signé des terres, c'était plus ça, même avant qu'ils signent. Mais à un moment donné, il y avait des réunions d'assolement collectif.

Et en gros, toutes les terres sur la Zad étaient collectivement gérées.

Les gens décidaient qu'est-ce qu'ils allaient avoir où et pour qui. Et peu importe à qui elles étaient les terres.

Et au fur et à mesure, en 2018, du coup, les gens ont signé des baux. Et là, du coup, il y a des gens qui ont fait leur activité réellement. Finalement, c'était leur terre.

Et après, il y a d'autres gens qui ont couvert des activités avec leur nom, mais ce n'était pas leur activité à eux.

Et du coup, là, ça a continué un peu, les assolement collectifs.

Et puis en fait, au fur et à mesure, ça s'est un peu transformé en un truc où la réalité juridique a de plus en plus collé à la réalité-réalité.

Et du coup, ça a fait qu'il y ait eu un truc, notamment à Sème ta Zad, qui est un des groupes collectifs, où c'est très collectif.

Et bien en fait, Sème ta Zad a quand même pas mal perdu avec ce truc où au fur et à mesure, les terres, elles n'étaient plus dans l'assolement collectif.

Parce qu'en fait, tu vois, en gros, tu avais un paquet de terres gérées collectivement.

Tu as des gens, ils ont signé sur toutes ces terres. Certains pour faire leur activité, mais aussi beaucoup pour couvrir, faire un peu une couverture pour conserver les terres.

Et en fait, au fur et à mesure, principalement parce que les exploitations, elles ont commencé à grandir un petit peu, tu vois.

Ça a commencé à avoir besoin d'un peu plus de terres et tout ça.

Et bien les gens qui ont signé les terres, ils ont au fur et à mesure sorti leurs terres de l'assolement collectif.

Et du coup, Sème ta Zad, qui était dépendant des terres collectives, parce qu'en fait, n'avait pas signé la quantité de terres qu'ils utilisaient.

C'est-à-dire qu'en gros, Sème ta Zad, c'était peut-être 10 hectares, mais chaque année, ils en utilisaient 20 ou 25.

Et d'autres gens, c'était l'inverse. Ils avaient signé plus, mais ils en utilisaient moins.

Et en fait, au fur et à mesure, Sème ta Zad n'a pas signé plus de terres.

Et en fait, les gens ont retiré de l'assolement collectif les terres. Du coup, Sème ta Zad s'est retrouvé à être dans une position de devoir demander des terres aux gens chaque année, parce que c'était plus dans l'assolement collectif.

[Ruxandra]

- Du coup, l'assolement collectif, c'était la continuité de ce qui se faisait avant l'abandon du projet ?

[C]

Ouais, c'est ça. Avant l'abandon du projet, il y avait un assolement collectif. Bon, là, ce que je te dis, c'est un peu le point de vue Sème ta Zad.

C'est un peu le point de vue « on s'est fait arnaquer ». Après, il y a d'autres points de vue.

[LL] Il y a d'autres points de vue.

[C]

Il y a d'autres points de vue, et ce n'est pas tout noir, tout blanc.

En fait, c'est que les choses ont évolué.

Tout le monde ne s'attendait pas à ce que ça bouge dans tel sens ou dans tel sens.

Et du coup, quand tu avais une vision et que finalement ça ne va pas dans ce sens-là, tu as le sentiment de te faire arnaquer.

Du coup, aujourd'hui, là, il y a eu un peu un truc quand même où les terres, les gens ont signé leurs baux sur les terres.

Donc là, il y a un peu ce fonctionnement-là que je te disais au début, que les gens mettent à dispo.

Et ça, maintenant, on sait que c'est comme ça que ça fonctionne. Et Sème ta Zad, il sait qu'ils ont tant de terres, c'est à eux. Après, il faut demander les terres.

Pour l'instant, ça marche.

[C] Tu as vu personne de Sème ta Zad ?

[Ruxandra] J, après.

[C] Parfait. J, c'est un peu une des personnes un peu piliers de Sème ta Zad.

[Ruxandra]

- **Toi, tu es arrivé sur la ZAD vers quand ?**

[C]

Je suis arrivé en 2019. Je suis arrivé par le biais de mon pote qui était là déjà.

Il y avait un lieu là, au Haut-Fay, où ils cherchaient un peu des gens pour avoir un projet agricole notamment, et puis pour renflouer un peu le collectif, pour qu'il y ait plus de monde qui vienne habiter. Et du coup, moi, c'était une période où je cherchais un endroit où vivre, où me poser, où faire des projets agricoles. Et du coup, ça correspondait bien à ce que j'avais envie de faire.

Et du coup, je suis arrivé comme ça. J'étais déjà passé sur la Zad à différents moments, je connaissais un peu, j'avais déjà un peu des liens, tu vois, avec certaines personnes d'ici. Du coup, je savais que ça me plaisait bien d'avoir des militants collectifs qui avaient l'air bien.

[C] Qu'est-ce qu'il arrive ? [en référence à un bruit de machine continu qui s'est soudainement arrêté]

[Ruxandra] C'est quoi, la machine ?

[C] C'est une machine pour forer. C'est pour faire un puits.

[Ruxandra] Ah ouais ? C'est pour boire ou pour arroser ?

[C]

Peut-être les deux, on va voir. Ça va dépendre un peu du système de filtration qu'on met et puis de la qualité de base de l'eau. On va faire des analyses.

[Ruxandra]

Et je me demandais d'ailleurs, tout à l'heure, quand tu parlais de tournesol, vous avez la presse pour faire de l'huile ?

[C]

Il y a une CUMA qui a la presse. CUMA, tu vois ce que c'est une CUMA ?

Il y en a une dans le département-là qui a une presse pour faire de l'huile.

Et là, avant, c'était une copine qui s'en occupait, qui faisait ça, qui a fait ça il y a quelques années. Elle est partie de la Zad cet hiver.

Ça faisait deux ans qu'elle n'avait pas fait. Et du coup, cette année, moi, j'ai dit que je faisais du tournesol. Et puis, il y a des gens qui sont motivés pour faire la transfo pour faire l'huile derrière.

[Ruxandra] Ça se revend mieux ?

[C] Si c'est en huile ?

[Ruxandra] Oui.

[C]

Là, ça va être surtout pour la conso sur la ZAD. Oui, oui. C'est surtout pour ça.

Enfin, c'est même que pour ça. Et puis, pour des événements en ce moment.

Enfin, c'est comme dans Sème ta Zad, tu vois. Du coup, Sème ta Zad, c'est du vivrier.

Du vivrier militant.

[Ruxandra] Qu'est-ce que vous allez faire du reste de cet espace ?

[C]

Là, on va faire encore une bâche d'oignons. Et là, on va mettre des carottes, après, sur l'autre bâche. Et après, il y a des courges sur les deux dernières bâches. Ensuite, il y aura des poireaux.

Ici, il va y avoir un mélange de fleurs, à la fois pour faire joli, à la fois pour les abeilles et pour occuper aussi le sol, pour qu'il soit couvert. Ça participe à l'équilibre du tout.

[Ruxandra] Et comment vous faites les trous dans les bâches ?

[C]

C'est avec un chalumeau. Là, tu vois là-bas, il y a la bouteille de gaz.

Et en fait, il y a un chalumeau qui choque une cloche en métal comme ça.

Et du coup, quand elle est chaude, tu fais... Et du coup, ça cautérise aussi le bord.

Avec ça, ça marche bien. Après, quand il y a du vent, le chalumeau, il ne chauffe pas bien. Et là, tu vois, les bâches d'à côté, elles sont neuves, on vient de les acheter, du coup il faut qu'on les perce.

Parce que celles-là, tu vois, on les garde dix ans ou quinze ans.

Là, ça fait sept, huit ans, quinze ans. Là, ils en manquaient.

[Ruxandra]

- **Et du coup, c'est l'entreprise agricole qui les achète ?**

[C] Ouais. Ouais. Tout le matos, là, ouais, c'est le jardin.

En gros, du coup, *ça passe par le nom d'E. C'est une entreprise individuelle. Du coup, tout ce qu'on achète, c'est via son activité.*

Et nous, on vend à peu près un quart de légumes pour se faire rembourser les charges. Bon, bah, c'est comme ça qu'on arrive à avoir des sous. Pour l'instant ça tient. Chaque année, on achète des petits trucs.

[Ruxandra

- Et le forage, vous payez une entreprise pour venir le faire... ?

[C]

Ouais, c'est un copain. C'est un copain qui le fait pas cher. C'est un copain de la Zad, quoi, enfin, pas sur la Zad mais qui arrive toujours autour à soutenir, quoi.

Il a monté son activité de forage il y a deux ans, je crois. Et là, du coup, il a proposé de faire un forage pas cher pour nous.

Ça fait partie des trucs un peu bien, ici, c'est que les gens, ils s'entraident et tu te files des coups de main. Donc, c'est un truc... Moi, ce que j'aime bien, c'est un des trucs que j'aime bien ici, c'est que tu peux vivre pour pas cher, tu vois.

Tu te repasses pas sur la thune.

Il y a plein de choses qu'on fait que si on voulait faire payer des gens, ça serait beaucoup trop cher, on pourrait pas le faire. Même tous nos constructions, tu vois, on a des copains, ils sont charpentiers...

Enfin, t'as un peu tous les corps de métier où t'as toujours quelqu'un à qui demander comment il peut faire ça, comment il peut faire ci, et puis tu vas venir, t'aider, te donner des conseils, de prêter des choses spécifiques, des trucs comme ça.

Ça, c'est quand même cool.

6. Entretien avec J & G, déroulé devant un bâtiment utilisé par le collectif Sème ta Zad, le 7 mai 2025 pendant 2 heures

[J]

J'ai invité G à parler ensemble. Et G elle m'a demandé pourquoi je l'ai invitée, elle, à causer ensemble.

Et en fait ma réponse c'est : Parce que t'es arrivée après. Plutôt après la lutte.

Et que moi je trouve que les gens qui étaient là avant pendant la lutte... On peut avoir un regard vachement négatif ou biaisé. Vu que *justement il y a vachement de communs, de mon point de vue, qui se sont cassés la gueule.*

Et que ça reste assez pauvre maintenant et assez... Un truc de privatisation de ressources, si on parle de partage de ressources.

Mais à des moments, je pense que ce regard il est vachement négatif. Par rapport à des gens qui arrivent et qui disent... Mais non, mais c'est fou vous partagez plein de trucs.

Et du coup je me suis dit que c'était bien d'avoir les deux regards.

[G]

Je ne sais pas si je suis plus optimiste que toi.

[J]

Bah si tu traînes trop avec nous, avec les vieux gros.

Mais sur le truc agricole, moi je pense... Parce que moi ce que je pense, mais c'est plus un regard théorique... C'est qu'après la régularisation, dans le processus de régularisation...

C'est là que plein de trucs communs se sont effondrés. Et que soit des groupes, soit des individus ont repris leur bille.

Et monté leur projet, mais d'une manière... avec beaucoup moins d'échanges et de partages larges.

Et je pense que c'est au niveau agricole que ça s'est fait le plus vite. Derrière 2018.

Que les gens ont repris les terres. Avant on n'avait pas de terres. Il y avait peut-être quelques fermes où les gens sont venus en disant « Moi, je veux monter une ferme ici. » Et qui ont eu leurs terres qui étaient leurs terres. Même si c'était des terres du mouvement, mais elles leur étaient allouées. Et on ne rediscutait pas chaque année ce qu'il en était de ces terres.

*Mais tout le reste des terres qu'on occupait, qui étaient quand même des dizaines d'hectares, on le causait tous les ans, « Qu'est-ce qu'il va se passer dessus ? Qui fait quoi dessus ? »
Ce qui n'est pas facile. Ce n'est vraiment pas facile.*

Mais ça, derrière, en 2018, très très vite, les gens ont fait des baux. On a été poussé à faire des exploitations agricoles.

Mais plutôt au début, c'était un truc de signer des baux pour couvrir les terres. Mais ce qui ne devait pas forcément correspondre à l'usage. En mode, on couvre les terres, on a des baux, on sait qu'on les a, mais après, ce n'est pas forcément la personne qui a son nom sur le bas et qui va utiliser cette parcelle-là. Et on continue à discuter. En tout cas, ça continuait à être un commun.

Et en fait, très très vite, les gens qui avaient les baux, c'est devenu leur terre et leur exploitation. Il y avait un truc de bien... Après, s'échanger des parcelles et tout pour avoir des trucs un peu cohérents...

Que les gens n'avaient pas des terres à 10 km de chez eux. Je trouve que c'est le premier domaine où ça s'est cassé la gueule, tous les trucs de partage qu'il y a eu.

[Ruxandra]

- **Oui. Mais du coup, vous trouvez qu'il reste des communs ? Où est-ce qu'il en reste ?**

[J]

Moi, je ne sais pas trop. Où est-ce qu'il reste des communs ? Non, mais dire c'est quoi un commun ?

Parce qu'il y a plein de gens qui ont des projets qui sont dans un but de partage. Moi, individuellement, je me dis tiens, je fais ça et puis je le partage. Avec tout le monde.

Est-ce que c'est un commun ? C'est moi qui ai décidé, ce n'est pas l'ensemble de la communauté qui décide, « tiens, on a besoin de ça, on va mettre telle structure en place pour aboutir à tel objectif et c'est partagé. » **Ça reste un peu des projets, soit individuels ou de petits groupes, de collectifs.**

[G]

Après, ça dépend, je trouve, de comment le groupe est rejoignable ou pas aussi. Moi, je fais partie de Sème ta Zad et c'est sûr que dans ma tête, Sème ta Zad c'est cool. Je vais sûrement valoriser ce groupe dans ma tête et tout.

A priori, les gens qui se présentent à Sème ta Zad en disant que j'ai besoin de terres, je souhaiterais faire ça et qu'on sent qu'on a un minimum de confiance en ce que les gens vont être sérieux... bah, en gros, en théorie, ça leur donne accès à la ressource pour mettre en place un projet s'ils ont envie. Et ça, pour moi, j'y verrais une forme de commun, sur de la terre et sur des moyens de production. J'ai l'impression qu'il y a d'autres groupes où je ne peux pas me présenter et dire que je souhaiterais utiliser d'autres dispositifs pour ceci.

C'est moins facile peut-être avec d'autres groupes. C'est moins pensé pour.

[J]

Le groupe haies, pour moi, il s'occupe de haies. Du coup, faire du bois. Et du coup, il y a un petit groupe de gens qui s'occupe de la foresterie, c'est-à-dire faire les choix de quelles haies faire des coupes, quelles coupes, dans quel objectif, d'avoir un regard à long terme sur la haie, et qu'est-ce qu'on veut de cette haie-là, et qu'est-ce qu'on peut en tirer comme bois.

Et le groupe, du coup, il s'occupe un peu de ce regard à long terme sur la haie. Ensuite, il organise des chantiers pour l'abattage et faire le bois. Et ensuite, le bois est partagé entre les collectifs qui ont participé dans les chantiers.

C'est-à-dire que les gens s'engagent auprès du groupe haies à participer dans les chantiers. Ensuite, ils demandent combien il y a de bois, combien ils veulent de bois. Chaque collectif ou personne dit, « moi j'aimerais bien 4 stères, 10 stères, 1 demi-stère... »

On regarde ce qu'on a au total et puis on essaie de faire au mieux. Plutôt en ce moment, tout le monde arrive à avoir la quantité de bois qu'il veut, du coup il y a un truc qui marche bien. Du coup, moi je dirais, ça fait un peu un truc, quelque part de l'ordre du commun.

Sauf que les haies, le groupe haies, c'est juste un groupe comme ça, de gens. On n'est pas des agriculteurs, du coup on n'a pas de terres. Quand on n'a pas de terres, on n'a pas de haies.

Du coup, en vrai, la structure, elle est un peu reconnue comme un truc de commun. Tout le monde a accès dans la mesure où il participe ; et même, la participation, ce n'est pas forcément faire du bois. C'est trop dur physiquement pour des gens qui ne sont pas bien. Il y a moyen de faire de la bouffe ou d'autres trucs. Mais la ressource de base, on ne l'a pas.

Du coup, on demande à des paysans et on n'a pas forcément la gestion à long terme. Si les paysans changent, on n'a pas forcément. Il y a finalement très peu de paysans et plutôt des qui ont très peu de terres qui veulent bien qu'on s'occupe de leurs haies.

Les gens qui ont plus de terres, ce n'est pas nous qui avons accès à cette ressource-là. Il ça fait globalement sur un terrain vachement d'inégalité de ressources. Parce que des gens, ils sont un ou deux ou une famille et puis ils vont avoir 30, 40, 50 hectares avec toutes les haies et tout le bois.

Mais si tu n'es pas agriculteur avec des terres, tu n'as rien. Du coup, le groupe haies a aussi vocation à briser ce truc. Ce n'est pas parce que tu es à la campagne et que tu n'as pas les terres que tu n'es pas intéressé par avoir du bois ou même faire pousser du bois.

S'occuper des haies, c'est ça finalement. C'est aussi d'avoir un regard... C'est une manière de l'agriculture, mais dans les bordures de champs.

Et du coup, est-ce que c'est un commun ? Ça a toujours ses limites à un endroit ou à un autre.

[Ruxandra]

- **Après, je pense qu'il y a peu d'endroits où il y a tout. Enfin, tout qui fait un commun théoriquement parfait.**

[J]

Des trucs que j'avais lus sur anciennement des communs dans la région d'où je viens, les usages communs étaient hyper réglementés et c'était des lois et des règles et c'était hyper précis. C'était assez choquant quand j'ai lu le bouquin. Il disait, t'as droit de pâturer derrière les céréales et c'est un pâturage commun derrière les cultures de céréales.

Du coup, n'importe qui qui a sa parcelle de céréales, une fois qu'il a récolté, je ne sais plus c'est combien de temps après, c'est peut-être 48h ou 3h ou quoi, à partir de telle heure, genre 6h45 du matin, le troupeau communal peut venir pâturer sur ses parcelles les repousses qu'il y avait en dessous des céréales. Et ce truc se termine à 18h17. C'est vraiment... Du coup, il y a un truc très... Il y a des pâturages dans les bois, il y a des communs sur les bois, les forêts, sur les champs, sur plein de trucs. Et c'est très très réglementé, mais du coup, ici, il n'y a pas ça.

On est franchement à l'inverse de ça. On n'est pas du tout sur un truc... Il y a des règles...

Non, non, non, c'est qu'il y a plutôt... Il y a des usages, je dirais, et des fois, on essaie d'en tirer des règles, mais de toute façon, on n'a rien pour les faire respecter. Il n'y a pas de flics, je veux dire.

Oui, je trouve que c'est le sens inverse de ce qu'il me semblait avoir lu, mais je ne sais pas bien, après, l'histoire de tout ça.

[Ruxandra]

- Oui, enfin, il me semblait que dans les... Dans beaucoup d'exemples de communs qu'avait décrit Elinor Ostrom dans son livre, elle disait que les règles, en fait, c'est les membres de la communauté qui, eux-mêmes, quand il y avait quelqu'un qui ne respectait pas les règles, ils le fliquaient, en quelque sorte, pour qu'ils respectent les règles parce que c'était dans leur intérêt à tous. Donc...

[G]

C'est vrai qu'ici, il y a à la fois, nous, notre envie, je pense, de poser des règles à une échelle plus communautaire, et **à ça se superposent le droit français et les institutions de l'État qui, je pense, parfois, ne sont pas concordées avec les décisions qu'on va prendre collectivement** à l'échelle, par exemple, de l'Assemblée des Usages et qui vont légitimer des personnes par leur statut officiel qui leur donne plus, qui est légitime à avoir accès à certaines ressources, là, ça va leur... leur permettre, malgré tout, d'accéder à une ressource que peut-être la communauté aurait souhaitée qu'il ne privatise pas, en quelque sorte.

[J]

Mais même sur le truc agricole, à un moment, dans le processus de régularisation, **on était quand même beaucoup plus que juste les gens de Sème ta Zad à vouloir continuer à avoir des terres communes et tout, et ça s'est arrêté. Et pour moi, une des raisons que ça s'est arrêté, mis à part que c'est difficile, c'est beaucoup d'énergie, ça demande beaucoup de discussions, t'as pas forcément les mêmes pratiques...**

Mais c'est que les structures juridiques qu'il y a, d'accès à la terre, elles favorisent ce truc, c'est pas le favorisent, il n'y a qu'un truc de t'as des terres à toi et tu fais une exploitation rentable, et ça s'appelle bien une exploitation agricole, et en vrai c'est une entreprise, et voilà quoi.

Et en plus, comme l'État... **Peut-être qu'il y aurait d'autres structures qui seraient différentes, mais l'État, ici, il ne voulait pas que, quand il y a eu la régularisation de 2018, qu'il y ait des trucs collectifs, ils ont voulu péter les trucs collectifs.**

Mais en fait, quelque part, ça a marché, parce que, même que tu te dis vas-y, chacun prend ses baux sur ses terres, mais quand même, on les partage.

C'est ultra chiant ! Si t'es dans un cadre où t'as des baux sur les terres, parce que, « qui va toucher la PAC sur quelle terre ? » « Attends, le contrôle bio, comment on fait ? C'est la culture à machin, c'est bidule qui a le bail, etc » Et du coup, le fait de vouloir partager les terres, ça va te coûter une énergie.

Rien que de gérer en soi, sur une exploitation normale, les merdes administratives et tout le bordel administratif, c'est un truc de dingue !

Et si, en plus, t'échanges les terres, ou que t'essayes de fabriquer du collectif à partir de structures qui sont plus individuelles ou familiales, c'est un truc de dingue, l'énergie que ça demande ! Du coup, tu rajoutes à ça qu'il y a des conflits, il y a des mécontentes, personne ne va bien, parce qu'on vient de se prendre une opération de répression et d'expulsion de dingue, qu'on ne sait pas où on va, que c'est vachement insécurisant, et que c'était dur, en fait, cette période-là, c'est vachement difficile de faire tenir des trucs collectifs, c'est trop dur.

Et ça, c'est aussi parce que l'État a voulu briser ces trucs collectifs, et que... et qu'en vrai, ce serait sûrement impossible d'en faire, à partir de ça, mais c'est tellement d'énergie de contrer l'administration, en fait, qui individualise tout le temps, et c'est que t'est face à un truc qui, de toute façon, individualise.

[G]

Je pense aussi que les personnes qui se sont lancées dans avoir des exploitations agricoles et individuelles, enfin, moi j'ai l'impression qu'ici, elles se retrouvent dans un contexte où elles se sont lancées dans des projets où elles ont vraiment souvent des petites exploitations par rapport à la norme, et je pense que c'est des personnes qui se retrouvent du coup assez vite en difficulté, en fait, économique.

Enfin, je sais que... Je crois qu'il y en a quand même une partie des exploitations de la Zad, mais en vrai, les gens ont du mal à tirer des revenus, voire... En fait, ils ne tirent pas de revenus de leurs exploitations, et je pense que ça, ils sont en fait...

Certains sont sous l'eau, parce que en fait, quand ils... **Quand ils se lancent dans l'agriculture paysanne, avec des petites structures, ils se retrouvent vraiment dans la galère, et quand t'es dans la galère, est-ce que t'as envie d'aller dans des assemblées, parler de conflits, parler de partage de ressources qui te compliquent encore plus la vie ?** Je crois que c'est aussi pour ça que les gens qui ont fait des exploitations individuelles, qui sont un peu...

Enfin, il y en a vraiment beaucoup, ils ont déserté les instances collectives, parce que... Je ne sais pas, je pense que déjà, leur ferme, c'est déjà assez compliqué comme ça à gérer. Surtout que t'en as, ils sont aussi dans une vie de famille, du coup, je pense que...

Enfin, moi, à la fois, je comprends que dans leur situation, ils se mettent en retrait, mais c'est sûr que j'ai l'impression qu'il y a une espèce d'engrenage qui fait que...

Bah, qui fait disparaître beaucoup de communs agricoles.

[Ruxandra]

- Je voulais revenir sur les options qui avaient été envisagées pour faire ça, pour régulariser plus collectivement, et pour ensuite peut-être parler de ce qui serait pour vous un cadre juridique plus idéal.

[J]

Oula, des cadres juridiques dans les système capitaliste qui seraient idéaux, pour moi, y'en a pas. Soyons clairs.

[G]

Y'avait pas quand même l'envie, par exemple, de faire comme au Larzac ?

Y'a des trucs qui sont quand même moins pires et qui permettent plus de liberté, et je crois que ça avait été envisagé par exemple.

[J]

Mais, ce que portait le mouvement en 2018 face à la régularisation c'était récupérer les terres, d'avoir la propriété sur les terres, et de gérer ces terres-là. Que ce soit nous qui en ayons la gestion et qui organisons le partage de parcelles, comment ça s'organise les exploitations ou les projets agricoles divers et variés.

On voulait garder la main là-dessus.

Mais l'État a refusé catégoriquement, ça. Il a fait vraiment en sorte que ce soit l'inverse qui se passe.

Après c'était le projet, c'est pour ça que le fonds de dotation a été créé, pour pouvoir racheter des terres et tout ça, mais ils veulent pas céder un seul hectare.

Et même on serait proprios des terres, ça reste aussi les institutions agricoles, dans la théorie, qui choisissent ce qui va exploiter.

Parce qu'il y a tout un système où tu demandes à avoir accès à des terres, tu demandes une autorisation d'exploiter, et là il y a des règles, il y a une commission qui va dire c'est telle personne qui va être prioritaire pour l'accès de tel truc...

Nous, 80% des gens qui faisaient de l'agriculture ici, face aux institutions agricoles, on aurait eu accès à rien du tout. Parce qu'il faut d'abord, par exemple, ce qu'ils donnent une priorité, par exemple c'est qu'il faut avoir une formation agricole... enfin, certains types de formation agricole. Grosso modo, des formations à la gestion d'exploitation agricole.

On était beaucoup à faire de l'agriculture ; nous, on a appris sur le tas avec les paysans ici pendant la lutte, ou par d'autres biais, mais on n'a pas appris le cul sur une chaise à l'école, quoi.

C'est sûr que du coup on n'a pas appris la compta-gestion.

Mais est-ce qu'on aurait pu envisager... je sais plus exactement c'était quoi les discussions qu'on avait, est-ce qu'on aurait pu envisager pour contrer ce truc, comment les institutions agricoles t'imposent des trucs pour pouvoir fabriquer en interne nos propres trucs, je sais pas.

De toute façon, assez vite, on a vu que ça ne marcherait pas, que l'État n'accepterait jamais ça.

Et là on est encore avec ça. Dire chacun a ses terres ; demain, n'importe qui veut se barrer cède ses terres.

On n'a aucune garantie que c'est nous qui pouvons, nous ou des gens-là qui sont pris dans le mouvement, qui peuvent les garder.

La CDOA peut bien choisir de les donner à quelqu'un de la FNSEA. Et nous, on voulait justement arriver à avoir une structure qui perdure, avec ce truc de propriété, qui perdure dans le temps et qui perdure, de pouvoir avoir des pratiques qui perdurent au-delà de la vie d'une exploitation, d'un projet agricole.

Ça, c'est raté.

Enfin, ce n'est pas raté, parce qu'après, on peut se dire si quelqu'un part et cède ses terres, on essaye de bricoler pour que ce soit nous qui les gardions en montant des dossiers, etc.

Mais voilà, ce n'est pas garanti, quoi, en fait. C'est quoi, ta question ?

[Ruxandra]

- Les différentes options qui avaient été envisagées pour faire commun, mais justement, qui avaient été refusées par l'État et les départements. Mais c'était, oui, la solution Larzac, avec une société collective, je crois, d'intérêt commun, qui gère les terres. Puis il y avait l'option des associations, je crois, qui allaient signer les baux. Et aussi la forme sociétaire de GAEC. Enfin, vous connaissez un peu ? **Vous pensez que ça aurait permis plus ça que l'exploitation individuelle, ou, justement, le fait qu'il faut quand même que ce soit des personnes définies...**

[J]

Ça, en fait, des associations, des GAEC, c'est sur l'usage, quoi. Mais à ce moment-là, en tout cas, nous, on voulait avoir la propriété pour avoir des perspectives à long terme, parce qu'après, un GAEC, il dure le temps de la vie du GAEC. Et ça ne donne pas des garanties sur les manières d'usage des terres au-delà de la vie de cette exploitation-là. Et c'est pour ça qu'il y avait un truc de vouloir racheter les terres. On aurait aussi accepté un bail emphytéotique de 99 ans, je pense. Mais c'est absolument ce que l'État ne voulait pas, quoi.

[Ruxandra]

- Oui, il ne voulait pas se montrer faible face à... Il voulait rétablir l'État de droit.

[J]

Oui, c'est ça. Puis, en fait, enlever l'aéroport, c'était le bon moyen d'affaiblir ce qui se passait ici et de pouvoir détruire...

On parlait de zone de non-droit, ce n'était pas tout à fait faux.

Nous, on n'utilisait pas trop ces termes-là. C'était les médias, beaucoup, qui utilisaient ces termes-là, quoi. Mais c'est vrai qu'on a fabriqué notre vie et notre société à peu près comme on voulait pendant un paquet d'années, quoi.

[G]

Je pense aussi qu'ils ne veulent pas pérenniser... Ils veulent éviter de pérenniser notre présence ici, parce qu'ici, ça reste aussi, je pense, à plus long terme, un territoire qui va être en périphérie de la métropole Nantaise. Et qui reste un coin de campagne joli où on pourrait vendre des maisons à des gens riches ou peut-être un jour construire une zone commerciale, je n'en sais rien.

Mais ça reste des terres, quand même, à proximité d'une grande ville qui, un jour, je pense, auront beaucoup de valeur. Déjà, les propriétés dans le coin, elles se vendent à des prix faramineux.

Des ruines se vendent à des centaines de milliers d'euros, en fait. Je pense aussi que des gens catégorisés d'extrême-gauche n'ont pas envie qu'ils puissent rester là indéfiniment, quoi.

Un jour, je pense qu'ils souhaitent qu'on s'en aille ou qu'on se fasse absorber par ce qui va entourer.

Je ne sais pas ce que t'en penses, mais...

[J]

Je ne sais pas, c'est sûr que, ici, si y a un endroit, il va y avoir un truc immobilier de dingue. Enfin, ça commence, mais je pense que ça va être pire, quoi. Après, si on a des baux un peu longs sur les habitations...

[Ruxandra]

- Il y a 35 ans, c'est ça ?

[J]

25, ouais.

Fin 25, plus éventuellement 10, de rallonge.

[Ruxandra]

- **Je sais plus qui... Je crois que c'était Greg qui me disait que ces baux emphytéotiques avaient été signés que sur les... Certains lieux communs. Non ? C'est sur vraiment des habitations ?**

[J]

Je dirais sur les habitats en général, sauf sur les exploitations agricoles où c'est des baux agricoles et sur l'habitation, tout comme sur les autres bâtiments de ferme et les terres, quoi.

[G]

Je crois que tu parles de... ce qui a été signé récemment.
Pour les Fosses Noires, la Noé, la Rolandière, et les planchettes.

Bon... Ce qu'il y a de commun, c'est peut-être que t'as lu, mais seulement...

[J] Ouais, mais c'est vendu.

[G] C'est vendu, ça ?

[J]

On l'achète. Ce qui est très, très commun, on l'achète. Ils veulent bien vendre quelques petits bouts de bâtiments s'ils ont des usages très, très larges.

Sinon, des baux emphytéotiques et des baux agricoles.

[Ruxandra]

- **Ouais. Il y aura combien de baux emphytéotiques ?**

[J]

On ne sait pas parce qu'on signe petit à petit, et puis on n'est pas au bout du truc. Il s'agit de négociations, du coup.

[Ruxandra]

- **Oui, bien sûr. Non, mais vous espérez. Mais pour l'instant, il y en a peu.**

[J]

Il y a un premier groupe qui a signé, je ne sais pas, peut-être il y en a 4, 5, qui ont signé un bail emphytéotique ? Je ne sais pas, 3, 4 ? Ou 4, 5, je ne sais pas.

Ensuite, il y a un deuxième paquet. Ensuite, on ne sait pas assez petit à petit, quand on regarde les situations et que ça signe. *Mais en fait, pour plein de lieux, ça va bloquer parce qu'il y a des problèmes d'urbanisme.*

Et le CD ne veut pas trop signer des trucs là où il y a des problèmes d'urbanisme. Et forcément, il y a des problèmes d'urbanisme vu qu'on a construit comme on a bien voulu pendant des années, pendant le temps de la lutte. Ensuite, à la régularisation, ils ont fait « bon, ça doit rentrer dans le plan d'urbanisme. »

Mais ils ont fait un plan d'urbanisme sans tenir compte de la situation qu'il y avait ici. Dans un plan d'urbanisme, toutes les premières parties du plan d'urbanisme, c'est un état des lieux de la situation. Mais ils ne l'ont pas fait ici, l'état des lieux.

Forcément, on nous demande un truc qui n'est pas faisable. Enfin, qui n'est pas faisable, grosso modo. Plein de trucs restent illégaux.

Oui, oui. Ils ont fait un plan d'urbanisme sans nous et ils veulent qu'on se plie à ce truc-là.

Et puis c'est des situations absurdes où, pour des raisons de mitage, ils refusent de régulariser des cabanes de 20 mètres carrés qui sont juste un tas de bois posés sur le sol. Et ils autorisent de monter un centre équestre qui occupe une parcelle d'un hectare et demi intégralement, qui construit sur l'intégralité du truc, qui décaisse des mètres et des mètres de sol pour fabriquer des carrières, des manèges, des boxes, etc. Ça, c'est autorisé.

Et du coup, il y a un niveau d'absurdité qui est sans limite.

[Ruxandra]

- Du coup, vous êtes avec Sème ta Zad et vous cultivez des parcelles. Vous faites un peu quoi ? Genre, quelle sorte de... ?

[J]

Alors, moi, je fais des chevaux de travail. Du coup, je m'occupe des prairies. Je cultive ces prairies. Ou les chevaux cultivent ces prairies sur lesquelles ils vivent.

Et je fais de la fromagerie. Et je dois bien faire d'autres trucs.

Je plante des arbres, je ne sais pas. Je fais le dossier PAC, ouais.

[Ruxandra]

- Et c'est... Sème ta Zad, déjà, c'est une association. Enfin, quelle forme juridique ?

[J]

Nous, on n'accorde pas trop d'attention aux formes juridiques. Je dirais que ce qui est important, c'est qu'on est un collectif qui s'organise comme un collectif. Avec un truc d'horizontalité, quoi.

Enfin, je veux dire, oui, il y a une asso, mais on ne se dit pas, tiens, c'est l'AG extraordinaire de l'asso. On se dit, bon, on n'a qu'à se voir une fois par mois pour discuter des trucs. Tiens, il faut faire une réunion spéciale pour tel sujet.

Enfin, ce n'est pas la forme juridique qui guide la manière dont on s'organise, quoi. C'est un fait un peu anecdotique, la forme juridique. Ce n'est pas ça, notre forme, en fait.

Je ne sais pas comment tu dirais.

[G]

Il y a quand même une forme qui nous permet d'avoir accès à des terres. Sinon, on n'aurait pas.

[J]

Oui. Tant qu'on se fait prêter des terres. Oui.

On n'a pas de terres en soi, quoi, parce qu'en collectif, on ne pourrait pas ici.

[G]

On se fait prêter des terres par une exploitait agricole d'ici.

[Ruxandra]

- Quelqu'un qui a signé un individuel ?

[G] Oui.

[Ruxandra]

- Mais ce n'est pas formalisé, aussi, ce prêt. Enfin, il pourrait décider un jour...

[J]

Non, normalement, c'est fiable. Oui, enfin, aussi, après, ça reste de toute façon dépendant de ce truc. Oui.

Oui. Ce n'est pas garanti, garanti, quoi.

[G]

Moi, dans Sème ta Zad, j'ai fait un peu... J'ai fait pas mal d'ateliers différents depuis que j'y suis depuis 5-6 ans.

Là, je suis en pause, parce que je suis en arrêt maladie. Cette année, j'étais un peu à essayer de filer des coups de main. Je pense que je capte un peu pas mal de...

Je sais faire un peu de maraîchage, je me suis occupée des vaches pendant 2 ans et demi, du coup, je fais des vaches. J'essaie un peu de faire du tracteur, du coup, je peux aider des gens qui font des cultures. Enfin, cette année, je me voyais plus dans ce rôle-là de soutien aux autres.

Là, j'ai des galères de santé qui font que je... Je ne fais rien.

[J]

Après, ce qui est produit, c'est distribué. La plus grosse partie de ce qui est produit dans Sème ta Zad, c'est distribué ici. Moi, je dirais partagé.

[G]

Il y a quand même quelques parties de la production qui peuvent partir en cantine pour nourrir des luttes.

[Ruxandra] **D'autres luttes ?**

[G]

Oui. En fait, c'est trop une lutte quand même, mais parfois, ça part sur soutenir des événements militants ailleurs. Ce n'est pas une grosse partie de la production, mais...

Du coup, la production nourrit des gens d'ici. Les événements qui ont lieu ici peuvent faire des commandes et si c'est possible, ils sont fournis aussi. Oui, quelques petites parties de la production peuvent partir ailleurs, à des cantines aussi.

[J]

Du coup, *c'est un mode prix libre, avec un truc où on essaie d'afficher des prix coûtants pour dire un peu combien il a fallu que nous, on paye pour que ça existe. Et puis, c'est sur une base de prix libre. Du coup, pour moi, c'est plus un système de partage qu'un système de vente.*

Oui, il y a un frigo de distribution de fromages à côté de la fromagerie. Le fromage, il est dans le frigo, à côté, il y a une boîte. Les gens viennent, ils ouvrent le frigo, ils regardent, ils se servent, ils mettent du pognon dans la boîte.

Il n'y a personne pour dire « il faut que tu mettes plus, il faut que tu mettes moins. »

Du coup, des gens qui viennent et qui disent vous avez du fromage à vendre, forcément, la réponse c'est non. « On ne vend pas de fromage, on le partage. Sers-toi. »

En tout cas, moi, dans ma tête, dans ma conception, c'est ça. C'est un système de partage.

Et de me dire, moi, si je suis là et que j'ai la chance d'accéder à des terres, de faire de l'agriculture, c'est aussi parce que tout un tas de gens travaillent à d'autres trucs pour que ça existe. Ce qu'il y a ici, le bordel administratif, de préparer des assemblées, des discussions, et pour moi, c'est une manière de participer dans le commun. Un truc d'un groupe qui s'autoorganise pour vivre et fabriquer ses ressources.

Et je n'ai pas envie d'en tirer de l'argent, parce que pour moi, c'est une manière de participation dans le commun. Je fais de l'agriculture parce qu'il y en a qui passent leur journée le cul devant l'ordinateur. Ou à faire d'autres trucs.

Mais c'est moins vrai maintenant que pendant la lutte. Parce que pendant la lutte, tout le monde, la majeure partie de son énergie était dans des trucs de la Zad ou de la lutte.

Alors que maintenant, plein de gens ont leur activité de leur côté. C'est moins partagé. Même si, plein de gens, peut-être une très large majorité de gens ont des bouts qui sont partagés.

Une activité pour avoir de l'argent mais un bout qui est plus partagé ou qui va être dans des modes de prix libres ou prix coûtants. Ou de faire gratos ou de se filer des coups de main.

[G]

Par exemple, il y a des— *Sème ta Zad peut se faire prêter par moments de la terre par des gens qui se sont installés à titre individuel. Qui ont même parfois participé à la culture. Et c'est une culture qui ne leur apportera pas de sous à eux personnellement mais qui sera partagée.*

Ça peut arriver. Et qui prêtent des outils aussi. Je pense que la Sème ta Zad est un peu reconnue d'utilité commune.

Du coup, on peut avoir aussi de la facilité à se faire prêter des outils par certaines personnes qui se sont installées à titre individuel.

[J] (36:02 - 36:39)

Oui, *il y a des agris qui ont vraiment leur ferme comme une ferme tout à fait normale mais qui ne vont pas du tout leur production la partager sur la Zad. Mais par exemple, qui laissent leurs haies au groupe haies. L'intégralité de leurs haies au groupe haies.*

Du coup, c'est le groupe haies qui s'occupe des haies. Ils s'occupent de ce qu'il y a à l'intérieur des parcelles. Et c'est aussi des manières de participer dans le commun.

Et d'être rattaché à l'ensemble au mouvement, aux autres et de partager ce que tu veux ou peux partager. Il y a plein de manières.

Des gens, c'est une part de leur production...

[Ruxandra]

- **Du coup, vous n'avez pas les statuts d'agriculteur. Parce que vous disiez que vous vous faites prêter des terres par un agriculteur. C. me disait que vous aviez une dizaine d'hectares...?**

[J]

Ouais, quinzaine, grosse dizaine, ouais.

[Ruxandra] - **Et vous décidez ensemble quoi mettre dessus ?**

[J] Non, pas vraiment.

[G] *Ça dépend des initiatives pour les cultures.*

On peut allouer un certain nombre d'hectares chaque année à des cultures. Parce que comme Sème ta Zad a aussi des vaches et des chevaux, il y a quand même besoin d'une certaine surface pour ces vaches et ces chevaux.

Et comme c'est des prairies en partie temporaires, elles peuvent être labourées pour remettre des cultures et faire quelques années de culture.

Du coup, ça fait que chaque année, on a une partie de ces terres qui va être mise en culture. Et ailleurs sur la Zad, on peut aussi si besoin, se faire prêter des terres pour cultiver. Par exemple, cette année, les patates, elles ne sont pas sur les terres— enfin, c'est prêté par un autre agriculteur que celui qui nous prête habituellement les terres.

Et ça, ça... Je dirais qu'en gros, le maraîchage se fait à peu près toujours aux mêmes endroits sur les terres prêtées... des terres un peu assurées pour Sème ta Zad. Les vaches aussi, et les chevaux aussi, quand même, globalement.

Et par contre, les cultures, ça dépend un peu des initiatives qu'il y a l'année donnée. Il y a certains groupes qui ont une régularité qui se font tous les ans, genre les patates.

Mais il y a d'autres groupes. Là, par exemple, cette année, il y a une culture de maïs. C'est la première fois qu'il y a du maïs pour la consommation humaine.

Il y a certaines cultures qui... Enfin voilà, ça dépend un peu des énergies qu'il y a l'année donnée. Ce n'est pas toujours évident pour s'organiser parce que des fois, c'est un peu au dernier moment : « Bon, cette année, en fait, on va faire ça. »

[J]

Mais il y a un cadre qui est défini collectivement. Qui dit, « chaque année, on peut labourer tant d'hectares. Et il y a tant d'hectares qui sont ressemés en privé. » Du coup, une manière de rotation, elle est décidée... C'est des choix qu'on a fait ensemble.

Et après, quelle culture...

[G]

Les cultures sont proposées et discutées un peu en réunion.

[J]

Ouais, mais c'est à l'initiative des groupes de culture, beaucoup. Je ne sais pas si on dirait « ah non, fais pas. » Mais il y a quand même un truc de dire... « Est-ce qu'on fait tant de sarrasin ? Ou tant de... »

[G]

Oui, après, si jamais les gens proposaient des cultures qui ne rentreraient pas dans les rotations, ça nécessiterait de réfléchir ensemble à comment les faire et si elles sont faisables. Il y a quand même un peu... Il faut quand même un *regard collectif sur les cultures qui sont faites chaque année.*

C'est quand même un peu...

[J]

Ouais, mais ce n'est pas le groupe... En tout cas, ce n'est pas le groupe genre la réunion de Sème ta Zad qui dit « bon, qu'est-ce qu'on va faire cette année ? On n'a qu'à faire du maïs, du sarrasin et des fayots. Qui c'est qui les cultive ? » Et puis il y a des gens qui lèvent la main. Ce n'est pas comme ça que ça se passe. Plutôt, les gens se retrouvent en mode « on fait des cultures, ça nous intéresse les cultures, qu'est-ce qu'on fait ? »

Ils viennent en disant « ce qu'on aimerait faire, c'est tel truc, tel truc... » Oui a un peu un regard commun en mode les vieux cons disent « Tel truc, tous les gens qui ont essayé se sont plantés, ça ne marche pas. » « Tel truc, si vous faites telle surface, il y en aura trop. »

Il y a des avis qui s'échangent un peu là-dessus.

[G]

En théorie, je pense que ce n'est pas quelque chose qui se sait tant que ça sur la Zad. C'est pour ça qu'on avait fait un flyer il faudrait qu'on l'édite un jour pour partager cette information. Mais Sème ta Zad c'est un groupe rejoignable. Fin, si des personnes ont envie de faire une culture un peu dans le cadre qu'on a nous ou même de se joindre à un atelier qui existe déjà ou de se lancer dans une nouvelle culture, rêve d'un projet « ah, cette année j'aimerais faire des graines de chia je vais aller voir Sème ta Zad et peut-être que je peux créer un groupe graines de chia, » en théorie c'est possible.

Il y a parfois des gens qui nous rejoignent... l'année dernière il y a eu un groupe soja qui s'est monté, les gens faisaient du soja et maintenant ils font du tofu avec le soja qui a poussé ici. Et c'était des nouvelles personnes à qui on a dit « si tu rêves de faire du soja viens nous on peut te mettre des terres à disposition. » Il y avait des gens, parfois ils n'avaient jamais cultivé un champ de leur vie avec un tracteur, et il y a aussi de la transmission de savoirs au sein de la structure.

Parfois elle n'est pas toujours très formalisée ce qui fait qu'il y a certaines personnes sur qui ça peut beaucoup reposer et après ça prend pas mal d'énergie parce que dès qu'il y a des problèmes on les appelle « je ne sais pas comment faire ça » et ça fait beaucoup de charge mentale à certaines personnes.

Mais malgré tout pour l'instant ça marche à peu près et on arrive à avoir des résultats qui ont émergé et qui sont corrects.

[J]

C'est vraiment un rôle historique qu'a eu Sème ta Zad ici, depuis le temps de la lutte, de formation. D'accès à la terre, d'accès aux machines, d'accès aux savoirs...

[J]

Parce qu'il y a la Curcuma

On n'a pas parlé de la Curcuma. La Curcuma, c'est du matériel agricole, c'est séparé de Sème ta Zad mais c'est un peu les mêmes gens, les mêmes pratiques, tout ça. C'est comme une CUMA, c'est du partage de matériel agricole, mais c'est du petit matériel — c'est le matériel qu'on ne trouve pas en CUMA. La CUMA de Notre-Dame-des-Landes il y a une faucheuse de 9m de large, celle de la Curcuma fait 1m60. Il y en a une de 2m maintenant. Ce n'est pas les mêmes dimensions de matériel.

C'est beaucoup Sème ta Zad qui utilise, un peu la Hulotte ou des gens de la Hulotte, on ne peut pas dire vraiment la Hulotte, et puis des gens qui se dépannent parce qu'en fait les autres exploitations ont besoin de matériel plus gros que ce qu'il y a à la Curcuma.

Mais en tout cas ça fait une structure de trucs qui est partagée et qui est accessible. Qui est accessible après formation. Tous les ans il y a des formations d'une demi-journée de théorie devant les tracteurs et ensuite les personnes sur leurs premières années, ou premiers mois, en tout cas première pratique le cul sur un tracteur, elles doivent se faire accompagner par quelqu'un qui connaît. Et voilà ça se fait comme ça.

Mais du coup ça veut dire qu'il n'y a pas besoin d'être agri pour conduire un tracteur parce que ce truc là il permet— alors nous on refuse quand même parce que... je dis « nous » parce que moi je suis dedans— on ne va pas former des gens qui veulent apprendre à conduire un tracteur juste parce qu'ils ont besoin de sortir une bagnole d'un fossé 2 fois par an parce que ça ne fait pas assez d'usage.

[G]

Pour moi, les structures comme Sème ta Zad et la Curcuma elles existent, elles continuent de fonctionner et d'exister. Quand même un des trucs hyper essentiels à leur existence c'est qu'il y a quand même *des personnes dans ces structures qui concentrent un savoir qu'elles savent transmettre aussi et qui fait que ces structures où les gens ont une grosse autonomie aussi sur le savoir-faire*. Par exemple, la Curcuma, il y a très peu d'opérations... de ce que je comprends, en tout cas, les tracteurs ne vont pas au garage. Des gens qui font partie de la Curcuma savent réparer les tracteurs, parfois jusqu'au moteur, jusqu'à des pièces très techniquement compliquées à réparer.

Pour moi ces structures, elles existent parce qu'il y a quand même une partie des personnes qui en font partie qui ont le savoir et aussi l'accès à certains outils qui font qu'elles peuvent exister avec très peu de moyens financiers. Parce que si on devait payer toutes les réparations qu'il y avait sur les tracteurs de la Curcuma, la Curcuma n'existerait pas sous la même forme

[J]

C'est des savoirs, mais c'est que ça s'appuie sur les projets d'autres gens qui rendent des outils accessibles comme il y a des garages de mécanique ou des gens qui s'intéressent à la mécanique, à la ferraille, qui ont des tours à ferraille, qui peuvent fabriquer une pièce, il y a une forge.

T'as un truc à ressouder, tu passes deux coups de fil tu trouves quelqu'un qui va ressouder ton truc. Il y a des gens qui ont fait pour la Curcuma de la conception d'outils : de les fabriquer, de les réaliser. Et il y a des gens qui ont d'autres compétences qui viennent vraiment appuyer ça ou participer là-dedans et des locaux accessibles. Cu coup ces prix, on ne peut pas l'isoler d'un tas d'autres groupes qui font des trucs et qui partagent des trucs. Qui ont la passion de la ferraille...

[G]

C'est vrai que moi je parlais— je pensais aux personnes dans la Curcuma et dans Sème ta Zad, mais en effet ils sont indispensables les savoirs qu'ont d'autres personnes sur ce territoire et qui ont l'envie de les partager, et l'envie de partager les outils qu'elles ont, et l'envie de les prêter de les mettre à disposition. C'est indispensable pour que ça marche sous cette forme-là.

[J]

C'est ça qui est intéressant c'est peut-être là qu'on peut voir du commun, ce n'est pas un projet qui est du commun mais l'interdépendance entre plein de projets qui vont dans le même sens c'est peut-être ça, c'est les liens entre plein de projets et les interdépendances parce que demain il n'y a pas l'atelier de la Maison Rose, il n'y a plus la forge, je ne sais pas, la curcuma elle met la clé sous la porte peut-être, je ne sais pas, ce serait compliqué.

[G]

Et oui il y a beaucoup de gens quand même ici encore, même si ce n'est pas le cas de tout le monde, mais il y a quand même encore... bon, c'est peut-être un truc commun dans le monde rural et tout ça mais, bon il y a beaucoup de gens qui se rendent des services, évidemment, gratuitement. Et sans forcément... je ne sais pas comment dire... il y a pour des gens qui se rendent des services il n'y a pas forcément d'argent en échange du service il n'y a pas non plus l'attente directe tu me rends direct un service que je nomme... c'est un peu une espèce de de don et je ne sais pas

[J]

Une trame d'échange mais qui n'est pas forcément orientée inter-individuellement.

C'est tu files un coup de main ou tu participes dans tel truc collectif et les gens à qui ça bénéficie ce n'est pas à toi qu'ils rendent, c'est peut-être à un autre, mais globalement, je dirais bien que tout le monde profite de ça. Après je ne sais pas je pense peut-être tu t'en sors mieux... peut-être que c'est plus facile de s'en sortir individuellement que collectivement ici, ça se trouve.

Parce que le collectif ça demande beaucoup d'énergie, c'est difficile, il y a des conflits... c'est sûr que des gens qui ont claqué la porte, plein de trucs ils n'ont pas à s'en soucier. Moi je ne crois pas que c'est un truc qui facilite forcément la vie. Moi je pense que ça fait du sens, c'est très très riche, ça offre quand même des trucs d'apprentissage, d'échange et tout, mais je pense que claquer la porte du collectif et faire son projet dans son coin c'est simple, quoi.

Tu n'es pas forcément perdant dans des termes économiques de comment il marche ce monde-là. T'es bien, quoi.

[G]

Après je trouve un des intérêts de... je pense que ce qui fait que les gens ont encore envie... certaines personnes sur ce territoire ont des envies plus ou moins importantes de partage, c'est... je pense que quand même que socialement c'est une vie assez satisfaisante, je ne sais pas, ça nous fait du bien aussi de ne pas s'isoler sur ce territoire et de se plonger dans nos projets individuels je pense que ça fait que..

[J] Ouais, des fois. Puis des fois, c'est dur quand même.

[G]

...il y a un peu un équilibre qui peut être à la fois... des fois tu as des conflits, tu te sens un peu obligé d'y rentrer, d'essayer d'aider pour qu'il y ait une issue, au final ça te bouffe aussi, ces conflits-là. Mais en même temps, t'as ce côté-là et puis t'as le côté chouette, où tu partages quand même avec tes voisins des choses autres que juste des conflits. Mais je pense qu'il y a des gens pour qui l'équilibre il s'est trop penché vers trop de conflits et c'est pour ça aussi qu'ils se sont mis en retrait. C'était plus de la souffrance que de la joie ce que ça leur apportait de faire avec d'autres.

[J]

En tout cas je trouve que ça fait comme un projet à part entière de vouloir fonctionner en lien avec d'autres et dans des systèmes de partage. C'est de l'énergie à mettre, rien que de se coordonner, de discuter, de prendre des décisions, c'est du temps. C'est sûr si tu pars dans un projet individuel... mais c'est normal, on vit dans un monde qui est façonné par la réussite du projet individuel, du coup c'est logique, c'est assez foutu pour que t'es dans un projet individuel ou un truc économique normal, je ne sais pas si t'as des rails, c'est plein de contraintes, c'est hyper chiant mais c'est un autre domaine que d'essayer de façonner un bordel collectivement quand on vient d'une culture hyper individualiste et libérale

[G]

C'est sûr qu'on passe aussi beaucoup de temps... fin les personnes qui, je pense, essayons de vivre selon les valeurs d'horizontalité et d'éviter les situations d'autorité dans des groupes, *on passe beaucoup de temps à discuter, à faire des réunions, ça nous prend énormément de temps et d'énergie, juste d'essayer ensemble des choses* et éviter qu'il y ait juste des hiérarchies qui se créent où on écoute juste le n+1 et on obéit. Mais c'est sûr que d'un point de vue de temps et d'énergie c'est une façon de fonctionner qui prend peut-être plus de temps et d'énergie que les systèmes hiérarchiques. Après voilà, ça concorde tous avec ce qu'on souhaite et ça nous apporte de la satisfaction d'éviter... selon des valeurs... je ne sais pas comment dire...

Pour moi, je trouve que Bellevue fait quand même du commun. J'ai envie de parler de ça, parce que... je ne parle pas de... enfin, Bellevue est un endroit où il y a plusieurs entités. Je parle de Bellevue le côté grand bâtiment de la ferme. Il y a plusieurs des ateliers ou une plongerie, il y a la forge, etc.

Mais il y a aussi pour moi un des communs à Bellevue, je trouve que l'accueil de gens, ce n'est pas forcément un truc qu'on fait beaucoup, mais je trouve que c'est un commun... c'est une forme de mise en commun de ressources. En gros, ça donne l'accès à de l'électricité à de l'eau à une chaude à des personnes qui n'ont pas ça chez elles

[J] Moi, par exemple.

[G]

Tous les jours de 8h à 20h n'importe qui peut venir à Bellevue, utiliser ça... la cuisine aussi est accessible. On recommande de mettre un prix libre, ou pour les personnes qui viennent régulièrement, de cotiser. Mais, c'est quand même donner l'accès à des ressources à des personnes qui ne les ont pas forcément chez elles.

Et il faut aller assez loin pour être exclu de cet accès. Si des personnes ont commis des actes vraiment graves ou que les personnes ont eu un comportement irrespectueux des gens qui vivent à Bellevue et qui s'occupent du lieu, là, les personnes peuvent, éventuellement, ne plus pouvoir venir. Mais c'est quand même très rare. Du coup, globalement je trouve que ça c'est quand même du commun.

Il y a le Freeshop aussi, et il y a du monde qui passe. On a à Bellevue une zone, je ne sais aujourd'hui pas comment elle est alimentée, magiquement

[J]

Les gens mettent les fringues qu'ils liquident, des gens récupèrent des fringues, ils viennent les mettre, des gens du coin, des fois ils amènent des cartons... ça arrive et ça part. Ça circule en tout cas, bien.

[G]

Il y a une zone, c'est comme un magasin de vêtements, mais il n'y a pas de vendeur. Il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de caméra... parfois les gens ne les rangent pas trop comme on aimerait après l'avoir utilisé, mais... moi personnellement une énorme partie de mes fringues viennent de là je pense que c'est le cas de beaucoup de gens ici. Du coup, c'est des vêtements gratuits pour les personnes qui en ont besoin.

[J]

À Bellevue il y a l'atelier, un atelier qui peut être emprunté par plein de gens avec énormément d'outillages; il y a une salle de réu qui peut être empruntée ; il y a ce frigo avec le partage de fromage; ça accueille une fois par mois le Marchouette qui est un endroit où on partage des trucs qui sont produits sur la zone. Majoritairement de la bouffe, il y a les artisans, aussi. Il y a des objets en bois, de la forge aussi.

Du coup c'est partagé, quand tu viens prendre des trucs, tu mets un prix libre et les producteurs qui amènent des trucs reprennent leur prix coûtant. Le rab de pognon sert en soutien à d'autres trucs, à d'autres luttes.

Ou s'il y a besoin de payer des amendes par exemple des tracteurs de manif retraite, par exemple.

[G] Je ne savais pas que ça avait servi à ça, c'est marrant.

[J]

Qu'est-ce qu'il y a d'autre à Bellevue... en tout cas Bellevue, globalement c'est un lieu partagé. Mais Bellevue c'est un lieu, par exemple, pour qu'un projet puisse... c'est un endroit où il y a de la place, ça peut accueillir des nouveaux projets, mais pour que les projets puissent... ils marchent avec ce lieu, dans comment fonctionne ce lieu, ils doivent partager des trucs, forcément.

Ce n'est pas forcément leur production. Ça peut être de partager l'outil de travail, ça peut être de partager les savoirs, ou ça peut être de partager la production. ***Mais il y a un truc qui est un peu imposé, tu ne peux pas bénéficier du lieu en disant moi je vais faire tel truc et je vais le vendre de mon côté. Ça ne marche pas. Il faut trouver un rapport de partage quelque part.*** Et c'est écrit noir sur blanc dans la charte du lieu il me semble.

[G]

La nouvelle génération de gens de Bellevue, j'avoue que la charte on s'y réfère peu, mais il faudrait qu'on la remette au bout du jour, surtout parce que vous y avez passé une grosse partie de votre vie à l'écrire.

Mais oui, Bellevue c'est... il y a une assemblée du coup de personnes qui se sentent usagères, habitantes du lieu. Toutes les personnes qui viennent régulièrement faire vivre une activité à Bellevue sont invitées à demander à participer à l'assemblée. C'est rare que les personnes ne puissent pas y participer sur cette demande, c'est quand même un rapport de confiance avec les personnes qui font les demandes pour qu'elles y soient acceptées, mais c'est quand même ce... enfin, ça fait partie des entités qui font que le lieu...

c'est une entité qui se réunit tous les quinze jours et qui essaye que le lieu... je ne sais pas comment dire... continue d'exister selon un peu certaines valeurs. Je ne sais pas comment dire... ça fait partie des entités qui... par exemple quand quelqu'un va nous demander « j'aimerais faire tel projet à Bellevue est-ce que c'est possible ? », il y aura des discussions de « est-ce que ce projet correspond à ce qu'on souhaite pour ce lieu ? qu'est-ce que la personne va partager avec l'activité ? est-ce que ça nous va ? »

En gros ce lieu ça fait partie des choses qui gèrent ce lieu en quelque sorte

[J]

Je pense que tous les gens qui font tous les trucs qui se partagent là que j'ai dit et j'en oublie. Je pense que tout le monde quand il fait le taf lié à ces activités-là a la sensation ou en tout cas le sens de se rapporter au commun, de travailler pour le commun. Du coup, est-ce que c'est un commun, je ne sais pas.

En fait pour dire qu'est-ce qui est un commun ici, je n'arrive pas à répondre à la question mais c'est sûr qu'il y a plein de trucs que tu fais dans ta vie, t'es là « moi je le fais pour le commun. » Je range la fripe, c'est pour le commun. Je ne range pas la fripe, j'essaye de ne pas la déranger.

Est-ce que la fripe c'est un truc du commun ? Je n'en sais rien, mais c'est dans l'autre sens que j'arrive à répondre à la question ; c'est plus à partir de « toi qu'est-ce que tu fais pour qui, pourquoi, comment ? »

[Ruxandra]

- J'aimerais quand même parler plus des façons dont l'État a absolument refusé les tentatives de mettre en place les communs, je dois analyser les outils juridiques qui ont été mis en place pour régulariser et je voulais parler de s'ils correspondent ou pas aux besoins des habitants et aux souhaits, aux projets

[J]

Pour moi c'est imposé, c'est de l'ordre de la répression ce qui s'est passé.

Pour moi du moment on a choisi de rentrer dans les négociations, on était dans une phase d'expulsions ; du coup on se faisait détruire des lieux, c'était hyper violent. Enfin drones, blindés, des gens blessés, des gens qui ont perdu leurs mains, leurs yeux. Enfin, ça tirait à la grenade, mais c'était vraiment impressionnant, en fait.

Et on n'arrivait pas à résister en face de ça, c'était militairement assez inégal. Du coup on perdait des lieux, du coup on a accepté — une partie du mouvement dans ce moment là— a accepté de négocier, mais en fait au lieu de se retrouver face aux flics on s'est retrouvé face à l'administration, qui était dans un truc répressif par rapport aux formes... moi, comment je vois ce truc, c'est un truc de répression. ***Et les cadres nous ont été imposés, en fait.***

Il n'y a pas un moment où on a choisi... alors avant on avait déjà des formes associatives.

Et je dirais peut-être que c'est des trucs qu'on a choisi, d'avoir des formes associatives, de pouvoir ouvrir un compte en banque collectif... je ne sais pas des trucs comme ça, je n'en sais rien.

Mais pour moi ce qui s'est passé dans ce moment-là c'est vraiment de l'ordre de la répression et d'un truc qui est imposé. C'est « vous allez rentrer dans le cadre » déjà de cette loi-là qui ne me va pas, et je pense pour beaucoup qu'on était ici ne nous allait pas.

Et en plus certains bouts de trucs existent, vous n'y aurez pas droit, et vous allez dans cette direction. Projet individuel, fiche individuelle... en cours d'expulsion, ils ont dit « on n'expulsera pas les gens qui ont des projets individuels et qui remplissent une fiche individuelle » ***du coup on a décidé de rentrer dans ce truc-là de ne pas remplir les fiches individuellement... enfin, si, quelque part individuellement mais en entremêlant les projets tellement qu'il n'y avait pas moyen d'individualiser.***

[Ruxandra] **Ça a marché ?**

[J] Non.

Oui, on est encore là.

Petit à petit ça a été abandonné ce truc de fiches, je dirais ça a été un peu du flanc et c'était vraiment des fiches projet pas que sur des trucs agricoles. Quelqu'un pouvait dire « moi, je suis forgeron et je forge à tel endroit mais mon stock de ferraille il est à tel autre endroit du coup il y a besoin que ce lieu là il existe et ce lieu là... » tu pouvais dire « je fais une boulangerie alors moi je fais le pain, le four il est là mais la distribution du pain il est dans tel lieu donc il y a besoin de ce lieu là et puis le moulin il est dans tel lieu et le stockage du grain il est dans tel lieu... » et du coup il y avait un truc qui entremêlait tout et que tu ne pouvais pas séparer un lieu des autres et dire « celui-ci il n'y a pas besoin, on l'expulse »

Et ça après on en a plus parlé. Ça a compté un peu dans les négociations au début, ensuite on en a plus parlé. Il y a une partie des gens

[G]

Il y a une partie des gens qui ont refusé aussi de faire ça qui ne sont pas du tout rentrés dans ces démarches-là.

[Ruxandra] - **Et du coup qui étaient juste en mode « on fait le truc en mode individuel » ?**

[J]

Non, qui ont refusé de négocier et de rentrer dans le système des fiches.

Donc non régularisés en fait.

[G]

Et à ma connaissance tous les lieux qui n'avaient pas de fiche lors de la deuxième vague d'expulsions se sont faits détruire, il me semble.

[J]

C'est probable, c'est probable, oui, je pense.

Et après aussi on s'est dit à un moment *il y avait tout un truc de dire on peut prendre des formes juridiques et on peut avoir une forme juridique face à l'État et l'administration et ça n'empêche pas nous de fonctionner autrement derrière* » et il y a eu beaucoup de discours là-dessus de gens...

parce que *même avant l'arrêt de l'aéroport et la régularisation il y avait déjà des conflits là-dessus et plein de gens disaient non mais on peut avoir des formes juridiques régularisées et on garde nos propres manières de fonctionnement.*

Et en vrai moi ce que je retire de l'expérience là c'est que ça ne marche pas tellement. C'est à dire que tu te fais vite rattraper par la forme que t'as prise, parce qu'en fait, t'as plein de pression. Enfin, plein de pression, t'as plein de trucs qui poussent dans ce sens-là. C'est toujours plus difficile de partager des trucs à partir de structures individuelles où du coup tu vas essayer de tordre les trucs pour arriver à partager, que d'avoir un truc qui est collectif comme ça parce que dans la structure c'est collectif et c'est comme ça. Moi je pense ça en tout cas.

Il y a des projets pour lesquels ça marche, d'avoir une espèce de façade légale ou quoi, et puis derrière avoir son propre fonctionnement, mais moi je trouve à plein d'endroits on s'est fait rattraper par les cadres institutionnels et on a perdu nos propres cadres, en fait.

Mais parce que ça demande tellement d'énergie quand t'es dans des cadres institutionnels de déroger à ça, de prendre le risque alors que t'es déjà dans la merde, en fait. Parce qu'on n'a rien qui colle, quoi, je veux dire, du coup c'est difficile. Et en plus tu prends le risque et tu réfléchis... on n'est pas très familiers des trucs juridiques non plus, de qu'est-ce qu'on règle dans... mais même les trucs, tu vois, moi, dans lesquels j'ai tout le temps le nez dedans, la PAC : moi ça fait 8 ans que je remplis des dossiers PAC, 7 ans, 6 ans. Plein de trucs, je ne comprends rien de rien. Chaque année je fais un dossier PAC en me disant « ce n'est pas dit qu'il y ait le pognon à la fin. Ça se trouve on va nous en demander après ça. »

Parce que je n'en sais rien en fait, c'est vraiment incroyable ces trucs-là, c'est incroyable. C'est incompréhensible, la moindre case que tu dois remplir, on te donne des notices à lire t'en as 4 pages, moi quand je suis arrivé à la fin de la première page j'ai le cerveau qui patine. Je lis mais je n'intègre plus rien, je ne comprends plus rien ; ça se réfère à d'autres notices tu peux lire 100 pages de notices pour remplir ton dossier PAC. Pour 15 hectares, franchement... Et c'est un monde je ne sais pas, comment on peut entrer là-dedans.

[Ruxandra]

- **Mais du coup c'est des dossiers PAC au nom de qui ? Pour tout le monde un peu ?**

[J]

Moi je fais des dossiers PAC pour des gens... là ça correspond aux terres qu'on utilise...

Je ne fais pas pour les autres, mais des fois je file des coups de main, des conseils. Ça m'est arrivé de faire des gens, que je fais leur premier dossier PAC...

Là c'est sur les terres qu'on utilise

[Ruxandra]

- **sur les terres que vous utilisez prêtées par cet agriculteur... ?**

[J]

Mais du coup, je ne sais pas sur les différentes formes qui ont été mises en jeu dans ce moment-là, il faudrait ressortir les papiers.

En tout cas, il y a eu un discours de fin d'aéroport dans lequel Macron, je pense — c'était Macron qui a fait le discours ?

[Ruxandra]

Non, c'était le premier ministre Edouard Philippe.

[J]

Oui, c'est ça. Il donnait des orientations quand même. Je me demande si ce n'était pas déjà clair à ce moment-là... pas trop de projets collectifs. Entrer dans la norme.

Je crois que dans son premier discours c'était assez affiché et assumé.

En tout cas c'est le truc public qu'ils ont annoncé avant les négo.

Et de notre côté on a regardé plein de trucs — moi je n'ai pas été très fort là-dedans — mais on a regardé énormément de formes juridiques possibles, *mais comme ils refusaient tous les trucs collectifs...*

Ils refusaient la cession des terres, en fait, on s'est retrouvés bloqués ; on s'est trouvés juste à faire comme ils voulaient. Je crois même qu'au début ils ont refusé des GAEC.

[Ruxandra]

Oui, on m'a dit ça.

[J]

C'est un truc de dingue de refuser des GAEC parce que tu as le droit de faire un GAEC quand même dans la vie

[Ruxandra]

- **Oui, mais ils ont commencé à accepter les GAEC plus tard ?**

[J]

Oui, mais aussi parce que maintenant, c'est le conseil départemental qui a les terres. Et l'État, il est moins présent. Il n'y a plus de négociations avec l'État et c'est l'État qui donnait ces directives-là, et le CD il est plus souple là-dessus.

Ils sont hyper mauvais pour gérer des terres. Enfin, de mon point de vue, mais je ne sais pas, qui est peut-être partagé. À chaque fois qu'il faut signer un bail il faut que ça passe dans leur commission qui doit s'appeler commission paritaire, je ne sais pas.

Ils doivent en avoir une par mois. Ils ont des ordres du jour, si je comprends bien, un peu trop remplies, on connaît aussi.

Et du coup il faut des fois des mois ou des années pour avoir ton bail.

[G]

Je pense que ce n'est pas habituellement leur rôle d'être propriétaire de ce genre de chose. De terres et de bâtiments agricoles...

[J] Ils n'ont pas une structure qui marche pour ça, ils ne sont pas adaptés à la situation.

[G] C'est un peu nouveau pour eux

[J]

Pourtant ils gèrent pas mal de terres parce qu'ils ont des espaces naturels en gestion et tout ça, je pense.

Et après, moi, je trouve en termes de garantie de la ressource là, ce truc — parce que tu avais des questions là-dessus — *le fait que ce soit au CD, moi je trouve que ça ne garantit pas assez. Si nous, on était propriétaire, j'aurais plus confiance sur l'avenir de ces terres-là. Si c'était Terre de liens j'aurais plus confiance.*

Parce que le CD, demain, ça passe à l'extrême droite, c'est l'extrême droite ; même si ça passe à la droite, c'est la droite. Je veux dire, on dégage... enfin, je n'en sais rien, peut-être qu'il ne peut pas être brisé comme ça, mais ce n'est pas de nous, de notre ressort... ou de nous, notre volonté. C'est au-delà de ça.

Du coup, la ressource je trouve elle peut être mise en jeu par nous en interne. Est-ce qu'on arrive à faire vivre ces collectifs, ces communs ? Ou est-ce qu'à un moment c'est plus simple de se retrouver chacun dans son coin avec ses trucs individuels ? Et c'est mis en jeu aussi par politiquement, qu'est-ce qui se passe... bon après normal tout est mis en jeu par politiquement qu'est-ce que se passe, mais quand c'est le CD, ça va plus vite que quand c'est Terre de liens, je pense, qui ont quand même... qui s'organisent autour d'un objectif politique Terre de liens, quand même quelque part.

Enfin, je dis ça, Terre de Liens parce que c'est leur objectif de récupérer des terres pour des projets pas trop déconnants.

[Ruxandra]

- oui oui après j'avais aussi parlé avec Manu sur le fonds de dotation qui avait été créé pour essayer de faire ça, mais là encore le refus de vendre...

- [vers J] toi t'es là depuis bien longtemps ?

[J] genre 2010

- [vers G] et toi t'es arrivée après ?

[G] En 2019

[J] Dans le pire moment.

[Ruxandra]

- **Qu'est-ce qui vous fait rester ? L'espoir ? Vous y retrouvez quand même quelque chose ?**

[J] (1:16:47 - 1:17:23)

Moi, je crois j'aime bien faire plein de trucs différents et si je peux faire ça j'ai accès à plein de trucs. Justement c'est ce truc du commun d'avoir accès à plein de trucs collectifs, de s'occuper de plein de trucs agricoles, d'avoir accès à des terres, de pouvoir avoir des chevaux, j'ai une pépinière, de m'occuper d'arbres, de haies, de plein d'autres trucs... d'avoir mon jardin, d'avoir un endroit où habiter où je peux payer, en fait.

Je crois c'est vraiment un truc de ressources et de sens.

Le jour où l'un ou l'autre se casse la gueule j'ai plus trop de j'ai plus trop de sens à être ici.

[G]

Je me sens un peu pareil. Je pense qu'il y a encore des... je vis entourée de gens qui font le récit de la ZAD avant 2018 et comment c'était vraiment plus cool

[J] Non, pas cool. Ce n'est pas le mot cool

[J] Moins normalisé.

[G]

Oui, moins dans la norme. Et comment ça s'est normalisé, je pense que même moi depuis que je suis ici j'observe un déclin de pas mal d'autres trucs de partage mais malgré ça, pour moi tant que certaines choses existeront ici, tant que il y a quand même encore plein de gens qui voient du sens à partager, à mettre des choses en commun : des savoirs, des... tant que j'ai la chance de pouvoir être dans Sème ta Zad et de pouvoir faire toutes ces activités aussi agricoles sans aucun statut agricole, sans me mettre endettée pour avoir une ferme.

Je peux faire des choses sur un lieu comme Bellevue... j'aimerais faire plus de trucs là-bas, mais en tout cas dans l'idée... c'est un lieu qui est déjà vraiment super, et... je trouve qu'il y a plein de potentialités d'avoir, de faire des trucs encore plus super.

Du coup tant que ces choses existent je pense que je serai par ici et puis voilà, je n'ai pas de grosses attentes dans le fait que ça continue très longtemps, je n'ai aucune idée de « est-ce que ces choses vont lentement décliner puis disparaître ou est-ce que ça va se maintenir malgré tous les vents contraires qu'il peut y avoir à ce genre de choses — dans le contexte politique et dans le contexte de la Zad — mais, tant que ce sera là je pense que je serai par là.

[Ruxandra] - **Sur les potentialités de ce qui peut être encore cool, tu dis même dans le cadre actuel ou il faudrait que quelque chose change du côté des institutions ?**

[G]

Je n'arrive pas à imaginer que les institutions changent d'une manière qui nous arrange plus, ou alors ce serait plus par inattention de leur part ou par hasard ou par mégarde que le contexte ne nous favorise plus. J'ai plutôt l'impression qu'on va vers une droitisation du pays, et je ne crois pas que... après il y a toujours des failles. Je pense qu'il y a *beaucoup de choses ici qui sont possibles parce qu'il y a quand même des failles dans le système, et que... certaines choses peuvent... ont de l'espace pour exister parfois sur un temps défini et pas très long*, mais...

[J]

Pour moi tout ce qu'il y a de commun ici ça vient du fait qu'on s'est organisé hors cadre. Et du coup d'arriver à faire vivre ça quand les cadres tombent sur la gueule, ça ne marche pas. Moi je crois vraiment en ça, en plus, un truc que c'est riche est de fabriquer ses propres cadres, ses propres objets. Faire un truc d'auto-organisation et d'auto-gestion, en fait. Et qu'on sait organiser nos vies, ou on peut apprendre.

Je ne sais pas institutionnellement peut-être qu'il y a des trucs qui pourraient bouger dans un sens favorable, si tu regardes le truc agricole, que ça ne favoriserait pas l'agrandissement des exploitations, que ça ne favoriserait pas certains types d'agriculture...

[G] Ou alors par exemple sur l'habitat léger...

[J]

Ça donnerait aux gens les moyens, ça faciliterait les moyens de fabriquer sa propre ressource plutôt que de devoir tout payer tout le temps. D'avoir accès, d'avoir des communaux, de dire les bois, allez ; le fourrage, ça marche... »

[G]

Accéder à de la terre pour faire un potager, de l'allocation de terres aux familles dans les villes, dans les villages... j'y crois à 0% que ça va arriver, mais

[J]

Ouais, moi aussi, mais je pense que tout être humain qui naît devrait avoir un carré de terre qui lui est alloué. Et là-dessus il peut bien foutre des chaises longues s'il veut, une forêt, ou une monoculture de petits pois. Mais un bout de terrain qui est ta terre et si tu veux te nourrir ou profiter de regarder les piafs dans les arbres ou n'importe, t'y as accès. Et t'es pas obligé de le prendre, mais si tu le veux, t'y as droit, c'est comme ça. Pour moi, ça devrait être comme ça la vie, tu devrais avoir accès à la terre de base, pas en le demandant, juste parce que c'est comme ça

[G]

Oui, est ça c'est... enfin je pense qu'il y a 70 ans il y avait énormément de gens... même en ville il y avait des jardins ouvriers beaucoup plus, ou à la campagne plein de gens il y avait des lopins potagers et tout. Et il y a eu une politique très volontaire d'écraser toutes ces... de les oublier.

[J]

Ou les réinstitutionnaliser à fond. Parce qu'à Nantes, ils ont fait des jardins familiaux, ils appellent ça et non pas ouvriers. C'est tout propre quand ils les refont, c'est tout propre tout nickel, il y a plein de petites cabanes c'est toutes les mêmes. Et moi, ça me tord les boyaux parce que ce que je trouve beau dans ces jardins là c'est que tu vois les gens, ils fabriquent leurs propres trucs, t'as des cabanes qui sont faites de briquets de bois, qu'il n'y a rien qui se ressemble... ce n'est pas normalisé, en fait. Chacun met ses tripes, et ce qu'il a, et ce qu'il peut dans ce truc-là. Et du coup, quand tu fais des jardins familiaux tous pareils, tous nickel je ne sais pas il manque juste la vie des gens dedans...

[G]

Il y a des histoires concernant aussi les remembrements en campagne où des gens se sont fait prendre de force leurs vergers, leurs parcelles de potagers, tous leurs moyens de subsistance, en fait. Ça a été très très violent à plein d'endroits, ces politiques-là.

Et moi, c'est sûr que moi, une chose qui m'inquiète— enfin, j'ai eu la chance d'aller dans un pays où énormément de gens ont gardé un lien avec la terre, ont eu accès à de la terre. C'était en Géorgie. Il y a encore plein de gens qui font leur potager, qui ont une vache, qui ont... et les gens de la ville ils ont tous de la famille dans la campagne, et ils ont tous un lien. Tout le monde a une idée de comment on fait de l'agriculture. Et moi, je... enfin, c'est sûr qu'il y a un truc qui me met en stress dans ce pays, c'est que... enfin peut-être que je ne m'en rends pas compte, mais je pense qu'il y a une majorité des gens dans ce pays qui ne savent pas produire la nourriture, et je trouve que c'est très inquiétant parce qu'en cas d'instabilité politique t'as même pas les moyens de te nourrir.

Et je pense qu'un état sage mais je pense que c'est très compliqué parce que c'est souvent des structures où quand tu as du pouvoir, tu as de la corruption et peu d'États qui cherchent vraiment l'intérêt des personnes, de leur peuple. Mais ce serait des politiques publiques qui redonnent déjà juste la connaissance de comment la bouffe est produite, enfin comment tu produis ta bouffe...

[J] Ce n'est pas que la bouffe. L'agriculture ce n'est pas la bouffe. C'est la bouffe, c'est le bâtiment, c'est les fringues, c'est beaucoup...

[G] Quand même sans bouffe c'est galère. Mais en tout cas, même rien que ça, de donner un minimum d'autonomie, de savoir aux personnes et aussi l'accès aux ressources, l'accès à la terre qui soit possible pour tous.

[J]

J'ai croisé un agri, c'est rigolo ce qu'il disait, parce que je n'avais jamais pensé à ça, et vu le monde, comment il marche c'est compliqué à porter, mais il disait que les agriculteurs devraient être fonctionnaires. « Ah pourquoi pas, pourquoi l'hôpital, les transports — peut-être un peu anciennement parce qu'on ne sait plus bien ce qui est de l'ordre du service public — ça semble plutôt se diriger vers un gros gouffre.

Mais c'est d'imaginer ça et moi c'est bizarre, ça ne va pas coller parce que les agri c'est des gens qui tiennent énormément à leur autonomie ou j'en sais un truc un peu d'entreprise. Et je me dis ça marche comment est-ce que l'État te dit « toi, tu vas cultiver ça, ça, ça et toi tu vas cultiver ça, ça, ça » ? Échec total garanti.

Mais ça m'a fait réfléchir en tout cas parce qu'il ne faudrait pas que ce soit descendant, j'imagine, pour que ça puisse marcher. Mais quand même je ne sais pas ça m'a fait réfléchir je me suis dit what ?

[G]

Mais moi je ne vois pas, je n'imagine pas comment l'État tel qu'il est actuellement aurait envie d'autonomiser les gens parce que ça va à l'encontre de l'intérêt d'une société marchande où plus on vend de trucs, mieux c'est parce que plus tu es dépendant de l'argent plus tu as besoin du système, plus tu as besoin d'aller travailler pour avoir de l'argent pour acheter tous tes trucs.

Je ne vois pas quel est leur intérêt à avoir de l'autonomie, à créer de l'autonomie chez les personnes et à leur donner l'accès aux moyens de production.

[J]

Pour moi il y a plein de trucs de répression, ça brise tout le temps en permanence de l'autonomie, ou en tout cas que les gens se rassemblent et s'auto-organisent. Que ce soit pour produire ou pas quand ils vont taper sur les gens qui se rassemblent dans des halls d'immeubles, ils ne font pas des légumes les gens, mais ils font leur vie ensemble, ils se rassemblent. Ils ne sont pas tout seuls devant le smartphone, c'est super quand même.

Moi je crois que le mieux qu'il y aura à faire, déjà, c'est d'arrêter plein de trucs de répression.

Déjà ça, ce serait pas mal. De réprimer des trucs d'auto-organisation, qu'ils arrêtent déjà de réprimer l'auto-organisation et des endroits où ça partage. Alors là déjà, quel pas de géant.

[G]

Franchement dans les trucs qui peuvent être un coup de pouce... qui entravent moins certaines initiatives. Par exemple rien qu'avoir une mairie qui est à peu près à gauche, parfois, enfin qui ne se fait pas chier, ça peut déjà être un gros plus à certains endroits.

Avoir une mairie de droite qui refuse tous tes permis de construire même parfois de manière injustifiée, qui te met que des bâtons dans les roues... et alors au contraire avoir une mairie qui ne va jamais porter plainte contre tes trucs de construire des cabanes ou quoi, en vrai ça peut déjà faire une différence.

C'est à quel point la mairie décide de te faire chier ou pas

[J] Ouais, mais c'est un truc de répression, du coup, en fait.

[G] À quel point elle décide de te réprimer ou pas

[J] Est-ce qu'on te laisse de la marge de manœuvre ou est-ce qu'on te réprime ?

[G]

Je sais que dans la Creuse par exemple, il y a un endroit où les gens ils squattent un ancien site d'EDF, la mairie elle est sympa, ils sont contents que les jeunes sont là ils font des trucs. Et le député de droite, il bouillonne, mais la mairie refuse d'enclencher des démarches, du coup en fait ça continue d'exister, c'est là.

Alors que nous on a la mairie au sud d'ici ils aimeraient bien qu'on disparaisse en un claquement de doigts. Ils vont voir Darmanin pour lui demander de rétablir l'ordre et ils refusent tous les permis de construire proposés par les gens d'ici.

[Ruxandra]- **Vigneux-de-Bretagne ? Ils sont pires que Notre-Dame-des-Landes en ce moment ?**

[G] C'est quand même un peu pire...

[J] Ouais, ils sont pires. Ils sont pires mais ils arrivent à attirer Notre-Dame-des-Landes,

[G]

Alors que Notre-Dame c'est un des rares permis de construire qui a été accepté sur la Zad c'est celui de ce bâtiment. Le maire c'était moins radicalement à droite que dans la mairie de Vigneux.

[J] Là où je me dis ça a vachement changé les fonctionnements... je sais pas, tu vas croiser des gens qui sont sur la forêt, sur Abrakadabois ?

[Ruxandra] - Justement je voulais, en fait je leur ai écrit un mail mais, bon, peut-être c'était une vieille adresse ou ils n'ont pas le temps...

[J]

Probablement ils n'ont pas le temps. Parce que c'est un des endroits qui a pris fort avec la régularisation, parce qu'ils se sont fait imposer des cadres. Ils ont négocié au mieux, mais ils se trouvent quand même maintenant à devoir gérer le bois— qui est un petit bois, il y a 40 hectares de forêt, c'est rien—

[Ruxandra] - 40 ?

[J]

C'est peut-être que 35 ou 45 ou 50 mais c'est rien. C'est obligé de gérer avec l'ONF. Dans la théorie, c'est l'ONF qui fait les marquages et qui décide quel arbre va tomber. Alors qu'en fait les gens ils sont formés !

Ce n'est pas n'importe qui qui va se pointer et prendre le plus bel arbre parce que c'est « bon j'ai besoin de ça et je veux le scier. » Ce n'est pas ça, les gens ils sont formés, ils aiment la forêt je pense qu'ils sont particulièrement compétents pour s'occuper de ce bois. Historiquement ils s'occupent de ce bois, mais non, c'est l'ONF qui fait les marquages parce que c'est comme ça. Et eux doivent racheter le bois à l'ONF.

Alors qu'avant il y avait un groupe, ce n'était pas individuellement tu vas te servir en bois — ça ne marche pas de gérer une forêt comme ça, tu vas te prendre de ce qui t'intéresse — mais il y avait tu faisais des balades collectives avec du monde tu regardais, il y avait des ateliers pour se former, il y avait un truc de causer... c'était complètement dingue de te trouver au pied d'un arbre à causer, est-ce que tu l'abats ou est-ce que tu ne l'abats pas. Il y a toujours dix raisons de l'abatte ou dix raisons de ne pas l'abatte.

Et il y avait un mélange de gens... tu ne peux jamais trouver une richesse comme ça... il y avait des gens, ils travaillaient le bois, ils étaient charpentiers ou menuisiers, il y avait des gens ils étaient naturalistes, tu as des gens qui venaient du monde agricole, il y avait des gens qui avaient un peu des formations élagage ou bûcheronnage.

Et du coup devant un arbre tout le monde a une perspective différente quelqu'un dit « waouh super, il faut le prendre, il a un beau fil droit, il est super à utiliser, c'est le type d'arbre dont on a besoin à utiliser, à scier » et puis tu as le naturaliste qui va te dire « non mais regarde il y a un trou de pic tu n'abats pas un arbre qui a un trou là-dedans » et tu en as un autre qui va te dire « bah ouais, mais regarde ses voisins, ça ne marche pas... »

Enfin ça c'était... et c'était bien de pouvoir entendre les visions des gens qui font de la charpente et qui disent « ah mais tel arbre... » mais je ne sais pas ça faisait un truc très très riche. Très très riche parce que t'étais au pied de l'arbre à discuter très concrètement avec chacun son savoir et son intérêt— qu'est-ce qu'il voit et qu'est-ce qu'il faut faire — on pouvait causer un quart d'heure devant chaque arbre, c'était un truc de dingue. Et en fait je ne sais pas, après il s'est réduit le groupe et tout ça, mais ça vient d'une histoire qui est particulièrement riche et pour moi... dans laquelle il y a moyen de faire confiance pour gérer une forêt. Quand il se trouve tout ce monde-là au pied d'un arbre à causer et que t'as des gens ils se forment, ils causent, ils rencontrent des gens, des forestiers, des machins... il n'y a pas besoin que ce soit l'ONF. Tu peux faire confiance pour garantir, tu ne vas pas avoir une coupe rase, ça garantit mieux que tout ce qui se passe partout là en termes d'exploitation du bois.

Et du coup quand les cadres administratifs tombent là-dessus, pour moi ça appauvrit. Ça appauvrit et ça réduit les possibles, les usages...

[G]

Moi j'ai fait la formation tronçonneuse, et du coup maintenant ils ont un quota d'arbres... enfin ils ont une surface... enfin un volume d'arbres à abattre obligatoirement. Et en fait eux ils se rendent compte —ils sont obligés de faire ce qui est demandé sinon après ils vont perdre l'accès à la forêt...

[J] Ils se payent des amendes s'ils n'abattent pas tout

[G]

Sauf que là ils se rendent compte que c'est trop parce que ça crée des trouées... trop de trous dans la forêt où le vent s'engouffre, comme ici la surface— la couche de sol est très fine, énormément de chutes d'arbres. De plus en plus d'arbres qui tombent dans cette forêt avec les tempêtes qu'il y a eu, le vent il rentre facilement dans la forêt et ça, ils sont assez... ils sont en train de s'en rendre compte, ils sont en train d'essayer de négocier pour diminuer le volume qu'on leur impose.

[J]

Ils le savent, ils ont raison ils sont face à « oui, mais le papier il a été signé, dans le papier c'est marqué qu'il y avait tant de mètres cubes par an » qu'ils n'ont même pas choisi parce que c'est l'ONF qui viennent, ils calculent la surface terrière, « s'il y a tant de surface terrière dans tel type de gestion faut qu'on retire ça de volume... »

Sauf que ce n'est pas comme ça que ça se passe, parce qu'ils observent bien, ils ont bien raison que ça ne marche pas, c'est trop. Sauf que comment tu fais bouger le truc ? Il faut remplir des dossiers pendant 2 ans pour pouvoir faire bouger le truc et que « ok, on va peut-être réduire un petit peu le volume de bois qu'on prend chaque année » et c'est un truc de dingue. Ils sont dans un truc, eux, mais c'est fou ...

[Ruxandra]

- Je voulais demander si on peut parler d'une communauté au niveau du site ou si on pourrait peut-être plutôt parler de communauté au niveau de chaque groupement ou collectif ?

[J]

Un peu de oui un peu de non dans chaque truc, quoi.

Ouais, moi je pense qu'il y a des niveaux où il y a une communauté vaste, que ce soit sur des trucs affectifs, économiques, fin de partage de trucs, quoi. En même temps ce n'est pas total, c'est pas du tout total.

[G]

Je trouve à l'échelle de ce qu'on appelle la Zad, il y a de personnes en tout cas qui s'identifient comme... enfin, pas des habitants qui sont là depuis... qui sont des personnes qui ont loué une maison ici mais qui sont un peu des occupants, mais, moi je ne suis pas une occupante parce que je n'étais pas là pendant la lutte, enfin, je vis là comme, je ne sais pas comment expliquer...

Pour moi *il y a quand même un premier niveau de scission entre les personnes qui ont choisi de se régulariser et les personnes qui ne sont pas dans des démarches de régularisation*. Je trouve que c'est déjà, à l'échelle de la Zad il y a des gens qui sont un peu des squatteurs, des occupants actuellement mais qui sont... certains sont que des squatteurs.

En gros il y a quand même un premier niveau de gens qui ne s'organisent pas ensemble. Il y a quelques endroits de porosité, mais très peu.

Mais quand même, c'est sûr qu'il y a des personnes qui ont choisi de se régulariser, elles sont majoritaires, mais quand même la population de gens qui ne sont pas dans des processus de régularisation, ce n'est pas rien non plus et ils sont là.

On n'est pas une communauté tous ensemble. Et après au sein des gens qui ont choisi de se régulariser, moi c'est sûr qu'il y a des personnes avec qui je me sens beaucoup plus en partage, et pas que des gens qui sont mes amis... Ce n'est pas qu'à une échelle affinitaire. Pour moi par exemple, quand je vais en Assemblée des Usages, il y a des gens que je vois régulièrement.

Ce ne sont pas mes grands amis, je les connais, parfois je les apprécie, parfois je suis un peu neutre vis-à-vis d'eux. Mais pour moi, eux, je les vois comme on fait plus partie d'une communauté qu'il y a des gens aussi dans les trucs de régularisation que je ne les vois jamais dans des trucs de partage ou des trucs communs, et...

Officiellement, on est quand même pris dans une forme de communauté. Eux, ils ont peut-être des liens avec des gens avec qui je suis moi-même liée et au final on est reliés. Mais je trouve aussi qu'il y a quand même une peu des communautés dans la communauté à cette échelle-là.

[J]

Il y a ceux qui se sont fait virer. Une personne que tu as vue, Greg, il s'est fait virer du mouvement.

Il peut se trouver avec des liens avec des gens qui sont pris dans ce truc.

Et ceux qui étaient là avant, les agris, tout ça qui était là avant, ou agris ou autres, beaucoup d'habitants sont partis.
Et les agris, il y en a qu'on ne voit pas du tout, on n'a pas d'échange avec.
Et il y en a, on a pas mal d'échanges.

Les voisins-là, Sylvie et Marcel, du coup, on a beaucoup d'échanges.
Je ne sais pas comment ils se sentent pris dans une communauté.
Ils sont engagés. Oui, pour moi, ils sont engagés.

[G]

Ils viennent à la commission foncier, ils viennent à l'assemblée des usages parfois.

C'est quand même très peu de gens comme nous, ex-squatteurs ou squatteurs, qui viennent, qui font ce qu'ils font quand même. Il y a quelques personnes de notre âge qui sont ensemble.

[Ruxandra] - **Quand on dit « du mouvement, » de l'Assemblée des Usages ?**

[J]

Oui, quand on dit le mouvement, c'est ça. C'est horrible parce que c'est comme s'il y avait un mouvement alors qu'il y en a plusieurs. Il y a toute la part des gens qui ont choisi de ne pas se régulariser.

[G] Je crois que c'est un peu « le mouvement c'est nous. »

[J] Oui, c'est un vrai truc de dominant.

[G]

Il y a un outil d'organisation que tout le monde n'aime pas ici, mais qui est quand même très utilisé. C'est qu'on a une espèce de réseau social réservé aux personnes avec des smartphones. Il y a beaucoup de choses qui se passent sur Signal.

On a plein de listes d'organisation, de partage d'infos, de partage de matériel, de bons plans. Et parfois d'infos sensibles aussi.

Les listes, la plupart sont ouvertes et certaines sont destinées à des cercles de confiance pour se partager certaines infos sensibles sur des trucs qui peuvent se passer ici. Et c'est quand même... Des fois, c'est un sujet en assemblée des usages de comment modérer telle liste. C'est un vrai truc. C'est virtuel, mais ça fait partie de nos outils qui sont vraiment utilisés.

[J]

Putain, tu vas dire que Signal, c'est un commun. Je n'y crois pas.

[Ruxandra]

- Si vous voulez peut-être parler des gens des différents groupes, je n'ai pas encore très bien compris comment ça s'est passé avec certains agriculteurs historiques, ceux qui ont été expropriés, qui sont partis avec l'expropriation et qui sont revenus peut-être avec le droit de rétrocession à l'abandon du projet. Mais que du coup, les terres qu'ils voulaient récupérer, elles étaient déjà mises en partage...

[J]

Je ne me rappelle plus d'histoires comme ça. Aussi, on n'est pas proche des gens qui ont été expropriés ou qui ont été à l'expropriation.

[G]

À part des gens qui sont restés utiliser leurs terres, comme Sylvie et Marcel, qui avaient été expropriés, mais qui je crois sont restés squatteurs de leurs terres. Qui ont récupéré, qui ont racheté avec la thune, qui ont racheté leurs propres trucs... il n'y avait pas une histoire comme ça ?

[J]

Pour moi, leur terre, ce n'est pas elles sont les leurs en usage, mais pas en propriété ?

[G]

Mais je ne sais pas s'il y a eu, sur des terres utilisées par des zadistes, des demandes de rétrocession.

[J]

Très peu, parce que la grande majorité des terres étaient au Conseil Départemental. Du coup, je n'arrive pas à voir. J'essaie de me rappeler s'il y a eu des histoires, mais comme ça remonte à des années, je n'y arrive pas.

[G]

Peut-être, la Gré, je me souviens qu'il y avait une question de « est-ce que Machin le duc a demandé à récupérer la Gré ? » et il n'y a pas fait.

Et aujourd'hui, la Gré s'est fait détruire.

[J]

De toute façon, nous, les gens qui sont partis et qui ont vendu, on ne leur a jamais trouvé trop de légitimité. Parce qu'ils ont lâché l'affaire, ils ont vendu.

Franchement, plein d'agris, ils avaient vendu, ils touchaient le pognon, ils avaient des compensations, plus du pognon. Ils continuaient à exploiter leurs terres.

Le jour où Vinci leur disait qu'ils arrêtaient, ils arrêtaient.

Il pouvait y avoir les travaux.

Nous, c'est à ce moment-là qu'on prenait les terres. On ne laisse pas la place à Vinci.

Il y en a, on leur a pris direct les terres, mais parce qu'on était là, en fait, ils ont cédé leurs terres.

[G]

Je ne sais même pas s'il y a eu des tentatives de la part de gens qui ont été expropriés, qui sont allées ailleurs avec une compensation, de récupérer après leurs bâtiments ou leurs terres.

[J]

Je n'ai pas de souvenirs d'entendre parler de ça, mais peut-être, c'est arrivé.

Je n'ai pas l'impression que c'était un gros sujet, mais une vaste majorité des trucs, c'était quand même la propriété du conseil départemental.

Parce que ça faisait 40 ans que le conseil départemental, dès qu'il y avait des préemptions, dès qu'il y avait des ventes, il pouvait être préempteur.

[G] Le Conseil Départemental ?

[J] C'était le Conseil Général à l'époque.

[G] Ce n'est pas l'État ?

[J]

C'est devenu l'État. L'État est rentré là-dedans plus au moment de l'aéroport pour les expropriations. Mais pendant 40 ans, c'est le CG qui faisait les préemptions.

C'est pour ça qu'il y a tellement de trucs qui sont au CG. Du coup, après, l'État a repris, a donné ça à Vinci. Il y a eu un contrat de concession.

Ça cédait ces terres-là.

Est-ce qu'elles sont passées dans les mains de l'État entre-temps ? Je ne sais pas.

À Vinci pour 55 ans.

Tu imagines tout ça dans les mains de Vinci pour 55 ans ?

C'est quand même un truc.

Nous, avec difficulté, on a 25 ou 30 ans. Pour l'agriculture, encore moins. Et du coup, quand ça s'est terminé, les terres qui avaient été préemptées pour le CD sont revenues au CD.

Ce qui avait été exproprié, c'est revenu à l'État. Et c'est pour ça qu'il y a encore des trucs qui sont à l'État.

Et là, les gens avaient le droit de...

Justement, ceux qui s'étaient fait exproprier, ils avaient le droit de... Ceux qui avaient refusé l'expropriation, je pense, ils ont repris leurs trucs, leurs biens. Et ceux qui avaient touché les indemnités, je ne sais pas.

Mais ce n'était pas tant... En tout cas, nous, ce qu'on occupe, je ne sais pas pourquoi, ça se trouve que c'est globalement sur des trucs du Conseil Général. Ça n'a pas forcément été des choix quand on a occupé des terres.

Ce n'était pas forcément... ***On ne regardait pas qui était propriétaire. On prenait les terres.***

On regardait qui était usager. C'était quoi les situations d'usage ou quoi.

Et que si les gens étaient à négocier avec Vinci, s'ils abandonnaient leurs terres parce qu'il devait y avoir des forages ou je ne sais pas quoi, tac, là, on reprenait.

[Ruxandra]

- **Sur les usages, de ce que j'ai compris, ça se règle beaucoup en commission foncier de l'Assemblée des usages ?**

[J]

Ouais. Beaucoup, beaucoup... Oui, une part des trucs, ils gèrent là-dedans, mais plein de trucs, ils gèrent avec les institutions agricoles.

De toute façon, après, ça doit passer par les institutions agricoles.

[G] Oui.

[J]

D'avoir une autorisation d'exploiter, d'avoir un bail.

Des fois, il y a des partages ou des trucs qui se règlent en commission foncier quand même. Qui se discutent.

C'est censé se discuter avant d'aller dans les institutions agricoles. C'est censé être discuté collectivement, en tout cas.

7. Entretien avec L, M, A, H, déroulé sur la grande table devant l'auberge pendant qu'ils préparaient des ingrédients pour un plat destiné à un événement le samedi suivant, le 8 mai 2025 pendant 50 minutes

[Ruxandra] - **Est-ce que la régularisation vous convient ? Est-ce qu'elle répond à vos besoins ?**

[L]

La régularisation ne nous convient pas d'un point de vue philosophique, mais ce n'était pas possible de rester pirate. ***En attendant de meilleurs solutions, on a fait le compromis de la régularisation pour pouvoir continuer à vivre. C'était ça, le Pari Commun.***

Donc ça ne nous convient pas vis à vis de l'État, et ça a créé des divisions entre nous, autant à l'échelle de la Zad qu'à l'échelle des différents collectifs. Avec les loyers et tout ça a ramené la question de l'argent sur la table - qui, quoi, combien ?

[M] : Tu t'étais arrêté à qu'est-ce que ça crée entre nous ?

[L] : Ouais, fin, qu'est-ce qui nous convient, qu'est-ce qui nous convient pas entre nous.

[M] : Bah après il y a plusieurs échelles entre nous. La régularisation est gérée à l'échelle de la Zad mais c'est aussi gérée à l'échelle de nos collectifs. Du coup, au de la de ce qui nous convient pu pas, je pense que ça requestionne plein de choses en fait, on va avoir des loyers à payer, et du coup au de la du fait de devoir payer un loyer - c'est pas des montants que je trouve très hauts du coup personnellement ça ne me dérange pas— Mais ce qui est compliqué, c'est que du coup ça questionne vraiment la question de l'argent : de qui donne quoi, pourquoi, comment on calcule ce genre de choses ?

Qu'est-ce que ça pose entre nous, voilà, et comment on s'organise aussi en lien avec tout ça... et en même temps je trouve ça plutôt intéressant comme questionnement et en même temps ça me questionne pas mal. Enfin ça questionne la place des gens qui habitent sur le territoire vis-à-vis des gens qui n'habitent pas, mais qui y ont une activité.

Enfin voilà du coup on n'occupe pas le territoire tous et toutes de la même façon et du coup je trouve que la régularisation pointe ça du doigt et nous pousse à nous positionner un peu vis-à-vis de ça. Voilà. Je suis d'accord avec ce que disait L. ***Ce n'était pas vraiment un choix, du coup un subit plus d'autre chose.***

Et en même temps je trouve que ça peut aussi amener d'autres trucs enfin c'est un peu la sensation que nous, ça nous— on s'en fout un peu parce que ça ne nous concerne pas— mais le truc de logements sociaux, paysans, c'est aussi en lien avec ce processus de régularisation et je trouve que réfléchir à un habitat paysan dans ce genre de territoire, c'est particulièrement pertinent. Du coup voilà je trouve que sur plein de trucs ça nous enferme ça nous pousse à être dans plus sur des rails. Et en même temps ça ouvre d'autres possibilités aussi. J'avais juste une question, quand tu parles de régularisation, tu parles de là les dernières régularisations avec le CD ou tu parles de 2018-2019 ?

[Ruxandra] - **Tout. Tout rentre là-dedans, mais je vois bien qu'il y a moins de questions sur les baux ruraux que sur la question du bâti.**

[M] : Oui, c'est ça. Mais du coup pour moi c'est tout mais c'est pas du tout les mêmes enjeux, quoi.

[L] : Ouais ce n'est pas les mêmes enjeux qui s'opèrent là récemment, mais pour moi c'est la même machine. En gros c'est la machine qu'on a qu'on a lancée en 2018 en disant oui on va rentrer dans les clous. Qu'a commencé par signer des baux d'occupation sur les terres pour les personnes installées en paysannerie, qui a commencé à obliger les gens à avoir des projets déclarés d'installation paysanne, puis signer des mots là-dessus, puis maintenant, on s'attelle sur le bâti pour ces gens qui habitent le territoire, il faut bien qu'ils habitent dans des endroits qui sont dans les cadres légaux, et du coup c'est ça qui prend plus de temps.

[M] : Je trouve que oui, c'est la même machine, mais ça ne pose pas les mêmes choses. Fin tu vois, là on est quand même en train de créer des associations ... fin je trouve que ce n'est pas les mêmes... fin là la 2e phase de régularisation entre guillemets ça a un impact sur la quasi-totalité des Zadistes. Alors que la première phase a eu un impact bien sûr, et il y a eu des gens qui sont partis parce qu'il y a eu cette régularisation, mais j'avais pas l'impression que ça touchait vraiment l'intégralité des lieux. Que là, la plupart des lieux vont y passer.

[Ruxandra] - **Donc cette deuxième phase, pour vous, c'est les baux emphytéotiques ?**

[M] : Oui.

[L] : Il y a plusieurs options. Les baux emphytéotiques, le rachat lorsque le conseil départemental veut bien. Là par exemple il y a un seul lieu qui a été racheté, c'est l'auberge, là, ou on est en train de travailler. Ah, oui, il y a le Taslu aussi, pardon, et la Rolandière, mais il y en a très peu.

[Intervention de quelqu'un de plus loin sur la table pour le corriger, inaudible sur l'enregistrement à part « Non, pas la Rolandière »]

Oui, le Taslu, la bibliothèque de la Rolandière, ce n'est pas toute la Rolandière qui a été achetée. Bref, et du coup cette régularisation ce n'est pas que des baux emphytéotiques, c'est soit des soit des achats, soit des baux emphytéotiques, soit des baux ruraux pour les paysans.

Et c'est clair que ça vient jouer un truc qui est intéressant, c'est qu'en fait depuis 2018, il y a les paysans qui se sont régularisés, seulement, autour de leur activité paysanne. Du coup ça ne concernait pas l'ensemble des Zadistes. Les ***personnes qui étaient dans des activités non-paysannes n'étaient pas concernés par cette charge administrative.*** Et c'est un truc que moi, je pense, a été une grosse erreur de notre part, parce que c'était 2018, parce qu'on venait de sortir d'une phase d'expulsion avec de la police partout, et qu'on a pas pensé que « wouah, là on est en train de créer des baux ruraux sur les parcelles avec seulement certaines personnes qui les portent, sans gérer ça de manière vraiment hyper collective dans le mouvement, et du coup ça a créé une division où les certains paysans se sont sentis un petit peu seuls à porter ces trucs-là ; d'autres personnes étaient pas paysanne et se sentaient un petit peu en dehors de l'échiquier, En mode, « Ah bah nous en fait on n'a aucun droit, aucun cadre légal du coup on peut pas développer nos activités parce qu'il y a que les paysans qui peuvent machin ça. Et du coup ça a créé une sorte de ***scission qui s'est résumée par agriculteurs, non agriculteurs*** et qui a mis de la tension entre nous parce qu'on n'a pas su la prendre à temps comment faire pour qu'il y ait des conflits autour de cette espèce d'écart de légitimité et d'écart de charge aussi administrative que vivent les gens au quotidien. Ça, pour moi, un truc qui a fait pas mal de dégâts ces

dernières années et y a plein de conflits d'usage normaux en vie en collectif qui du coup se sont retrouvés partir sur ce schéma « ah oui mais c'est l'agriculteur qui est légitime du coup il faut la légitimité, » du coup avoir un peu une bande agriculteur, une bande non agriculteur qui s'opposent dans des réalités qui sont différentes et du coup qui créent un peu des clans, quoi, et ça c'est naze.

Et du coup aujourd'hui l'avantage de la phase de régularisation qui est celle qu'on vit en ce moment sur le bâti, c'est que celle-ci elle est beaucoup plus globale et concerne l'ensemble des Zadistes. Enfin l'ensemble des gens qui habitent ici. Fin, presque ensemble parce qu'il y a encore certains lieux qui sont encore sous les radars qui ne feront pas l'objet de régularisation, mais il n'y en a pas beaucoup, quoi. La plupart des lieux vont rentrer dans les trucs de... À la Riotte, fin tu vois il y a certains... ça va peut-être se discuter mais ça va peut-être rester sous les radars, les Vrais Rouges, fin tu vois il y a des trucs comme ça qui sont un peu.... bref. C'est plus général, mais ce n'est pas total, total.

- [En référence à la grande quantité d'oignons et ail qu'ils étaient en train de couper] Tout ça, c'est les productions des différentes fermes sur la Zad ?

[L] : Non, quand même pas. Mais en tout cas ils sont produits en France.

Mais, en revanche quand même hier on est allé faire un approvisionnement de poireaux, choux, carottes, ... on avait quoi d'autre...

[M] : On a la viande de cette petite dame qui est là-bas.

[L] : Oui, on a la viande de Ca., qui est produite ici. Oui, quand même.

Et plein de légume que du coup on est allés chercher hier chez un paysan-maraicher à Couëron— c'est à 10 minutes d'ici —

qui est un paysan qui fait partie des réseaux de lutte paysanne avec lesquels on s'organise, sur des manifs et tout ça, et chez qui on se fournit souvent quand on fait des gros évènements pour plus de 100 personnes, quoi. Comme c'est le cas là on est en train de faire une bouffe pour une centaine de personnes pour ce week-end.

[Ruxandra] - **Vous êtes dans quel collectif, au fait ?**

[M] : A et moi on est au Haut Fay.

[L] : H et moi on vit dans le même collectif à la Maison Rose. Donc ça c'est des collectifs d'habitation. Fin, qui ont aussi des activités sur place, mais, le point commun c'est qu'on est habitants. Et par exemple, A, H et moi on est aussi dans le collectif de la Cagette, la Cagette des terres, qui est le collectif qui organise l'évènement de ce week-end, et à travers lequel on fait cette bouffe-là. Du coup ça c'est un collectif d'organisation, quoi, le groupe. Et il y a Mo. qui fait la bouffe qui fait aussi partie de ce collectif-là. C'est elle qui a pensé les repas, c'est la cuistot en chef, sur cet évènement.

[Ruxandra] - **Vous avez les mêmes sortes de rôles à chaque fois que vous faites quelque chose ? Ou bien ça peut changer un peu ?**

Souvent les mêmes sortes de rôles. Souvent Mo qui pense à des recettes et nous on est exécutants, petites mains dans la préparation de la bouffe. A et moi on est plus sur le truc de sortir notre outil qui s'appelle la Zbeulinnette qui est une sorte de remorque qu'on sort en en manif, et... en tout cas ces derniers temps H il est beaucoup là-dessus aussi, mais cette année il était un peu moins présent. Enfin voilà. Après les rôles ne sont pas clairement définis, c'est même un peu un problème, on aimerait. Un peu mieux définir... peut-être pas des rôles, mais en tout cas des références pour un évènement parce que des fois on est un peu mal organisés. Fin, en tout cas, là, sur cet évènement-là, on est assez mal organisés. Et du coup on dit qu'il mieux définir des rôles pour au moins cet évènement. Mais c'est chouette de pas dire que les rôles restent figés longtemps et que les rôles peuvent changer, c'est plutôt bien.

Qu'est-ce qu'il y a d'autre comme rôle... il y a un rôle d'intendance assez fort aussi pour gérer nos stocks de matériel et de de bouffe, les ranger faire en sorte qu'ils soient empruntantes.

[Envers les autres] y a quoi d'autre comme rôle dans la Cagette ?

[A] : Trésorier, gestion administrative...

[L] : Et là ce sur cette dernière session, c'est qu'on est en train de construire une deuxième Zbeulinnette, et une deuxième remorque de manière que du coup, là où il y a eu pas mal des rôles particuliers pour cette mission-là du coup: faire les plans, construire, faire les finitions, tout ça... on l'a presque fini, il faut qu'on la finisse cette après-midi avec A, parce que l'idée c'est de pouvoir la présenter ce weekend et que ce soit un autre collectif qui reparte avec. Pour avoir encore un autre collectif qui aura cet outil là et qui permettra d'avoir du réseau pour aller animer des manifs.

[En réponse à une remarque d'un camarade, sur un ton blagueur] Conquérir le monde, c'est ça, pardon.

[A] : Après il faut gérer le monde.

[H] : Justement tu conquiers le monde et puis tu imposes l'autogestion. Comme ça tu ne gères rien.

[L] : Après toutes les bouffes ressemblent à celle-là.

[Ruxandra] - **Mais du coup les collectifs d'habitation ont une forme juridique association ?**

[M] : Pas tout le monde. En plus avec la régularisation, on est obligés de se former en association. Mais de base, la plupart des collectifs ne sont pas en association. C'était juste des cohabitants.

[A] : Et les associations c'est qu'on ne voulait pas donner nos noms. À la fois on ne voulait pas donner nos noms parce qu'on n'a pas envie de donner nos noms, et aussi parce qu'en fait *ça donne du pouvoir aux personnes qui ont leur nom*, en fait. On a déjà vu avec les paysans et les paysannes, mais là si dans un collectif, on est huit et qu'il y a une personne qui a son nom en tant que en tant que locataire de l'habitation, après ça ne fait pas les mêmes rapports de pouvoir. Donc c'était une volonté qui était de ne pas faire ça.

Après c'est aussi le fait que c'est des baux de 25 ans, 35 ans, mettre un nom sur des personnes alors qu'on ne sait pas dans 20 ans si la personne est toujours là... avoir une association c'est bien. Le collectif peut évoluer.

[M] : C'est quoi le sujet de ton mémoire ?

[Ruxandra] : C'est les procédures de régularisation confrontées aux pratiques du commun.

- Et du coup je voudrais savoir si ... j'en ai parlé avec pas mal de paysans sur le commun en agriculture et ils me disaient qu'en gros il reste plus grand-chose de comment en matière d'agriculture, mais il se disait que peut-être, justement ces collectifs d'habitation ou enfin y a quelqu'un qui me disait que c'est souvent genre de l'habit léger autour d'une grande maison partagée, ça peut constituer un commun... vous en pensez quoi ?

[M] : Après je trouve ça dépend vraiment avec qui tu parles. Genre quand tu dis qu'il n'y a plus de commun agricole sur le territoire, je pense que ça dépend vraiment avec qui tu parles.

[Ruxandra] - Oui, je parlais avec des gens de Sème ta Zad.

[M] : Les gens de Sème ta Zad pensent ça, mais je pense que [nom inintelligible] qui fait partie de la Coop (coopérative bocagère) ne dirait pas ça. Elle fait partie du GAEC de la Bocagère, mais dans la Coop t'as plein de gens.

Il y a plein de GAEC en fait, et il y a des GAEC qui font partie d'un autre collectif qui s'appelle la coopérative, et dans cette coopérative il y a production commune, et il y a quand même une organisation qui est faite un peu à plusieurs. Du coup, je ne dirais pas que ce n'est plus commun. Et je ne dirais pas non plus que ce n'est plus commun, parce qu'au sein même de Sème ta Zad— vu que je fais partie de Sème ta Zad— je ne dirais pas qu'on ne fait pas d'agriculture en commun. En fait, on ne fait pas d'agriculture productive en commun, mais on s'organise ensemble avec les gens qui font du soja, les gens qui font de l'haricot... fin du coup je ne suis pas d'accord avec cette vision qui dit qu'on ne fait pas d'agriculture en commun.

Il y a plein de trucs qu'on ne fait pas assez en commun, je trouve.

[A] : C'est sûr que la régularisation a attaqué une grande partie du commun. Du coup maintenant les communs c'est plus à chacun, dans son petit groupe, dans son petit coin. Pour le meilleur et pour le pire.

Des fois ça a été aussi suite à des retours d'expérience qui ont montré que des fois avoir un commun ça fonctionne, des fois c'est plus compliqué, ça prend trop d'énergie, et c'est...

[Ruxandra] - C'est trop compliqué à cause des cadres juridiques qui sont pensés pour l'individuel ?

Non, je disais plus sur les différences même d'organisation.

C'est complexe.

[M] : c'est quoi la question complexe ?

[A] : Je disais que la régularisation a mis à mal, ou en tout cas elle a requestionné et retransformé la question du commun, et que maintenant les communs c'est chacun dans son coin, et pas forcément un commun à l'échelle de la Zad. À la fois parce que c'est absurde, potentiellement, mais pas que.

[M] : Bah... ce n'est pas absurde.

[A] : Non, mais c'est absurde comme dire qu'il y a une entité « Zad ».

[Ruxandra] - **Lorsque vous faites des activités au profit du commun, c'est quels sortes d'activités en général ? La cuisine, l'organisation d'évènements et de manifs ?**

[A] : Oui, il y a aussi l'organisation interne : on a une AG, on a des différentes instances, des commissions qui travaillent sur des sujets précis, etc. Ce n'est pas de la production matérielle mais c'est tout ce qui est reconnaissance juridique, démarches... tous les trucs administratifs en fait.

[Ruxandra] - **Donc vous faites un peu tout ça ? Animer l'Assemblée des Usages, l'autodéfense juridique... il y a des gens qui travaillent sur ça ?**

[L] : Oui c'est ça. L'assemblée d'usages, elle donne des mandats à des groupes de travail qui vont par exemple aller faire les rendez-vous avec le départemental et tout ça. C'est un groupe qui s'appelle la délégation qui va faire tout ça. Une autre réunion qui s'appelle la Coordo [la Coordination] qui va défricher un peu les grandes lignes des aspects techniques d'une décision et après de revenir en AG avec les choix à faire et faire valider. Est-ce que dans cette situation on prend tel choix ou tel choix, telle option, telle option...

Voilà, il y a plein de groupes comme ça, je n'arrive pas à tous les nommer.

Mais du coup l'Assemblée générale fonctionne un peu comme ça. Elle donne des mandats à des personnes qui font du travail et après reviennent faire une sorte de retour pour l'AG de l'avancée de leur travail.

Du coup, ça fait que tout le monde n'est pas avec eux sur les négociations avec le Conseil Départemental. En l'occurrence c'est quelques personnes de la délégation qui font le gros du travail et qui reviennent en AG où on essaye de prendre les grandes décisions tous ensemble, mais en tout cas...

[A] : Si, c'est un peu tout le monde quand même, avec la Coordo. De toute manière, vu qu'il y a une coordo en plus de l'AG où ça discute plus en petit groupe et tout et ça change tous les 6 mois, du coup il y a des gens qui sont tirés au sort parmi toute la communauté.

Du coup, d'une certaine manière, ça veut dire qu'on est tous amenés à réfléchir ensemble sur des questions de régularisation.

[Ruxandra] - **Justement, je trouvais ça intéressant le système de tirage au sort, et le fait que ce soit en petit comité, ça m'intéresse beaucoup dans ces instances de discussion et de prise de décision. Comme il y a un peu des tensions et des différences entre différents groupes de personnes, l'ensemble des habitants de la Zad sont dans le pool de tirage au sort ?**

[H] : Pas 200, 150. En fait 143, il y a eu quelques départs récemment.

[A] : Tu connais le recensement exact ?

[M] : Bah c'est lui qui le fait !

[Ruxandra] - **Vous décidez collectivement quand quelqu'un en est exclu ? C'est sensible, je comprends si vous ne voulez pas répondre.**

[A] : Oui, c'est assez collectif.

[M] : Oui, mais dit comme ça on dirait que tout se passe bien.

[A] : Faire la liste de tous les lieux concernés ou potentiellement concernés par une régularisation, faire la liste de toutes les personnes habitant dedans, qu'on connaît — fin on a du parfois enquêter pour vérifier certains noms, machin — et en fait le tirage au sort c'est ça. Il n'y a pas 150 personnes sur toute la Zad, c'est 150 personnes en âge de participer et de prendre des décisions— donc les enfants on ne les compte pas— et on ne compte pas les personnes refusant d'être régularisés ou de participer aux négociations. Il y a plus 200 personnes, mais 150 qui sont dans ce tirage au sort.

[M] : Je suis dedans, moi ? Je n'ai jamais été tirée.

[A] : Si, j'ai mis à jour le Haut-Fay.

[L] : Après, ça arrive que collectivement en assemblée générale on décide qu'une personne est entre guillemets « exclue » de ces choses-là quand vraiment cette personne a fait des trucs très graves.

[M] : Il faut faire des trucs vraiment très très très très graves.

[L] : Il faut vraiment... et ça met des heures de discussion en AG pour « est-ce vraiment on s'autorise à exclure cette personne »

[A] : Et quand bien même...

[L] : Du coup ce n'est pas très simple.

[M] : Tu vois, le problème de l'assemblée des usages c'est que ce n'est pas une Assemblée des Usages, quoi. J'ai quand même la sensation que la plupart du temps on règle des embrouilles, quoi.

[A] : Oui. Mais ça s'est un peu calmé dernièrement, non ?

[M] : Dernièrement, non en tout cas. Moi les dernières fois où je suis allée c'était quand même vraiment l'impression d'être là pour ça, ce qui est aussi normal, mais du coup le problème c'est qu'il y a peu de lieux où on parle vraiment

des usages, de — enfin moi je trouvais ça trop cool que on se pose vraiment la question collectivement de « OK Quelle activité on met sur zone quelle activité on met on ne laisse pas »

En fait il y a déjà des communes qui font ça.

[A] : Il n'y a pas la commission foncier qui fait ça ?

M : Non.

[L] : Comm foncier c'est que pour ce qui est ... ça ne décide pas.

[M] : Non, **la commission foncier ça ne décide de rien.**

[A] : Moi je comprenais que c'était un peu les échanges de parcelles, pour faire tourner, etc.

[M] : Oui, ça, oui. Mais tu vois par exemple, fin moi je trouverais que ça aurait du sens de je ne sais pas ; t'arrives, t'as envie de te lancer dans je ne sais pas trop quoi, c'est normal qu'il y ait une mini réunion pour se dire « OK, est-ce que ça va à tout le monde qu'on mette cette activité à cet endroit-là » tu vois.

Je pense à Copano, notamment, je n'ai rien contre Copano, c'est juste que c'est un bon exemple que je trouve. Tu vois, ils se sont installés au Haut-Fay, ce qui est super, mais, genre, à aucun moment l'assemblée des usages n'a été concerté de quoi que ce soit tu vois. Et du coup c'est un peu chelou, je trouve. Parce que typiquement c'est — ou alors il faut juste qu'on change le nom et qu'on dise qu'on ne gère pas les usages collectivement — mais je ne sais pas, ça me fait un truc un peu étrange.

[A] : Ce qui est difficile, en fait c'est vu qu'il n'y a pas de système coercitif, en fait c'est une décision prise à l'assemblée des usages qui n'engage que ceux qui décident de la reconnaître. Donc si la décision ne te plait pas, t'es libre d'envoyer chier tout le monde.

Après **en fonction des rapports de force, des personnes que tu connais, de l'influence que t'as, tu peux te retrouver emmerdé à être exclu tous les avantages collectifs** ou pas.

[M] : Ouais faut y aller quand même aussi.

[A] : **ça dépend aussi de la classe sociale que t'as, de l'échelle sociale.**

[L] : Moi je trouve que même au de la d'une situation comme celle-ci où les gens se mettent à ne pas respecter l'assemblée des usages, l'assemblée des usages n'a pas vraiment les choses en place pour discuter collectivement des usages collectifs de tout ce qu'on pourrait appeler le territoire ou le commun — En gros toutes ces parcelles agricoles, tous ces bâtiments, tous ces hangars, tous ces habitats — ça se répartit entre les gens plutôt comme ça parce que machin untel débarque qui connaît machin. Oui voilà.

Il n'y a pas vraiment un dossier à bulles de l'assemblée des usages ou en toute transparence avec tout le monde on dit « bon, voilà, machin a une activité une activité de bricolage, machin a une activité artistique, machin a une activité agricole... iels ont besoin de 20 m² de hangar, 3 Ha de prairie, un endroit chauffé pour faire des réunions. Où est-ce que ça pourrait être, comment... » voilà ça n'existe pas.

[quelqu'un qui émet un désaccord, relativisant l'affirmation que cela n'existe pas]

[M et L] : Non, ça n'existe pas.

[A] : Bah, par exemple l'AG des usagers au Haut-Fay, d'une certaine manière, c'est une forme de régulation.

[M] : Oui, mais à l'échelle de la Zad...

[L] : C'est à l'échelle d'un collectif.

[A] : à l'échelle de la Zad, mais est-ce que c'est souhaitable, en fait ?

[M] : Et en plus c'est vrai oui et non, enfin, c'est aussi... je ne sais pas. Je ne sais pas, moi je n'ai pas la sensation que Copano ça a été accepté réellement par les usagers donc tu vois même chez nous.

[A] : C'est parce que Copano s'est installé avant qu'il y ait une AG des usagers. Ah non, même pas en plus.

[M] : Mais, du coup, pour moi il n'y a pas d'instance mise en place pour qu'on parle réellement des usages.

[A] : Parce qu'il n'y a pas vraiment la coercition.

[M] : Oui

[L] : Non, mais même sans coercition...

[A] : Mais non parce que si des gens s'installent sans respecter et sans passer par l'AG des usagers du Haut Fay, il peut y avoir un appel à la DU pour dire « voilà signe de coercition on fait quoi ? »

[M] : Mais en fait il n'y a rien. Du coup...

[A] : Du coup les gens râlent dans leur coin, les gens ne sont pas contents, des gens les détestent, puis c'est tout.

[M] : Mais pas tous les gens les détestent. « Tous les gens les détestent, l'intégralité de la planète terre... »

[Ruxandra] — **Si elle faisait plus de réunions, vous pensez qu'il y aurait le temps de gérer tout ça au-delà des embrouilles ?**

[M] : Faire plus de réunions, ahalala...

[A] : Je ne suis pas sûr que ce soit faisable.

[M] : Oui, mais après, on pourrait faire des trucs un peu comme au Haut-Fay, mais un peu partout. Genre, je ne sais pas, moi les usagers du Liminbout, ou... tu vois on n'est pas obligé de gérer ça à l'échelle de la ZAD ni à l'échelle d'un, fin...

[A] : Parce qu'en fait c'est aussi ça qu'on s'est retrouvés... c'est qu'une fois que tu régularises et que tu fais réellement de la paysannerie, en fait tu ne peux pas à la fois avoir ton activité paysanne et te taper des réunions le soir jusqu'à 23 heures, quoi.

Ouais c'est un peu compliqué quoi.

[M] : Oui, mais tu vois, je ne sais pas par exemple à l'échelle de Sème ta Zad, quand t'arrives à Sème ta Zad, en soi je pense que tu peux proposer un peu une activité et c'est plutôt des gens qui suivent, qui te suivent tu vois. C'est un peu cool.

C'est ce qui s'est passé avec le soja ; moi à un moment j'ai dit « oui est-ce que vous serez d'accord pour prendre des porcs ? » Ils ont dit « bah M, tu fais ce que tu veux, bien sûr si tu veux qu'on prenne des porcs, on prend des porcs. » enfin du coup ils sont quand même vachement dans ce dans ce trucs-là, mais il y a quand même des réunions mensuelles où on se dit « bon est-ce que on lance cette activité ou est-ce qu'on ne la lance pas ? » Enfin tu vois, il y a quand même un peu une réflexion quoi.

[A] : Et sur quelle parcelle on la met.

[M] : Et sur quelle parcelle, machin.

Du coup, il y a quand même des endroits où ça fonctionne. La coop [coopérative bocagère] c'est pareil. Quand ils lancent un truc, ils se posent des questions un peu collectives sur les usages de leur terres.

[A] : Oui, c'est ça en fait c'est des échelles petites.

[L] : Des espaces comme ça il y en a plein, dans les collectifs, au sein des collectifs, est-ce qu'on accueille telle personne une semaine—

[M] : Non mais ce n'est pas pareil pour moi.

[L] : « Est-ce que machin peut venir mettre sa caravane ici ? » Ça on le fait à l'échelle de collectif ou de quartier, mais là où ça manque et qu'on n'arrive pas à le faire c'est à l'échelle de la Zad.

[H] : Après c'est aussi le truc qu'on n'a pas complètement les mêmes intérêts communs.

[A] : Justement la coordo [la coordination] fonctionne pas trop mal parce que là d'un coup ça fait travailler tout le monde en commun sur un truc qui intéresse tout le monde. Il y avait un fantasme aussi de, par ce biais-là, recréer un peu une conscience commune. Tu vois, c'était intéressant de parler *de la Zad quand c'était la lutte, c'était un commun contre quelque chose ; et que là aujourd'hui il y a un commun à créer ensemble. Le commun positif on ne l'a pas encore fait.*

[L] : Hmm... je suis à la fois d'accord et pas d'accord. Oui, je suis d'accord, mais il y a quand même des terres et des bâtis qui sont communs, et ça, c'est inaliénable, je ne sais pas comment dire.

[A] : Tu parles d'un commun matériel. Je parlais plutôt d'un commun de... ce qui fait commun entre nous et ce qui crée du lien

[L] : Un commun immatériel... Je disais que même sur du matériel, du coup des choses qui sont relativement simples et qui ne sont pas juste du symbolique et des idées, même sur ça, il y a plus trop de volonté de faire du commun à des endroits, il y a juste des volontés de récupération des volontés de « c'est à moi et ça va être mon activité. » Et du coup le rapport des forces c'est « c'est moi qui suis plus légitime ».

[M] : Et même sans rapport de force ou de truc de grandes ambitions incroyables, genre la gestion des Q de Plomb (L'auberge), par exemple, ça illustre un peu ça. Ça a été racheté par le fonds de dot', Mais jamais on a— enfin en tout cas moi je n'ai jamais entendu parler de ça en AG. Et du coup ça a juste été à un moment transmis à des gens. Cette équipe elle est plus ou moins floue, c'est on ne sait même pas vraiment qu'il y a dedans et qu'il n'y a pas dedans.

[L] : Si, on sait depuis la fête. Mais c'est vrai qu'on ne sait pas encore de manière officielle.

[M] : Oui c'est ça, ça n'a pas été validé auprès de qui que ce soit. Et du coup c'est juste tombée comme ça comme un cheveu sur la soupe. Et d'ailleurs ils ont encore changé les prix, ils m'ont donné des prix et au final ce n'est pas les bons et ils sont revenus ; et on doit louer la chambre froide maintenant. Sème ta Zad doit payer chaque jour de chambre froide. Et donc du coup, tu vois, y a plein de trucs où je suis un peu en mode « bon, ok ».

[question de quelqu'un inintelligible sur l'enregistrement]

[M] : Ouais, mais du coup il n'y a même pas assez de place pour ça. Il y a G qui ne veut pas utiliser la Cagette. Et du coup on se retrouve obligatoirement dans la Cagette. Il y a une partie de notre vache qui sera là et une partie qui sera là. Alors que j'ai réservé, il y a un mois et demi. Bref c'est un autre sujet, mais...

[L] : Oui, tu vois, en fait, là, ici, les Q de Plomb, c'est l'auberge et bar depuis très longtemps. C'est un lieux hyper important pour le mouvement, il y a plein de gens à la fois du territoire et de l'extérieur qui viennent manger... fut un temps c'était toutes les semaines, après toutes les deux semaines, maintenant c'est une fois par mois.

C'est une grosse grosse bouffe avec que de production locaux etc, et c'est hyper convivial, hyper important, hyper bien et aussi sur le territoire il y a plein de zadistes qui se voient qu'à ces moments là, quoi.

Et, en fait, ce bâtiment a été racheté. Tu connais le fonds de dotation, on t'en a parlé ?

[Ruxandra] - Oui.

[L] : Du coup, le fonds de dotation a racheté ce bâtiment. Et du coup, le bâtiment appartient au mouvement, du coup il appartient à tout le monde, au commun.

Sauf que ce bâtiment était à un ancien qui s'appelle Claude qui est un habitant historique qui était des premières personnes qui vivaient sur le territoire, et qui a lancé toutes cette lutte avec d'autres habitants historiques. Ils ont dit « en fait nous on ne bougera pas d'ici, on ne veut pas bouger et on appelle à ce que des gens viennent vivre ici et squatter ici et créer un mouvement de résistance. »

Du coup, Claude et sa compagne Christiane sont habitants historiques et ont du coup un statut particulier. Du coup c'était Claude qui faisait à bouffer, et actuellement il est parti à la retraite, du coup il fallait une nouvelle équipe pour reprendre les Q de Plomb si on veut que ça continue à exister. Et en fait— c'est ce que disait M— c'est que le bâtiment a été acheté par le commun, il est au mouvement.

Donc tout ce qui va changer l'attribution : qui le gère ou autre chose au sein de ce bâtiment, il doit être décidé par le mouvement. Et en fait ce n'est pas passé comme ça. Ça s'est passé en loucedé

[M] : Non, quand même, pas en loucedé.

Après il y avait des réunions et tout, on aurait pu y aller et se positionner. C'est juste que les grosses orientations, j'aurais bien voulu qu'elles soient validées en AG. Mais tu vois moi je comprends, je trouve ça super qu'il y a des gens qui aient repris ça et puis peu importe qui à la rigueur je m'en fous, mais je crois que c'est juste...

[L] : C'est la forme.

M : Ouais, les grandes directions, j'aurais trouvé ça un peu cool de... mais bon, ça peut encore arriver, et puis je pense qu'on peut aussi en parler et dire que, je ne sais pas, qu'on aimerait que ça se passe différemment.

[A] : Voilà, pour te donner un exemple. C'est pas trop long ?

[Ruxandra] - Non, c'est intéressant, justement je voulais m'intéresser à ces peu de rachats. **Mais du coup vous n'avez pas été consultés sur le principe du rachat ?**

[Tous, en même temps] : Si.

[L] : ça c'est de la gestion collective.

[Ruxandra] - Ensuite, c'était pour qui le gère et tout où vous n'avez pas été consultés ?

[M] : Oui, c'est plus qui le gère. Mais après y a eu une réunion un peu en mode « venez les gens qui sont intéressés par les Q de Plomb et qui ont envie d'y participer. » C'était ici un soir et voilà. T'avais quand même la possibilité de rejoindre l'équipe si t'en avais envie, tu vois. Enfin c'est pour ça que moi je ne suis pas critique de l'équipe en soi. Je suis un peu critique de me rendre compte que c'est de moins en moins commun et que finalement c'est un lieu qui... ouais avec des règles qui sont dictées par cinq personnes.

[A] : C'est qu'ici c'est un peu quand même... la plupart des personnes sont en suractivité ou en hyperactivité, il y a quand même une densité de vie sociale qui est assez intense, et j'ai l'impression facilement et ça de tous côtés c'est plus simple à un moment de se rassembler avec les personnes avec qui ça fonctionne de façon easy, vu que...

[M] : C'est sûr. Mais après, c'est ce qui se passe dans la société classique, et du coup c'est pour ça qu'on a le droit de propriété. T'as ton droit de propriété et du coup tu bosses avec les gens avec qui t'as envie de travailler et point barre.

[A] : Bah la plupart des gens ne travaillent pas avec les avens avec qui ils ont envie de travailler, hein.

[M] : Bah quand tu t'installes et que t'es propriétaire, si, tu choisis avec qui tu travailles, si. C'est quand même un peu... quand t'es patron d'un truc ou que t'es propriétaire de quelque chose...

[A] : Il y a moins de patrons que de...

[M] : Ce n'est pas ce que je dis. Ce que je disais c'est que justement, ici on est justement pas sur ce genre de pratique, on n'est pas propriétaire de... enfin, on est propriétaire en commun. Et du coup quand t'es propriétaire de façon commune, bah désolé mais t'es un peu obligé de t'organiser avec des gens avec qui t'as pas forcément envie de t'organiser.

[A] : Bah oui. C'est aussi que la société normale entre guillemets, il a énormément d'instances de médiation que tu ne vois pas mais qui gèrent ton quotidien, qui là, n'existent pas et c'est à nous de les porter, de les imaginer, de voir que « ah merde ça c'est un impensé ou un... etc »

Donc en fait ça prend énormément de gestion collective, des fois même assez basiques, qui peuvent créer des tensions, donc c'est géré par un organe extérieur. Mais ça fait une surcharge aussi mentale, de travail...

[Ruxandra] - **A, tu disais un truc sur les différences de classe sociale parmi les habitants. Je me disais que ce ne serait pas trop un problème justement ici ?**

[A] : Je ne parlais pas tant de classe sociale, mais d'échelle sociale au sein de la communauté.

[Ruxandra] - **Échelle sociale, d'accord, qu'est-ce que ça veut dire ?**

[A] : Il y a des questions de classe sociale aussi, mais il y a aussi les question d'échelle sociale. *Au sein de la communauté, en fonction de l'appui que t'as, des rapports sociaux que t'as aux autres, l'influence que t'as sur les autres, t'as potentiellement des rapports de pouvoir et de domination qui existent qui font que t'es plus ou moins reconnu par tes pairs et qui font que t'as plus ou moins accès à des bâtiments, à des choses.*

Du coup, plus t'es haut, plus tu peux contourner des règles, ou je ne sais pas quoi, du coup on est en communauté, il y a forcément une échelle sociale. Du coup en fonction d'où t'es placé là-dedans, ta vie est plus ou moins simple. T'as plus ou moins de solidarité, plus ou moins d'aide...

8. Entretien avec Rico, déroulé dans la longère de Bellevue utilisée par divers collectifs dont Sème ta Zad, le 8 mai 2025 pendant 1 heure

[Rico]

J'ai une vision qui n'est pas hyper globale de la situation parce que j'ai fait partie de groupes dissidents sur zone 2012 à 2018, ensuite j'ai été absent un petit peu et après je me suis plus ou moins mis dans le tas, mais ça risque vraiment d'être une parole personnelle plus qu'une parole globale.

[Ruxandra] — **Oui mais je veux bien plein de paroles personnelles pour nourrir un travail plus global. « Groupe dissident », t'étais pas d'accord sur quoi ? Si tu veux répondre, bien sûr.**

[Rico] Quand je suis venu sur la Zad en 2012, je me suis mis avec des gens qui étaient assez primitivistes : qui vivaient sans électricité, sans heure, sans structure hiérarchisée, y compris sans réunion, sans prise de décision collective, etc. Donc c'était très individualiste, finalement, et les gens qu'on était ne suivaient pas les décisions qui étaient prises sur la scène collectivement, en tout cas pas toutes. Et du coup on n'était pas super bien vus parce que on s'organisait de notre côté et que même si des fois on arrivait à tomber d'accord, mais il y avait toujours des personnes pour dire que finalement l'accord était caduc. Du coup ça a pu amener certaines tensions des fois, et voilà. On s'organisait de notre côté.

[Ruxandra] - **Je vois bien qu'il y avait des tensions, et il y en a même qui m'ont parlé de cas des gens qui sont partis justement parce que c'était trop difficile d'essayer de s'organiser en commun. Mais du coup t'es revenu au cours de l'année 2018, pour t'installer ?**

[Rico] Non. En 2018, je me suis fait expulser du lieu que j'habitais, on avait décidé de ne pas se légaliser. Ensuite je suis parti à l'étranger, et je suis revenu au bout de huit mois, et puis j'ai vadrouillé dans le sud de la France dans des squats à la frontière italienne ou dans les Alpes et ensuite en Ardèche et ensuite je suis remonté ici pour passer le permis, et c'est là que j'ai commencé à bosser avec un agriculteur.

[Ruxandra] - **T'avais un statut ou c'était un peu de manière... ?**

[Rico] Non, c'était complètement... il ne me payait pas et je ensuite il m'a permis d'habiter là-bas donc c'était un peu un échange de bon procédé, quoi. Du coup il m'a appris les rudiments de l'élevage, il m'a appris à conduire un tracteur et une voiture, il m'a appris à utiliser des outils dans les champs...

La personne avec qui il était plus ou moins associé à l'époque m'a aussi repéré donc il m'a demandé de bosser pour lui, mais payé cette fois-ci, donc j'ai pu apprendre les travaux des champs, préparer les sols, le tri etc. des céréales à Saint-Jean [Saint Jean du Tertre, à l'extrémité ouest de la Zad].

Ensuite, quand l'exploitant laitier est parti, il se posait la question de quoi faire des terres, et lui il ne pouvait pas tout garder en tant que céréalier— c'est trop pour son exploitation. Du coup on se disait de garder les vaches. Moi je voulais bien mais je ne voulais pas avoir un gros troupeau et lui il était, il était OK mais plutôt il essayait tout le temps de changer d'avis pour avoir un truc vraiment rentable. Moi ça ne me plaisait pas trop ce truc de productivisme, rentabilité, etc.

Du coup, finalement j'ai fait un BP REA parce que je me suis dit si je veux m'associer avec lui, je dois avoir la capacité agricole. Donc j'ai commencé des études en agriculture pour devenir un chef d'exploitation, je n'ai pas fini parce que c'était trop compliqué, j'ai... c'était niveau bac et moi je me suis arrêté en troisième, alors, du coup, j'étais un peu largué quoi.

Et du coup, j'ai quand même été salarié pour lui pendant huit mois — presque un an. On n'a pas réussi à s'entendre du coup, j'ai démissionné. Et ensuite je suis venu travailler au groupe vaches. Enfin, au service de remplacement, donc le service de remplacement pour un groupement de communes aux alentours, et ensuite j'étais... j'ai une amie qui est venue me demander un coup de main pour le groupe vaches, donc à Bellevue, donc je l'ai rejoint. On a bossé ensemble au printemps, puis j'ai eu des problèmes de santé, j'ai arrêté, puis, j'ai repris au mois de novembre, mais cette fois-ci tout seul et là c'est depuis le 1er novembre que je m'occupe des vaches.

[Ruxandra] - **C'est le groupe vaches au sein d'un collectif ?**

[Rico] Oui, c'est un collectif qui s'appelle Sème ta Zad, et du coup c'est un des ateliers.

C'est du non-marchand. C'est tout qui est à prix libre et on ne se fait pas de salaire.

Et c'est pour filer à prix libre comme au marchouette [petit marché hebdomadaire à prix libre ouvert aux habitants et visiteurs de la Zad] ou à d'autres occasions, la bouffe à prix libre, quoi.

Normalement on fait du lait et c'est transformé en fromage. Cette année on en fait pas, mais on fait autre chose, on fait des veaux sous la mère. Donc elle vèle, donne un veau, et puis on va chercher des veaux ailleurs pour les mettre dessous, dans d'autres fermes qui les vendent. Pour qu'ils puissent boire le lait et, voilà...

Faire deux fois plus de viande.

[Ruxandra] - **Dans le groupe, t'as un statut ?**

[Rico] Non, aucun statut. Aucune reconnaissance, du coup. C'est ça qui est un peu compliqué des fois, par rapport à l'État. Des fois, vu que je touche des aides sociales, ils te disent « va travailler, fainéant, » et c'est compliqué parce que du coup tu travailles, mais tu ne peux pas leur dire que tu travailles, parce qu'il faudrait pouvoir le prouver et tu ne peux pas le prouver. Enfin c'est compliqué.

[Ruxandra] - **Est-ce que tu peux me parler plus du mode de fonctionnement du collectif et des différents groupes ? On m'a parlé hier de groupe haies, j'ai parlé avec J., mais il y a combien de groupes ? Et est-ce que tu participes à la prise de décision au sein de Sème ta Zad ? Il y a tous les groupes qui participent ?**

[Rico] Non, j'ai l'impression que le groupe haies ne fait pas trop partie de Sème ta Zad. Il y a des gens de Sème ta Zad qui sont dedans, mais plutôt les gens qui sont au groupe haies ne viennent pas beaucoup aux réunions. À part A, il y a A, mais... peut-être ça fait partie de Sème ta Zad, mais on ne les voit pas souvent.

Après il y a des ateliers divers et variés, quoi, ça dépend même des années des fois il y a des gens qui disent tiens, je vais faire des cultures.

Du coup il y a pas mal d'ateliers, et des fois il y en a qui se créent au peu au dernier moment pour créer des cultures. Par exemple, maïs cette année. Le groupe maïs c'est trois personnes. Il y aura peut-être un groupe soja, un groupe haricots, un groupe... bah il y a le groupe vaches, le groupe fromage— la fromagerie, quoi.

Les gens ça varie, quoi. Au groupe vaches l'année dernière, ils étaient trois personnes, là je suis tout seul.

[Ruxandra] - **Pour combien de vaches ?**

[Rico] Y'en a 12.

[Ruxandra] - **C'est moins que l'année dernière ?**

[Rico] C'est à peu près pareil.

[Ruxandra] - **Ça doit être dur**

[Rico] Ça va. Des fois c'est chiant, ouais, mais j'arrive à trouver des gens pour partir en vacances, donc, ça va.

[Ruxandra] — **Les ateliers c'est la même chose que les groupes ?**

[Rico] Ouais, en gros les groupes, les ateliers, c'est pareil. Atelier vaches, atelier...

Et ça ne fait pas si longtemps que ça que je fais partie de Sème ta Zad, donc peut-être je ne comprends pas trop ce qui s'y passe encore, ni... tu vois, je ne serais pas capable de dire si le groupe haies fait partie de Sème ta Zad. En tout cas ça ne saute pas aux yeux.

En tout cas, la plupart des activités de Sème ta Zad sont non marchandes et à prix libre. Et le groupe haies c'est pas marchand, c'est prix coûtant, et c'est pas à prix libre.

[Ruxandra] — **Oui je vois. Je trouve que cela a du sens de faire ça à prix coutant...**

[Rico] C'est sûr, mais, on arrive à rembourser tout ce qui est tracteur, etc. : gasoil, frais divers, frais véto avec le prix libre.

Et on pourrait faire prix coûtant, mais on ne le fait pas.

[Ruxandra] — **Il y a peut-être certains produits qui compensent plus que d'autres ?**

[Rico] Ouais, le fromage, la transformation. Plus que... bah, en fait les vaches elles ne rapportent rien en soi. C'est de la transformation de leur lait donc là cette année ça doit être important. Parce que on ne pensait pas avoir beaucoup de vélages et du coup pas assez de lait, et finalement on s'est trompés et on avait plus de vaches qui avait pris. Et du coup les gens la fromagerie avait prévu d'autres choses... Du coup ça nous a mis un peu dans la merde, donc au dernier moment on ne pouvait pas revenir en arrière et relancer de la traite, quoi. C'était compliqué. Donc voilà. C'est comme ça.

[Ruxandra] — **Tu parlais de la prise de décision au sein de Sème ta Zad. Il y a des réunions qui se font ?**

[Rico] Il y a des réunions tous les mois, tous les derniers lundis du mois en général. Ça dure 2-3 heures, pour parler des points courants, parler d'administratif, de plans de culture, de problèmes divers et variés. Du futur aussi...

On a des grandes réunions qui sont deux fois par an qui durent une journée entière et qui sont des réunions de fond où on essaye de traiter des sujets complexes, du genre... une fois on a parlé de la reconnaissance et d'essayer de prendre soin de nos santé mentales dans le groupe... comment faire pour ne pas faire que parler travail, comment faire pour ne pas être dans la concurrence entre nous et garder de la bienveillance ce genre de trucs quoi.

Et la dernière réunion de fond je n'ai pas participé — fin l'avant-dernière, je n'ai pas participé, j'étais malade — et la dernière j'étais dans le stress parce qu'il y avait beaucoup de problèmes sur les vaches donc je n'ai rien suivi, donc je ne pourrais pas te dire ce qui s'est passé.

[Ruxandra] — **Pour la prise de décision c'est un vote ou plutôt par consensus ou juste quand quelqu'un est pas d'accord il le dit ?**

[Rico] Il peut y avoir des vétos, il y a un droit de véto. Et plutôt, on demande si des gens sont pour, si les gens sont contre, oui, ou si les gens s'abstiennent, et après on essaye de voir avec les gens qui sont contre pourquoi. Et on essaie de prendre un décision... en général, c'est plutôt... on essaye de... enfin si une personne vraiment bloque, on essaye de prendre sa parole en compte et de faire avec ça, quoi.

[Ruxandra] — **Genre modifier un peu...**

[Rico] Ouais, pour que ça aille à la personne. Et voilà. Les décisions sont prises... ce n'est pas à la majorité, quoi. Pas comme en France, quoi. C'est mieux.

[Ruxandra] - **Du coup tu t'occupes des vaches depuis plusieurs années maintenant ?**

[Rico] Celles-là, non, mais ouais, ça fait depuis 2020.

[Ruxandra] - **Et là il y avait trois personnes mais avant ça y en avait aussi plus ?**

[Rico] En général est aussi à 3 personnes, ça a même été 4-5. Finalement, je me suis occupé de gros troupeaux de vaches avant — 40-50 vaches. Et j'ai l'impression que même si t'en a cinq ça prend autant de temps que 50, quoi. J'avais l'habitude de travailler seul avant, je sais ce que ça implique et donc ça me va. C'est sur ce serait bien des fois deux, mais... tout seul c'est bien aussi parce que si tu fais une connerie tu peux t'en vouloir qu'à toi-même. Tu ne peux pas te décharger sur les autres.

[Ruxandra] — **Il y a des conflits à cause d'erreurs ?**

[Rico] Ouais, des fois quand on travaillait ensemble au printemps dernier avec les autres personnes du groupe vaches, oui il y avait souvent des tensions parce que machin a fait comme ci et puis ça ne plaisait pas à truc qui faisait comme ça etc. donc ça pouvait faire des tensions.

Et maintenant que je suis tout seul aussi, des fois je n'arrive pas prendre la décision tout seul donc j'en réfère à Sème ta Zad aux AG pour les décisions importantes. Par exemple, on devait se séparer d'une vache, je l'emmener à l'abattoir. Enfin l'abattre. Et du coup, il y a une personne qui était très attachée à cette vache qui a fait partie du groupe vaches,

il y a longtemps. Qui m'a demandé de lui trouver un refuge, mais il y a aussi des gens ici qui font partie du groupe abattage et découpe, qui ont qui veulent avoir de la viande pour eux et pour la Zad. Qui veulent pouvoir s'exercer à la découpe etc., donc ils n'étaient plutôt pas d'accord avec cette proposition de la personne qui tenait cette vache. Donc moi j'ai pris la décision qu'elle aille en refuge, et je me suis pris une grosse pression de beaucoup de gens, je me suis dit bon, je n'ai pas envie que ça repose sur mes épaules une décision comme ça donc j'ai demandé AG de prendre une décision collective pour qu'on prenne compte de tous les tenants et aboutissants et finalement la décision qui a été retenue, ce n'est pas le refuge. Mais au moins je me sens moins chargé mentalement de cette décision, parce que je sais que je sais que ce n'est pas une personne en particulier qui va me détester au fond d'elle, parce que j'ai pris une mauvaise décision. C'est un groupe de personnes qui pris la décision, vraiment ça peut-être que... puis ce n'était pas juste oui ou non ; c'est non, sauf si t'arrives à trouver une vache similaire etc. Pour le groupe viande... pour un truc assez recherché.

Donc ouais on essaie de trouver des décisions qui peuvent convenir à tout le monde, quoi.

[Ruxandra] - **Et avant quand tu t'occupais du grand troupeau, c'était aussi sur zone ? À Saint Jean du Tertre ? Avec Mi, c'est ça.**

[Rico] Tu l'as déjà vu ?

[Ruxandra] - Non, j'ai voulu le voir, il m'a appelé, mais finalement on n'a pas pu fixer un rendez-vous. Oui, il est un peu surbooké en ce moment. Il travaille pas mal.

[Ruxandra] - Du coup, lui il fait des céréales et il y avait aussi des vaches dont s'occupait son associé ?

[Rico] Ouais.

[Ruxandra] - Ok, donc quand il est parti, tu as repris les vaches ?

[Rico] Tu connais son associé ?

[Ruxandra] - Non, juste j'ai parlé avec Marcel et il m'a parlé de lui.

- **D'ailleurs, au sein de Sème ta Zad, est-ce que tu dirais que les personnes qui font partie forment une communauté ?**

[Rico] Pas vraiment. J'ai l'impression que c'est plein de gens de lieux différents qui s'organisent différemment et qui ont des idéologies différentes et des manières de s'organiser différentes. Après, on a bien sûr une solidarité effective dans le groupe quand il y a des problèmes et tout quoi, mais... Ce n'est pas non plus une communauté à part entière quoi, c'est plus un collectif d'usagers et d'usagères, de matériel — enfin de matériel agricole et de pratiques agricoles, quoi.

[Ruxandra] - **C'est Sème ta Zad aussi qui gère la Curcuma ?**

[Rico] Avant, oui. Maintenant, non. Mais en vrai c'est les mêmes personnes. C'est juste ça s'appelle différemment et ce n'est pas la même comptabilité, mais...

Ils vont dire— fin, tu demandes à E et il va dire que ça n'a rien à voir parce que oui sur les papiers ça n'a rien à voir. Mais c'est presque les mêmes personnes qui s'en occupent. Et j'ai proposé à la dernière AG des retours où on ne fait ensemble, pour ça fasse moins de paperasse ; il n'y aurait qu'une comptabilité, etc.

[Ruxandra] - **Parce que là il y a une compta du côté de Sème ta Zad et une compta du côté de la Curcuma ?**

[Rico] Oui c'est ça. C'est deux entités distinctes sur le papier quoi, mais...

[Ruxandra] - **C'est des associations de deux ?**

[Rico] La Curcuma, c'est géré par une association qui a un autre nom, qui s'appelle Potes de foin.

Et Sème ta Zad, si ce n'est pas l'élevage ça peut aussi être gérée par la même association.

[Ruxandra] - **Mais pas l'élevage ?**

[Rico] Pas l'élevage, parce que l'élevage n'est pas censé exister.

Donc en fait sur le papier, l'élevage...

Les vaches appartiennent à deux personnes différentes, et les terres appartiennent à une personne qui a la capacité agricole. Les terres sont en bio, les vaches non. Du coup les vaches sont en pension sur les terres, mais le contrôleur bio n'est pas censé savoir que les vaches sont sur les terres, du coup c'est un peu un truc pas très légal et on essaye de pas trop ébruiter, quoi. Mais du coup c'est une situation vraiment compliquée.

[Ruxandra] - **Pourquoi elle n'a pas le droit d'avoir une activité d'élevage l'association ? Ou c'est juste à cause de cette histoire de bio ?**

[Rico] Si, mais du coup ça complexifierait les choses parce que du coup le groupe viande, le groupe abattage ils font les abattages à la ferme, ce qui est interdit en France. On n'a pas le droit de le faire. Et du coup il y a des bêtes dans le troupeau qui ne sont pas déclarées. Et ça c'est encore plus interdit. Et donc voilà.

[Ruxandra] - **Donc les vaches, il y en a 12, mais y en a qu'une partie qui sont déclarées,**

[Rico] Oui c'est ça. Il y en a une partie qui vont vraiment déclarées, qui sont en règle, et l'autre, non.

[Ruxandra] - **Et qu'est-ce que ça veut dire pour une vache d'être en bio, c'est par rapport à son alimentation ?**

[Rico] Ouais, son alimentation, les médicaments, aussi, qu'il peut y avoir. Le temps de commercialisation, si j'mais il y a des antibiotiques ou ce genre de truc. Et aussi, vu qu'on fait du fromage avec, et qu'on le vend à prix libre... du coup la fromagerie elle n'est pas censée exister non plus, parce qu'il faudrait avoir une autorisation pour faire de la vente, il faudrait mettre aux normes la fromagerie ça coûterait des millions d'euros on aurait pas les moyens de le faire.

[Ruxandra] — **Est-ce que tu sais combien de personnes il y a dans Sème ta Zad à travers les différents groupes ? Ça change d'en année en année, aussi ?**

[Rico] Ouais, je dirais qu'en est entre 10 et 15.

[Ruxandra] — **Ah, c'est peu. Donc il n'y a pas tant de groupes que ça finalement ?**

[Rico] Bah des fois il y a des gens qui sont dans plusieurs groupes en même temps. Genre, Armand il fait les patates, il est au jardin donc il fait deux groupes en même temps.

Aurélié elle fait le verger et elle fait aussi le maïs, les haricots et le sarrasin.

Du coup c'est varié, quoi.

Moi je... peut-être ça n'a rien à voir mais pour moi ça a à voir parce que sans machines il n'y a pas de Sème ta Zad, mais moi je fais partie de la Curcuma et de Sème ta Zad, par exemple.

[Ruxandra] - **La Curcuma elle répare aussi les machines, elle prend en charge ?**

[Rico] Oui, c'est ça. On fait des ateliers deux fois par an où on répare et on entretient toutes les machines. Et il y a des référents et référentes par outil et par tracteur. Donc chaque référente se doit d'entretenir le matériel en temps et en heure, surtout pendant les saisons. De foin, par exemple, ou de labour.

Racheter les pièces, les démonter et les remonter, changer les flexibles, ce genre de truc.

Et quand il y a un problème, on appelle la référentes on voit avec elles pour changer les pièces, tout ça.

[Ruxandra] — **Ok je vois, à peu près. Est-ce qu'il y a une instance de décision dans la Curcuma ? Est-ce qu'il y a des décisions qui sont prises collectivement ?**

[Rico] Ouais, il y a des réunions qui sont plus rares, je dirais tous les quatre à six mois et on prend des décisions à ce moment-là, quoi. Il y a très peu de gens la Curcuma, il n'y a pas beaucoup de gens qui sont motivés à faire les travaux et ce genre de truc. Je dirais à la réunion la dernière fois on devait être quatre, mais des fois, des chantiers on peut être 6-7.

[Ruxandra] - **Des chantiers ?**

[Rico] Il y a des gens qui ne font pas partie de la Curcuma et qui viennent aux chantiers de réparation et d'entretien. Des gens qui ont des bonnes connaissances en mécanique ou des gens qui veulent juste aider et apprendre.

[Ruxandra] - **Et le matériel est disponible pour toute personnes sur zone quoi pourrait vouloir l'utiliser ?**

[Rico] Ouais, mais il faut avoir une formation spéciale à la Curcuma, il ne s'agit pas de juste savoir conduire un tracteur. Il faut faire la formation à la Curcuma ; y en a une par an, voire deux, ça dépend. Et il faut forcément avoir l'utilité de la machine, quoi. Si c'est juste pour conduire un tracteur pour aller sortir sa voiture ça marche pas. Mais si c'est une pratique, une activité agricole, ça marche.

[Ruxandra] - **Et ça arrive des fois qu'il y ait un désaccord sur si dans un cas précis c'est vraiment une activité nécessaire ?**

[Rico] Bah dans ce cas-là, on en parle. La dernière fois on dit « tiens il y a machin qui voudrait apprendre à conduire les tracteurs, faire la formation Curcuma, puis on a dit non parce que si c'est juste pour lever une voiture de temps en temps et l'amener à la casse, il peut demander à quelqu'un d'autre qui sait conduire de faire cette mission-là, à la rigueur.

On a le droit de prendre les tracteurs pour nos usages personnels, par exemple si j'ai envie de le prendre pour aller étaler du gravier chez moi, je peux, mais du coup ce sera compté à... y a un cahier d'heures où on marque qui a pris le tracteur, quel jour, pour qui, pourquoi, combien d'heures... il y a un compteur d'heures. ON doit marquer des remarques aussi, s'il y a une panne ou un truc qu'on a remarqué ou qu'on a réparé. Et à la fin de l'année, la personne qui fait les comptes additionne toutes les heures et calcule le compte : qui doit combien de sous, quoi.

Et du coup c'est des prix très bas comparé aux Cuma, parce que c'est du matériel qui a été rentabilisé depuis longtemps, parce que c'est des vieux tracteurs des années 70-80. Des vieux outils... donc ça va.

[Ruxandra] - **Et t'habites aussi sur zone, près de près de là où sont les vaches ?**

[Rico] Je suis à Saint Jean du Tertre, donc là où vit Mi, j'ai une caravane là-bas.

Et je bosse ici. L'étable, l'hiver est là, dans ce bâtiment.

Et on a des prairies qui sont là, elles sont au champ là-bas avec leurs veaux.

Donc, je ne sais pas, j'en ai pour 5 minutes en voiture, 15 minutes à vélo, ou 20 minutes à pied, quoi. À travers champ, 20 minutes.

[Ruxandra] — **Les vaches vont à l'étable aussi la nuit ?**

[Rico] Non, des fois elles y sont en... ça dépend... elles sont là l'hiver puis des fois elles sont là au printemps, à l'automne ou à l'été pour soit des soins à faire sur elles, soit des adoptions à faire ou des traitements en général, elles peuvent être à l'intérieur. Si on a besoin d'avoir un œil sur elles.

Par exemple, bientôt je vais en ramener une pour tailler les onglons de ses pieds, et il y en a une autre que je vais devoir ramener pour lui mettre des nouvelles boucles d'oreilles. Et il y en a une autre que je vais ramener pour faire la castration, un bœuf.

Donc ça servira à ça parce que du coup tu peux cloisonner, les enfermer et elles ne sont pas trop mal, quoi.

[Ruxandra] — **Donc d'habitude c'est de la production laitière, mais là vous laissez allaiter les veaux mais en fait c'est que les veaux qui vont être abattus, pas les vaches ?**

[Rico] Non. Après on fait, on engraisse des bêtes aussi. On essaye d'avoir une bête par an adulte qu'on tue. Du coup cette année on tue une qui aura presque trois ans. L'année prochaine aussi, l'année d'après aussi, l'année encore d'après aussi.

Il y a toujours un bœuf par an et les veaux qu'on ne garde pas pour renouveler les vaches laitières, on les abat en fin d'année. Fin, au bout de 6 à 8 mois.

[Ruxandra] — **Du coup c'est que les bœufs que vous abattiez adulte, pas les vaches laitières ?**

[Rico] Non. Il y a des vaches laitières si elles sont trop vieilles, on peut être amenés à les abattre. Si elles sont vieilles et que personne ne veut les mettre en refuge. Mais ce n'est pas tout le temps ce n'est pas souvent.

[Ruxandra] — **Et est-ce qu'il y a une préférence pour la viande d'une vache jeune ?**

[Rico] Oui. Ça dépend, mais oui en général on dit souvent qu'on abat un bœuf à 3 ou 4 ans et si t'attends trop après la viande ce n'est pas la même qualité.

[Ruxandra] — **Je dois être sûr d'être très clair sur le fonctionnement de la Curcuma et de Sème ta Zad, et le cadre juridique qui s'applique. Donc juste pour récapituler, les vaches appartient à deux personnes différents, elles pâturent sur des terres qui sont louées à quelqu'un à titre individuel...**

[Rico] Elles sont en bail d'une personne qui faisait partie de Sème ta Zad et qu'elle nous met à disposition.

[Ruxandra] - **Pas avec un contrat ou quoi...**

[Rico] Oui, c'est ça.

[Ruxandra] — **Est-ce que tu t'es senti freiné dans tes projets par le cadre juridique ou juste enfin tu t'en fiches un peu, tu fais ce que tu veux de toute façon ?**

[Rico] Ouais, plutôt, j'aime bien ça. Je préfère un truc un peu...

En vrai, de pas avoir de statut ça m'arrange aussi, parce que je peux vraiment être libre, *me sentir libre, et me sentir encore un peu dans un mode expérimental comme on pouvait l'être avant en 2018.*

Et je me sens un peu presque privilégié de pouvoir faire ça comparé à des gens qui sont obligés de travailler comme des fous pour rembourser un crédit ou genre de trucs et moi je sais que des matins je peux me dire « moi, si je dors,

je viens à plus tard. » Il y a des journées où je n'ai pas le choix, faut que j'y aille. Mais il y a des journées où je peux me dire « bon... »

[Ruxandra] — **Oui, c'est bien d'avoir les deux. Mais s'il y avait un cadre juridique qui correspondait à ce que tu voulais faire, est-ce que... parce que là j'ai l'impression que la régularisation est inadaptée parce que ça ne permet pas les usages collectifs qu'il y avait avant. Mais s'il y avait une façon d'être reconnu juridiquement, mais de continuer ce fonctionnement collectif...?**

[Rico] Au sein de Sème ta Zad ? C'est sûr que ça arrangerait pas mal de choses, des tensions, des stress comparé à des contrôles genre de trucs. C'est sûr que ça pourrait arranger des trucs, du moment qu'on ait toujours une certaine liberté, mais j'ai l'impression que quand tu mets un pied dans un processus de régularisation, de légalisation, t'es entraîné... tout ton corps est entraîné en fait.

Ça, j'ai pu le voir dès 2018, des gens on dit « il faut s'inscrire pour faire des projets, ne vous inquiétez pas c'est juste pour les balader, » la préfecture et l'État a demandé des comptes : « où est-ce que vous en êtes dans vos projets » « Ah bon ben... » et puis « du coup, maintenant il va falloir payer l'élec, il va falloir payer l'eau, on va vous faire des baux... emphytéotiques, tout ça... »

Et donc finalement tu dis « ah oui oui d'accord » parce que, du coup, tu veux garder ton confort et tu veux garder ton truc et du coup tu es obligé de te... de te cadrer, de te mettre dans le droit chemin, mais du coup, à la fin...

Enfin, tu ne peux pas juste être protégé juridiquement sur des trucs, et pas avoir les inconvénients derrière, quoi. Tu ne peux pas avoir que les avantages, quoi.

[Ruxandra] — **Les inconvénients, genre, la paperasse... ?**

[Rico] ...les mises aux normes, les contrôles... L'URSAAF, etc.

[Ruxandra] — **Du coup je vais écrire ces trucs, et si quelqu'un le lisait, il pourrait dire que les agriculteurs à l'extérieur, ils ont tous ces contraintes et ils pourraient être en quelque sorte jaloux ou ressentir une injustice du fait que vous avez trouvé une façon de vivre sans ces contraintes administratives...**

Est-ce que vous avez une réponse à ça ?

[Rico] C'est sûr qu'on a moins de contraintes administratives — on en a quand même — mais on a essayé plutôt de jouer avec parce que maintenant on a des vaches légales, des vaches pas légales.

Le fait aussi que les vaches ne soient pas au nom de la personne qui a les terres, ça fait qu'on n'a pas la PAC pour les vaches. Donc on n'a pas les sous que les autres agriculteurs pourraient avoir.

Si on les avait, on aurait des contrôles, etc.

Et, du coup on n'a pas tant les mêmes avantages.

Fin, il y a des avantages qu'on n'a pas, et qu'eux ont, qui est quand même un sacré paquet de pognon.

Et oui c'est sûr. Après nous, on fait de l'agriculture vivrière ; on n'est pas des exploitations à but de rentabilisation et de productivité.

Du coup on n'a pas les mêmes buts que la plupart des exploitations agricoles sur le territoire.

Du coup, c'est sûr qu'ils pourraient être jaloux, mais, s'il voyait dans... si on leur disait que finalement, ben, s'ils voulaient faire pareil, ben, ils ne seraient pas payés, ils ne feraient pas de marge sur leurs produits, ils ne feraient pas de bénéfices, ils travailleraient avec des tracteurs hors d'âge qui tombent en panne tout le temps et avec très peu de moyens, peut-être ça leur ferait pas rêver.

[Ruxandra] - **Tu dirais que les gens qui ont fait de choix de vivre et de travailler hors du cadre légal, c'est par conviction philosophique ?**

[Rico] Conviction politique, plutôt.

[Ruxandra] - **Mais, du coup, si c'est par conviction politique, tu ne voudrais pas... c'est aussi par le rejet des institutions, de l'État, tout ça... donc tu ne voudrais pas avoir un statut ?**

[Rico] Bah on est obligés de faire un peu avec l'État. Des fois on n'a pas le choix : déclarer certains animaux, pour les contrôles bio, pour les terres... les aides sociales, ça nous permet de vivre.

En fait s'il n'y avait pas les aides sociales, on ne pourrait pas faire marcher Sème ta Zad, c'est con. Ça ne marcherait pas donc il faudrait qu'on trouve autrement.

On a pensé à des solutions bis, qu'on pourrait retenir. Genre des solutions autres, qu'on pourrait faire au sein du collectif de Bellevue, par exemple, pour avoir des thunes.

Ce serait de tous partir bosser en saison et de mettre la plupart des thunes en collectif. Comme ça, ça pourrait payer les loyers ou ce genre de truc, qui vont arriver...

[Ruxandra] - **Mais est-ce que ça vous permettrait de continuer à faire vos projets ici ?**

[Rico] Fin, de pouvoir encore faire de l'accueil. De pouvoir continuer à faire de l'accueil et de proposer de l'accueil et continuer aussi à ce que les différents ateliers puissent perdurer.

[Ruxandra] — **Les ateliers qu'ils font au sein de Sème ta Zad ?**

[Rico] Bah, des usages de la ferme il n'y a pas que Sème ta Zad, mais...

[Ruxandra] — **Les usages de la ferme ?**

[Rico] Il y a la tannerie, il y a l'atelier cuir où on était, il y a donc les vaches Sème ta Zad, il y a la fromagerie Sème ta Zad, il y a des chevaux, c'est Sème ta Zad. Et faire vivre le lieux, quoi.

[Ruxandra] - **Est-ce que tu trouves que c'est un enjeu important de parler des rapports avec les agriculteurs qui avaient été expropriés et qui ensuite reprennent les terres après l'abandon du projet d'aéroport alors que d'autres, comme des collectifs, les utilisaient ou... ?**

[Rico] Les cumulards. Ouais.

[Ruxandra] — **Il y en a beaucoup ?**

[Rico] Quelques-uns, je n'ai pas trop les noms en tête.

Enfin il y a certains qui ont voulu même leur maison, ils voulaient récupérer leurs maisons alors qu'elles auraient été détruites de toute manière si elles n'avaient pas été occupées.

Ils voulaient récupérer leurs terres aussi, mais...

Je trouve c'est vraiment... ben ce n'est pas des gens qui ont des convictions, en tout cas qui ont les mêmes convictions que nous.

Et qui veulent juste profiter de la situation, quoi. Je n'ai pas vraiment d'avis là-dessus, je ne me suis pas vraiment posé la question plus que de me dire que c'était un peu abusif.

[Ruxandra] - **C'est des gens qui avaient déjà une partie de leurs terres en dehors de la zone et qui ont pu continuer à exploiter, c'est ça ?**

[Rico] Il y en a qui sont partis à plusieurs kilomètres, il y en a qu'ont vendu et qui ont arrêté, et il y en a qui sont allés en limitrophe.

[Ruxandra] - **Et sur l'avenir, est-ce que t'as une idée de l'avenir idéal sur ce site ? Enfin, est-ce que tu penses que ça peut continuer indéfiniment... ?**

[Rico] Bah, malheureusement, plus on avance, plus on va être obligés de légaliser, ça va être compliqué, je pense. On l'a vu... ben là on va devoir payer des loyers, on va avoir les mêmes droits et devoirs que les propriétaires avec les baux emphytéotiques. On va devoir payer des loyers, la taxe foncière, l'élec, l'eau...

Pour l'instant la ferme, elle paye très peu l'eau, très peu l'élec, elle n'a pas de taxe foncière, pas de loyer, donc on va— on a déjà un budget de fonctionnement de la ferme et de 5 à 6000 € par an, et ça va sûrement doubler avec tout ça, donc il va falloir qu'on se demande si le prix libre peut continuer dans les ateliers...

Qu'est-ce qu'on fait pour gagner des sous ? Est-ce qu'on va accepter les dons n'importe qui de n'importe quelle institution ? Est-ce qu'on lance des appels à don, qui demande beaucoup de travail aussi ? Est-ce qu'on a le droit de le faire ? Donc plein de questions, quoi.

Donc j'ai l'impression que tout va être de plus en plus compliqué. Avoir de plus en plus de paperasse, de plus en plus de contraintes...

Et, par exemple cette semaine on a eu des menaces que la police vienne couper l'électricité aux endroits où il y avait des piratages...

Et donc la plupart des gens ont coupé chez eux pour pas qu'il y ait de délits constatés.

Et donc cette semaine il y a plein d'endroits où il n'y a plus l'élec...

Et donc j'ai l'impression que plus ça va avancer, plus on va devoir se mettre dans les clous et je ne sais pas si Sème ta Zad, qui est déjà en difficulté financière en ce moment, va pouvoir perdurer longtemps.

Parce qu'il y a de moins en moins de gens qui veulent faire marcher collectivement des structures où tu ne gagnes pas d'argent, parce que dans la vie t'as besoin d'argent. Plus tu vieillis et plus tu as besoin d'argent, besoin de confort de stabilité. Et j'ai l'impression que l'âge des gens de Sème ta Zad vieillit au fur et à mesure.

Et du coup j'ai l'impression que ça ne va peut-être pas durer longtemps, à part si plein de jeunes arrivent et ont envie de reprendre le flambeau, quoi, mais... ouais.

On pense, Sème ta Zad, fin, moi j'y pense, à passer en statut associatif. Que ce ne soit plus une seule personne qui a les terres, qui soit déclarée pour les terres, et que du coup ça passe en mode associatif et que... parce qu'en fait la personne qui a les terres à son nom, elle nous a demandé de pouvoir lui payer son RSA; vu qu'elle devenait chef d'exploitation agricole elle ne pouvait plus avoir le droit au RSA. Du coup, on doit lui payer son RSA, du coup c'est 7000€ par an, un truc comme ça. Du coup, il faut les sortir, quoi. Et ça nous met un peu en galère. Du coup on se disait qu'en mode associatif, on n'aurait plus besoin de payer cette personne.

[Ruxandra] — **C'est à dire... ?**

[Rico] Que les baux n'appartiennent pas une seule personne, mais une association.

[Ruxandra] — **Mais je croyais que c'était l'État et le département qui ne voulait pas signer des baux au nom des associations...**

[Rico] Oui ça c'était— en tout cas au début, en 2018, ils ne voulaient vraiment pas faire ça, mais là le temps a coulé et selon quelques agriculteurs, on pense qu'il y aurait moyen de les travailler là-dessus. En espérant.

[Ruxandra] — **Mais là, Sème ta Zad, c'est déjà juridiquement une association ?**

[Rico] Bah, Sème ta Zad, pas vraiment, quoi, c'est un collectif. Potes de foin, ouais, c'est une association, mais Potes de foin ça regroupe un peu plein de choses, alors, c'est un peu flou, quoi.

[Ruxandra] — **Et potes de foin ça n'inclut pas Sème ta Zad, c'est complètement séparé ?**

[Rico] Ouais, c'est... enfin c'est l'association qui nous sert à acheter du matériel ou ce genre de truc, quoi. Mais ce n'est pas... c'est notre couverture, quoi.

9. Entretien avec LL, déroulé dans son jardin d'agrément cultivé à titre personnel, le 9 mai 2025 pendant 1 heure et 20 minutes

[Ruxandra] - **Tu fais partie de la délégation de négociation depuis combien de temps ?**

[LL] Depuis un peu plus d'un an et demi ; j'ai commencé à venir en rendez-vous dans l'année 2022 et en septembre 2023 j'ai commencé à faire partie de la délégation, et du coup j'ai fait déjà une bonne année de mandat.

[Ruxandra] - **Tu comptes y rester longtemps ?**

Je n'en sais rien, c'est que depuis que j'ai commencé à faire partie de la délégation, on a commencé à valider les personnes en assemblée qui font partie de la délégation, donc ça va aussi dépendre de si les gens sont d'accord pour que je continue, s'il se sentent toujours représentés par moi, s'ils me font confiance pour défendre leurs intérêts, tout ça.

[Ruxandra] - **Il y aurait un vote sur les membres chaque année ?**

[LL] Ouais, ce que ce qui pourrait se faire c'est ça, des mandants d'un an qu'on renouvelle ou pas. Là avec les délégués on s'est dit qu'on prenait un mandat d'un an et en septembre on va reposer la question à l'Assemblée des Usages pour savoir si on continue ou pas. Mais c'est un peu nouveau, les personnes qui ont fait ça avant l'ont fait pendant 5 ans. C'est que personne ne veut faire ça, c'est difficile de trouver les délégués de la classe parce que ça suppose de prendre une grosse responsabilité et faire des rendez-vous avec les institutions. Personne n'a envie de faire ça, c'est trop chiant, il y a tellement des choses à faire que faites des trucs administratifs en plus de ceux qu'on a déjà à tenir, et de le faire avec des gens qui sont plus ou moins sympathiques politiquement avec nous...

[Ruxandra] - **Justement, j'avais une question sur comment cela se passe dans la salle de réunion ?**

[LL] Là on va peut-être parler beaucoup des négociations avec le conseil départemental (CD), et ce qu'il faut savoir c'est que le CD est plutôt dans notre faveur dans l'histoire. On négocie avec un interlocuteur qui est quand même penché très à gauche et avec des valeurs environnementales très clairement défendues, ils ont tout un projet de territoire d'ailleurs que tu peux trouver sur internet.

[Ruxandra] - **Justement, sur ce projet de territoire c'est marqué 2019-2022, mais je n'ai rien pu trouver après 2022...**

[LL] Nous non plus, mais en tout cas rien que ce projet de territoire 2019-2022 il y a eu un poste créé juste pour discuter avec nous, et c'est une personne qui s'appelle Anna Ciréface qui est donc une technicienne du département

qui a eu un poste réservé pendant plusieurs années à juste entamer la régularisation sur le territoire et donc faire en sorte qu'il y ait autre chose que juste un espace d'omerta sur le droit concernant le bâti. Son poste a été créé et depuis elle est restée, et ce qu'on peut dire de ce projet de territoire tel qu'ils l'ont écrit, en fait c'est marrant ils ont pris un peu ce que le territoire faisait déjà, ce que les zadistes faisaient déjà, moi je n'étais pas là encore.

Mais comment c'est écrit tu te dis vraiment qu'ils se sont inspirés de ce que les gens avaient déjà mis en place ici en le mettant à leur sauce en en disant que c'était grâce à eux que ça se passait, mais ça ne rendait pas vraiment justice au fait que les gens se sont battus pour qu'il n'y ait pas d'aéroport ici et c'est pour ça qu'ils ont envie de rester.

Et donc si tu veux c'est toujours un peu délicat nos négociations parce que d'une part on tient à nos intérêts- c'est à dire qu'on a quand même pas mal de trucs à défendre qui sont très importantes pour nous, et en même temps c'est nos principaux alliés parce que ***ce sont les seuls qui sont ok pour considérer que le territoire n'a pas vocation à être qu'agricole et que les autres activités peuvent s'y développer et que les autres gens qui habitent là sont légitimes.***

Du coup déjà ça c'est un énorme pas de côté qu'ils ont fait et donc ils ne sont pas hostiles, ils vont plutôt dans notre sens. Mais il ne faut pas qu'on se fasse avoir pour autant et donc il y a plein d'endroits où... c'est pour ça que quand tu demandes l'ambiance dans les rendez-vous ce n'est pas évident à définir.

Autant on sait qu'ils vont dans la direction la plus propice à ce qu'on fait et qui nous avantage le plus, du coup on a quand même envie de les encourager à continuer à aller dans cette voie, et en même temps il y a des moments où on est obligés d'être hyper fermes sur ce qu'on veut vraiment défendre parce que c'est trop sensible et trop important. Par exemple, là, les baux emphytéotiques qu'on signe ça va avoir un impact sur nos vies pendant 25 ans voire 35 ans et du coup il y a plein de choses sur lesquelles on ne veut absolument pas lâcher. Donc c'est délicat. Et il y a des moments où on se fâche, des moments où on n'est vraiment pas d'accord, et puis voilà c'est de la négociation : on est obligés de faire des consensus, ou quand on a quelque chose qu'on ne veut surtout pas perdre ou surtout ne pas lâcher d'être prêts à lâcher d'autres choses. Donc ça suppose d'avoir une espèce de stratégie globale qui n'est pas facile à dessiner parce qu'on est 200, que les intérêts divergent, qu'on n'a pas tous le même attachement au territoire et à ses valeurs, donc forcément ça crée des dissensions entre nous aussi.

[Ruxandra] - **Donc cette stratégie globale est plutôt définie dans l'Assemblée des Usages ?**

[LL] Oui. Après, dans les détails, il y a de plus en plus de choses qui se discutent en Coordination du mouvement, sur quoi on insiste vraiment... et puis il y a des choses qui se font qu'aux rendez-vous, parce que les choses qui ne sont pas affichées à l'ordre du jour par mail, qui vont être glissées un peu par-là, des implicites... du coup la délégation a aussi cette responsabilité et ce pouvoir qui n'est pas négligeable que sur des choses tacites ou sur la manière dont est formulé tel ou tel sujet au rendez-vous il y a quand même une marge de manœuvre importante et donc il y a des fois quand on sait qu'il y aura des sujets un peu « touchy » qui vont être abordés au rendez-vous on fait en sorte que les personnes directement concernées soient présentes aussi avec la délégation.

Du coup, par exemple, au prochain rendez-vous avec le CD qui aura lieu le 16 mai il y a plusieurs personnes qui sont invitées à venir, notamment des agriculteur.ices qui sont invitées à venir parler de leur situation directement. Donc on va être plein à cette réunion, au prochain rdv on va être au moins 8 ou 9...

[Ruxandra] - **Et normalement vous êtes combien ?**

[LL] Les membres de la délégation on est 3, avec des personnes de l'ancienne délégation qui nous soutiennent et qui réfléchissent aux problématiques avec nous mais qui ne prennent plus de responsabilités.

[Ruxandra] - **Les réunions avec le conseil départemental ont lieu à intervalle régulier ?**

[LL] Ça dépend des périodes ; là depuis l'abandon de l'aéroport en 2018 il y a eu beaucoup de réunions avec la préfecture qui avait demandé des fiches pour déclarer des agriculteurs et des fermes individuelles, puis ont commencé les réunions avec le Conseil départemental quand il a commencé à devenir propriétaire — et ça je crois que le début du transfert de propriété entre l'État et le département ça s'est fait progressivement entre les années 2019-2020 ou 2021. En tout quand je suis arrivée sur le territoire en janvier 2021 il y avait des gens qui étaient dans la délégation depuis longtemps, c'est à dire qui avaient commencé à dialoguer avec la préfecture et puis petit à petit ont commencé à négocier avec le département. Du coup à ce moment il y avait des réunions assez rapprochées, puis ça s'est espacé parce qu'il y a eu un gros désaccord qui était « On veut acheter collectivement les terres » et puis le CD qui disait « non, nous on ne veut pas vendre » ; au bout d'un moment des consensus ont été trouvés, et je pense que le moment où il y a eu les rendez-vous les plus rapprochés c'était avant la signature du premier lot de bâti à régulariser (le Lot 1) qui a eu lieu en juin 2024. En juin 2024, on a abouti à un accord de principe avec le CD sur ce qui allait être la composition des prochains lots et un certain nombre de Guidelines sur lesquelles on se mettait vraiment d'accord pour mener les négociations dans les années à venir, sur comment on allait régulariser le bâti sur la Zad. Ce document est public, je pourrais te l'envoyer.

Ce document, signé de la présidence du CD engage le CD à un certain nombre de trucs, et il nous engage, nous, à respecter un certain nombre de trucs aussi. C'est un document qui est valable pour le 1er lot et qui donne la couleur pour la suite des négociations. Donc là, je dirais qu'entre janvier 2023 et juin 2024 il y a eu un rendez-vous tous les mois et demi. Beaucoup de rendez-vous, parfois même tous les mois... fin, très rapprochés pour avoir un calendrier serré parce que les choses avançaient très vite et puis aussi c'est la 1ere fois que le CD de Loire-Atlantique fait cela, et nous c'est la 1ere fois qu'on signe des baux emphytéotiques, du coup on se rendait compte de choses au fur et à mesure que cela arrivait : et des contraintes et de l'argent que ça allait nous coûter — parce que ce n'est pas juste le loyer qui nous coûte, il faut aussi assurer, c'est absolument obligatoire, que ça suppose un tas de travaux car l'accord repose sur des choses qui coûtent de l'argent... enfin bref.

[Ruxandra] - Des travaux comme la mise aux normes des bâtiments ?

[LL] Ça par exemple je ne sais pas s'il faut trop en parler dans le mémoire. C'est que l'accord de principe, nous on s'est fait accompagner de juristes pour comprendre ce que ça allait nous demander, mais aussi pour comprendre ce qu'on était vraiment contraintes de faire, ce sur quoi on était attaquables, et ce sur quoi on ne l'était pas. Donc, l'accord de principe avec le CD semble reposer sur le fait que les bâtiments sur lesquels on va payer un loyer relativement modéré ; il est permis parce qu'on s'engage à mettre en décence l'habitat, mais ce n'est pas écrit noir sur blanc. Il y a juste un diagnostic d'une boîte qui dit l'état du bâtiment il est comme ça, si on voudrait mettre en décence il faudrait faire ça, et c'est tout. Ce n'est pas chiffré dans le bail, ce n'est pas dit explicitement.

Du coup nous on sait que si en tant qu'emphytéotes on veut louer à d'autres gens, ou à un collectif d'habitants, il faut que ce soit décent, on est vraiment tenus par ça. Le propriétaire comme il est marqué dans le bail qu'en entrée de bail le bâtiment était dans tel état et que l'emphytéote en avait connaissance, il n'y a rien qui le contraint à lui-même mettre en décence. Donc, l'accord qu'on a fait est tacite et pas vraiment écrit.

L'accord du fait qu'on est d'accord pour avoir des baux emphytéotiques à bas prix parce qu'on s'engage par ailleurs à remettre en décence les bâtis- ce n'était pas très claire en fait.

Le truc qui est très clair c'est que les bâtiments sont en piteux état et qu'il y a déjà des travaux importants qui ont été faits dessus — la plupart des lieux ont été en fait vachement entretenus par les occupants — du coup ça semblerait incroyable de demander aux gens qui ont défendu ces terres là pour pas qu'il y ait d'aéroport dessus, qui ont entretenu le bâti du département alors que le département n'a même pas mis un seul sou à la poche à cette époque-là se retrouvent à devoir payer des loyers sur ce qu'ils ont déjà rénové, et qui ont évité que les bâtiments soient des ruines, que les fermes soient des ruines, que les longères soient des ruines.

Du coup là où nous on a été très fermes c'est que non on n'allait pas payer des loyers de banlieue de Nantes, et que le minimum c'est au moins de reconnaître les travaux sur les bâtis qu'on déjà été faits par les habitants, donc qu'il y a une reconnaissance du fait que l'existant quand il est évalué en fait il est évalué parce que c'est pas tombé en ruines grâce aux gens qui ont fait les travaux là et qu'il fallait trouver une manière de calculer les travaux éventuels de mise en décence parce que c'était la seule manière que le CD avait de considérer les travaux qu'on allait faire pour continuer à habiter le truc.

Donc, eux, j'imagine, c'était leur moyen de faire d'appeler une boîte qui allait identifier les coûts des travaux de mise en décence des logements. Donc ça leur a permis d'avoir une base pour calculer le loyer à la baisse. C'est à dire ils estiment l'existant, en se disant « oui, bon, bah ça, effectivement, vous l'avez rajouté, cette dalle, ce parquet, c'est vous qui l'avez fait, bon voilà on essaie de ne pas le considérer. » Donc ça donne un prix de la longère tel qu'elle existe. Après ils estiment qu'est-ce qu'il faudrait faire comme travaux et combien ça coûterait de faire les travaux pour que le logement soit décent, et là on tombe sur un espèce de prix qui nous a mis d'accord.

Mais il reste un flou sur est-ce que ça nous engage à les faire vraiment, les travaux de mise en décence aux normes exactement et tout, ce sont encore des questions qui restent en suspens. Et notamment il y a plein de choses où ce n'est pas si facile pour nous d'être surs.

Par exemple, tout le monde a des toilettes sèches ici, est-ce qu'on a le droit d'avoir des toilettes sèches ? Ce qui a l'air d'être obligatoire c'est qu'il y ait des toilettes sèches à l'intérieur du bâtiment, mais du coup si on met des toilettes sèches à l'intérieur du bâtiment est-ce que c'est décent ? Tu vois, c'est difficile de savoir vraiment, et on se dit que c'est un peu à la gueule de la personne qui vient évaluer aussi. J'imagine que ce n'est pas n'importe quelles toilettes sèches qui sont considérées décentes, quoi.

Du coup, ça rentre sur des détails techniques sur lesquels il y a un espèce de flou encore, tu vois. Donc je ne sais pas à quel point ça fait partie vraiment de l'accord. Ça se trouve au prochain rendez-vous ils vont essayer de donner

quelque chose de plus explicite sur le fait que nous on s'est vraiment engagées à faire ces travaux de mise en décence. Plutôt les gens d'ici et les gens de la délégation se disent que ça nous a servi pour faire baisser les loyers qu'on allait payer mais ça ne nous engage pas. Le seul truc auquel il faut qu'on fasse gaffe c'est si jamais on veut louer un jour, ça on sera obligés.

[Ruxandra] - Du côté du Conseil départemental, il y a qui dans les rendez-vous ?

[LL] Il y a Anna Ciréface, chargée de projet sur l'ex-Zad ; il y a Sophie de Saint-Amour, chargée du foncier, je ne sais plus exactement son intitulé de poste mais c'est un peu la déléguée du foncier. Il y a, de temps en temps on essaie de l'avoir mais... disons dans les rendez-vous cruciaux il y a Jean-Luc Séchet, le co-président du CD qui est délégué à l'agriculture, qui est, disons la tête politicienne du projet. Il a toute une équipe technique dont Sophie de Saint-Amour et Anna Ciréface sont des membres, et à la tête de cette équipe technique il y a Benjamin Bruneteau, une personne qu'on a systématiquement aux rendez-vous.

Il y a Benjamin Bruneteau, Anna Ciréface, Sophie de Saint-Amour, il y a souvent M Brico qui est le technicien de Solia qui fait les estimations de travaux de mise en décence.

Des fois il y a la secrétaire du cabinet de Michel Ménard qui est le président du CD, dans les rendez-vous vraiment importants.

Généralement ils sont 4-5 du côté du département.

[Ruxandra] - Donc ces baux emphytéotiques ne portent que sur les bâtiments d'habitation ?

[LL] Non, les baux emphytéotiques portent sur les bâtiments qui ont un autre usage que celui de l'agricole. Parmi ces bâtiments qui n'ont pas d'usage agricole, il y a des bâtiments et même parfois des bouts de bâtiments qui sont considérés comme habitations. Mais il y a aussi des ateliers, même dans les baux emphytéotiques il y a certains bâtiments agricoles qu'on fait passer sous bail emphytéotique parce que soit c'est des fermes très petites soit parce qu'on compte faire des baux agricoles sous le bail emphytéotique, soit parce que les projets sont en cours de mouvance.

Par exemple, au Haut-Fay il y a un bâtiment agricole qui est pour l'instant utilisé par une entité de ferme, et on sait que ce ne sera pas pour la vie. On sait qu'il ne va pas faire une carrière dans cet endroit. Donc il y a déjà des changements qui s'opèrent et qui se dessinent mais on n'a pas de certitude donc ça ne ferait pas sens de faire un bail rural incluant les bâtis à une personne alors que c'est des bâtiments qui sont vraiment très très rapprochés des bâtiments à usage collectif. Donc, plutôt tant que la question reste ouverte il est préférable pour tout le monde que ce soit un bail emphytéotique.

Les ambiances les plus tendues dans ces rendez-vous c'est aussi quand il y a Jean-Luc Séchet. C'est quand il y a le politicien, parce que c'est dans ces moments-là qu'on a la personne qui peut décider, qui va faire le choix.

Et les rendez-vous les plus tendus aussi c'est avec les mairies, parce que c'est l'endroit où on a des incompréhensions très fortes et où on a l'impression d'être jugés aussi énormément. Où on ne sent pas qu'il y a une envie de... souplesse. On sent une grosse résistance. Du coup ça donne lieu à des discussions un peu de sourd des fois où on a l'impression que vraiment on est des punks à chiens qui comprenons rien à la loi et qui voulons faire tout pas comme tout le monde et tout... c'est un peu raide de fois parce qu'on est poussés à se justifier sur des choses où on n'aurait pas besoin de se justifier dans la vie.

[Ruxandra] - Vos interlocuteurs habituels sont les mairies, le Conseil départemental, et la préfecture ?

[LL] Ouais, la DDTM, surtout la DDTM, la direction départementale des territoires et de la mer. On a des liens directs avec la DDTM, donc par exemple il y a eu l'expulsion de la Gré il y a pas longtemps, on a cherché des informations auprès de la DDTM pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'autres expulsions envisagées. Et la DDTM est en lien avec la préfecture et l'État, mais ce n'est pas la préfecture directement. Disons qu'en fait, ce que j'ai compris, moi (je n'étais pas là à ce moment-là) du coup c'est difficile pour moi d'en parler, mais ce que j'ai compris c'est qu'au moment où l'interlocuteur principal est devenu le CD en 2018-2019 la préfecture en a chié à ce moment. C'était hyper dur pour la préfète d'assumer le fait qu'il y a eu un échec en fait à NDDL. Donc la préfète et l'État ont dit un peu « démerdez-vous » au département. Ils ont un peu dit, « maintenant que c'est à vous, débrouillez-vous les gauchistes, et on ne veut plus en entendre parler, on n'est plus responsables, on ne veut plus rien savoir. »

Donc aujourd'hui on n'a plus d'interlocuteur à la préfecture aussi parce que les préfets et préfètes qui sont passés par là, ils en ont bavé quoi. Juste la résistance et le mouvement contre l'aéroport étaient tellement forts que ça les a sciés quoi, donc ils ne voulaient plus en entendre parler à la fin. Pour que les flics aient peur de rentrer sur le territoire, qu'ils tanguent je ne sais pas combien de machines dans la boue... enfin bref juste ils se sont fait allumer. Et puis ils ne connaissaient pas le terrain, le fait que ce soit aussi bordélique et que la coalition entre les différentes organisations

était si forte, ça a fait aussi un truc très difficile à contrer. Donc la préfète a dit à un certain moment « on ne veut plus en entendre parler, démerdez-vous. » Donc on n'a plus vraiment de lien avec la préfecture.

[Ruxandra] - **Donc c'est les mairies, le Conseil départemental, et la DDTM ?**

[LL] Ben disons que la délégation est missionnée principalement pour la dialogue avec le département, parce que c'est le dossier qui est le plus avancé et où il y a le plus de réactivité, si on veut. Alors qu'avec les mairies c'est tellement lent que souvent ça s'est plus un peu divisé, les gens sont allés tenter des choses pour leur lieu ou pour leur collectif. Et on a toujours tenté de faire le lien, d'essayer qu'il y ait toujours une personne soit de la délégation soit qui véhicule bien l'information aux autres personnes, pour que ça revienne en AG ou que ça revienne au moins dans la Commission.

Ça a été tellement difficile ces derniers temps... en fait, *déjà les mairies de reconnaissent pas l'Assemblée des usages, ne reconnaissent pas le fait qu'il y ait une organisation collective ici. Du coup, ils ont vraiment tendance à vouloir diviser les activités, les lieux, les fermes, et c'est très difficile d'obtenir des rendez-vous plus larges avec eux.*

Donc nous on essaie de solliciter le département pour qu'on nous donne accès à des rendez-vous tripartites. C'est à dire un rendez-vous avec le département, la délégation et les mairies pour pouvoir discuter de certains sujets. Et plus on avance, plus on se dit que ce rendez-vous avec la délégation, les mairies n'en voudront jamais, elles ne veulent pas entendre parler d'organisation collective, elles veulent des noms sur des champs... voilà. Donc le plus probable c'est qu'on puisse obtenir des rendez-vous tripartites mais lieu par lieu, et notamment ferme par ferme.

Ce qui est pénible mais au moins en les appelant comme ça, la délégation pourra y venir quand même, c'est à dire qu'ils pourront toujours inviter quelqu'un de la délégation pour prendre l'information, faire le lien avec les autres problématiques, et porter une espèce de voix collective là-dedans. *Ce n'est pas idéal mais disons que c'est le moindre mal.* Et ce n'est pas gagné, je dis ça c'est ce qu'on espère arriver dans les prochains mois, mais en vrai le plus probable c'est que ça va rester un peu bloqué jusqu'aux prochaines élections municipales en mars 2026.

[Ruxandra] - **Cela va dépendre de qui gagne les élections municipales ?**

[LL] Oui, beaucoup. Mais du coup ça fait des trucs drôles : les Zadistes anarchistes se mettent à se dire qu'ils vont s'inscrire sur les listes électorales de NDDL et de Vigneux juste pour qu'il n'y ait pas la même équipe qui soit élue.

Alors qu'il y a des gens qui n'ont jamais voté de leur vie et qui ont été très opposés au vote tel qu'il est en France. Et là qu'ils se retrouvent à se dire qu'en fait, quand on vit dans un territoire qui est si sensiblement lié aux problématiques d'urbanisme, on est obligés à un moment, même si on ne le voudrait pas, on est obligés de considérer que le cadre tel qu'il est nécessite que les gens qui sont à la mairie ne soient pas des connards, donc si on ne veut pas de connards à la mairie qui s'occupent de notre cas il faut qu'on vote.

On est obligés de faire avec des équipes facilitantes si on veut que ça avance, mais du coup avoir une équipe facilitante ça veut dire faire en sorte que l'équipe à la mairie aille dans un autre sens que... fin là Gwenola Franco à la mairie de Vigneux c'était vraiment quelqu'un qui est assez explicitement de droite, raciste, et qui a un tas d'a priori sur ce qui se passe sur la Zad qui sont un peu effrayants. Du coup, rien que si on veut éviter de se retrouver coincés avec elle pendant 6 ans supplémentaires...

J'espère vraiment que ce sera possible, il y a une équipe d'opposition à Vigneux, qui est un peu bien, forte. Mais c'est difficile quand t'es Zadiste t'es très catégorisé... Fin tu vois les gens qui habitent à Vigneux parmi les Zadistes ils n'osent pas beaucoup se montrer même sur... fin tu vois ça ne veut pas rien dire d'avoir des Zadistes dans une équipe à la mairie.

Il y a plein de gens qui sont encore très marqués par la période où il y avait plein de flics sur le territoire et qui ont l'impression que c'était la faute de la Zad. En vrai, *ça a été un traumatisme pas seulement pour les gens qui défendaient le territoire ici* et qui habitaient ici et qui squattaient des cabanes. C'est aussi un traumatisme à grande échelle pour des voisins fermiers qui se sont vus leurs troupeaux sur la route parce que les véganes voulaient libérer les vaches, parce que, je ne sais pas, untel avait été super gentil à prêter son hangar et puis on le lui a rendu n'importe comment, ou qu'il s'est fait insulter quand il a voulu le récupérer... il y a aussi un tas de trucs qui se sont mal passés pendant l'occupation contre l'aéroport.

Du coup forcément — les choses les plus marquantes des fois c'est aussi les plus nulles— et c'est sûr qu'il y avait de tout et n'importe quoi dans les grosses manif avec 40 000 personnes... comment tu veux contrôler quoi que ce soit ? Il peut se passer tout et n'importe quoi.

Il y a aussi des gens des bourgs qui ont été rackettés sur la route des chicanes... fin tu vois il s'est passé plein de trucs. Et du coup forcément ce que les gens retiennent c'est juste que c'est le bordel.

Évidemment ça change... la plupart des produits qui sont fabriqués ici finissent sur les marchés Nantais ou aux alentours. Il y a beaucoup de marchés de paysans, des magasins de producteurs, des AMAP... du coup les gens savent très bien que c'est les produits de la Zad et la plupart des habitants du coin étaient anti-aéroport. Du coup avec quand même la conviction qu'il fallait un soulèvement très costaud pour venir à bout d'un projet pareil. Donc tu vois je sens que dans le territoire entier ce n'est vraiment pas facile le sujet politique, la micropolitique de quoi faire avec le mot Zadiste.

Ça fait d'ailleurs partie de nos réflexions, on se dit tant qu'on s'appellera Zad, il va y avoir un problème parce que c'est trop connoté. Ça ferait partie des choses qui feraient peut-être bouger pas mal les trucs parmi nous, parce que le nom Zad veut dire plein de trucs pour les gens qui vivent ici, pour le pire et le meilleur. C'est à la fois le nom de tous les possibles, tu vois, ou les gens sont venus ici à une période où... **6 ans sans police juste tout est possible et tout est imaginable. Aussi, l'imaginaire après un projet comme un aéroport sur un territoire aussi grand, il y a vraiment quelque chose à expérimenter de commun hyper fort, et le truc c'est que maintenant que ce territoire, il n'y aura pas d'aéroport dessus, c'est d'autres imaginaires.** Il y a beaucoup moins de gens, ce n'est plus 20 mille personnes en permanence, c'est 200.

[Ruxandra] - **C'était 20 000 en permanence ? J'avais lu 300 habitants permanents...**

[LL] Non, mais il y a eu des étés ou des événements où pendant des semaines il y avait vraiment beaucoup de monde sur le territoire, des milliers de gens. Pendant les manif's ça pouvait faire venir un tas de gens en plus ; j'imagine 300 c'est les personnes qui passaient l'hiver, mais en vrai l'été il y avait des milliers de gens. Peut-être regarder dans les annales.

[Ruxandra] - **Est-ce que tu penses qu'il reste des communs ici ? Où ? Quand de parlais avec J, elle était très pessimiste...**

[LL] Je me doute que J. était pessimiste... elle traverse une phase vraiment dure que beaucoup de gens traversent, je pense. Justement qui est à voir avec cette période de tous les imaginaires sont ouverts, et que là ça se referme parce qu'on est moins nombreux, parce que les gens se rendent compte qu'en fait avoir un toit, à manger ça suppose un peu d'argent et que ce peu d'argent ça demande du temps, avoir un peu d'argent et que tout leur temps ne peut pas être consacré au commun. Du coup, cesser de consacrer tout ton temps au commun ça veut dire faire un certain nombre de concessions dans ta vie, ça veut dire abandonner des projets qui te tiennent quand même à cœur... Et pour d'autres c'est impossible de lâcher les communs. Du coup, il y a des gens qui tiennent à bout de bras des communs et qui ont peur de les voir s'effondrer parce qu'ils ont la sensation que c'est petit à petit vidé.

[Ruxandra] - **Donc par exemple Sème ta Zad ou des lieux communs... ?**

[LL] Je ne sais pas ce que ça veut dire « les communs », mais je me dis juste il y a un tas de choses qui se pensent en commun ici, ça ne veut pas forcément dire... **tu vois Sème ta Zad c'est une forme de commun très ouverte, presque ouverte inconditionnellement — tout le monde peut tenter de l'agriculture ici — et c'est magnifique que cela existe et je suis hyper contente d'être proche de gens qui font ça. Je dois admettre que je ne peux pas consacrer toute mon énergie à des trucs collectifs sans penser à mes propres ressources. Il y a des gens qui sont capables de le faire et je trouve ça vraiment admirable.** Je comprends ce que ça a dû développer comme imaginaire, ce truc de dire « là on est 100 personnes, on pourrait faire tous les travaux des champs à la main quasi... » Ça ouvre les possibilités d'autonomie alimentaire à fond, c'est hyper inspirant.

Et puis il y a des moments où on est fatigués, et là je pense qu'on est vraiment dans des années de fatigue après la lutte contre l'aéroport où les gens ont été franchement traumatisés à plein d'égards. Traumatisés par la police, traumatisés par les conflits que cela a créé entre les gens, traumatisés par la violence pas que policière mais par la violence des personnes qui étaient plus ou moins tarés quand elles sont arrivées, par la violence des réunions aussi où il y a des gens qui sont hyper fâchés et qui se cassent d'ici hyper fâchés. C'est des gens qui ont perdu des amis...

Je pense que là la phase qu'on traverse en fait d'entre 5 et 10 ans après l'abandon du projet c'est que les choses se déposent, que les gens en fait là y'en a énormément qui vivent des dépressions par exemple, ou des découragements assez forts. Et puis il y a aussi le fait d'avoir fait le choix de commencer à négocier avec les institutions, ça fait qu'il y a une partie du territoire qui rentre dans un cadre que jusque-là les Zadistes — je dis les Zadistes pour faire une grosse généralité — refusaient pas mal. **C'est à dire justement c'est quand il n'y a pas le cadre que tous les imaginaires sont possibles. Du coup ça referme un peu les imaginaires, le fait de régulariser.** Donc ça je pense que ça panique des gens. Et que ça fait que les gens se disent qu'on va faire un peu comme partout ailleurs, donc ça ne vaut plus la peine d'être ici. J'entends beaucoup cela.

Moi ce que je trouve assez dingue et je continue à partir régulièrement justement pour entretenir ça, c'est quand je parle de ce qui se fait ici les gens hallucinent. Les gens sont hallucinés qu'on continue à avoir, par exemple, une Assemblée des Usages avec tous les gens qui vivent là et qui ont ... fin tous les gens qui vivent là c'est pas vrai mais avec tous les gens qui défendent le Pari Commun, qui défendent le pari de régulariser une partie importante du territoire pour continuer à y mener toutes les activités qui s'y passent, et le fait de le faire à 200 c'est énorme quand même. Donc les gens à qui j'en parle, tu vois la formation où j'étais en Espagne là, les gens trouvent ça extrêmement courageux. Et les gens trouvent ça aussi génial d'avoir un espace en campagne, c'est à dire hors de la ville, où il y a autant d'activités concentrés sur un territoire qui ont non pas une interdépendance mais au moins une coexistence et des liens. Et j'ai l'impression que ce qui s'entretient le plus de commun ici c'est notre capacité à entretenir ces liens même s'ils n'ont pas l'air très visible. Des fois ça va avec... tu vois genre là il y a eu cette expulsion à la Gré, il y a eu la destruction de la Freusière, il y a eu une maison qui a brûlé, en fait les gens se sont organisés tellement vite et avec tellement d'énergie gratuite pour que les gens ne soient pas dans la merde, que tout le monde ait de l'électricité, qu'à la fin même la soirée de soutien a récolté des thunes pour les deux personnes qui ont eu une maison brûlée cet hiver. ***Cette solidarité-là existe assez peu dans le vrai monde.*** Et je pense que ça fait vraiment partie des communs indéniables, c'est qu'on entretient ce lien. Et des fois ça se fait par vases communicants, tu vois c'est parce que la scierie permet d'avoir du bois à prix libre que les gens arrivent à avoir une maison à pas cher et à faire des familles. Et ça nourrit le fait que le territoire est désirable, c'est qu'il y a aussi des naissances, des gens qui comptent bien rester.

Donc je ne sais pas moi, je dirais que les communs qui restent, l'Assemblée des Usages ça en est un indéniable. La coopérative bocagère c'est un commun même s'il n'est pas ouvert à tout le monde. Sème ta Zad, la Curcuma, c'est des communs. Et vraiment encore une fois ce qui fait rester sur ce territoire c'est la sensation qu'il y a une concentration d'activités ici qui permettent la résilience d'une crise à venir et que le fait d'expérimenter ça fait précédent pour la nation entière et peut-être même pour le monde entier.

Un lutte victorieuse comme ça, en Europe il n'y en a pas beaucoup déjà, de cette ampleur là je veux dire sur un tel territoire, et donc de tester qu'est-ce que veux dire après la victoire de pouvoir vraiment l'expérimenter et de se dire qu'on est les premiers... les pionniers d'une tentative. Est-ce qu'on est vraiment capables de s'organiser à autant sur un territoire qui a gagné contre un projet écocidaire ? Est-ce qu'on en est capables ?

Ben je pense que ces années test sont hyper difficiles. Là on est au tout début, ***c'est le tout début de la naissance d'une communauté. On parlait du mot communauté, je me dis là on est des bébés communautés.*** Du coup forcément on a tout à apprendre de ce que ça veut dire de faire quand même ensemble alors qu'on a pris une décision qui ne va pas forcément à tout le monde mais qui nous permet quand même de rester, qui est celle de négocier avec les institutions. Faire avec, se dire « ok, pour l'instant c'est ça qu'on a choisi du coup on va faire avec ça » et de tenter quand même, je trouve ça hyper fort. Pour moi ça c'est un commun hyper fort, pour moi le pari est... il s'appelle le « pari commun, » quoi, c'est vraiment le pari de tenir ensemble, de voir ce que ça fait de tenter de régulariser une partie. Ce n'est pas idéal, mais au moins ça permet à tout le monde de rester. Moi je trouve ça magnifique qu'ils ont fait ce choix-là, et je trouve ça encore plus magnifique qu'il y a des gens qui étaient opposés à ce choix qui sont quand même restés. Ça veut dire « si la plupart des gens se disent que c'est la bonne chose à faire je vais rester quand même et je vais faire la tentative avec eux. » Et c'est hyper beau qu'autant de gens sont restés malgré ça. Et je pense que J et beaucoup de gens de Sème ta Zad par exemple étaient assez réfractaires, ou en tout cas assez méfiants vis-à-vis de cette idée ; il se disaient « ah lala mais ça va poser plein de questions, de thunes, de responsabilités, de... » et c'est vrai, ça a vraiment posé toutes ces questions. Mais du coup je ne sais pas, moi, je me dis que quitter maintenant ça voudrait vraiment signer la fin des communs, parce que ce qu'il reste de commun c'est le pari et la tentative.

[Ruxandra] - Le pari commun, beaucoup m'en ont parlé, de ce que j'ai compris cela consistait à régulariser mais à tenter quand même de continuer l'organisation collective même lorsque cela ne correspondait pas au cadre juridique imposé. Parmi les gens qui m'en ont parlé, il y en a qui me disaient qu'il y avait quand même des gens qui étaient dedans, partants au départ mais qui au fur et à mesure, comme leurs noms étaient sur les baux...

[LL] Oui, ça c'est les gens qui ont l'impression que... fin ***depuis que je suis arrivée sur ce territoire, je sens vraiment une forte polarisation entre deux manières de penser le territoire. Il y a celle qui dit que quand on a pris cette décision du pari commun, les agriculteurs qui ont mis leurs noms sur les fiches se sont dit « ah bah trop bien on va faire notre. Petite affaire avec les terres du mouvement et on va gagner de l'argent dessus, on va faire nos petites affaires, on va monter notre entreprise sur les terres du mouvement et au aura tout gagné » (je caricature) ça c'est une manière de le penser et du coup ça veut dire que les autres sont floués parce que les autres ont fait le pari qu'ils allaient pouvoir bénéficier de la régularisation à travers le fait qu'il y a des gens qui mettent leur nom sur des baux et pouvoir continuer à mener leurs activités et qu'il y ait toujours une interdépendance ou en tout***

cas une communication très vivante entre les personnes qui ont signé et les autres, et qui se disent du coup que si c'est le paysan qui est roi, dans ce cas, ça ne vaut plus la peine.

Et l'autre manière de penser à laquelle j'ai l'impression d'avoir un peu eu accès parce que je suis arrivée ici et j'ai travaillé directement dans les fermes, c'est les personnes qui se sont, elles, mises en jeu en mettant leurs noms sur les baux, qui ont accepté que leur identité soit dévoilée et clairement identifiée, se sont dits que le pari commun ça allait consister à ce que les fermes soient... comment dire, qu'ils pensaient qu'il allait y avoir une considération aussi pour le travail qui allait régulariser le territoire, à savoir tenir une ferme, à savoir avoir la responsabilité de troupeaux, d'une comptabilité, d'une clientèle... voila.

Que les projets tels qu'ils ont été présentés par les fiches, à un moment il allait falloir qu'ils soient un peu réels. Et qu'il pouvait y avoir une partie des fermes sur le territoire qui soient en faillite tout le temps, mais ça ne pouvait pas être toutes, quoi. Donc pour que ça ait un minimum de cohérence, et le travail que ça demande d'avoir une ferme, d'entretenir des parcelles, de faire vraiment du foin dessus... de tenir le fait que le territoire c'est d'abord un territoire agricole et qu'il y a tout un travail lié à ça. Et ils ont eu la sensation que ce travail là n'était pas pris en charge de manière commune du tout. C'est à dire qu'il se sont retrouvés très seuls avec une administration de ferme à gérer et avec une rentabilité économique à tenir, et que donc il y a certaines personnes qui ont réussi à tenir le fait d'être par exemple cotisant solidaire et d'avoir un rythme de travail assez bas pour pouvoir continuer à tenir des communs, et d'autres qui en ayant déclaré une activité d'élevage se sont retrouvés à un moment donné d'être contraints de déclarer tous leurs animaux, de tous les boucler, de tout faire dans les règles, d'avoir des frais vétérinaires, d'avoir des frais d'abattage, de devoir tout faire dans les clous et puis du coup d'avoir une clientèle pour payer tous ces frais pour vraiment écouler la viande sur le marché, et puis d'arrêter de tout faire avec des vis pas de la même taille quand ils construisent un truc et du coup d'avoir besoin d'un minimum de confort de travail, de changer de véhicule et en fait ça arrive parce que... la vie. Mais tu ne peux pas te rendre compte au début quand tu signes ta fiche. Et du coup il y a aussi plein de choses que je reconnais, qui ont dû arriver par surprise aux gens qui avaient signé. Genre, « ah ou en fait ça veut dire ça — prendre à sa charge une ferme, dans le vrai monde, ça veut quand même dire ça »

Et que comme le territoire s'est vidé à la victoire, que les 200 personnes qui restent ne sont pas capables de collectivement gérer des fermes, gérer tous les travaux des champs et puis en plus, parmi des traumatismes dont je te parle il y a aussi des traumatismes entre individus qui ne pouvaient pas se piffrer et qui se sont engueulés pendant la lutte qui ne sont plus capables de vivre ensemble, qui ne sont pas capables même de voisiner ou de partager du matériel, ça des fois, ça fait des fractures énormes, quoi.

Donc, gérer collectivement un territoire, je vois bien qu'à 200 personnes ça ne veut pas forcément dire travailler tous tout le temps ensemble mais il y a des fois ou entre des tendances et entre des groupes ce n'est pas évident de faire jonction. Et donc je me méfie un peu de cette polarisation parce que je me dis, qu'en vrai *il y a plein d'agriculteurs installés qui mettent plein d'énergie dans des communs, mais qui ne sont pas forcément très visibles, et il y a des tas de gens qui mettent de l'énergie dans des communs de manière très visible qui ont, elles, leur activité économique dans des entreprises pourries à l'extérieur et à qui on ne reproche rien.*

Et du coup je me dis les gens qui ont mis leur nom sur des fiches qui se sont retrouvés à tenir des fermes et qui aujourd'hui font le travail d'entretenir le territoire comme les autres, en fait. Pour moi, elles font du commun. Elles font du commun rien que parce qu'elles sont identifiées comme des agriculteurs de la Zad et qu'elles entretiennent les parcelles du bocage, en fait, qu'elles sont directement au contact des non-humains de ce territoire, quoi. Et donc tous les fermiers que je connais mettent tellement d'énergie à que leur outil de ferme soit transmissible un jour, à ce que ce soient des choses fonctionnelles, désirables pour des fermiers qui voudraient s'installer, ça pour moi c'est un travail sur les communs énorme, parce que un jour leur ferme devrait être reprise par des gens qui trouvent que le territoire est chouette. Et pour moi encore une fois cette Zad, *cette communauté est tellement jeune que forcément il y a un moment nécessaire de repli. Un moment où les gens de concentrent sur avoir une maison, avoir un toit, faire des enfants s'ils en ont envie, avoir une ferme fonctionnelle, avoir un logement décent...* fin pas décent au sens juridique du terme mais je veux dire un logement, juste le stricte nécessaire, et que ça demande du temps et que je pense qu'on est un peu pressés.

Et je me dis en fait qu'il faut le temps là que les gens réussissent à remettre de l'énergie à l'endroit essentiel de nos besoins primaires, et qu'une fois qu'ils auront retrouvé le gout d'être ici, là ils seront plus capables de s'ouvrir à des choses communes à nouveau. *Mais pour l'instant il y a des gens qui sont trop blessés, trop affectés et trop dans l'inconfort pour en être capables.* Et je leur pardonne, évidemment.

Là je peux te parler un peu de E, sans que tu le nommes dans ton mémoire, mais tu vois E qui était là toute à l'heure. Il bosse sur des chantiers navals à Saint-Nazaire. Il bosse sur des bateaux de luxe qui partent en croisière et qui vont sur les océans pourrir les océans avec des milliardaires dessus. Comment te dire qu'au niveau de l'éthique il n's'y

retrouve pas beaucoup, mais par contre ce que ça opère chez lui de pour la première fois depuis 15 ans de mettre son énergie à des trucs pour lui, c'est à dire à se faire un peu d'argent pour se mettre en sécurité lui-même, ce que ça fait dans sa tête c'est énorme comme différence. Il a vraiment pendant 15 ans, d'abord 5 ans dans des squats à Rouen et puis 10 ans ici sur la Zad il n'a fait que mettre son énergie à des trucs collectifs. Et ici, tu vois, moi je suis arrivée dans ce lieu, franchement je n'ai rien eu à faire. Je suis arrivée, j'ai posé ma caravane et il y avait déjà tout de construit, tout de pensé, l'électricité, l'eau...

Cette énergie qu'il a mise dans le commun aujourd'hui il n'est plus capable de la donner, il est épuisé. Ça lui a trop demandé. Et puis, mine de rien, je pense que les traumatismes liés à la lutte contre l'aéroport, même s'ils ne font pas surface tout de suite, ils sont bien là, et que refaire confiance à tous ces gens, se remettre à avoir le goût de faire des choses collectives ça va lui prendre du temps. Et là il m'a dit tout à l'heure « ouais je pense que l'année prochaine je vais encore faire ça, de bosser pour des pourris parce que j'ai besoin de ce temps de distance. » Et je le comprends. Et je comprends aussi la rancœur des gens qui tiennent à bout de bras des communs, ou en tout cas ce qu'ils ont la sensation d'être plus commun, et qu'ils se disent « si on faisait tous ça ce serait vachement plus facile »

Et voilà, du coup je mets un petit doigt partout, tu vois, j'essaie de faire un peu de trucs pour moi, puis un peu de trucs dans les communs, et... bon sachant que c'est peu mais c'est déjà ça. Je serais très triste que J partait franchement. Je serais très triste si A partait, je trouverais ça terrible. On n'est pas d'accord sur tout, mais par contre je suis vraiment hyper reconnaissante d'avoir été accueillie dans cette — mine de rien, communauté— avec des gens avec lesquels je peux ne pas être d'accord et m'organiser quand même. Et qui font la tentative. Je trouve ça incroyable.

A [pas interviewé], les premières années où je suis arrivée, il me disait *qu'il n'arrivait pas à fêter le 17 janvier, l'anniversaire de l'abandon, parce que c'était encore très douloureux pour lui le fait que ça signait aussi le départ de ses meilleurs amis*. Et l'année dernière il est venu au 17 janvier, du coup je me suis dit que les choses prennent du temps, mais elles viennent quand même.

J'ai de l'espoir encore. Les gens me disent aussi que c'est parce que je suis nouvelle que j'ai de l'espoir, mais j'ai aussi l'impression que si je ne me crame pas comme beaucoup de gens se sont cramés à faire des trucs collectifs jusqu'à se rendre malade, je serais plus endurante. En tout cas, je vais essayer. Ce n'est pas facile de trouver l'équilibre, parce que c'est tellement passionnant... c'est hyper passionnant.

Et là tu vois C par exemple, il y a des phases où il ne sait plus ce qu'il fait, tu vois, alors qu'il fait des légumes en traction animale, il entretient les terres ici pour que les légumes soient bouffés directement sur le territoire, je veux dire, pour plein de citoyens ça ferait hyper du sens de faire ça. Bah il y a des fois où lui, il se dit « je sais plus pourquoi je fais ça, je sais plus si ça a du sens, j'ai l'impression de vraiment rien faire de bien... » et tout. C'est dur, quoi. En fait, ça use les gens, c'est une vie rude.

Mais c'est ça qui m'intéresse aussi de ouf, je veux savoir qu'est-ce que ça va donner du coup. Je trouve ça justement hyper intéressant à observer dans ces années, c'est comment on va réussir à tenir, et à œuvrer dans des cycles de résilience pour quand même tenir ce qu'il reste de commun ici. Et je pense qu'il y a un réseau social d'entraide dont les gens ont du mal à se passer mine de rien. Ce n'est pas facile de quitter le territoire.

[Ruxandra] - Il y avait quelqu'un hier qui me disait qu'il y a plus d'entraide que de communs, proprement dit, au sens stricte.

[LL] Dans ton sens stricte, peut-être, ouais. Ce qui est déjà super. Là tu vois sur ce territoire par exemple la manière dont je commence à entrevoir ce qui peut s'imaginer comme vie pour les agriculteur.ices c'est ouf parce que le tissu qu'ont créé les agriculteurs ici leur permet de se remplacer, de partir en vacances, d'embaucher des gens. Rien que le fait que je sois là, tu vois, bon il y a des gens qui disent que c'est depuis que je suis arrivée que ça a augmenté je ne sais pas si c'est vrai mais...

C'est que le fait de travailler pour peu d'heures dans chaque ferme, ça leur permet eux d'employer quelqu'un qui est formé et de confiance et de partir en vacances sans avoir des contraintes salariales de ouf et sans avoir à payer quelqu'un en CDI pour l'année. C'est à dire que tout le monde s'y retrouve. Moi je me retrouve parce que le cumul fait que je m'en sors financièrement, et eux ils sont sereins quand ils quittent la ferme 1 mois, quoi.

Il y a des gens qui ne peuvent pas partir en vacances quand ils sont responsables d'une ferme du tout, et ici on peut se l'envisager.

Pareil, ce qu'imaginait Sème ta Zad comme potentielle rotation, comme partage des tâches sur la fromagerie, sur l'élevage des vaches par exemple à Bellevue, c'est malin de se dire qu'on sépare ce qui va être la transfo de ce qui va être la traite et l'élevage à proprement parler et ça peut être fait par des gens différents, qui se relaient et tout. Ça nécessite une sacrée organisation, et c'est dur, mais c'est déjà un début.

Il y a un truc bien aussi qui se fait ici et je pense que ça a à voir avec les communs c'est qu'il y a beaucoup de passages de gens qui tentent des trucs ailleurs. Et du coup ça fait des ponts.

Genre, typiquement là on parle d'élevage, il y a eu les premières années où je suis venue une rencontre élevage justement sur comment on tient une ferme à plein.

Comment ton tient une ferme collective, et il y a plein de gens qui galèrent, on n'est pas les seuls du tout à être confrontés aux problématiques de comment on tient les communs dans la durée sans que ce soit un truc hyper difficile, sans partir en burn-out.

Il y a plein d'autres gens qui sont confrontés aux problèmes, en fait tenir une ferme collectivement ce n'est pas facile parce que t'élèves des animaux, t'es garant de leur santé et tout ça et quand tu passes la main à quelqu'un d'autre il ne va pas avoir les exigences aux mêmes endroits, et tu t'engueules... ou alors t'as des animaux qui meurent... enfin bref ça pose plein de problèmes. Donc faire ensemble ça nécessite des outils de communication un peu poussés ou des fois des médiations, des conflits, des tensions importantes.

[Ruxandra] - **En dehors des obstacles posés dans le cadre des négociations avec l'État, ça a l'air d'être ça un grand frein au maintien de communs. Beaucoup de gens m'en parlent, que c'est juste fatiguant de faire toujours les décisions collectives...**

[LL] Oui, c'est hyper rude. C'est rude à tenir ça. C'est fatiguant et c'est long. Et parfois, il y a des gens qui sont fatigués que ce soit aussi long. Ils aimeraient bien qu'on soit capables de prendre des décisions un peu plus rapidement. Et je comprends les deux. Je comprends l'envie de faire vraiment très attention à comment on prend les décisions, et à ce que personne ne soit lésé ; et je comprends la tendance à vouloir que ça avance à un moment, pour aussi avoir la sensation d'être conséquent et de réussir à faire quelque chose à la fin. Sinon on fait que discuter, et il n'y a jamais rien qui naît.

Ici, il y a quand même ça qui est fort, c'est qu'il y a à la fois des choses qui se réfléchissent et à la fois des choses qui se fabriquent, qui se montent.

Là, un des trucs qui me fait un peu flipper c'est s'il n'y a plus le RSA, quoi. Il y a beaucoup de gens qui sont au RSA, fin je ne sais pas à quel point c'est bon d'en parler dans ton mémoire, mais...

Il y a plein de gens qui sont capables de mettre autant d'énergie dans les communs et dans les imaginaires qu'offre ce territoire parce qu'il y a cette possibilité là quand même, c'est d'avoir un truc qui les fait survivre pendant qu'ils mettent de l'énergie dans Sème ta Zad et dans d'autres trucs. Et tout le monde ne peut pas faire ça, moi je ne peux pas faire ça par exemple, demander le RSA.

Et du coup si je n'avais pas trouvé cette formule là où je suis employée par les gens d'ici je ne sais pas comment je m'en serais sortie. J'aurais dû faire comme plein de gens, c'est à dire bosser à l'extérieur pour des trucs pourris et venir ici... fin je sais pas.

Mais c'est sûr que si un jour le RSA disparaît, on sera forcés d'inventer encore des nouvelles choses, je sais pas, par exemple diviser mon emploi en 15 et faire en sorte que tout le monde ait à peu près un statut juridique qui passe et un revenu minimal.

Dans la Coop [la Coopérative bocagère] ils sont en train de réfléchir à ça, là, ***comment imaginer des modèles économiques qui permettent à tout le monde de sortir du bénévolat indéfini...*** mais ce n'est pas simple.

[Ruxandra] - **Ils sont en train de réfléchir, est-ce que tu sais s'ils ont des pistes qu'ils ont commencé à retenir ?**

[LL] J'aurais du mal à en parler parce que je ne suis pas dans leurs réunions, du coup je vais en parler très mal.

Mais en gros, c'est qu'il y a eu une tentative de communs très larges et très généreux, c'est à dire où tout le monde prend ce qu'il a besoin et on donne aux gens autant qu'ils ont besoin, en gros. Je fais des gros raccourcis mais tu vois.

Par exemple, la provision commune dont te parlait C, ça profite aux gens de la coopérative, mais aussi s'ils vivent avec d'autres gens qui ne sont pas dans la coopérative, tant qu'à faire ça les nourrit eux. Du coup, les galettes, il y en a autant que le collectif en veut. Et le truc c'est qu'avec les diverses activités de la Coopérative, ils se sont rendus compte qu'il y avait des gens qui se sentaient lésés, c'est ce qui te racontait un peu C l'autre jour. Qu'il y a des moments où ce n'est pas évident pour trouver l'équilibre entre toi qui donnes tant d'heures pour que tout le monde

ait du pain et puis l'autre qui donne quelques heures par ci par là pour que... pas de résultats. Ou pour un résultat dans très longtemps ; par exemple, untel qui élève des animaux pour de la traction animale peut être un jour mais on sait pas quand.

J'ai aucun jugement sur ce que font les uns et les autres, c'était juste pour dire il y a des positions où tu sens que c'est ça les tendances quoi. Ou c'est genre « oui moi j'ai des résultats tout de suite et je donne plein d'heures et ça me demande plein d'énergie et puis il y a quelqu'un d'autre, on ne sait pas trop ce qu'elle fait mais c'est censé nous profiter un jour ».

Et donc il y a tout le monde qui a été bénévole, et les gens qui avaient besoin d'un complément dans la vie, en argent ils avaient ce dont ils disaient qu'ils avaient besoin. Donc sans contrôle de qui que ce soit, juste tu dis que t'as besoin de tant, on te donne tant et... dans un truc hyper généreux comme ça.

Et il y a un moment où les gens étaient fatigués. Typiquement, j'imagine, les gens de la scierie qui sont bénévoles depuis qu'ils ont commencé à faire ça et qui font du bois à prix coutant pour tout le monde sont fatigués, ils vivent dans des caravanes pourries, et il y a un moment où juste ils ont besoin d'un petit quelque chose, quoi.

Donc là il se sont dit « on réfléchit à comment on pourrait non pas rester sous un statut de coopérative qui ne veut rien dire dans la vraie vie, et passer à une espèce d'entreprise. Une entreprise de travaux forestiers qui mène une activité de scierie, par exemple, et dont on serait les salariés. » Voilà c'est une possibilité parmi tant d'autres.

Et donc il y a une SCIC qui s'est montée à la scierie et le GAEC de la bocagère qui est devenue une ferme à proprement parler où il y a 3 associés, qui signe des baux ruraux.

Ces deux entités-là sont entourées de gens qui n'ont pas de statut encore, donc l'idée c'est de petit à petit faire changer le fait qu'il y ait des gens qui n'ont pas de statut, salarier des personnes, tout ça.

Il y a des gens qui ne souhaitent pas être salariés, donc la question se pose moins pour eux, mais il y a des gens qui veulent vraiment sortir de la précarité et du zéro-statut. Et puis il y a des gens qui se sont fait retoquer par les administrations aussi. Il y a des gens, d'ailleurs dans la Coop, à qui la CAF a dit en fait « là on va arrêter de vous donner le RSA, vous avez dit que vous faisiez un enfant, c'est bon vous l'avez fait votre enfant, là vous retravaillez, en plus on sait que vous êtes capables de le faire parce que vous faites ça, ça, ça, ça dans votre vie d'avant, il faut arrêter de nous raconter des âneries, là » et donc qui se sont fait sucrer le RSA et qui ont dû trouver du travail, qui ont cherché du travail agricole, qui ont du se former, et qui pouvaient moins mettre d'énergie dans les communs, de fait.

[Ruxandra] – **Tu parlais de la GAEC de la Bocagère et la SCIC de la scierie, mais il n'y a que ces deux-là ? Il n'y a pas d'autre ferme avec un statut juridique dans la coopérative ?**

[LL] Eh ben, non.

[Ruxandra] — **Ok, donc le reste c'est juste des gens qui le font bénévolement ?**

[LL] Dans la coopérative bocagère, il me semble bien que c'est les deux seules structures juridiques à proprement parler.

[Ruxandra] — Ah, je ne me rendais pas compte que la scierie était dedans aussi...

[LL] Non, c'est un peu particulier. C'est que les gens qui se sont formés à la scierie et qui ont scié, ils sont tous des gens de la coopérative mais ils scient aussi du bois d'Abracadaboïs, une association qui... pour le coup Abracadaboïs c'est vraiment un des communs aussi.

Abracadaboïs et le groupe haies aussi.

[Ruxandra] - **J m'a parlé du groupe haies, mais il n'est pas dans Sème ta Zad le groupe haies ?**

[LL] Je n'arrive pas à savoir, je n'ai pas compris.

[Ruxandra] - Elle me disait que c'est dedans, mais en suite Rico me disait qu'il ne pense pas que c'est dedans mais il n'est pas sur...

[LL] Pour moi ce n'est pas... en fait c'est que c'est les mêmes gens, plus ou moins, ***c'est que les gens qui portent des communs très larges, c'est un peu les mêmes, et encore une fois c'est trop bien ce qu'ils font, et ça a aussi son penchant de truc compliqué c'est qu'ils ont une manière de penser les communs qui ne convient pas à tout le monde, et du coup ils se retrouvent aussi seuls à tenir cette forme-là de communs parce que tout le monde d'adhère pas à cette manière de penser la chose.***

[Ruxandra] - **Et c'est quoi leur forme à eux des communs ?**

[LL] Eh ben, je grossis le trait aussi. Non, je n'en sais rien de leur manière précise de penser les communs, mais de ce que j'entends, c'est de viser l'accueil assez inconditionnel dans tous les chantiers et tout le monde n'est pas capable de le faire. Et pour le coup, le groupe haies, tu peux venir qui que tu sois et quel que soit ton rapport avec la forêt, le bois, tout ça. T'as pas besoin de qualifications ou pas.

Au Rouge et Noir, tu viens vraiment— n'importe qui peut venir. C'est le jardin potager à côté des Fosses Noires.

Par exemple, ici, tu ne pourrais pas imaginer ça, n'importe qui qui vient pour travailler avec les chevaux, ou à côté des chevaux... fin il y a quand même un peu des chefs ici et pour travailler avec des chevaux c'est...

Bon tu me diras il y a aussi des gens qui gèrent le jardin au Rouge et Noir, mais ça nécessite aussi d'organiser des journées de *chantier collectif où t'as des gens responsables de certaines parties du taf et qui s'engagent à tenir ces engagements sur toute l'année*. Ici, en fait les gens ils ont plein d'autres choses à faire dans la vie et ils ne peuvent pas se permettre de faire des journées qui sont ouvertes à tout le monde et à n'importe qui, à nourrir aussi, fin ça demande une sacrée énergie.

Donc si le fait d'appeler commun ça veut dire accueillir inconditionnellement, il y a plein de gens pour qui ce n'est pas le cas et du coup que c'est pensé différemment.

Par exemple, j'ai l'impression qu'il y a un peu un amalgame qui est fait entre ce qui est collectif et ce qui est à destination très très très ouverte. Par exemple, Sème ta Zad c'est une des formes de faire en collectif, et un GAEC agricole c'est une autre forme de faire en collectif mais qui ne passe pas du tout par les mêmes règles et tout.

Seulement on a tendance à valoriser vachement plus dans la société le GAEC agricole et pas les formes plus anarchistes d'organisation collective, et sur la Zad j'ai l'impression que c'est un peu l'inverse. C'est qu'on a tendance à se dire que ce qui est ultra ouvert et ultra collectif, c'est ça la vraie valeur du collectif, tandis que le GAEC c'est juste un truc comme la vraie vie qui n'est pas très intéressant.

Mais, je ne sais pas, je trouve ça déjà trop bien, que les agriculteur.ices s'installent ensemble, et tout.

Et qu'il y ait d'autres formes de collectifs, comme la coopérative, plus exclusives qui prennent forme ici et qui durent.

[Ruxandra] - **Oui, car c'est aussi un enjeu important de le faire durer...**

[LL] Oui, c'est ça, ça fait peur quand même de voir autant de gens à Sème ta Zad qui sont épuisés et qui... fin je sais pas, je me dis, c'est terrible.

Et qui le disent et qui disent aussi en AG « on n'a plus de sous, attention Sème ta Zad n'a plus de sous » et tu te dis... ouais c'est difficile de savoir quoi faire. C'est qu'effectivement la démarche est trop belle et tout mais si ça épuise les gens et qu'à la fin il n'y a plus de sous et qu'en plus les gens s'y investissent à perte, ohlala mais, trop dur, quoi. Trop, trop dur.

Voilà, du coup je ne suis pas très étonnée qu'il y ait des gens qui dépriment.

Pendant longtemps A [pas interviewé, pas le même A mentionné plus tôt dans cet entretien] a mis son énergie à justement faire en sorte que les deux pôles dont je te parle et que j'ai vraiment exagéré se rencontrent et dialoguent entre eux, et c'était l'objet des séminaires, par exemple, donc qui étaient... outre les AG et les commissions, il y avait un séminaire... je crois que ça a commencé en 2021, l'année où je suis arrivée... un séminaire qui avait pour objet de faire plusieurs jours de discussion de tout le monde, comme des AG très longues dans la journée, où on se focus sur un sujet en particulier. Par exemple, le fonds de dotation, où vont aller les fonds des donateurs. Par exemple, la question économique, est-ce que vraiment plusieurs modèles économiques peuvent cohabiter sur ce territoire ou est-ce qu'il y en a un qui marche, comme être au RSA et mettre son énergie dans des trucs collectifs ou être salarié de la SCIC.

D'autres problématiques comme c'est quoi la gestion des conflits et la justice communautaire et tout ça.

Mais ces séminaires-là ont au moins permis que les gens viennent avec leurs expériences et qu'ils puissent témoigner depuis la place qu'ils occupent, y compris les agriculteur.ices en disant « bah voilà, vous dites qu'on se fait de l'argent sur le mouvement, mais en vrai on en brasse beaucoup du fric mais on n'en a pas beaucoup qui revient dans nos poches à la fin » et que ça a permis de taire aussi des clichés, enfin, de remettre de la nuance là où il y avait de la polarisation, justement, dans cette tension dont je parle.

...

[Elle savait que j'avais un entretien prévu avec Lucas juste après]

[LL] Je suis curieuse de savoir ce qu'il va répondre à tes questions, Lucas. C'est vraiment quelqu'un avec qui je m'entends très bien dans le travail, et quelqu'un qui est là depuis très longtemps et qui a vu vraiment tout ce dont je te parle de très près dans un sens ou dans un autre, qui s'est fait traiter de tous les noms quand il a commencé à faire de la bière à prix fixe, et tout ça...

Et qui en même temps a mis plein d'énergie à ce que des trucs collectifs continuent d'exister, qui a cocréé le marché de la Vache Rit, qui fait plein de liens avec l'extérieur et plutôt qu'on se laisse dans un truc entre zadistes, que ça ouvre à plein de voisins, ça fait partie des espaces de porosité hyper importants pour le territoire je trouve. Et voilà, ce n'est pas ouvert à tout le monde tout le monde, mais c'est quand même un des endroits qui fait tellement de liens sur le territoire, c'est trop important.

Et puis la bière de Lucas, en vrai, je ne sais pas si t'as vu les étiquettes, mais c'est des bières qui communiquent vachement sur le territoire.

[Ruxandra] - Oui, avec les animaux... [les dessins d'espèces qui vivent sur le territoire]

[LL] Avec les animaux et puis avec une référence à la Zad, du coup c'est une des choses parmi plein d'autres qui fait que le territoire rayonne aussi, mine de rien. Il continue à vivre dans la tête des gens.

10. Entretien avec Lucas, déroulé derrière son stand de vente de bières au marché hebdomadaire dans le hangar de la Vache Rit, le 9 mai 2025 pendant 30 minutes

[Ruxandra] - **Pour commencer, depuis combien de temps tu es installé en exploitation ?**

[Lucas] Je suis installé en agricole depuis 2017.

[Ruxandra] - **Et tu étais sur la Zad depuis ...?**

[Lucas] Depuis 2011.

[Ruxandra]- **Et c'est quelle forme juridique ton exploitation ?**

[Lucas] Exploitation individuelle.

[Ruxandra] - **Exploitation individuelle, et t'es titulaire du bail rural sur les parcelles ?**

[Lucas] Oui, je suis bailleur du conseil départemental. Sur 16 hectares de parcelles.

[Ruxandra] - **Sur lesquelles tu cultives du houblon ?**

[Lucas] Non, je ne fais pas le houblon, je ne fais que les céréales. Je fais l'orge, le sarrasin, l'avoine. Et je fais des rotations de culture avec une voisine agricultrice qui a des vaches et qui fait des prairies.

[Ruxandra] - **D'accord. Donc toi ton statut c'est exploitant agricole à titre principal ?**

[Lucas] Oui.

[Ruxandra]- **Et la brasserie du coup, elle est une activité annexe agricole ?**

[Lucas] Non, c'est la continuité de l'agricole.

[Ruxandra] La continuité

[Lucas] Oui, c'est la transformation des céréales. Du coup j'ai un statut agricole qui prend en compte la brasserie.

[Ruxandra] - **Ok. Et donc, dans le cadre juridique de la régularisation, est-ce qu'il y a des éléments qui ont été difficiles à naviguer ou qui ont posé un obstacle ?**

[Lucas] Pour mon installation, non. Mais aujourd'hui *on n'a toujours pas régularisé les bâtiments agricoles*. Du coup, comme tous les agriculteurs en ce moment, je n'ai toujours pas de régularisation sur le bâtiment que j'ai construit.

Je n'ai pas de bail, je n'ai pas de permis de construire. *La mairie bloque le permis de construire et le conseil départemental ne fera jamais de bail tant que je n'ai pas le permis de construire.*

[Ruxandra] - **Pas de bail sur les bâtiments ?**

[Lucas] Sur le bâtiment.

[Ruxandra] - Parce que s'il y avait le permis de construire, ils les intégreraient dans le bail rural ou ils feraient un autre bail emphytéotique ?

[Lucas] Je crois qu'ils feraient un autre bail, mais sûrement pas un bail emphytéotique, mais un bail rural.

[Ruxandra] - **Ok, un autre bail rural. Juste sur le bâtiment, d'accord, ça marche. Et sur le permis de construire, ça bloque parce que les mairies ne veulent pas...**

[Lucas] C'est politique, en fait. Ils bloquent politiquement parce que, vu qu'ils ne sont pas d'accord avec certaines prises de position du conseil départemental, ils gèlent la situation pour avoir du poids dans les négociations.

[Ruxandra]- **Et toi, c'est la mairie de Vigneux ou de Notre-Dame ?**

[Lucas] Notre-Dame.

[Ruxandra]- D'accord. **Après, j'avais une question sur l'agroécologie, parce que le département, dans son plan agricole, il parle beaucoup d'agroécologie, alors que c'est un mot assez vague. Je me demandais si t'avais un avis là-dessus.**

[Lucas] Moi, je suis certifié en agriculture biologique sur les cultures. Et puis après, j'ai un...

Je suis en agriculture biologique sur les cultures, et j'ai un bail à clauses environnementales de niveau 2.

Du coup, ça fait que le bail est vraiment peu cher. Et en contrepartie, il y a plein de choses que je n'ai pas le droit de faire.

Par exemple, des restrictions au niveau des haies, au niveau temporalités, ou alors des histoires d'épandages ou de prairies permanentes, ou des choses comme ça. Il y a certaines restrictions.

[Ruxandra] - **Le niveau 2, on m'avait dit que c'était moins strict que le bio, mais en fait, ça correspond pas tout à fait à d'autres obligations qui n'ont rien à voir avec...**

[Lucas] Ouais, c'est que ce n'est pas la même chose, en fait. Mais je crois quand même que dans la clause numéro 2... Je me souviens plus, il faudrait relire la clause numéro 2.

[Ruxandra] **Donc, en ce qui concerne les communs, il y en a qui m'ont dit que tu mets toujours des trucs en commun avec d'autres personnes ?**

[Lucas] Euh... je ne dirais pas en commun.

Enfin... J'ai les cultures avec Sylvie et Marcel, mais c'est un commun à petite échelle. Après, j'ai des prix de soutien pour...

Quand il y a des événements sur la Zad, je revends la bière moins chère pour que les gens puissent avoir la bière moins chère. Et du coup, soit faire de l'argent, soit vendre la bière pas chère au bar, par exemple. Et...

Moi, je fais beaucoup d'autres trucs.

[Ruxandra] **Non, c'est ça, parce que t'es tout seul, en fait, dans ton exploitation ?**

[Lucas] Ouais, ouais, ouais.
J'embauche une personne trois jours par mois.

[Ruxandra] OK. **Pour aider avec des tâches un peu précises ?**

[Lucas] Ouais, pour la mise en bouteille.

[Ruxandra] Ah, c'est LL.

[Lucas] ouais.

[Ruxandra]- **Et pourquoi tu as choisi l'exploitation individuelle ?**

[Lucas] Bah, c'est que... Je suis tout seul, donc je n'avais pas énormément de...

Sinon, il y avait des GAEC où, tu vois... Après, tu peux très bien monter une société agricole, mais ça, c'est quand tu fais de l'achat-revente.

Donc, en fait, pour moi, il n'y avait vraiment que le statut individuel qui était le plus adapté à ce que je fais, quoi.

[Ruxandra] - Oui. **S'il y avait plus de volume, t'aurais fait une société agricole ou... ?**

[Lucas] Non, parce que même en entreprise individuelle, tu peux faire des très, très gros volumes. C'est juste que fiscalement, ça change.

Fiscalement, là, je suis au régime simplifié. Au forfait agricole, au régime simplifié. Et si je dépasse 120 000 euros de chiffre d'affaires annuel, je suis obligé de passer au forfait réel.

Et là, ça demande une comptabilité beaucoup plus lourde et... Voilà.

[Ruxandra] Ouais. OK. Et...

- **Donc, qu'est-ce qui a changé pour toi, en fait, depuis 2017 ?**

- **Et en fait, aussi, comment t'étais régularisé avant que l'aéroport ne soit abandonné ?**

[Lucas]

Avant l'aéroport, j'avais un statut agricole, déjà. J'étais cotisant solidaire. Et j'avais réussi à obtenir l'autorisation des douanes pour produire de l'alcool dans le bâtiment.

Mais comme aujourd'hui, à l'époque, j'avais aucun droit sur le bâtiment.
Donc, le bâtiment, avant 2018, avant l'abandon du projet d'aéroport, j'avais encore l'épée de Damoclès de...

S'ils font le projet d'aéroport, je me fais tout... Je me fais tout casser, quoi.

Et après 2018, l'abandon du projet d'aéroport, là, ça a marqué le truc de se dire, bon, ils n'ont plus de raison imminente de venir détruire le bâtiment.

Et du coup, on est rentrés dans une phase de négociation avec la préfecture et les fiches et tout ça.

[Ruxandra] - **Mais... Enfin, t'as pu avoir l'autorisation pour faire l'alcool et pour avoir l'activité, même s'il y avait le projet d'aéroport ? Ça n'a pas posé problème ?**

[Lucas] Ils n'ont pas relevé.

Pour eux, c'était deux choses dissociées. Autoriser quelqu'un à produire sur un endroit et que cet endroit soit susceptible de devenir un projet d'aéroport, eux, ça ne les regardait pas.

Ils étaient plutôt en mode, on espère que ça va marcher pour vous, mais...
Ça a été un peu un pari sur l'avenir de faire le bâtiment, quoi.

Parce que j'ai fait le bâtiment avant l'abandon du projet d'aéroport et c'était un peu, j'espère qu'on va gagner parce que sinon, j'aurais perdu beaucoup d'argent, beaucoup de temps, beaucoup d'énergie.

[Ruxandra] - **Tu l'as fait spécifiquement pour brasser ?**

[Lucas] Oui.

[Ruxandra]- **Si tu veux parler de l'exploitation que tu as en commun avec Sylvie et Marcel. C'est une parcelle, ce n'est pas les 16 hectares... C'est tout ça ?**

[Lucas] Oui.

En fait, les 16 hectares, si tu veux... Oui, les 16 hectares sont abandonnés. Et dessus, sur les 16 hectares, tous les ans, je fais 3 hectares de...

Tous les ans, je fais 3 hectares de culture et eux, ils font le reste, ils font 12, 13 hectares de prairie. Et tous les ans, si tu veux, ça fait un découpage en 4.

Et tous les ans, on bouge d'un... La parcelle numéro 1 devient la parcelle numéro 4, la 4 devient la 3, la 3 devient la 2, la 2 devient la 1, la 1 devient la 4.

Et donc, en fait, tous les 4 ans, la culture d'orge revient au même endroit.

Et là, on cherche à agrandir pour avoir une cinquième... Une cinquième parcelle, donc il faudrait trouver entre 3 et 6 hectares ailleurs pour pouvoir agrandir la rotation, au lieu de la faire sur 4 ans, de la faire sur 5 ans. Ou sur 6 même, ça serait mieux.

Parce que pour eux, avoir une prairie sur 3 ans, c'est un peu court.

Donc voilà. Et après, on a des arrangements ensemble. Par exemple, moi, je vais payer tout l'entretien des terrains et je vais payer le bail et tout ça, mais je vais prendre une grosse partie de la PAC.

Et puis eux, en échange, ils vont payer les frais de prairie et moi, je n'ai pas à m'en soucier.
Et après, je fais mes cultures avec les frais de culture et tout ça.

Oui. Mais c'est moi qui fais l'entretien et qui paye le bail.

[Ruxandra] - **D'accord. Et les haies aussi, tu fais toi-même l'entretien ?**

[Lucas] Les haies, il faut que je les fasse moi-même et du coup, c'est un long travail, mais c'est en cours. Parfois, ils peuvent être là à me filer un coup de main, mais la charge mentale, c'est moi qui la fais.

[Ruxandra] - **Donc oui, pour toi, la régularisation... T'as pas quelque chose que t'aurais voulu... Faire autrement ?**

[Lucas] Bah... Oui et non. *Je pense que le projet qu'on avait de grand collectif, d'avoir un bail sur toute la Zad et puis après on faisait notre tambouille interne, ça aurait pu être quand même assez intéressant à essayer, à expérimenter.*

Et en même temps, quand tu vois parfois le nombre de petites embrouilles qu'il peut y avoir entre humains, bah le fait d'avoir un peu cloisonné les trucs et du coup ça sécurise au niveau juridique, bah voilà, c'est un peu comme ça, entre deux.

Moi, *mon activité, je suis très content qu'elle soit autonome juridiquement* et de pouvoir s'appuyer sur un bail, sur des écrits qui disent « bon, on a signé un contrat avec les gens et du coup t'as signé un contrat, t'es d'accord. »

Ça prémunit quand même souvent des embrouilles qui peuvent arriver ensuite.

[Ruxandra] - **Oui, donc sur l'avenir, comment serait l'avenir idéal sur le site et est-ce que tu attendrais quelque chose en particulier des pouvoirs publics ?**

[Lucas]

Bah d'être conséquents dans leur choix de rester propriétaires. *Ils veulent être propriétaires de nos maisons et tout ça mais ils veulent avoir les avantages sans aucun inconvénient des propriétaires* et ça, de la part de pouvoirs publics, c'est quand même vraiment rageant de se dire qu'ils sont censés montrer l'exemple et ils le font pas. Et du coup, moi ce que j'aimerais c'est que les pouvoirs publics, s'ils veulent être les propriétaires des fermiers, bah dans ces cas-là, il faut qu'ils montrent l'exemple en faisant des habitats, des logements paysans à loyer modéré.

Il faut qu'ils prennent leur rôle de propriétaire.

[Ruxandra] - **Oui, donc qu'ils assurent des logements décentes, qu'ils fassent l'entretien des bâtiments ?**

[Lucas] Oui, c'est ça, qu'ils mettent en œuvre les bonnes conditions pour un développement agricole des différentes exploitations. Ça veut dire ne pas les assassiner de, « tu dois te mettre aux normes, à tes frais, alors que nous on reste propriétaires. »

Il faut que le propriétaire puisse mettre en place des fermes qui sont agréables à travailler et à vivre, pour ensuite garantir le fait que quand l'exploitant va partir à la retraite, que le jeune va avoir envie de revenir, de s'installer dans cette ferme, parce qu'il y a une bonne gestion du propriétaire des bâtiments, de l'outil de travail, tout ça.

Ça serait hyper valorisant pour le propriétaire de dire « vous voyez, nous en tant que pouvoir public, on a des exemples de fermes pour lesquelles on est propriétaire et les conditions de travail sont tip top. »

Ce n'est pas trop la mode du monde capitaliste dans lequel on vit, mais ils veulent être propriétaire, qu'ils le soient, mais bien.

[Ruxandra] - **Si le fonds de dotation avait réussi à tout acheter, c'est lui qui aurait eu la charge de faire ça.**

[Lucas]

C'est là où le fonds de dotation a acquis leur première maison au Liminbout, chez Claude et Christiane. Ça a été une grosse source de discussion entre nous, de dire il faut qu'on montre l'exemple. On a demandé à plein de gens de donner de l'argent au fonds de dotation pour que le fonds de dotation puisse être le propriétaire collectif qu'on a toujours voulu.

Aujourd'hui, on a la chance d'avoir acquis une première maison. Il faut absolument qu'on la retape, que ce soit des bonnes conditions de vie pour Claude et Christiane et qu'il n'y ait pas de spéculation immobilière sur ce bâtiment-là. Il faut qu'ils aient un loyer modéré pour qu'ils puissent continuer à vivre malgré leurs faibles revenus.

J'ai l'impression qu'on est en train de réussir à le faire. Après, on n'a pas assez d'argent pour pouvoir faire ça dans toutes les fermes et dans tous les bâtisses. De toute façon, on n'a pas la possibilité de le faire.

Pour des questions que le propriétaire ne veut pas vendre, mais financièrement, il aurait aussi fallu se poser des questions.

[Ruxandra] - **Est-ce que tu es un peu impliqué dans le fonds de dotation ?**

[Lucas] Pas directement.

[Ruxandra]- **Et la prise de décision collective au niveau de l'Assemblée des Usages ? Tu y vas ?**

[Lucas] Non, je ne vais plus aux Assemblées des Usages, mais il faudrait que je retourne.

[Ruxandra] - **C'est un manque de temps et d'énergie ?**

[Lucas]

C'est un manque de temps, un manque d'énergie, et puis il y a eu souvent des assemblées générales qui ont été très houleuses ou très fatigantes. Du coup, il faut retrouver la force de y retourner. Mais je sais qu'aujourd'hui, ça se passe mieux, donc il faudrait que j'y retourne.

[Ruxandra] - **Est-ce que tu trouves que dans chaque hameau, les gens font en quelque sorte communauté ?**

[Lucas] Non, *je ne parlerai pas au niveau hameau. Je pense que c'est au niveau maison. Au niveau maison, il y a vraiment des collectifs qui font communauté.*

Et après, au niveau hameau, c'est plus une vie de village resserré. En fait, j'ai souvent en tête qu'on vit de la même manière qu'on vivait il y a 100 ans.

Où en fait, les gens entre voisins s'entraident beaucoup.

S'ils font prêter la tondeuse ou prêter machin. Mais bon, je veux dire que ça existe. Il n'y a pas qu'ici que ça existe, ça existe aussi dans plein de coins où les voisins s'entraident entre eux.

C'est vrai qu'on est quand même plus ou moins copains entre voisins.

[Ruxandra] - **T'as un avis sur les effets de la régularisation sur ce qu'il y avait de commun ?** enfin, commun étant, pour moi, au sens strict, genre, une ressource partagée, une communauté qui se la partage et qui élabore des règles qui gèrent ce partage.

[Lucas] Ça a vachement cassé, ce truc-là, la régularisation. Ça a séparé les uns des autres et ça a aussi mis, ça a fait rentrer des gens dans des schémas économiques dans lesquels ils étaient moins avant.

Là, le fait de régulariser, ça a obligé pas mal de gens, notamment en agricole, à devoir forcément rentrer dans un moule économique où, en fait, t'as plus le temps de faire du collectif et tu te retrouves à bosser comme un fou sur ta ferme parce que t'as des enjeux économiques.

Ça, c'est assez vrai en agricole, mais il y a quand même certains contre-exemples, comme Sème ta Zad, tu vois, ça reste, même s'ils se sont régularisés, ça reste quand même un truc moins marchand, moins économique.

La coopérative La Bocagère, c'est pareil, ils ont des enjeux économiques, mais ils ont quand même gardé tout un truc de partage d'énergie, des provision commune et des choses comme ça qui ne s'est pas fait attraper par la régularisation. Donc oui, *la régularisation a mis un mal à tout l'appareil collectif qu'on avait il y a 10 ans, mais ça n'a pas complètement tout cassé.*

Moi, de mon point de vue, de ma ferme et tout ça, oui, la régularisation, ça m'a clairement mis dans un schéma où j'ai mon entreprise, il faut qu'elle tourne et tout ça.

Mais moi, c'est quelque chose qui ne me gêne pas, parce que c'est quelque chose qui me plaît aussi.

[Ruxandra] - **Par rapport à l'entraide, il y a beaucoup d'entraide ?**

[Lucas] Oui, je trouve qu'il y a autant d'entraide ici qu'il peut y en avoir dans plein de coins, en agriculture biologique, entre voisins. Est-ce qu'il y en a plus ici ? Peut-être.

J'ai quand même l'impression que... Est-ce que c'est la Zad qui a fait ça ou est-ce que c'est les 70 ans de lutte contre le projet d'aéroport ? Et ici, on est quand même sur un territoire...

Enfin, la Loire-Atlantique, c'est l'un des territoires les plus solidaires et sociaux de la France. Il y a eu tellement de luttes en agricole.

Les paysans travailleurs, la Conf et tout ça, c'est né ici.

Du coup, tout ça, ça fait un terreau qui fait que, oui, il y a de l'entraide au niveau paysan, mais est-ce qu'il y en a plus sur la Zad qu'à 20 kilomètres au nord ? Ça, je ne sais pas.

Par contre, ce qui nous rapproche, *c'est qu'ici, on a un territoire très, très dense, de toutes petites fermes les unes collées aux autres*, alors que 20 kilomètres un peu à droite ou à gauche, c'est souvent des fermes plus grosses avec une petite ferme par-ci, une petite ferme par-là.

Ici, c'est vraiment beaucoup de petites fermes au même endroit.

Et les petites fermes favorisent vachement l'entraide.

Quand t'as une petite ferme, tu es obligé de t'entraider, sinon c'est compliqué.

[Ruxandra] - **Je me demandais pour ton logo, c'est toi qui l'as fait ?**

[Lucas] Oui, c'est moi qui l'ai fait. Les étiquettes, c'est A qui est ma cohabitante, qui a fait les dessins. L'étiquette, c'est B, un copain qui a fait l'étiquette.

[Ruxandra] - **Avec une machine ?**

[Lucas] L'imprimeur, c'est un imprimeur extérieur. On n'a pas d'imprimerie à ce niveau-là.

[Ruxandra] - **En fait, justement, l'habitat, de ce que j'ai vu, peut être un autre sort de commun pour certaines personnes, surtout ceux qui partagent une maison principale avec de l'habitat léger autour.**

[Lucas] Oui, c'est sûr que c'est très répandu sur la Zad. C'est très répandu sur la Zad, cette forme d'habitat d'avoir une maison collective et des chambres externes à la maison collective. Il y a beaucoup de gens qui vivent comme ça sur la Zad.

C'est une façon de vivre qui est assez intéressante. C'est comme une colocation, mais... avec plus d'autonomie.

En fait, politiquement, les gens vont vachement discuter de quel chemin prendre pour l'édition politique de la maison, que ce soit les travaux, que ce soit l'accueil, que ce soit... Et puis, il y a une vie de famille qui s'instaure entre les gens. Et à côté de ça, les gens sont très indépendants et autonomes sur le couchage et quel rythme de vie tu peux avoir.

Moi, j'y suis plus, alors je peux moins en parler que d'autres qui y sont encore.

Annexe II : Photos et cartes



Panneau de présentation de l'exposition photographique sur l'opération César



Bibliothèque du Taslu, au lieu-dit La Rolandière. En libre-accès avec une permanence un jour par semaine. Le lieu est bien rangé et les livres sont en bonne condition.





Carte montrant les parcelles exploitées par Sème ta Zad en décembre 2016, Source : Atelier cartographie de la Zad pour le tracé du périmètre et les parcelles Sème ta Zad, superposés sur une carte IGN. Fichier éditable disponible à l'adresse <https://zad.nadir.org/spipc619.html?article4295>

Annexe III : Documents

1. Contrat-type de bail rural à clauses environnementales et ses annexes



Bail rural à clauses environnementales

Identification des parties

LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE, 3, quai Ceineray – CS 94109 – 44041 NANTES CEDEX 1,
Agissant en qualité de propriétaire
représenté par son Président, Monsieur Philippe GROSVALET dûment habilité à signer le présent bail par
délibération de la Commission permanente du conseil départemental en date du 25 avril 2019

Ci-après désigné le « BAILLEUR » ou le « Département »

MADAME/MONSIEUR, déclarant demeurer
Né-e à le

Ou

Société/GAEC...

Ci-après désigné le « PRENEUR » ou « l'exploitant »

D'autre part,

Ci-après désignées ensemble, « les Parties »

PRÉAMBULE

À la suite de la création d'une zone d'aménagement différé « aéroportuaire ouest-atlantique » par arrêté préfectoral du 11 janvier 1974, le Département a constitué une réserve foncière. Ce projet et sa desserte routière ont été déclarés d'utilité publique en 2008. En 2012, le Département a cédé à l'État 895 ha situés dans le périmètre de cette déclaration d'utilité publique.

Le 17 janvier 2018, le Gouvernement a annoncé l'abandon du projet de création de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Pour développer une activité agricole durable et préserver le patrimoine écologique, le Département a fait connaître sa volonté de se voir rétrocéder l'ensemble des parcelles et bâtiments acquis initialement. Les actes de rétrocession ont été approuvés en assemblée départementale lors de la session du 25 mars 2019 et signés. Ainsi, le Département est de nouveau propriétaire des biens pour une surface de 895 ha.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de conclure un bail rural entrant dans le champ d'application des articles L411-4 et suivants du code rural et de la pêche maritime (CRPM). **Compte tenu des milieux naturels remarquables de la zone qu'il convient de préserver, le présent bail contient des clauses environnementales conformément à l'article L411-27 du CRPM.**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- OBJET DU CONTRAT

Le BAILLEUR confère au PRENEUR, qui accepte, la jouissance des biens ci-après désignés.

Le présent bail est établi en vue d'assurer la gestion durable des parcelles mentionnées à l'article 2 dans le respect des valeurs écologique, géologique, hydrologique et paysagère du site. Ainsi, s'agissant de milieux naturels remarquables, les pratiques agricoles sur ces parcelles sont soumises à un certain nombre d'obligations environnementales du PRENEUR en matière d'exploitation, selon les clauses décrites dans l'article 5 du présent bail et ceci conformément aux dispositions de l'articles L411-27 du CRPM

S'agissant d'une mise à disposition à titre onéreux d'immeubles à usage agricole en vue de leur exploitation, la convention obéit aux dispositions des articles L. 411-1 et suivants du CRPM ainsi qu'aux conditions particulières convenues par les parties dans les limites de ce que la loi permet.

Les parties sont avisées qu'en cas de réforme du statut du fermage, elles seront tenues de se conformer aux dispositions immédiatement applicables aux baux en cours.

ARTICLE 2- DESIGNATION DES BIENS LOUES

Sur la commune de XX,

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Les niveaux d'engagement correspondent à des conditions environnementales d'exploitation mentionnées à l'article 5 et sont précisés en annexe du présent bail.

Le BAILLEUR donne bail à ferme au PRENEUR uniquement les terres nues agricoles. Les bâtiments compris dans les parcelles susmentionnées sont exclus du présent bail.

Ci-après dénommé le « BIEN ».

ARTICLE 3- DUREE

Le présent bail est consenti pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 4- CONTRÔLE DES STRUCTURES

Les vérifications préalables entre les parties ont permis de constater que le preneur est en conformité avec le contrôle des structures conformément à l'article L331-2 du CRPM et au Schéma directeur régional des exploitations agricoles en vigueur.

ARTICLE 5 - CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES D'EXPLOITATION

Quels que soient les engagements souscrits en contrepartie de l'accès aux aides communautaires mises en place dans le cadre d'une organisation commune des marchés ou de la protection de l'environnement, le PRENEUR est tenu aux obligations nées du présent bail.

Compte tenu de la localisation des parcelles concernées et en vue de leur préservation en raison des milieux et espèces remarquables présents tels que décrits dans le diagnostic agronomique et environnementales réalisé sur le territoire de l'ex-projet aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes, les pratiques agricoles doivent répondre à un certain nombre de recommandations environnementales.

Trois (3) niveaux d'engagement en matière de protection environnementale ont été définis :

- « Engagement « niveau 1 » : protection de base »

Engagement « niveau 2 » : protection renforcée ;

Engagement « niveau 3 » : protection stricte (s'appliquant aux prairies dites oligotrophes).

Conformément à l'article L411-27 du CRPM, l'annexe au présent bail précise les obligations en matière de pratiques culturales choisies parmi la liste mentionnée à l'article R411-9-11-1 du CRPM. Les obligations tiennent compte du niveau d'engagement.

ARTICLE 6- FERMAGE

En application de l'article L. 411-11 du CRPM et de l'arrêté préfectoral du département de Loire-Atlantique fixant les valeurs minimales et maximales locatives des terres nues en polyculture –élevage pour 2018/2019, le prix du fermage est fixé à un montant annuel de XX € à l'hectare, soit un total annuel de XX pour une surface de XX s'agissant de parcelle ne faisant pas l'objet de conditions environnementales d'exploitation énumérées à l'article 2 du présent bail.

Compte tenu des charges reposant sur le PRENEUR en application des clauses mentionnées au 3^{ème} alinéa de l'article L411-27 du CRPM reprises au sein de l'article 5 du présent bail et en compensation le prix du fermage est fixé à un montant annuel de :

XX€ à l'hectare soit un total annuel de XX pour une surface de XX hectares s'agissant des parcelles concernées par le niveau d'engagement 1 énumérées à l'article 2 du présent bail ;

XX € à l'hectare soit un total annuel de XX pour une surface de XX hectares s'agissant des parcelles concernées par le niveau d'engagement 2 énumérées à l'article 2 du présent bail ;

XX€ à l'hectare soit un total annuel de XX pour une surface de XX hectares s'agissant des parcelles concernées par le niveau d'engagement 3 énumérées à l'article 2 du présent bail ;

Ce loyer payable annuellement au domicile du BAILLEUR, sera actualisé chaque année selon la variation de l'indice national des fermages.

ARTICLE 7- MODIFICATION DU BAIL

Le présent bail peut être modifié par voie d'avenant établi dans les mêmes conditions que le bail.

Dans ce cadre, les parties peuvent se rapprocher à tout moment afin de définir de nouvelles conditions environnementales d'exploitation visant à améliorer le niveau de préservation du milieu.

ARTICLE 8- RENOUELEMENT

Une fois arrivé à son terme, le bail a vocation à se renouveler par périodes successives de neuf ans. En l'absence d'accord contraire, les conditions du nouveau contrat seront identiques à celle de la location initiale.

Si le PRENEUR ne souhaite pas renouveler, il devra notifier sa décision au BAILLEUR au moins 18 mois avant l'expiration du bail. S'il entend s'opposer au renouvellement, le BAILLEUR ne pourra se prévaloir que des seuls cas prévus par le CRPM. Il doit notifier son congé au PRENEUR 18 mois au moins avant l'expiration du bail.

ARTICLE 9- RESILIATION

A/ RESILIATION A L'INITIATIVE DU BAILLEUR :

En l'absence de force majeure ou de raisons sérieuses et légitimes, le BAILLEUR ne peut demander la résiliation du bail que s'il justifie de l'un des motifs énumérés par le CRPM et plus particulièrement le non-respect par le PRENEUR des clauses mentionnées au 3^{ème} alinéa de l'article L411-27 du CRPM reprises au sein de l'article 5 du présent bail.

B/ RESILIATION A L'INITIATIVE DU PRENEUR

Le PRENEUR peut résilier le bail dans les cas suivants :

- Lorsqu'il aura atteint l'âge de la retraite ;

- Incapacité au travail, grave et dont la durée est supérieure à deux ans, de lui-même ou de l'un des membres de sa famille indispensable au travail de la ferme ;
- Décès ;
- Décès d'un ou de plusieurs membres de sa famille indispensables au travail de la ferme ;
- Acquisition d'une ferme qu'il doit exploiter lui-même ;
- Refus d'autorisation d'exploiter opposé par l'autorité administrative

C/ AUTRES CAS DE RESILIATION

D'un commun accord, BAILLEUR et PRENEUR pourront à tout moment résilier le présent bail, avec ou sans indemnités.

Le bail sera résilié de plein droit si la totalité des biens compris dans le bail est détruite intégralement par cas fortuit.

ARTICLE 10- TRANSMISSION DU BAIL

A/principe d'incessibilité

En dehors des hypothèses ci-après mentionnées, toute cession de bail ou sous-location du bien affermé est strictement interdite.

B/cessions autorisées

Sous réserve de l'accord du BAILLEUR et dans les conditions prévues par le CRPM, le PRENEUR peut :

- Céder son droit au bail à son conjoint, partenaire d'un pacte civil de solidarité ou à un descendant ;
- Associer au bail, en qualité de copreneur, son conjoint, partenaire d'un pacte civil de solidarité participant à l'exploitation ou un descendant ;
- Faire apport de son droit au bail à une société civile d'exploitation agricole ou à un groupement de propriétaires ou d'exploitants ;
- Mettre à disposition le bien loué au profit d'une société à objet ou vocation principalement agricole dont il est membre ;
- Procéder, dans les limites permises, à des échanges ou des locations de parcelles ;
- Procéder à un assolement en commun dans le cadre d'une société en participation constituée entre personnes physiques ou morales.

En cas de décès du PRENEUR, le bail a vocation à continuer au profit de son conjoint, son partenaire d'un pacte civil de solidarité, ses ascendants et de ses descendants qui justifient participer à l'exploitation ou y avoir participé effectivement au cours des cinq années antérieures au décès.

ARTICLE 11- VENTE DU BIEN LOUE

En cas de vente du bien loué, les droits du PRENEUR demeurent intacts.

ARTICLE 12 - MODIFICATION DU BIEN LOUE

Dans la perspective de réunir et de grouper plusieurs parcelles attenantes et sous réserve que l'opération se traduise par une amélioration des conditions d'exploitation, le PRENEUR ne pourra, sans l'accord du BAILLEUR, faire disparaître les talus, haies, rigoles et arbres qui séparent ou morcellent le fonds loué. A compter de la réception de la lettre recommandée adressée par le PRENEUR, le BAILLEUR dispose de deux mois pour s'opposer à la réalisation des travaux. En l'absence de réponse à l'expiration du délai imparti, l'opération est réputée agréée.

Si le PRENEUR, afin d'améliorer les conditions d'exploitation, entend procéder, soit à la transformation de prairies en terres labourables, soit à l'opération inverse, soit à la mise en œuvre de moyens culturaux nouveaux, il lui faut obtenir l'accord préalable du BAILLEUR ou, à défaut, fournir à l'intéressé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une description détaillée des travaux qu'il se propose d'entreprendre.

Le bien loué ne pourra être aménagé à l'initiative du PRENEUR en place qu'à la double condition que les travaux envisagés présentent un caractère d'utilité certaine et soient entrepris dans le respect des règles prévues par l'article L. 411-73 du CRPM.

Il est précisé que conformément à ses engagements en matière de protection du bocage, Le Département n'encourage pas les regroupements conduisant à la disparation de haies. A ce titre, il sera particulièrement vigilant lorsqu'il sera saisi de demandes allant dans ce sens.

ARTICLE 13- GESTION ET ENTRETIEN

Les dispositions prévues au sein de cet article sont complémentaires aux conditions environnementales d'exploitation. Elles ont vocation à s'appliquer plus particulièrement aux parcelles ne faisant pas l'objet de conditions environnementales d'exploitation énumérées à l'article 2 du présent bail.

L'entretien courant est de la responsabilité du PRENEUR, toutefois, le Département se réserve la possibilité de participer à la remise en état du site (haies, mares, clôture...) dans le cadre du projet de territoire.

A/ Cas des haies bocagères

Les haies sont reçues par le PRENEUR en l'état.

La gestion des haies sera assurée par le PRENEUR. Les bois tombés seront mis à disposition et évacués par le PRENEUR. Toutes coupes d'arbres hors entretien de forme et de sécurité sera soumis à autorisation préalable et par écrit du BAILLEUR.

L'entretien latéral sera réalisé par le PRENEUR avec un lamier à scies ou à couteaux, une tronçonneuse ou un sécateur en s'assurant une largeur minimale qui préserve les fonctionnalités écologiques et jusqu'à une hauteur permettant le passage des engins agricoles. Il ne sera pas réalisé d'écimage de la strate arborée.

Le PRENEUR peut réaliser l'émondage des arbres tous les 10 ans environ. Les opérations d'émondage et d'exploitation-régénération seront réalisées par le PRENEUR.

Les périodes d'intervention s'étaleront d'octobre à mars (se référer aux bonnes pratiques et à la réglementation relative aux haies bocagères).

Le bois issu de l'émondage et de la taille des haies bocagères sont laissés à la disposition du PRENEUR.

B/ Cas des mares

L'entretien, la restauration et la mise en défens des mares seront effectués par le BAILLEUR. Le BAILLEUR se réserve le droit de créer de nouvelles mares après accord préalable du PRENEUR. Le PRENEUR devra utiliser des systèmes d'abreuvement interdisant l'accès direct des animaux à la mare. Toutefois, l'accès direct est possible lorsque la zone d'accès est aménagée et limitée.

C/ Cas des clôtures

La mise en place des clôtures liées à l'exploitation et à l'usage agricole du bien sera à la charge du PRENEUR.

Le PRENEUR doit veiller à ce que le bétail ne s'échappe pas des parcelles liées à l'exploitation (clôtures adaptées au bétail et barrières fermées).

ARTICLE 14- CONDIMONS GENERALES

A/ État des lieux

En cas d'absence d'état des lieux préalable à la signature du bail, la partie la plus diligente pourra procéder seule et notifier à l'autre son constat par lettre recommandée avec AR. Le destinataire disposera alors de deux mois pour faire ses observations sur tout ou partie du projet ou pour en accepter le contenu. Passé ce délai, le silence sera réputé valoir acceptation.

B/ Chasse

Bien que dépourvu du droit de chasse, le PRENEUR est autorisé à chasser sur le bien loué. Strictement personnelle, cette prérogative ne peut en aucun cas profiter à un tiers. Privé de la faculté de tirer le gibier d'élevage le PRENEUR est, au surplus, tenu de respecter les limitations imposées par le détenteur du droit de chasse en vue de protéger le gibier.

C/ Droit de visite et de contrôle

Le BAILLEUR aura le droit de visiter ou de faire visiter le fonds loué, une fois par an, après en avoir informé le PRENEUR et de demander tous les documents justifiant le respect des conditions environnementales d'exploitation conformément à l'article R411-9-11-4 du CRPM.

D/ Taxes et impôts divers/Assurance

Taxes foncières. - Les impôts fonciers demeurent à la charge du BAILLEUR. Toutefois, il est convenu par les parties que la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que les frais d'établissement de rôle pourront être supportés par le PRENEUR à concurrence de XX. La somme due à ce titre s'ajoutera au fermage et sera payée.

Taxe due à la chambre d'agriculture. - Le PRENEUR est tenu de rembourser au BAILLEUR la moitié du montant de la taxe perçue par les chambres d'agriculture en application de l'article 1604 du Code général des impôts.

Le PRENEUR devra souscrire une assurance au titre de son activité agricole permettant de garantir notamment tous dommages pouvant survenir au cours du présent bail y compris ceux ayant pour origine des actes causés par des tiers identifiés ou non, occasionnés par ses matériel et personnel ainsi que le recours des tiers. Cette assurance comportera une renonciation à recours de la part de son assureur à l'encontre du BAILLEUR et de son assureur. D'une manière générale, le PRENEUR souscrit et maintient en vigueur les autres assurances qu'il est tenu de souscrire en vertu de la loi et de la réglementation.

Le PRENEUR devra, dans un délai de 10 jours à compter de la date de signature du présent bail, fournir au BAILLEUR une attestation d'assurances et justifier du paiement régulier des primes d'assurances à toute réquisition.

E/Frais d'enregistrement

Les frais d'enregistrement inhérents au présent bail auprès des services fiscaux seront supportés par le preneur

ARTICLE 15- FIN DU BAIL

Quelle que soit la cause de la fin du bail, le bien loué doit être restitué en bon état d'entretien.

Les parties conviennent qu'à l'expiration du contrat sera dressé un état des lieux. Si la comparaison entre les situations initiale et finale révèle une dégradation du fonds, le BAILLEUR a droit à une indemnité égale au montant du préjudice subi. Si, à l'inverse, le bien loué a bénéficié d'améliorations, le PRENEUR dont le travail et les investissements sont à l'origine d'une plus-value, est titulaire d'une créance envers le BAILLEUR (Déduction faite des subventions perçues par le PRENEUR).

Fait en deux exemplaires

A Nantes, le

Le BAILLEUR,

Le PRENEUR

Le Président du conseil départemental
de Loire-Atlantique

Philippe GROsvALET

ANNEXE BRCE
Classes environnementales – niveaux d'engagement

Trois niveaux d'engagement en matière de protection environnementale sont prévus, allant de protection dite « de base » à la protection dite « stricte » répondant à un enjeu spécifique lié notamment aux prairies oligotrophes.

L'article 2 du présent bail précise les niveaux d'engagement par parcelles. Ainsi, le PRENEUR s'engage à appliquer les obligations énumérées ci-dessous en fonction du niveau d'engagement concerné. Ces obligations s'entendent comme allant au-delà de la réglementation générale applicable à l'activité agricole (directive nitrates, règles de la PAC pour les demandeurs d'aides...).

Les éléments du diagnostic agronomique et environnemental réalisés sur le territoire et les préconisations afférentes ont servi de base à la construction de ces obligations. Les fiches préconisation élaborées dans ce cadre sont mises à disposition du PRENEUR afin qu'il dispose de tous les éléments d'appréciation contribuant à la pertinence de ses actions, au-delà des simples prescriptions ici énumérées. Par ailleurs, les guides de bonnes pratiques et plans de gestion qui seront élaborés dans le cadre du projet de territoire ont vocation à s'appliquer au PRENEUR sur les terres faisant l'objet du présent bail.

	Engagement niveau 1 Classes environnementales de base	Engagement niveau 2 Classes environnementales renforcées	Engagement niveau 3 Classes environnementales de protection stricte (Prairies oligotrophes notamment)
Gestion des haies, pieds de haies et talus			
Entretien latéral réalisé avec un outil adapté (lamière à scie ou à couteau, sécateur ou tronçonneuses)	X	X	X
Pas de coupe latérale au-delà de la hauteur nécessaire au passage des engins agricoles. Pas de coupe en hauteur	X	X	X
	<i>1 bis</i> Pas de coupe systématique des arbres sénescents dans les haies et des arbres isolés en milieu de parcelle, même malades.	<i>2 bis</i> Pas de coupe systématique des arbres sénescents dans les haies et des arbres isolés en milieu de parcelle, même malades.	<i>3 bis</i> Pas de coupe systématique des arbres sénescents dans les haies et des arbres isolés en milieu de parcelle, même malades.

	Engagement niveau 1 Classes environnementales de base	Engagement niveau 2 Classes environnementales renforcées	Engagement niveau 3 Classes environnementales de protection stricte (Prairies oligotrophes notamment)
Largeur de la haie	2 mètres minimum	4 mètres minimum Maintien d'une banquette herbeuse préservant la fonctionnalité écologique touchée une fois par an et en fin d'été <i>2 bis</i> Maintien d'une banquette herbeuse de 1 à 2 mètres minimum en pied de haie préservant la fonctionnalité écologique particulièrement quand il y a des cultures	4 mètres minimum En pied de haie, privilégier une fâche plutôt haute de 10 cm au maximum 1 x / an, et en fin d'été
Dates d'intervention	1 ^{er} octobre -31 mars <i>1 bis</i> En période de sécheresse possibilité d'utiliser la ressource fourragère pour alimenter les animaux	1 ^{er} octobre -31 mars <i>2 bis</i> En période de sécheresse possibilité d'utiliser la ressource fourragère pour alimenter les animaux	1 ^{er} octobre - 31 mars <i>3 bis</i> En période de sécheresse possibilité d'utiliser la ressource fourragère pour alimenter les animaux
Pas de Brûlage des résidus de taille	X	X	X
Mares et cours d'eau			
Mise en défens (pas d'accès direct des animaux – aménagement ou abreuvoir hors lit)	X	X	X

	Engagement niveau 1 Classes environnementales de base	Engagement niveau 2 Classes environnementales renforcées	Engagement niveau 3 Classes environnementales de protection stricte (Prairies oligotrophes notamment)
Bande tampon (le long des cours d'eau, autour des mares et zones de sources) Absence de fertilisation minérale et organique Traitements phytosanitaires interdits	5 mètres minimum X X	10 mètres minimum X X	(Sans objet) X X
Prairies : fauche et pâturage			
Retournement			Aucune façon culturale (pas de sur-semis)
<i>Pour les prairies permanentes</i>	Aucun retournement pour les prairies permanentes – régénération par sur-semis autorisée	Aucun retournement pour les prairies permanentes – régénération par sur-semis autorisée	
Date de fauche et fréquence : prairies permanentes		1 fauche tous les 2 ans au moins Entre le 15 mai et le 30 septembre sauf aléas climatiques <u>2 bis :</u> Utilisation d'un indicateur floristique justifiant une date de fauche en dehors de la période cible	1 fauche par an au plus 1 fauche tous les 2 ans au moins. Après le 15 juin de préférence <u>2 bis :</u> 1 fauche par an au plus 1 fauche tous les 2 ans au moins. Après le 15 juin de préférence En l'absence de pâturage, ou en cas de développement de ligneux, une fauche par an obligatoire avec export de la coupe. Broyage sans export interdit

	Engagement niveau 1 Classes environnementales de base	Engagement niveau 2 Classes environnementales renforcées	Engagement niveau 3 Classes environnementales de protection stricte (Prairies oligotrophes notamment)
			Utilisation d'un indicateur floristique justifiant une date de fauche en dehors de la période cible
Pression pastorale			
<i>Pour les prairies permanentes</i>	Chargement moyen ≤ 1 UGB/ha/an selon les contraintes d'exploitation sous réserve de préserver l'équilibre écologique du milieu	Chargement moyen ≤ 1 UGB/ha/an Pâturage du 1er février au 30 novembre sauf aléas climatiques et selon les contraintes d'exploitation sous réserve de préserver l'équilibre écologique du milieu	Chargement moyen $\leq 0,4$ UGB/ha/an Pâturage possible du 1er avril au 31 octobre selon les contraintes d'exploitation sous réserve de préserver l'équilibre écologique du milieu
<i>Pour les prairies temporaires</i>	Chargement moyen $\leq 1,3$ UGB/ha/an pour prairies temporaires selon les contraintes d'exploitation sous réserve de préserver l'équilibre écologique du milieu <u>1 bis :</u> Le chargement en bétail doit être en cohérence avec la ressource et le maintien de la biodiversité	Chargement moyen $\leq 1,3$ UGB/ha/an pour prairies temporaires selon les contraintes d'exploitation sous réserve de préserver l'équilibre écologique du milieu <u>2 bis :</u> Le chargement en bétail doit être en cohérence avec la ressource et le maintien de la biodiversité	Si fauche, pâturage possible uniquement après le 15 août, sauf aléas climatiques <u>3 bis :</u> Le chargement en bétail doit être en cohérence avec la ressource et le maintien de la biodiversité

	Engagement niveau 1 Classes environnementales de base	Engagement niveau 2 Classes environnementales renforcées	Engagement niveau 3 Classes environnementales de protection stricte (Prairies oligotrophes notamment)
Intrants			
Désherbants :	Limité à un usage de ratissage sur cultures uniquement (privilégier le désherbage mécanique) <i>Lbs :</i> Interdiction sur l'interculture	Aucun recours aux désherbants	Aucun recours aux désherbants
Fongicides et insecticides :	Produits de synthèse : usage limité à un fongicide sur céréales à paille, un insecticide toutes cultures <i>Lbs :</i> Produits de synthèse : usage limité à un fongicide sur céréales à paille, un insecticide toutes cultures y compris l'enrobage des semences	Uniquement produits naturels	Aucun recours aux pesticides ou insecticides
Amendements calciques :	Produits naturels à libération lente (pas de chaux vive)	Produits naturels à libération lente (pas de chaux vive)	Aucun
Engrais azotés minéraux <i>Pour les prairies permanentes</i>	Limité à 80 U N/ha sur céréales, 50 U N/ha sur prairies 30 U N/ha	Aucune fertilisation minérale azotée	Aucun

	Engagement niveau 1 Classes environnementales de base	Engagement niveau 2 Classes environnementales renforcées	Engagement niveau 3 Classes environnementales de protection stricte (Prairies oligotrophes notamment)
Engrais phosphatés et potassiques		Aucune fertilisation minérale phosphatée ou potassique	Aucune fertilisation minérale phosphatée ou potassique
Engrais organiques		Pas de lisier ou fumier non composté à moins de 10 m des cours d'eau, des zones de sources et des marcs	Aucune fertilisation organique

2. Accord de principe sur la régularisation du bâti

Relevé de conclusions et de principes partagés

Réunion du 27 juin 2024

Au terme des échanges concernant la gestion du bâti sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes, voici les points sur lesquels les deux parties se sont entendues :

- L'objectif est de traiter les différents bûts idéalement en 3 lots et suivant la typologie suivante pour les 3 premiers lots : au moins, un bail emphytéotique, un bail emphytéotique sur foncier nu, l'intégration des bâtiments d'exploitation à un bail rural et une vente
- Le premier lot est composé de trois baux emphytéotiques (une partie de la Rolandière, la Noé Verte et les Fosses noires) signés respectivement avec les associations représentant les usager.ères du lieu, d'un bail emphytéotique sur foncier nu (les Planchettes), d'un bail rural (la Noé Verte) et d'une vente (la partie bibliothèque de la Rolandière).
- Les baux emphytéotiques de 25 ans vont être signés avec les associations d'usager.es suivantes : l'association de la Noé Verte, l'association de la Rolandière, l'association des Fosses Noires et l'association des Planchettes, dont les statuts ont été partagés avec le Département. Le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive sera envoyé au Département avant le 1^{er} août 2024 ;
- Une clause de rencontre et une clause de reconduction de 10 ans conditionnée à l'intuitu personae, sont intégrées aux baux emphytéotiques ;
- Les loyers sont les suivants :
 - o Noé Verte : 2 616 € / an,
 - o Rolandière : 1 794 € / an,
 - o Fosses Noires : 2 348 € / an,
 - o Les Planchettes : 34 € / an.
- Intégration des bâtiments d'exploitation au bail rural à un taux d'amortissement défini à 3% ;
- Accord des parties sur l'estimation des bâtiments agricoles existants à la Noé Verte ;
- Un courrier, envoyé par le Département, affirme sa volonté de travailler dans le sens d'une mise en œuvre de logements sociaux agricoles sur le territoire afin de garantir la pérennité des sièges d'exploitation présents sur ces terres ;
- Les baux et le pacte de préférence ci-annexés ont fait l'objet d'un accord entre les parties. Ils seront soumis à la commission permanente départementale du 19 septembre et les parties s'entendent pour une signature à l'automne 2024
- Dernières avancées réalisées par le Département :
 - o Un pacte de préférence « intuitu personae » en cas de vente est conclu entre le bailleur et le preneur, pour chaque lieu faisant l'objet d'un bail emphytéotique ;
 - o Intégration des parcelles G 1751 et G 1753 au bail emphytéotique des fosses noires ;
 - o La possibilité que les personnes morales représentant les usager.ères des lieux, au même titre que les personnes physiques, puissent représenter les usager.ères des lieux pour remplir les conditions prévues dans la clause intuitu personae ;

Il est entendu que l'accord vaut globalement. Si certains points étaient remis en question par le Mouvement, les dernières avancées réalisées par le Département ne seraient plus acquises.

Pour le Président du conseil départemental,

Le Vice-Président en charge de l'agriculture,
mer, littoral, voies navigables et ports



Jean-Luc SECHET

Pour la délégation du Mouvement,



Nicolas Garjus



Isabelle Freneau